277 P Vitrine 3

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXV

1962

Edité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Volume 3

277 P

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXV

1962

Edité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

UNE OFFICINE DE POTIERS BELGO-ROMAINS A AMAY (LIÈGE)

Au cours de l'année 1959, des restes d'une officine de potiers d'époque romaine, comprenant trois fours en plus ou moins bon état, ont été mis au jour dans le parc du Home des vieillards à Amay, parcelle B 88 du cadastre (fig. 1).

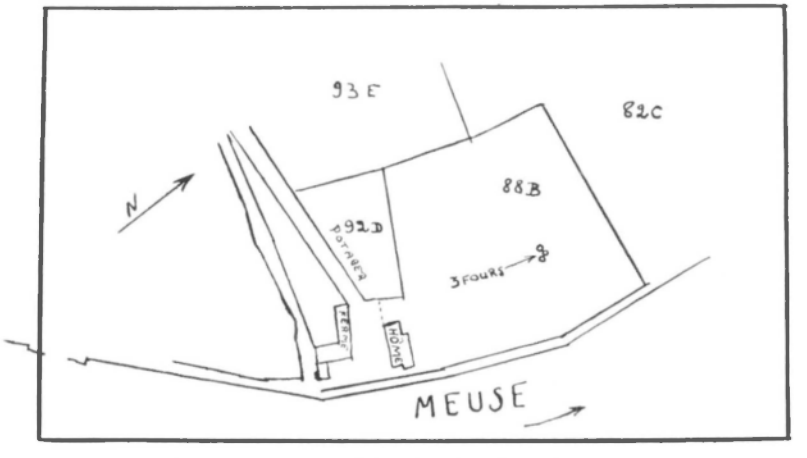

FIG. 1. — *Amay.* Plan de situation des fours.

Le site a été perturbé, dans ses couches profondes, par le creusement d'un puits d'époque romaine lui aussi, d'un diamètre intérieur de 0,70 m. et dont les parois avaient une épaisseur de 0,35 m. (fig. 2, 2*a* et 2*b*).

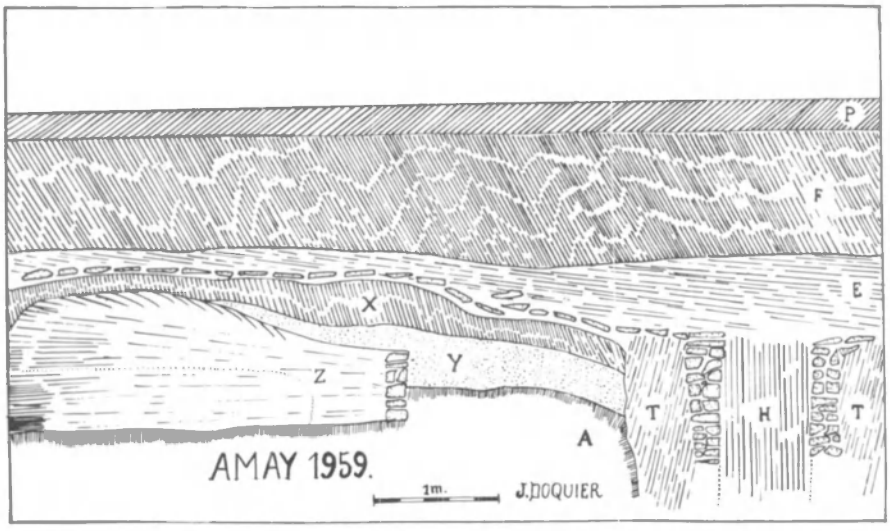

FIG. 2. — *Amay.* Coupe à partir du niveau du sol.

P : Humus.
F : Dépôt alluvionnaire.
E : Remblai postérieur au puits.
H : Puits.
T : Tranchées de fondation du puits.
Z : Four n° 2.
Y : Alluvions.

La sole inférieure des fours se trouvait à 2,60 m. sous le niveau actuel et était posée sur un gravier très fin de nature alluvionnaire. Après leur abandon, les fours ont été recouverts d'une nouvelle couche d'alluvions. La couche inférieure d'alluvions renfermait quelques fragments de scories, dont la présence indique l'existence d'une officine de traitement du minerai de fer (1), quelques tessons de rebut fabriqués sur place et quelques tessons en terra nigra.

(1) Dans le Tournaisis l'industrie métallurgique est souvent jumelée à l'industrie céramique, par exemple à Howardries et à Taintignies : M. AMAND-I. EYKENS DIERICKX, *Tournai Romain*, *D. A. G.*, V, 1960, 158.

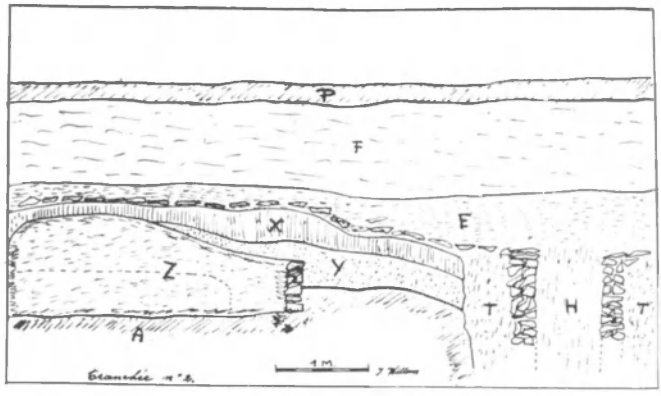

FIG. 2*a*.

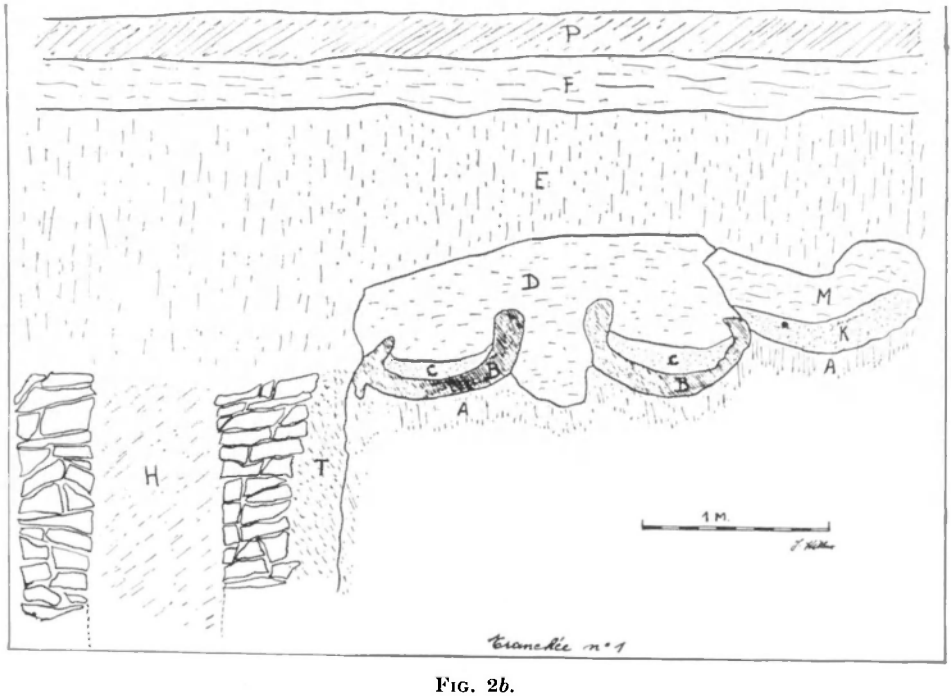

FIG. 2*b*.

Un troisième dépôt alluvionnaire s'est étendu sur l'épais remblai qui avait recouvert le puits après sa destruction (1).

Description des fours

Ces fours, dont le plan évoque la forme d'un trou de serrure ou d'une fiasque et dont la construction est faite en matériau léger et durci, sont caractérisés par l'ajout d'une gueule en forme de tunnel, avec arcade en pierres blanches, et d'un muret médian à la chambre de chauffe, destiné à supporter la sole.

Ils sont d'un type bien connu en Belgique (2), en Germanie (3) et en Bretagne insulaire (4).

Les trois fours découverts étaient disposés en étoile, leur gueule orientée vers un centre commun, constatation qui montre que le problème de l'orientation n'a pas été dominant pour leur construction. En outre, ils étaient semi-souterrains comme tous les fours de cette époque (5).

(1) Voir fig. 2*a* et 2*b*. *Objets recueillis dans la couche X* : Tessons en sigillata de l'époque de Claude et un important fragment d'une grande urne en *terra-nigra* dont l'épaule est ornée d'un décor en chevron surmonté d'une bande guillochée et d'un cordon en relief (dimensions : diamètre lèvres 14 cm. ; diamètre panse 25,5 cm.). Ce décor ne laisse pas d'évoquer celui de certaines urnes de tradition « Belge ». En Bretagne et dans la cité des Nerviens. Camulodunum 232 A*b*. Voir aussi Holwerda, *Belg. Waar*, nos 25, 26, 55 (fig. 2*b*).

Couches T, H, E, F : Objets du second siècle (Voir J. Willems, E. Lauwerijs et J. Docquier, *Notes sur le vicus Belgo-Romain d'Amay. Un cas typique de superposition d'occupation*. A paraître dans *Chr. Arch. Pays Lge*.

(2) C'est notamment la forme des fours mis au jour à Howardries en 1953 et 1954, *Archéologie*, 1955, 454 et 1956, 434-435,à Taintignies en 1961 et à Blicquy en 1961. Un des fours de Blicquy a été reconstitué dans une salle de la Maison communale de Blicquy. Les fours trouvés en Gaume semblent plus perfectionnés, c'est le cas de ceux de Huombois, fouillé en 1954, d'Hambresart, fouillés en 1939 : G. Martin, *Annales Inst. Arch. Lux.*, LXX, 1939, 81-112 et de Croix-Rouge : F. Dordu, *Bulletin Inst. Arch. Lux.*, 15e année, 1939, 58-59. Un four encore inédit a été mis au jour à Orp-le-Grand par J. Mercenier et J. Docquier.

(3) Voir par exemple à Cologne les indications de F. Fremersdorf, *Neue Beiträge zur Topographie des Römischen Köln, Römisch-Germanische Forschungen*, 18, 1950, 58-68, fig. 46-50 et pl. 10, 2.

(4) Pour ne citer que les fours de la seconde moitié du Ier siècle, à Joyden's Wood : P. J. Tester et J. E. P. Gaiger, *Arch. Cantiana*, 68, 1954, 171 et à Colchester : *Camulodunum*, 106 et fig. 26 (pl. XII, 1).

(5) Voici un demi-siècle, un four semi-souterrain était encore en activité à Ben-Ahin, selon l'information reçue de M. Delvaux, potier à Ben-Ahin.

Four n° 1 (fig. 4, 5, 6)

En grande partie détruit, il se présente en plan sous l'aspect de deux segments de cercle (R 5) séparés par une langue d'argile destinée à supporter la sole de la chambre de cuisson. Le diamètre intérieur mesure 1,18 m., c'est-à-dire environ quatre pieds romains. La languette servant de support à la sole a été aménagée dans l'argile renforcée de débris de tuiles.

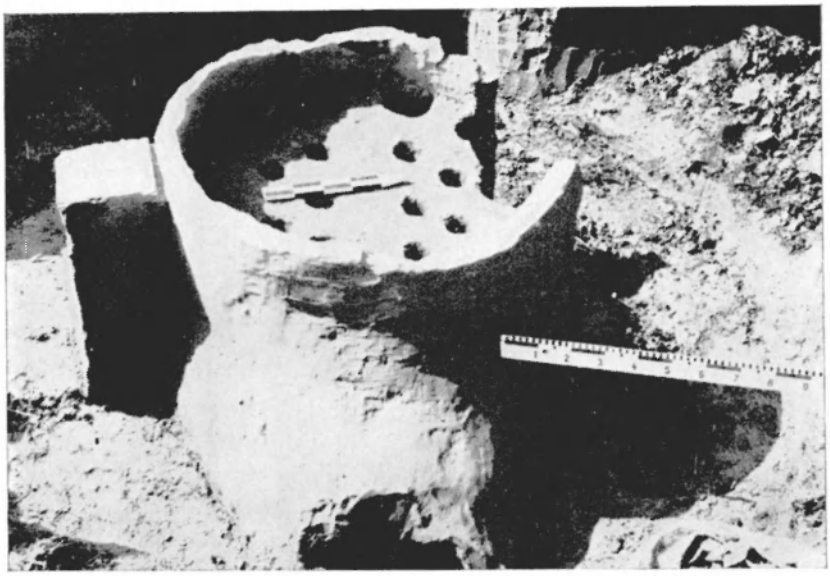

Fig. 3. — *Blicquy* (Hainaut). Four n° 1 (exposé à la maison communale de Blicquy). Seule la chape a été détruite.

Photo CTR.A Blicquy.

Sa longueur est de 1 m., sa hauteur de 0,90 m, son épaisseur varie de 0,40 m au niveau de la sole à 0,25 m. au pied. Quand à la sole (R 3), d'une épaisseur de 0,10 m à 0,15 m., elle est percée de trous de tirage de part et d'autre du muret, d'un diamètre de 0,10 m. (R 8) et de petits trous de 0,03 m. de diamètre. Les parois de la chape mobile qui recouvrait la chambre de cuisson sont évasées et laissent présager un ciel de four en anse de panier.

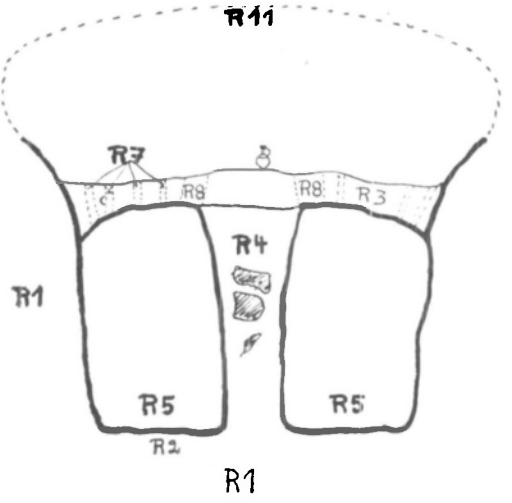

FIG. 4. — *Amay*. Four nº 1 : coupe.

La partie inférieure du four, creusée dans le terrain vierge était donc souterraine ; cette excavation, fond et paroi, a été lutée d'un amalgame d'argile à forte contenance de sable et de paille. Ce mélange s'est durci à la chaleur et a pris une teinte gris rougeâtre en surface et rouge-brique en profondeur, sous l'action des sels de fer, et cela jusque dans le terrain

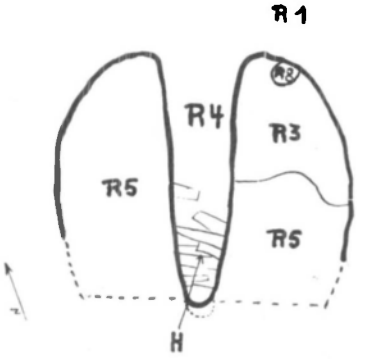

FIG. 5. — *Amay*. Four nº 1 : plan.

Fig. 6. — Amay. Four n° 1 : Vue d'ensemble du four n° 1.
Photo E. Lauwerijs.

en place. La sole elle-même est faite de cet amalgame. Un petit échafaudage en bois de section angulaire placé horizontalement lui a servi de support avant la première cuisson (1).

Four n° 2 (fig. 7, 8)

Le plan du four n° 2 a été conservé dans son ensemble. D'une longueur totale de 3,10 m., ce four est lui aussi pourvu d'une gueule de 0,60 m. de largeur dont l'entrée était encore munie de son arcade en pierres calcaire liées à l'argile (R 6).

La languette d'argile (R 4) servant de support à la sole a 2 m. de longueur, 0,60 m. de hauteur et sa largeur est de 0,30 m. contre les parois du four et de 0,15 m. vers la sortie.

(1) Une construction semblable a existé dans le four de la seconde moitié du Ier siècle découvert en 1961 à Blicquy : MM. L. Desmarez, Y. Gahide et M. Amand ont constaté que la face intérieure de la sole portait des traces bien nettes d'un assemblage de lattes de 0,04 m. de largeur. Cet ensemble a sans doute servi de combustible lors de la mise à feu du four.

A Hambresart, la sole était supportée par une pile d'assiettes de rebut. Cette tradition s'est poursuivie au Moyen Age ; en effet la sole des fours médiévaux d'Amav était supportée elle aussi par des céramiques de rebut, comme J. Willems a pu l'observer lors de la fouille de fours du XIVe siècle.

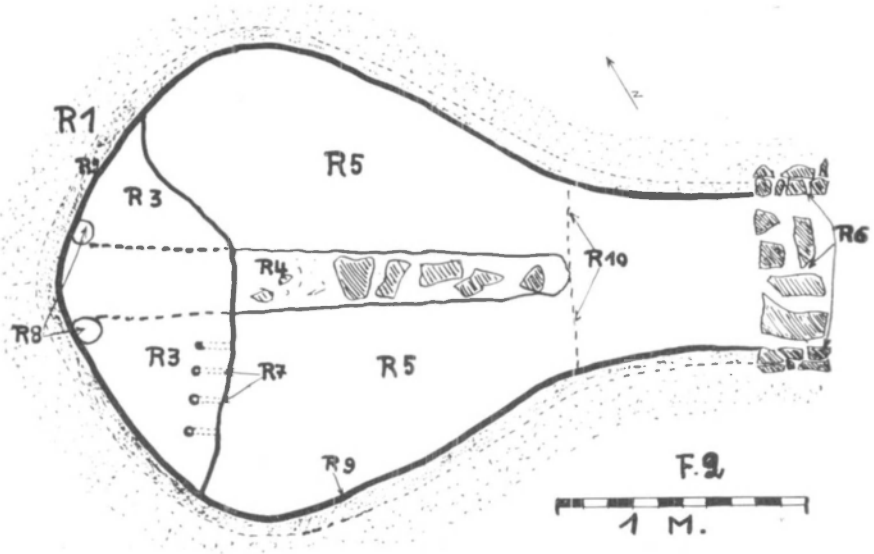

Fig. 7. — *Amay.* Four nº 2 : vue en plan.

Des pierres et des débris de tegulae ont été placés sur ses flancs et sa partie supérieure.

La sole très incomplète (R 3) a 0,20 m. d'épaisseur ; elle est percée de deux trous de 0,10 m. de diamètre, de part et d'autre de la banquette qui lui sert de support (R 8), et d'une rangée de trous plus petits creusés en oblique, de 0,02 m. de diamètre (R 7).

Les parois de la chambre de cuisson, d'un diamètre de 1,85 m., dimension considérable, du moins pour un four qui n'a pas fabriqué de la sigillata, amorcent un ressaut vers l'extérieur, sans doute pour permettre l'adaptation d'une nouvelle sole, au cas où la première se serait révélée défectueuse (1).

(1) Le fait a déjà été signalé dans la vallée de la Nene en Bretagne : Brian R. Hartley, *Notes on the Roman pottery in the Nene valley, Peterborough Museum Society, Occasional Papers*, nº 2, 1960.

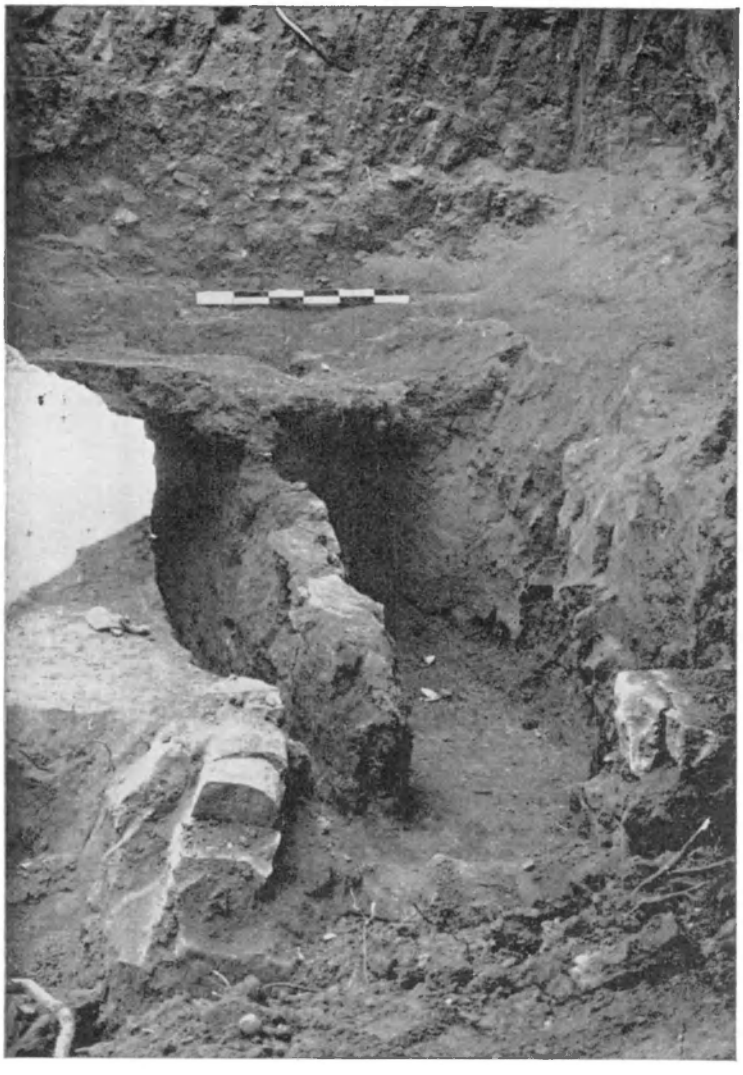

Fig. 8. — *Amay* : vue d'ensemble du four n° 2. Photo prise en face de la gueule avec moellons en place ; supportant les restes de la sole, la languette d'argile avec tuileaux.

Photo E. Lauwerijs.

Four n° 3

Ce troisième four a été complètement détruit par le creusement du puits.

Tels qu'ils se présentent, les fours d'Amay constituent de bons exemples de fours belgo-romains de tradition préromaine. En coupe, l'entonnoir cylindrique creusé dans le sol vierge et dont les parois intérieures étaient tapissées d'argile et de paille comprenait deux étages : en dessous, la chambre de chauffe et le foyer alimenté par le canal et où s'amassaient les gaz ; au-dessus, la chambre de cuisson où s'entassaient les vases à cuire (1), et dans laquelle, grâce aux trous de ventilation, pénétraient les gaz chauds, portés à une température de 800° à 1000° (2).

La chambre de cuisson était recouverte d'un dôme (ou ciel de four ou chape) fait de branchages recouverts de torchis, percé de trous pour faciliter l'aérage et le tirage du foyer.

A la différence des fours mis au jour à Howardries, du four n° 2 de Blicquy et des fours du XIVe siècle fouillés à Amay (3), ni les parois intérieures des fours belgo-romains d'Amay, ni les tessons recueillis entre ces parois ne portaient des traces de vitrification ou de scorification. Ce fait semble indiquer qu'ils n'ont pas été longtemps en activité.

La plupart des quelque quinze mille tessons recueillis proviennent de ces fours utilisés comme dépotoirs.

La terre employée

A défaut d'analyse spectographique, nous pouvons résumer les précieux renseignements communiqués par M. Delvaux, potier à Ben-Ahin.

(1) Sans doute au nombre de 200 à 300 : Brian R. Hartley, *op. cit.*, 16. A propos de la disposition des vases sur la sole en vue de la cuisson, l'examen des fours de Huombois et de certains fours à sigillata a montré que les récipients étaient superposés en piles, l'orifice tourné vers le bas. Nos fours ayant été utilisés comme dépotoirs, cette constatation n'a pu, bien entendu, être faite.

(2) Des recherches entreprises à Londres, à la demande de R. P. Jessup, M. A., avec de l'argile provenant de Howardries, ont établi ce degré de cuisson.

(3) Sur ces fouilles médiévales à Amay, *La Wallonie*, 11 mai 1960.

L'examen de quelques tessons l'a amené à conclure que la cuisson avait atteint une température voisine de 900°. Une cuisson plus basse aurait produit des poteries plutôt friables et de peu de résistance. Le test utilisé consistait à immerger et congeler successivement les tessons-témoins. Si ces derniers ainsi traités résistent à un effritement, ce qui fut le cas, la cuisson n'a pas été inférieure à 900°. A cette température relativement élevée, toute trace de fumée a disparu, celle-ci s'étant transformée en gaz de carbone.

Des terres fines (kaolin) propres au tournage se rencontrent à Ben-Ahin et à Amay dans les bancs d'argile à briques, isolées en lentilles. La terre à briques est négligée dans la mesure du possible en faveur de l'argile blanche, sauf lorsque cette dernière fait défaut et pour les produits de moindre qualité (1).

Au cours de la même fournée, les vases peuvent prendre des teintes diverses selon le contact qu'ils ont avec la source de chaleur : c'est ainsi que lors des défournements, on pouvait constater que des récipients tournés dans la même terre (par exemple la terre à briques) étaient tantôt jaune gris, tantôt rougeâtres, tantôt noirs.

Quant aux pâtes contenant plus de 15 % à 20 % d'alumine, elles étaient dégraissées au quartz ou au sable.

La céramique

Quelque quinze mille tessons représentant les fragments de trois cents récipients ont été recueillis. Si l'on considère les rebuts de fabrication mis au jour (casse par manipulation, gauchissement, félure ou biscuit) et si l'on évalue la proportion de ces déchets à 10 % de la fabrication (2), il est possible de dire que celle-ci a atteint le nombre de circa 2500 vases.

(1) Les potiers actuels emploient des terres contenant des soudes et des potasses qui requièrent une cuisson de 1100° à 1200° pour fixer la cristallisation.
(2) Evaluée aujourd'hui à circa 5 %, d'après M. Delvaux.

Le tableau de fréquence ci-dessous nous montre que c'est surtout la fabrication de cruches, de plats et de broyeurs qui fut entreprise à Amay.

Cruches : type *a*	37 exemplaires
type *b*	36 exemplaires
Amphores	5 exemplaires
Broyeurs : marque SVNREbVS	8 + 4 exemplaires
marque ADIVTOR	5 exemplaires
sans marque	29 exemplaires
Urnes diverses	14 exemplaires
Plats divers	49 exemplaires
Vases ornés à la roulette	15 exemplaires

Examen typologique

On a souvent constaté que pas mal de fours, après être devenus inutilisables, ont servi de dépotoirs et ont été remblayés avec des déchets de fabrication (1). C'est le cas des fours d'Amay, dans les vestiges desquels les fouilleurs ont recueilli des produits mal cuits ou présentant des craquelures. L'examen de ces déchets est donc susceptible de nous donner un terminus *post quem* et d'assigner une date à la fois aux fours et à leur remblai.

1. — *Les broyeurs*

C'est, pensons-nous, la première fois que des broyeurs (ou tèles, ou mortiers ou pelfves) sont rencontrés en Belgique à l'endroit où ces récipients ont été fabriqués (2). Ces ustensiles, utilisés dans la cuisine à l'époque romaine qui semble avoir affectionné les mets broyés et mélangés (3) n'ont été fabriqués

(1) Ce n'est pas le cas des fours de Huombois (J. Mertens, L'antiquité Classique (Archéologie) et d'Hambresart (G. Martin, A. I. A. L., LXX, 1939), dans lesquels des débris de la dernière cuisson ont été recueillis.

(2) Des déchets de broyeurs viennent d'être mis à jour dans un dépotoir à Blicquy, à proximité d'un four.

(3) Voir par exemple le livre de cuisine d'Apicius : B. Flower-E. Rosenbaum, *Apicius, the roman cookery book* 1958 (passim).

que dans des officines dont les produits ont connu une aire de dispersion considérable.

Les exemplaires recueillis à Amay, sont soit en terre beige clair tirant sur l'orange, teinte qui semble indiquer que l'argile employée était pauvre en oxyde ferreux, et que l'oxygène a pu circuler librement dans la chambre de cuisson (1), soit en terre rougeâtre contenant des oxydes ferreux (notre F1A4). Les dimensions des broyeurs mis au jour, varient entre 0,08 m. à 0,12 m. de hauteur et 0,25 m. à 0,36 m. de diamètre.

La cuisson a provoqué de fines craquelures sur la surface de la paroi extérieure de certaines céramiques, où la couleur vire parfois au brun clair.

Type *a*.

Type sans sigle, de petites dimensions (2) (fig. 9).

Exemplaire N° inventaire *F1A4* : broyeur à rebord horizontal dont la lèvre pendante et inclinée à 45° est soutenue par un listel bien marqué à l'intérieur, au même niveau que la naissance de la lèvre. Notre F1A4 est en pâte rougeâtre, mauvaise cuisson ; poreuse.

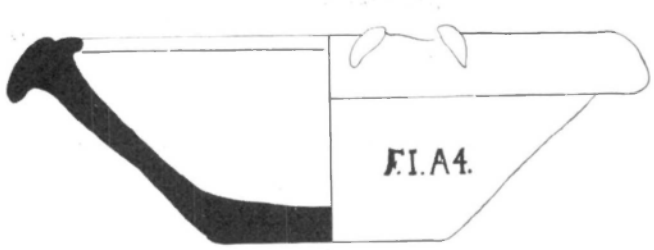

Fig. 9. — *Amay*. Broyeur, type *a* (1/4).

Dimensions : hauteur 0,08 m. ; diamètre de la lèvre : 0,25 m.

Il s'agit de l'évolution à l'époque Flavienne du type *Haltern* 60 et *Hofheim* 80 A et B.

(1) Pour obtenir une atmosphère réductrice et donner à l'argile une couleur bleuâtre, grisâtre ou noirâtre, il convient de provoquer une atmosphère réductrice en scellant l'entrée du four.

(2) Selon G. Ulbert, *Die Römische Donau-Kastelle Aislingen. Burghofe* ; *Limesforschungen* ; I (1959), p. 53, les sigles sur broyeurs deviennent fréquents en Rhétie à partir de l'époque Flavienne.

Nous retrouvons le même profil, à peu de chose près, à Caerleon (V. C. Nash-William, *The roman legionary fortress at Caerleon in Monmountshire*; III (1933), fig. 59, 248-250), à Colchester (*Camulodunum*, fig. 53, 32) Vicus de Hofheim (H. Schoppa, *die funde aus dem Vicus des Steinkastells Hofheim*, I (1961), pl. 15, 3), à Vindonissa (*Vindonissa*, forme 571). A Augst (forme 104, pl. 21) et à Aislingen (G. Ulbert, *op. cit.* (note 2), pl. 12, 4 et p. 53), c'est-à-dire dans des couches indiscutablement Flaviennes.

Exemplaire n° inventaire A66 : Broyeur à rebord horizontal, dont la lèvre pendante et arrondie est soutenue par un listel, fond légèrement bombé (fig. 10).

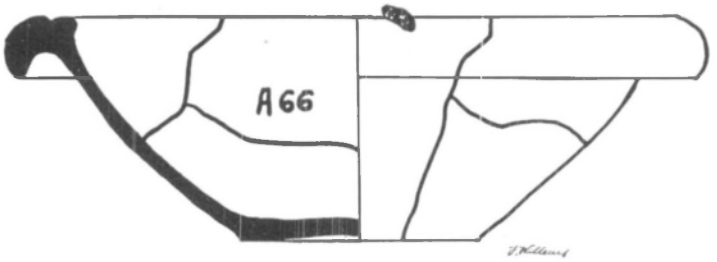

FIG. 10. — *Amay* : broyeur, type *a*.

Dimensions : diamètre 0,28 m. ; hauteur 0,088 m.

Même profil à Bad Nauheim à l'époque de Domitien (H. C. Simon, *Römische funde aus Bad Nauheim, Saalburg Jahrbuch*, 18 (1959-1960, fig. 15, 62) qui s'apparente aux profils d'Aislingen (G. Ulbert, *op. cit.*, pl. 12, 61) et de Ristissen (G. Ulbert *op. cit.*, pl. 58, 3), à la différence que, sur les exemplaires de Rhétie, le listel dépasse le rebord supérieur de la lèvre.

TYPE *b*.

Type avec sigle, de grandes dimensions.

Exemplaire n° inventaire FIIA6 : Broyeur à rebord horizontal, paroi légèrement incurvée à la partie inférieure, à lèvre

jaillissante vers l'extérieur et coudée, appuyée à l'intérieur par un listel arrondi situé plus bas que le niveau supérieur de la lèvre (fig. 11).

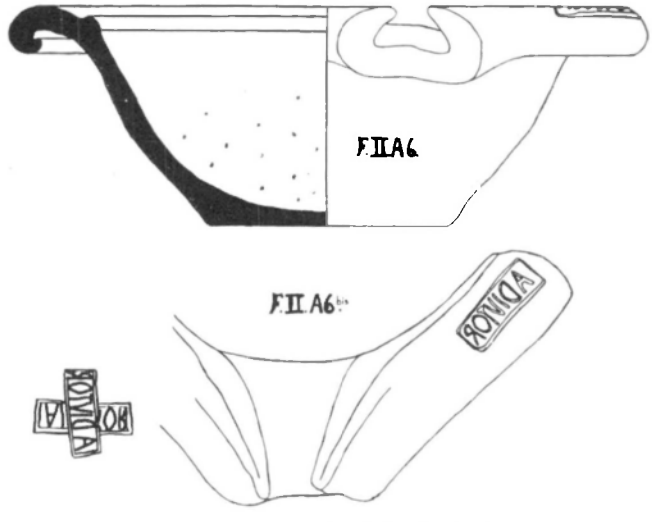

FIG. 11. — *Amay* : broyeur, type *b*, sigle ADIVTOR en *retro* (1/4).

Dimensions : hauteur 0,115 m. ; diamètre à la lèvre 0,34 m.

Le profil est semblable à des types trouvés en Bretagne : à Colchester (*Roman Colchester* ; fig. 119, 195 B, de l'époque de Vespasien), à Caerleon (Nash-Williams, *op. cit.*, fig. 59, 263-264, exemplaires recensés comme Flaviens), à Canterbury (Sheppard, Frère, *Canterbury Excavations*, *Summer*-1946, *Archéologia Cantiana*, 68 (1954), fig. 24, 10 et p. 142 de la fin du 1er S.) Près du déversoir le broyeur porte le sigle *ADIVTOR en retro* (1).

(1) Le sigle est bien connu sur tèle sous la forme ADIVTOR (avec IVT ligaturé, ou le A sans barre transversale ou encore avec une barre verticale tenant lieu de barre transversale), à Bavai. L'inventaire de ces sigles a été jadis dressé par M. HENAULT, *Pro Nervia*, 1923, 59 (Elouges, Elewijt, Thy-le-Baudhuin, Anthée, Jupille, Meersen, Hukenberg (L. holl.), dont quelques-uns figurent également dans H. SCHUERMANS, *Sigles figulins*, *Ann. Académie d'Arch. de Belg.*, 23 (1867), 2e série, t. III, nos 68, 69, 70, 71. Un exemplaire du sigle a également été retrouvé en Angleterre (C. I. L., VII, 1334, 2).

A Mademoiselle P. SPITAELS (Univ. Gand), qui a bien voulu effectuer pour

Exemplaire nº inventaire A 55 : Broyeur à rebord horizontal dont le fond est légèrement bombé, à lèvre pendante fortement coudée, appuyée par un listel au même niveau que le rebord supérieur de la lèvre (fig. 12).

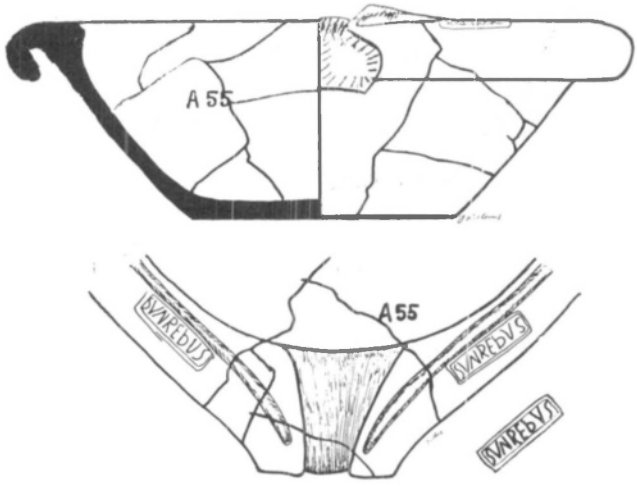

FIG. 12. — *Amay*, broyeur type *b*, sigle SVNREbVS (1/4).

nous la recherche bibliographique nécessitée par cette note, nous exprimons toute notre reconnaissance.

A ajouter à cette liste un broyeur avec sigle ADIV de Colchester (voir HULL, *Roman Colchester*, fig. 55, 24).

Aussi VTOR découvert récemment à Amay (voir *Bull. de C. A. II. C.*, II, 1962, *Sigles sur tèles et tuiles trouvés à Amay et Braives de* 1956 *à* 1961),, J. WILLEMS, J. DOCQUIER, E. LAUWERIJS).

Un fichier constitué par M. VANDERHOEVEN signale :

.DIVOR (u et t liés), Jupille, nº 1874 (Musée Curtius);
ADIVTORF, Jupille, nº 9943 (Musée Curtius);
ADIVTORF, Tongres, nº A 1043 (Musée de Tongres) et ADIVTOR, Tongres, nos 8018, 8009 et 8011;
ADIVTORF, Elouges;
A..VTOR, Hoeselt, 1934.

Le sigle ADIVTOR est signalé à quatre reprises dans les collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Et reprise également par J. TERRISSE (*Les sigles de Bavais sur mortaria, Amphore, Dolia et Tegulae, Ogam, XII*, 1960).

ADIVOR (V et T liés) découvert récemment à la villa de Warfée (commune de *Saint-Georges-sur-Meuse*) suivant communication de M. J. DESTEXHE à Huy, 1962, où le conférencier lit par erreur (Adivor).

Dimensions : hauteur 0,105 m. ; diamètre à la lèvre 0,34 m.

Le profil de la lèvre est semblable à un type trouvé à Caerleon (Nash-Williams, *op. cit.*, fig. 59, 265) et s'apparente au type dérivé de *Hofheim* 80 et *Camulodunum* 192 B, figurant dans l'inventaire de *Vindonissa* 570.

Les exemplaires de Burghöfe (G. Ulbert, *op. cit.*, pl. 42, 12) et de Bad Nauheim (Simon, *op. cit.*, fig. 15, 68), de l'époque flavienne, présentent un profil semblable, encore que la courbure de la lèvre soit moins accentuée.

Près du déversoir le broyeur porte le sigle SVNREbVS, qui n'a pas encore été signalé.

Exemplaire nº inventaire A 49 : Broyeur à rebord horizontal et lèvre pendante appuyée par un listel légèrement plus haut que le niveau du rebord supérieur de la lèvre, à paroi légèrement incurvée, rappelant le profil de l'exemplaire F 1 A 4 (fig. 13).

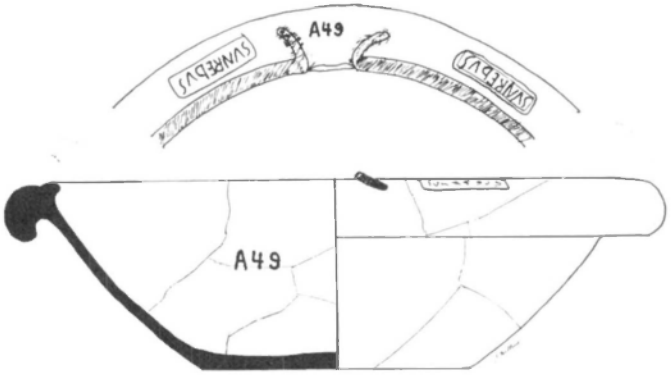

Fig. 13. — *Amay*, broyeur type *b*, sigle SVNREbVS (1/4).

Dimensions : hauteur 0,102 m. ; diamètre à la lèvre 0,36 m.

Si le type rappelle *Camulodunum*, fig. 53, 32 et un exemplaire du vicus d'Hofheim (H. Schoppa, *op. cit.*, pl. 15, 3) ; il s'apparente d'avantage aux exemplaires de Bad Nauheim (Simon, *op. cit.*, fig. 15, 70) et de Vindonissa (*Vindonissa* 571).

Près du déversoir le broyeur porte le sigle SVNREbVS.

Type *c* (fig. 14).

Encore que ce grand récipient soit dépourvu de déversoir, nous n'hésitons pas à le ranger dans la catégorie des broyeurs : il en a la même matière beige tirant sur l'orange et l'allure générale, fond plat, paroi oblique, lèvre très élaborée dont le rebord presque horizontal est orné d'un zig-zag entouré de rainures.

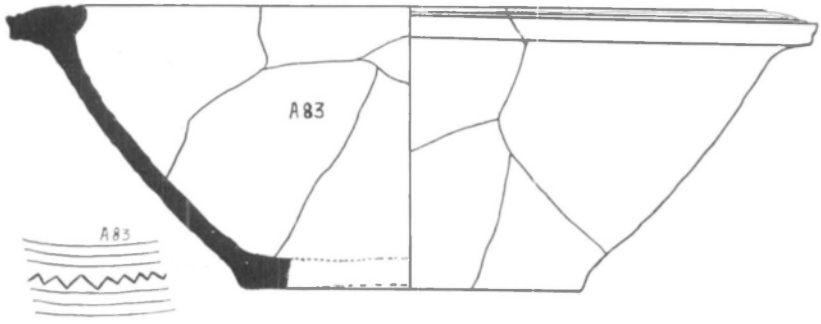

Fig. 14. — *Amay*, broyeur type *c* (1/4,5).

L'exemplaire A 83 recueilli à Amay est de belles dimensions : hauteur 20 cm. ; diamètre 52 cm.

Il s'agit là d'une vaisselle peu commune dont je ne connais de parallèle ni en Belgique ni en Rhénanie.

2. — *Les cruches à une ou à deux anses*

La présence de plusieurs cruches et petites amphores (*kruikamphore*) dans l'échantillonnage recueilli à Amay constitue l'indice le plus sérieux de la romanisation des potiers locaux.

Cette vaisselle se caractérise par :

1) une panse gracieuse, bien équilibrée, ovale (exemplaire n° inventaire A 53), piriforme (exemplaire n° inventaire F 1 A 1) ou ovoïde (exemplaire n° inventaire F 2 A 7), assise sur un fond légèrement rentrant supporté par un anneau de support bien marqué ;

2) un col bien dégagé de l'épaule et dont la naissance est soulignée, sur certains exemplaires, d'une gorge bien marquée ;

3) des anses à deux côtes, attachées au tiers supérieur du goulot mais bien séparées de la lèvre et à la partie haute de l'épaule. Ces anses sont coudées presque à angle droit.

Quant à la lèvre, elle procède de deux types bien connus, encore qu'elle présente des profils caractéristiques pouvant être tenus pour des interprétations locales d'une forme flavienne.

Type *a* (fig. 15).

Lèvre à collerette simple et biseautée, dérivée du type Hofheim 55.

L'exemplaire n° inventaire B 33 est pourvu d'un col haut et dont le profil présente une légère concavité, surmonté d'une lèvre assez massive évoquant un T affalé vers l'extérieur à une inclinaison de 45°.

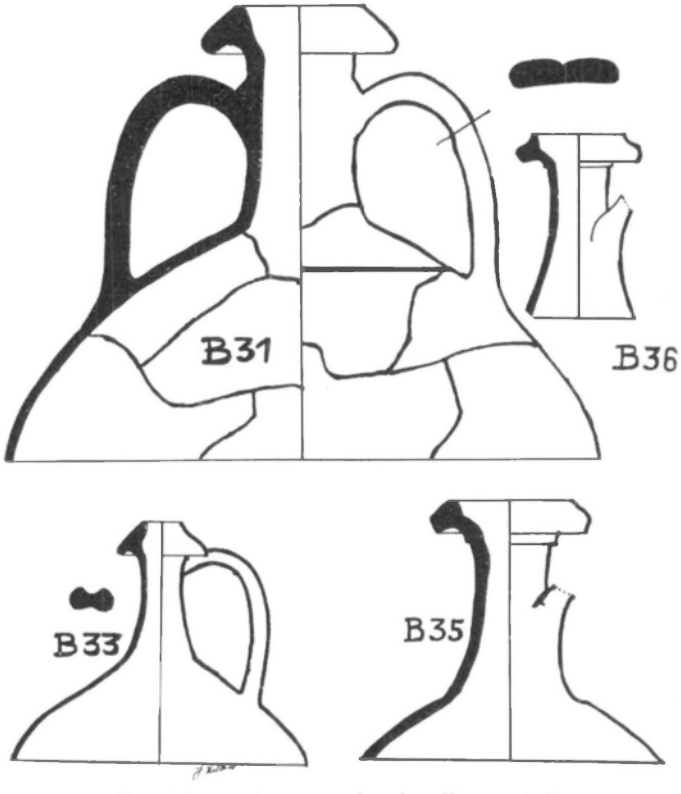

Fig. 15. — *Amay*, cruches à collerette (1/3).

Le type est bien connu au milieu du Ier siècle avec une inclinaison moins prononcée : *Hofheim* 55 (= Gose 373 = *Camulodunum* 148 (1) = *Nijmegen* 81 = *Vindonissa* 445). Il est aussi signalé à Caerleon : V. E. Nash-Williams, *op. cit.*, fig. 56, 93.

L'exemplaire n° inventaire B 31 a un col plus trapu terminé par une lèvre au profil moins aigu : ce n'est pas un T mais un L renversé qu'elle évoque. C'est à ce type que sont apparentés les exemplaires n° inventaire B 32, B 35 et B 36, ornés d'une moulure sous la collerette dont le biseautage a tendance à se creuser d'une large gorge, vaisselle qui figure dans l'inventaire des camps d'Aislingen (G. Ulbert, *op. cit.*, pl. 8, 32) et de Burghöfe (G. Ulbert, *op. cit.*, pl. 45, 9 et pl. 49, 4). Notre n° inventaire B 35 rappelle Gose 374, trouvé dans un tumulus à Monreal (*Bonner Jahrb.*, 148 (1948), 431 et fig. 47, 8), de la fin du Ier siècle et quelques types trouvés en Belgique, à Hofstade (S. J. De Laet, *L'Ant. Class.*, 16 (1947), 302 et pl. 8) et à Robechies (P. Spitaels, *L'Ant. Class.*, 26 (1957), 105 et fig. 17).

L'importante concavité de l'exemplaire n° inventaire B 36 annonce le rebord dressé surmontant la collerette qui caractérise le type *b* d'Amay.

Type *b* (fig. 16*a*).

Lèvre dont la collerette est surmontée d'un rebord droit ou légèrement incliné vers l'extérieur.

Ce type dérivé de *Haltern* 47 se rencontre dans nombre de sites de la seconde moitié du Ier siècle. Les exemplaires mis au jour en Rhénanie (type *Hofheim* 50 B et Gose 364, de *circa* 85), à Bad Nauheim (Simon, *op. cit.*, fig. 14), de *circa* 85, dans le *vicus* d'Hofheim (H. Schoppa, *op. cit.*, pl. 8, 1, 2, 3 et 4), en Rhétie, à Aislingen (G. Ulbert, *op. cit.*, pl. 8, 20 et 36) et à Burghöfe (G. Ulbert, *op. cit.*, pl. 46, 3) et en Bretagne (*Camulodunum* 144) ont le rebord surmontant la collerette incliné à environ 45°.

(1) Des exemplaires ont été fabriqués à Colchester, juste avant la destruction de la ville : *Camulodunum*, p. 282 et fig. 58, 7, 8, 9.

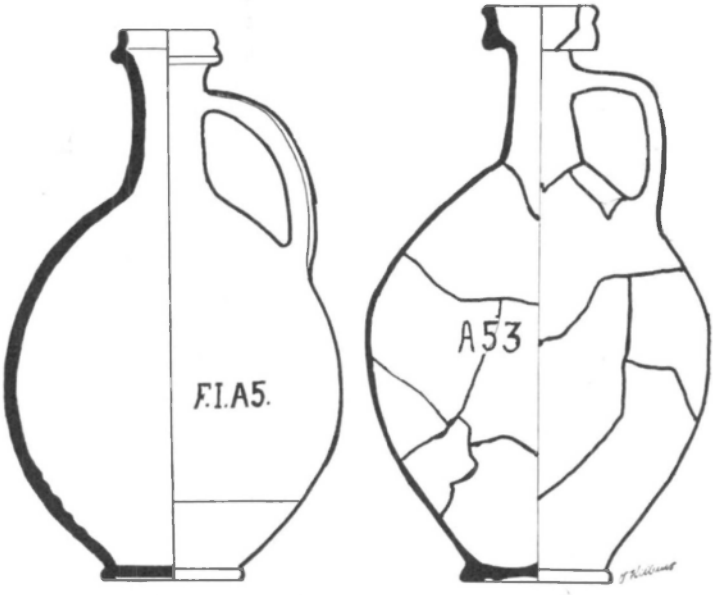

Fig. 16*a*. — *Amay*, cruches type *b* (1/3).

Les types recueillis à Amay, par contre, présentent une moulure bien prononcée à la lèvre (c'est le cas de nos exemplaires inventaire A 8, A 10, A 11, A 15, F 1 A 1 et F 2 A 7, fig. 16*b*) à tel point que le rebord semble parfois pourvu d'un véritable boudin (notre exemplaire inventaire A 14, fig. 16*c*). A vrai dire, des profils semblables ne sont pas inconnus en Rhétie (Aislingen : Ulbert, *op. cit.*, pl. 8, 1 à 9).

Type *c* (fig. 17).

Lèvre garnie d'un anneau cylindrique dont le profil, à l'extérieur, est légèrement concave.

Ce type existe sous la forme de cruche (notre exemplaire inventaire A 9) et de petite amphore (notre exemplaire inventaire A 16).

Il semble originaire de l'Italie du Nord et se rencontre notamment dans les nécropoles de la vallée du Tessin (Ch. Simonett,

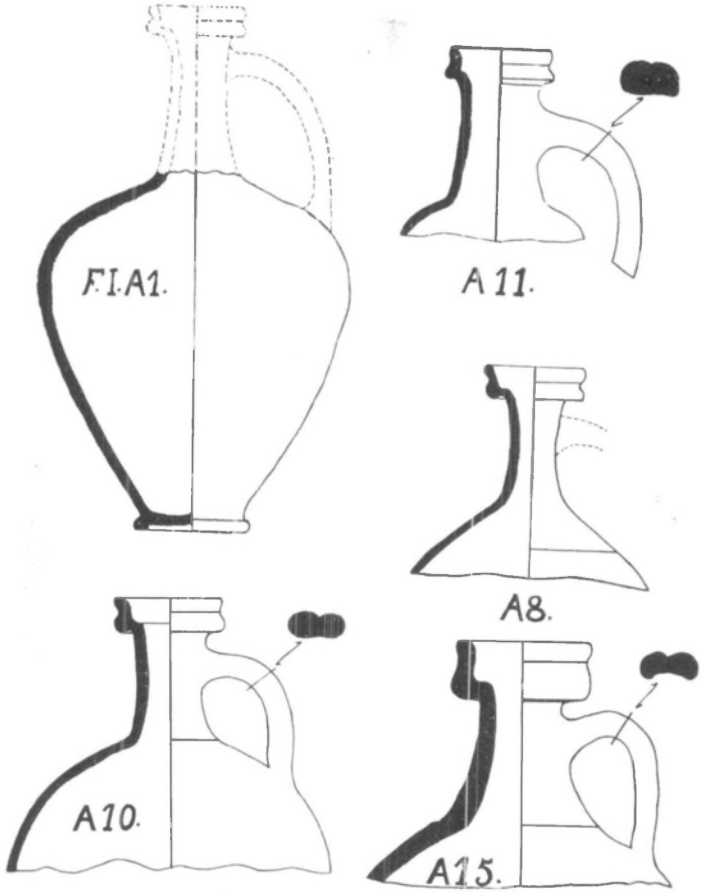

FIG. 16*b*. — *Amay*, cruches type *b* (1/3).

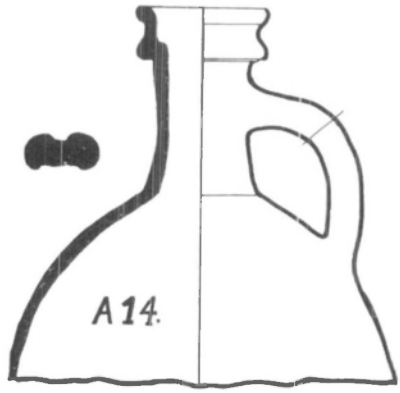

FIG. 16*c*. — *Amay*, cruche type *b* avec lèvre à boudin (1/3).

Tessiner Gräberfelder, fig. 42, 7 et pl. 16, 7 ; fig. 119, 35 et pl. 16, 7) et dans les castella de Rhétie (Ulbert, *op. cit.*, pl. 8, 9 pour Aislingen, et pl. 545, 1 et 3 pour Burghöfe).

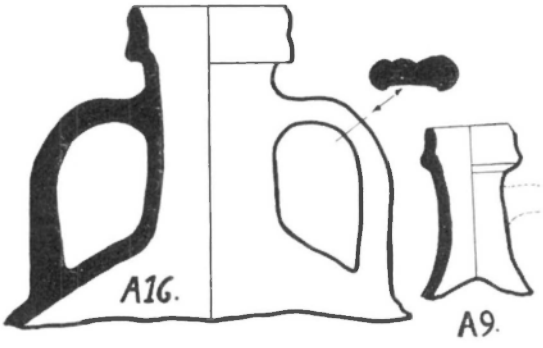

Fig. 17. — *Amay*, cruches, type *c* (1/3).

La forme est bien connue dès la seconde moitié du I^er^ siècle en Rhénanie (*Hofheim* 50) et en Bretagne (*Camulodunum* 140). Une excellente étude typologique en a été faite récemment par M. Blumstein, *Roman pottery from Hoo*, *Archaeologia Cantiana*, LXX (1956), 273-277 et fig. 7.

Type *d* (fig. 18).

Lèvre garnie d'un boudin de section triangulaire.

Encore que nos exemplaires soient très incomplets, il est permis d'en associer un (notre exemplaire inventaire B 34) à un type semblable provenant de Burghöfe (Ulbert, *op. cit.*, pl. 49, 8).

Notre exemplaire inventaire B 37 est pourvu d'un col renflé et d'une légère moulure sous le boudin de la lèvre.

Les cruches à lèvre garnie d'un boudin ressortissent d'avantage à la vaisselle du II^e^ siècle qu'à celle du I^er^.

3. — *Les amphores*

Type *a* (fig. 19).

Amphores en pâte fine tirant sur le beige, à anses bicotées, col large et lèvre rejetée vers l'extérieur avec moulure intérieure.

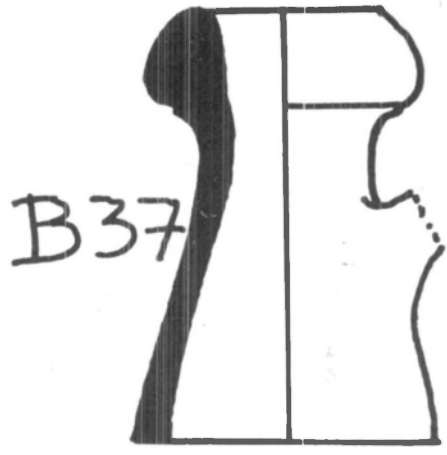

FIG 18. — *Amay.* Cruche, type *d.*

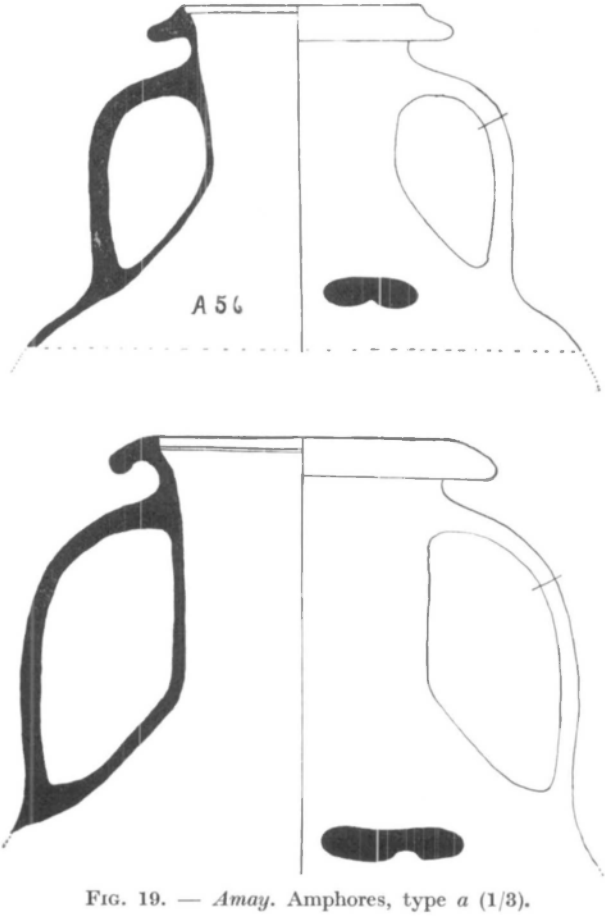

FIG. 19. — *Amay.* Amphores, type *a* (1/3).

Dimensions : hauteur du col 10 à 15 cm. ; diamètre à la lèvre 13 cm.

Nos exemplaires n° d'inventaire A 56 et A 56 (A) ont été recueillis en dehors des fours si bien qu'il n'est pas possible de certifier qu'ils ont été fabriqués à Amay.

Types proches de Aislingen, pl. 10, 15 et de Burghöfe, pl. 46, 4.

TYPE *b* (fig. 20).

Petites amphores en terre grise ou rougeâtre, à panse très effilée, col droit, garni de cordons à la naissance de l'épaule et

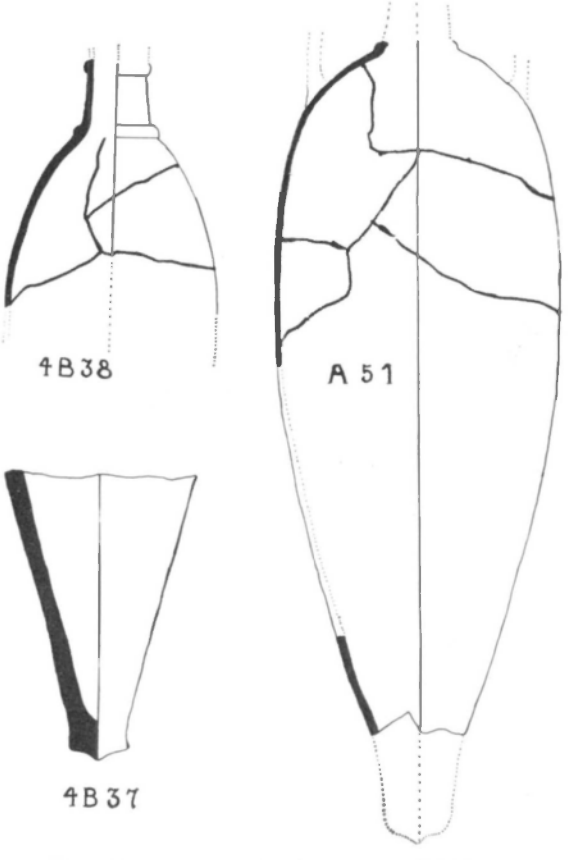

FIG. 20. — *Amay*, Amphores, type *b* (1/4).

à mi-hauteur. Les exemplaires n° d'inventaire 4B 37, 4B 38 et A 51 peuvent donner une idée générale de la forme qui semble dériver d'un type augustéen trouvé à Oberaden (*Oberaden*, 2, pl. 36, 79) dont l'emploi a duré jusqu'au début de l'époque flavienne (*Haltern* 66 = *Hofheim* 73 = *Camulodunum* 182 = Gose 436).

Cependant sur aucun de ces types bien connus, on n'a signalé à ce jour de cordons sur le col. Il s'agirait en l'occurrence d'un type local fabriqué à Amay que, vu l'absence de lèvre, il est bien difficile de définir de façon plus précise.

4. — *Les assiettes* (fig. 21)

Un seul type, en terre grossière et à paroi épaisse, a été fabriqué par les potiers d'Amay. Ces assiettes dont un exemplaire, inventaire F 1 A 2 a été retrouvé et reconstitué, sont en terre brun-chocolat ont la paroi inclinée vers l'extérieur, voire évasée, le fond rentrant. Elles sont pourvues d'un rebord plat pourvu de deux gorges. Dimensions de notre exemplaire : hauteur 60 mm. ; diamètre 236 mm.

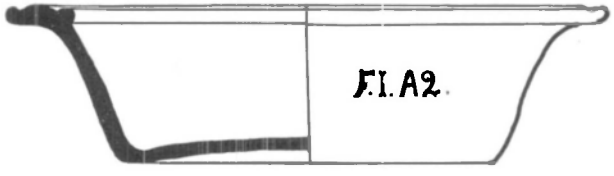

Fig. 21. — *Amay*. Assiette (1/3).

Au point de vue typologique, il s'agit d'un dérivé de la forme Hofheim 94 A (Gose 482) qui disparut en Rhénanie, au cours de la seconde moitié du I^er^ siècle (Schoppa, *op. cit.*, 57), mais dont l'existence en Bretagne où elle apparaît au milieu (*Camulodunum* 42) et à la fin du I^er^ siècle (Sh. Frere, *Archéologia-Cantiana* LVIII (1954), fig. 8, 78), se prolonge jusqu'au milieu du II^e^ siècle. (Voir l'exemplaire fig. 60, 323 de Nash-William, *op. cit.*).

5. — *Les casseroles ou pots à cuire* (fig. 22)

Ces récipients en terre brun foncé et rouge jaunâtre (terre à brique) variantes issues du type *Haltern* 91, ont été fabriqués en deux types différents.

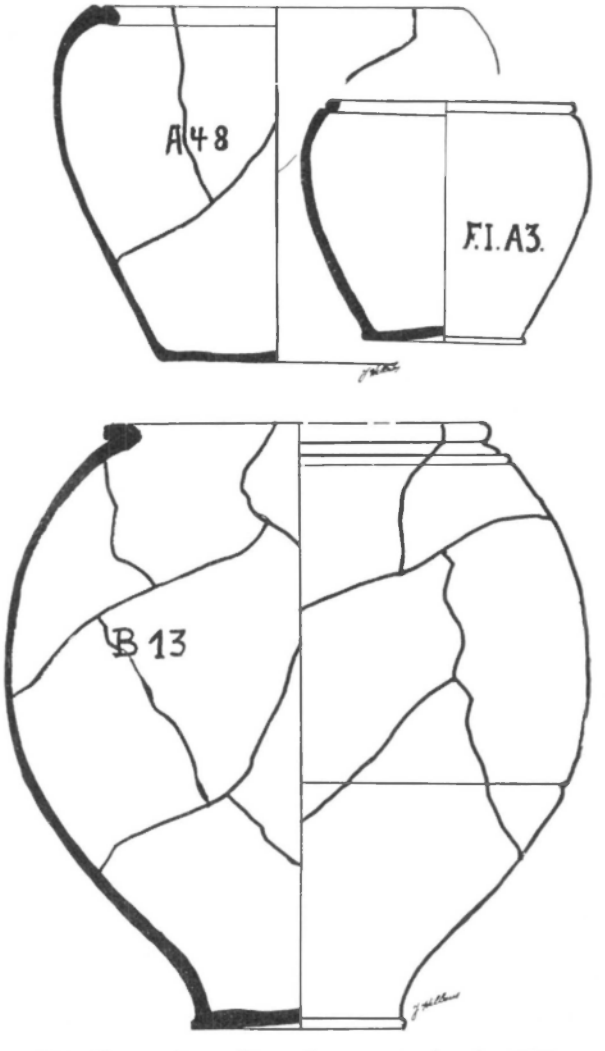

Fig. 22. — *Amay.* Casseroles ou pots à cuire (1/3).

Type *a.*

Nos exemplaires inventaire A 48 et F 1 A 3 sont de petites dimensions, au profil s'infléchissant vers le fond qui est plat ou bombé, à la lèvre rentrante et bien dégagée, évoquant le type Gose 355 (d'Oberaden) à cette exception que nos récipients, comme cette forme qui a duré jusqu'au règne de Claude, n'étaient pas couvert à l'extérieur d'un engobe noir brillant.

Type *b.*

L'exemplaire inventaire B 13, en pâte rouge-brun, bien lissée, est de grande dimension. Sa panse arrondie repose sur un pied profilé et est garnie d'une rainure vers la base ; d'une moulure sous le col et pourvue d'une lèvre repliée vers l'extérieur. Cette forme rappelle *Hofheim* 87 A (= Gose 531) et ressemble au type *Camulodunum* 260 B dont Hawkes et Hull ont fait une bonne étude (*Camulodunum*, p. 270).

6. — *Les écuelles* (fig. 23)

Ces larges récipients en terre grossière, généralement de teinte grise et rougeâtre légèrement rugueuse, qu'on rencontre en si grand nombre dans les sites romains, se présentent à Amay sous deux formes caractéristiques.

Type *a.*

Ecuelle à rebord presque horizontal pourvu de rainures, avec une moulure au milieu de la panse. C'est le type le mieux connu dans le dernier tiers du premier siècle, non seulement sur le limes (type *Hofheim* 91 A et Schoppa, *op. cit.*, pl. 14, 10 ; à Echzell, voir par exemple H. Schönberger, *Die Romischen Kestellanlagen in Achzell, Saalburg Jahrbuch*, XVIII (1959-1960), fig. 8, 20 ; à Wiesbaden, voir ORL ; 31, pl. 13, 27 ; à Bad Nauheim, voir Simon, *op. cit.*, fig. 15, 9), mais aussi en Bretagne (*Camulodunum* 246 B).

Le fond de notre exemplaire inventaire B 16 est légèrement bombé.

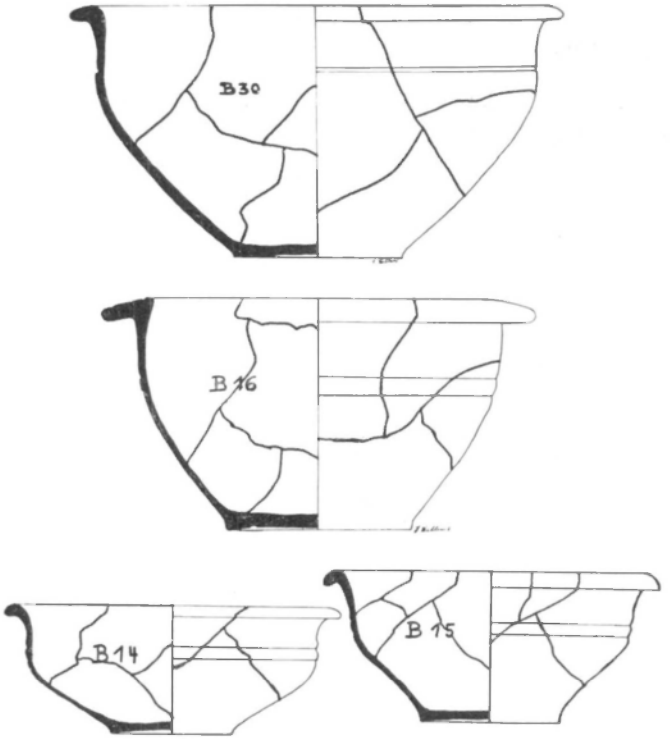

Fig. 23. — *Amay*. les écuelles (1/3).

Type *b*.

Ecuelle à profil caréné allant en s'évasant vers le haut, à lèvre inclinée vers l'extérieur et dont le milieu de la panse est garni d'une moulure.

Nos types B 14 et B 15, dont le fond est imperceptiblement bombé sont de petites dimensions.

Notre type B 30, de grandes dimensions, présente un coude moins prononcé à la panse, dont la partie supérieure est ornée non d'une moulure, mais d'une gorge en creux.

Cette forme se rencontre en Germanie Inférieure à l'époque flavienne, par exemple *Holdeurn* 376, Brunstig, pl. 7, 7 et p. 147, *Arentsburg* 135 et en Bretagne, par exemple *Camulodunum* 230 B*b*.

Les couvercles (fig. 24), voir nos exemplaires n° inventaire A 47 et A 54.

Les exemplaires mis au jour dans les fours d'Amay se caractérisent par un profil très évasé, se terminant par un rebord arrondi à l'intérieur et sommé d'un bouton plat. Le type est

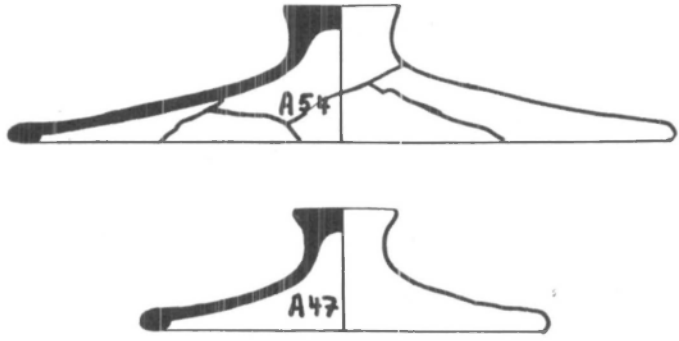

FIG. 24. — *Amay*, types de couvercles (1/3).

très proche de *Camulodunum*, fig. 85, 17. En Rhénanie par contre l'épaississement de la lèvre est dirigé vers l'extérieur (voir les exemplaires cités par Gose, 555 à 565).

8. — *Les urnes* (fig. 25)

Urnes en terre beige ou gris bleuâtre tirant sur le noir, en pâte assez fine, ayant subi des fêlures ou des gauchissements lors de la cuisson, à panse globulaire sur pied étroit, garnie de cordons et de zones guillochées, à lèvre plate rejetée vers l'extérieur, inclinée à circa 30°.

Dimensions : hauteur 19,5 cm. à circa 12 cm. ; diamètre à la lèvre 14,5 cm. à 9,5 cm.

Nos exemplaires n° d'inventaire 4 B 41, 4 B 42 et 4 B 45 sont bien connus dans les sites du début de l'époque flavienne en Bretagne, notamment à Colchester (*Camulodunum*, 108 Ac) et à Caerleon (Nash-Williams, *op. cit.*, fig. 55, 36), dans la cité des Nerviens (les exemplaires du cimetière et de l'atelier de

potiers de Blicquy) et chez les Trévires (l'exemplaire de la tombe 4 de Ferschweiler, *Trierer Zeitschrift*, 24-26 (1956-1958), 389 et fig. 39*a*, de la première moitié du Ier siècle).

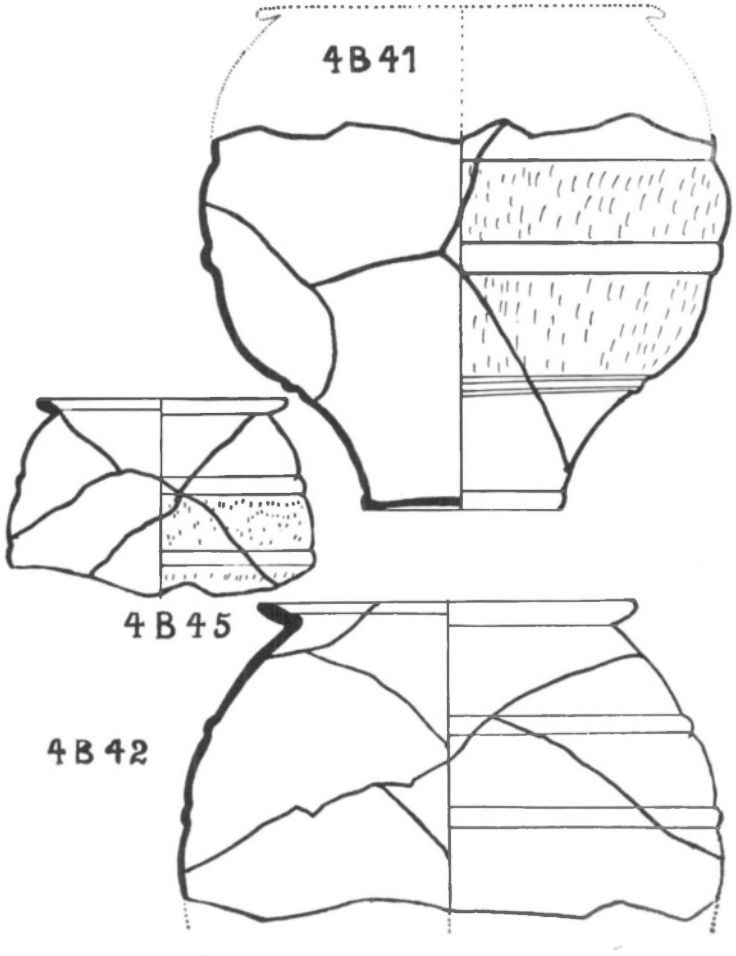

FIG. 25. — *Amay*, les urnes (1/3).

Il faut se garder de confondre ces urnes de grandes dimensions avec les petites urnes en terra nigra à lèvre plate et dont la panse est ornée de guillochis décrites par S. J. De Laet, ***L'Ant. Class.***, 16, 1947, 298-299.

Conclusions

Nous venons de décrire un échantillonnage bien caractéristique d'une vaisselle fabriquée à Amay, à la fin du troisième quart du premier siècle après J.-C.

Beaucoup de types étudiés présentent des analogies frappantes avec des produits trouvés dans les sites militaires en Bretagne, en Rhénanie et en Rhétie ; ces ressemblances nous indiquent que l'influence de l'élément militaire commence à s'exercer dans la cité de Tongres au cours de la seconde moitié du I^er^ siècle.

L'officine d'Amay a sans doute été dirigée par un artisan qui avait été en contact avec la vie des camps, peut être en Rhétie et dont la clientèle était constituée de vétérans.

L'atelier d'Amay est, semble-t-il, un des derniers à avoir été en activité entre la Meuse et l'Escaut. Les fours d'Hambresart, de Huombois et d'Howardrie sont de l'époque de Claude-Néron, ceux que M. Rousseau mit récemment au jour à Taintignyes sont de l'époque de Caligula ; quant au vaste complexe artisanal de Blicquy, localisé en 1961, il ne semble pas postérieur à celui d'Amay.

Tournai et Amay le quinze avril 1962,

M. AMAND J. WILLEMS J. DOCQUIER.

Nous remercions vivement MM. J. Mertens, J. Philippe, C. Leva et M. Vanderhoeven, pour leurs conseils précieux.

Tous nos remerciements vont aussi à M. F. Terwagne, Echevin de l'instruction publique d'Amay, et au Comité de l'Assistance publique, pour les autorisations de fouilles.

Qu'ils daignent trouver tous ici l'expression de notre vive gratitude.

LA COMMANDERIE DE VILLERS-LE-TEMPLE

Introduction

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes ou de Malte, surnommé la « Religion », est un ordre religieux et militaire. Son nom varie d'après l'emplacement de son siège, qui fut premièrement établi à Jérusalem, puis à Saint-Jean d'Acre (1187), Chypre (1291), Rhodes (1310), Malte (1530), et après l'occupation de l'archipel de Malte par les français en 1798, en Italie, puis à Saint-Pétersbourg, Ferrare et finalement à Rome.

Son origine n'est pas étrangère à l'expansion du commerce de l'Occident vers l'Orient au X^e^ et XI^e^ siècle. Les croisades consolident son établissement primitif, et appuyent son indépendance. Au XI^e^ siècle l'ordre poursuit un but hospitalier, mais vu la nécessité de se défendre et de combattre les « infidèles », il devient militaire et lutte sur terre et sur mer.

L'ordre est dit souverain, dès la conquête et l'occupation de l'île de Rhodes, dont la possession souveraine lui est reconnue par les différentes nations.

Les membres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem s'occuperont donc principalement de combattre les ennemis de la foi chrétienne, de soigner et hospitaliser les malades, voyageurs, pèlerins, croisés, etc., d'enterrer les condamnés et les excommuniés, de protéger les vieillards, d'héberger les filles-mères...

Tout comme les Templiers, les Hospitaliers, bien qu'en moindre mesure, ne resteront pas étrangers à certaines opérations financières pendant le Moyen Age. Leur flotte transporte voyageurs, pèlerins, croisés et marchandises et l'importation des tapis aux îles britanniques connaît un véritable essor.

Administrativement, l'ordre était divisé en six, puis en sept, et au XVIII^e siècle en huit langues, qui ne correspondaient pas exactement aux frontières des pays qu'elles étaient sensées représenter. Elles sont les langues de Provence, contrée du fondateur probable de l'ordre, Gérard de Tunc ou Gérard de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Aragon, de Castille, d'Angleterre et la langue Anglo-Bavaroise.

Chaque langue était divisée en grands prieurés et ceux-ci en bailliages et commanderies.

Au début les commanderies étaient le siège de communautés, elles se composaient d'un établissement, résidence des religieux, d'une chapelle, de dépendances, dont un bâtiment où l'on secourait les pèlerins et malades, parfois d'une léproserie, et d'un cabaret ou Franche Taverne, où les voyageurs pouvaient se restaurer.

Depuis l'époque de la fondation de l'ordre au XI^e siècle, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les biens sont, en ce qui concerne l'administration, tantôt centralisés, puis de nouveau décentralisés d'après les circonstances. L'héritage substantiel des biens des Templiers, fut à l'origine de bien des regroupements.

Les commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en nos Pays-Bas, dépendaient de la langue de France et du grand prieuré de France, qui avait pour siège l'enclos du Temple à Paris.

Nous connaissons vers le milieu du XVIII^e siècle :

— la commanderie du Piéton, siège le Piéton, près de Mons (Hainaut), ancien bien du Temple, biens sis dans la région hennuyère et cambrésienne. Cette commanderie devient magistrale à partir du XIV^e siècle, ce qui signifie qu'elle relevait uniquement du grand-maître.

— la commanderie de Chantraine ou Chanteraine, siège à Huppaye, près de Jodoigne (Brabant), bien des Hospitaliers, siège au Mont César à Louvain (ancien bien du Temple) à partir du XV^e siècle et siège à Vaillampont à Thines près de Nivelles, ancien bien du Temple ; biens sis dans la région brabançonne et namuroise.

— la commanderie de la Bracque, siège à Vieux-Turnhout (Anvers), ancien bien du Temple, biens sis dans la région campinoise s'étendant jusqu'à Bois-le-Duc.

— la commanderie de Villers-le-Temple, siège à Villers-le-Temple (Liège), ancien bien du Temple, biens sis dans la région liégeoise, namuroise et luxembourgeoise et quelques-uns au-delà de la frontière allemande.

— la commanderie de Castres, siège à Castres (Eecke), Flandre française, ancien bien du Temple, biens sis dans les Flandres belges et française.

— la commanderie de Slype, siège à Slype, arrondissement d'Ostende, ancien bien du Temple, biens sis le long de la côte.

Chantraine était le chef-lieu de l'ancien bailliage d'Avalterre, dont la juridiction s'étendait sur les biens de l'ordre dépendant de l'ancien diocèse de Liège. En 1466 ce bailliage est divisé en les deux commanderies de Villers-le-Temple et de Chantraine. Toutes ces commanderies étaient constituées d'anciens biens des Hospitaliers et des Templiers, la plupart baillés.

L'ordre se composaient de *chevaliers*, qui accédaient à la dignité de grand croix, commandeur, bailli... jusqu'à grand maître ; pour être agréé comme chevalier profès par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, un certain nombre de quartiers de noblesse était requis ; les *donats* péchaient en général par le nombre insuffisant de leurs quartiers de noblesse ; bien des donateurs se classaient dans cette catégorie ; les *servants* étaient non nobles ; les *chapelains*, prêtres, avaient seuls reçus la prêtrise. On exigeait des membres profès, les trois vœux de religion ; mais il existait bon nombre de membres d'honneur en toute catégorie.

La commanderie-château de Villers-le-Temple

Villers-le-Temple, situé à 13 km. de Huy, possède des vestiges d'une commanderie de l'ordre du Temple.

Si les auteurs, qui publièrent des ouvrages et des articles concernant l'ordre du Temple et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dit de Malte, mentionnèrent cette commanderie, aucune description détaillée de cette commanderie-château, formée de différents bâtiments, ne fut jamais éditée.

Nous voudrions essayer, après un court aperçu historique, de faire revivre ce centre militaire et religieux en nous basant sur des archives conservées au dépôt des Archives Nationales à Paris et au dépôt des Archives de l'Etat à Liège.

L'ordre du Temple fut fondé en 1118, à l'époque des croisades. La maison mère fut établie à Jérusalem, près de l'endroit où s'élevait jadis le Temple de Salomon, d'où le nom « ordre du Temple ». Le concile de Troyes (1128) accorda aux Templiers une règle et reconnut leur but proposé : protéger les voyageurs, pèlerins et croisés, mais avant tout « combattre les infidèles ». Dès ce moment les papes, mais aussi les ducs de Lotharingie, les comtes de Flandre, de Hainaut et maints autres seigneurs leur accordent en divers endroits de nos provinces, le droit de relief de leurs fiefs, des terrains avec facilités d'établissement, des biens dotés de privilèges, des immunités et autres...

L'ordre se développa rapidement en nos régions, qui dépendaient de la division administrative de l'ordre « Province de France » siégeant au Temple à Paris, son chef-lieu. Cette « Province de France » se divisait à son tour en plusieurs « précepteries » ou circonscriptions dirigées par des précepteurs, et ces circonscriptions se subdivisaient en commanderies avec leurs dépendances, administrées par un commandeur,

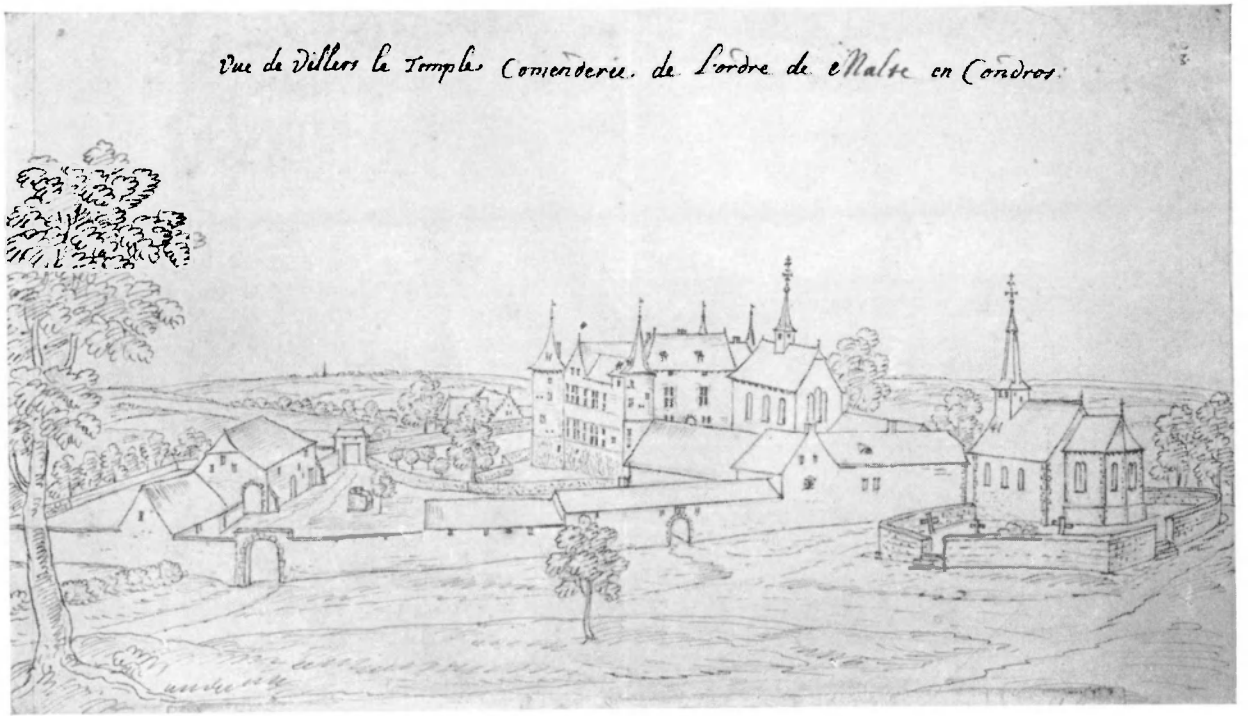

La Commanderie de Villers (dessin de Remacle Leloup (?), vers 1738)
(Bibl. de la Ville de Liège, Copyright, A. C. L.)

assisté de chevaliers, frères d'armes et frères subalternes et d'un chapelain.

Le château de Villers-le-Temple et certaines de ses dépendances relevaient probablement d'un don de Gérard d'Abée de Villers à son retour de la Terre Sainte, lors de son entrée dans la milice du Temple, et ceci bien avant 1257, date à laquelle il est déjà mentionné comme commandeur des maisons du Temple en Brabant et Hesbaye par un acte relatif à un échange de biens entre les Templiers de Villers-le-Temple, qui cèdent des biens sis à Geer (1) et une soulte de trois cents marcs liégeois, et l'abbaye de Flône, qui renonce à ses possessions de Villers et Clémodeau (2), et au droit de patronage sur l'église de Saint-Pierre de Villers-le-Temple en faveur de l'ordre du Temple (3).

Gérard de Villers meurt le dernier jour du mois de février 1273 (V. st.). Il est enterré, en face de l'autel, dans la chapelle de son ancienne propriété devenue commanderie. Lors de la désaffection de la chapelle de la commanderie, sa tombe en pierre bleue, fut transportée en l'église de Villers.

« Il y est représenté en grandeur naturelle, sous une arca-
» ture trilobée en forme de dais et vêtu de l'habit de son ordre,
» sa tête barbue est coiffée de la calotte en fer appelée cerve-
» lière. De la main droite il s'appuie sur son épée et de la
» gauche, il tient un chapelet attaché à la ceinture. Sur son
» manteau, vis-à-vis du cœur, est appliquée la croix-rouge,
» insigne des Templiers, dont la présence a ici pour effet de
» chasser le démon représenté par un serpent » (4).

La maison de Villers-le-Temple en Condroz, appartenant à la circonscription de la Hesbaye, devient bientôt le chef-lieu des biens du Temple dans la région liégeoise.

(1) Geer, prov. de Liège, arr. ad. Waremme et arr. jur. Liège.
(2) Clémodeau, dépendance de Villers-le-Temple.
(3) Ms., Bibl. Univ. de Liège, n° 1694, mentionne non 1257, mais vers 1250. Evrard, Documents, abbaye de Flône. Analectes pour servir à l'hre eccl. de la Belg. Brux. Lv., t. XXIII, 1892, p. 392.
(4) J. Chestret de Haneffe, L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liège ou la Belg. orientale. Cpte rendu, séances com. roy. d'hist. Brux., 5e sér., t. XI, 1901, pp. 313-314.

L'église Saint-Pierre de Villers-le-Temple,
pierre tombale du Templier Gérard de Villers (1273).
(B. 44775) Copyright A. C. L., Bruxelles.

Le 3 avril 1312, la bulle « Vox in excelso » du pape Clément V approuvé par le concile, dissout l'ordre du Temple et la bulle du 2 mai 1312 « ad providam Christi » dispose des biens de celui-ci. La majeure partie des possessions des Templiers en nos contrées passe à l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes ou de Malte d'après le lieu de son siège, et à l'ordre militaire Teutonique.

A cette fin, un inventaire des biens hérités par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans l'ancien diocèse de Liège, est dressé en 1313. Cet inventaire renseigne, que la maison de Villers-le-Temple possédait 94 bonniers de terres arables, pouvant rapporter annuellement 6 setiers d'épeautre chacun, environ 30 bonniers de terres incultes, 36 bonniers de prés situés non loin de la maison et 8 autres qu'elle tenait « en oxhe », environ 250 bonniers de bois en trois pièces, rapportant chacun tous les dix ans à peu près 20 sols tournois, mais sur lesquels il convenait de tenir constamment deux gardes forestiers, et 28 bonniers de terre à Nandrin, qui rendaient chaque année 10 muids d'avoine. La maison possédait en outre deux moulins rapportant annuellement à peu près 30 muids de seigle (1).

Mais elle devait à plusieurs seigneurs des cens, en plusieurs termes, pour un montant de 22 sols tournois de bonne monnaie valant 43 sols tournois, le gros du roi valant 18 tournois, et un muid et demi d'épeautre et une rente viagère de 3 muids d'épeautre à une béguine de Huy (2).

Dès lors les biens de l'ordre du Temple sis dans l'ancien diocèse de Liège, sont incorporés au bailliage d'Avalterre, subdivision des biens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en nos contrées. La maison de Villers-le-Temple, établissement principal de l'ordre du Temple dans la région liégeoise, devient subordonnée au bailli, maître du bailliage d'Avalterre, siégeant

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de l'ordre de Malte, série S. 5254, liasse 2, nº 1. Rouleau de parchemin. Oxhe, ruisseau de l'endroit arrosant les deux moulins. J. Chestret de Haneffe, *op. cit*, pp. 314-315 et 341, document.

(2) Arch. nat. Paris, *idem*.

à la commanderie de Chantraine à Huppaye (1), et comme tant d'autres maisons membres, est reléguée au rang de commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette maison des Templiers exerçait ses droits par une cour de tenants et de justice. Le commandeur était le seigneur absolu à Villers-le-Temple, il y possédait un bailliage, une cour censale et féodale composée d'un greffier et de 7 hommes de fief, et pour le civil tant que pour le criminel, les peines variaient jusqu'à l'exécution capitale. Le commandeur exerçait également la maîtrise de la chasse et de la pêche dans sa seigneurie (2).

En 1466, le bailliage d'Avalterre est démembré, d'après une bulle du chapitre général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la commanderie de Villers-le-Temple dite de Liège et en la commanderie de Chantraine dite de Brabant (3).

Vu les attaques réitérées des turcs contre l'île de Rhodes, à ce moment siège principal de l'ordre, les difficultés internes et la succession de différents grands maîtres en un court intervalle, la division effective du bailliage d'Avalterre ne se réalise qu'après le 26 août 1503, ainsi que nous l'apprend un acte passé à Louvain, relatant la visite des deux commanderies par les commissaires, frère Louis Ledde de Lannoy et frère Etienne Bernard de Senlis, députés par le grand maître frère Pierre d'Aubusson, cardinal de Saint-Adrien, et son vénérable Chapitre, le père Brunet, écuyer, procureur de Gilles de Ruyt, commandeur de la commanderie de Liège et frère Charles de Brumiers, commandeur de la commanderie de Brabant. Cette visite mentionne la maison de Villers-le-Temple et ses dépendances comme affermées par le commandeur de Brabant ou de Chantraine défunt, probablement frère Sarazin de Peaige (4), à Thiery Poullon pour 80 florins, monnaie de Liège

(1) Huppaye : 5 km. de Jodoigne. Nous présumons que le bailli-maître y résida jusqu'au début du XV^e siècle. Vers le milieu de ce siècle le maître Edm. van Emichoven occupe déjà le Temple au Mont-César à Louvain.

(2) Arch. nat. Paris, *idem*, S. 5254, liasse 2, n° 7.

(3) Arch. nat. Paris, *idem*, série S. 5254, liasse 1, n° 1.

(4) E. MANNIER, Les commanderies du grand prieuré de France. Paris, 1872. XXXVI-808 p. Spéc. p. 746 Liste des maîtres de Chantraine, elle n'est pas exempte d'erreurs, l'auteur se base sur des documents qui mentionnent les différents maîtres.

ou 48 florins de Brabant. Ce dit Thiery Poullon avait prêté trois cents livres de bonne monnaie au défunt commandeur et désirait le remboursement de cette somme ou le rabat de celle-ci de son fermage annuel.

A ce moment l'argent ayant cours au pays de Liège est fortement déprécié. Le prince évêque Jean de Hornes fait forger des florins « de Hornes » qui ont cours pour 21 sols et ne valent réellement que 12 sols de Brabant. Cent florins de Liège ne valant que 60 florins de Brabant les revenus des biens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sis au pays de Liège, subissent les effets de ce change défectueux (1).

Ce n'est donc qu'après 1503, que la maison de Villers-le-Temple fut réintégrée comme chef-lieu de la commanderie de Liège et résidence du commandeur, place prépondérante qu'elle occupait lors de son appartenance à l'ordre du Temple.

Les visiteurs commissionnés insistèrent sur la nécessité de la présence du commandeur « sur les lieux, car la plupart des dites » maisons (de la commanderie de Liège) sont par terre et » plusieurs rentes perdues, par la faute du défunt commandeur ».

Par un acte passé le 8 juin 1558, devant le notaire H. Doupey, frère Christophe de Grenay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Colberoste, administrateur de la commanderie de Liège, reconnaît avoir reçu de Jehan de Collelande Sr. Dagymont, deux cent soixante six pièces d'écriture, tant chartes en parchemin que papiers servants à la commanderie de Liège ; ceux-ci étaient conservés depuis 1547 au profit de l'ordre, vu les temps mouvementés et les diverses difficultés advenues depuis le trépas de Jacques d'Astmot. A partir de cette date les archives de la commanderie de Villers-le-Temple ou de Liège furent de nouveau conservées dans la maison, siège de la commanderie (2).

Une lettre datée du 20 mars 1696 de Messire Jean François Belhoste, fermier de la commanderie de Villers au Liège, à

(1) Arch. nat. Paris, *idem*, série S. 5254, liasse 1, n° 2.
(2) Arch. de l'Etat à Liège, Fonds de l'ordre de Malte, reg. 1, cartulaire, 2e partie (1527-1580), p. 437 verso.

M. le chevalier de Genlis (1), commandeur de cette même commanderie, relate plusieurs détails concernant l'état, les revenus et biens de la commanderie même et de ses dépendances.

Ce fermier avait été établi par le commandeur, marquis d'Harcourt, comme administrateur régissant directement la commanderie. M. d'Harcourt et M. de Mahieu lui avaient fait l'honneur de lui présenter cette administration sans qu'il y songeât. En 1696, le fermier administrateur réside avec sa petite famille dans le château de la commanderie. A cette fin, il avait quitté son emploi dans la province du Luxembourg, pour redresser les abus et désordres dont la commanderie avait eu à souffrir. Comme jeune garçon, il avait écrit le registre terrier (1656) de celle-ci, sous le commandeur Nicolas de Paris Boissy. Ce fut le dernier registre terrier élaboré, et les procès datant de cette période demeuraient indécis.

Six commandeurs se sont succédés en quatorze ans. L'ordre a joui intégralement des revenus de la commanderie sans y exécuter aucune réparation. M. de Lau, l'ancien administrateur, laissa les bâtiments en un état fort défectueux. Il partit quatre jours après que le nouvel administrateur Belhoste eut pris possession des lieux, ayant vendu le tout « jusqu'aux fagons », et emportant même les meubles du feu commandeur, en disant que ceux-ci lui appartenaient. « Il ne restoit que les » murailles avec soub correction, les ordures, quelques vieux » bois de lictz et trois à quatre vieilles chaises, desquelles on ne » peut plus se servir. »

Le Seigneur de Lau prit plus soin de ses propres intérêts, que de ceux du commandeur.

M. de Belhoste est assailli dès son entrée, par les rappels de reliefs, d'impôts et autres, et ce, malgré les immunités dont jouit l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Outre ces poursuites fiscales, les biens de la commanderie sont exposés au passage des armées françaises et alliées, et considérés par l'administration de la principauté de Liège comme « possession étrangère »,

(1) Hardouin Bruslart, chevalier de Genlis, maréchal des camps et armées du roi de France, directeur général de l'infanterie des armées de S. M.

puisqu'ils dépendent du grand prieuré de France, ayant pour siège le Temple à Paris et que le commandeur est français. Les biens risquent donc la confiscation.

La situation de la commanderie est vraiment lamentable. Le plus gros de son revenu consistait en grains ; depuis 1690 on ne travaille plus. Le rendement des fermes et des rentes de la commanderie montait à environ 12.000 muids d'épeautre ; en 1696 les redevables devront débourser, s'ils n'obtiennent un certificat de ruine complète.

M. de Belhoste accuse en plus le chevalier de Chambly de Monthenault, commandeur défunt de la commanderie, d'avoir empoché l'argent d'une quantité de chênes marqués dans les bois de la commanderie, pour exécuter les réparations nécessaires aux différentes fermes ; M. de Lau aurait profité du reste n'ayant accompli aucune amélioration.

Il souligne encore que pendant les « ans mortuaires » ou les deux années qui précèdent l'entrée effective en fonction du commandeur, le revenu intégral de la commanderie et de ses dépendances est payé au Commun Trésor de l'ordre. La succession de six commandeurs en quatorze ans fut certes profitable au Commun Trésor, mais pas à la remise en état de la commanderie. Ainsi une grange et « fourny » du vieux moulin de Villers sont tombés en ruine. Le meunier a désigné sur le lieu même, les pierres nécessaires à la reconstruction et M. de Belhoste lui a fourni de la chaux. Ce même meunier offre d'avancer la somme nécessaire à payer la main-d'œuvre, pourvu qu'on lui déduise chaque année sur son rendage 17 muids de farine, 19 muids d'épeautre, 6 chapons et un porc gras, et qu'on lui procure le bois et autres matériaux.

A la maison ou château de Villers-le-Temple même, les murailles qui forment le circuit du château et de la basse-cour, enfermant les deux grandes portes « sont tant en dehors qu'au » dedans toutes décousues de vieillesse ». On n'y effectua aucune restauration ainsi qu'à la chapelle, et les portes de la haute cour (au-dedans) sont fort « caducques » et « emplies de fentes ». Chambres, portes, fenêtres, vitres, planchers, jardins

fruitiers, potagers, hayes, etc... nous confirment l'état de délabrement.

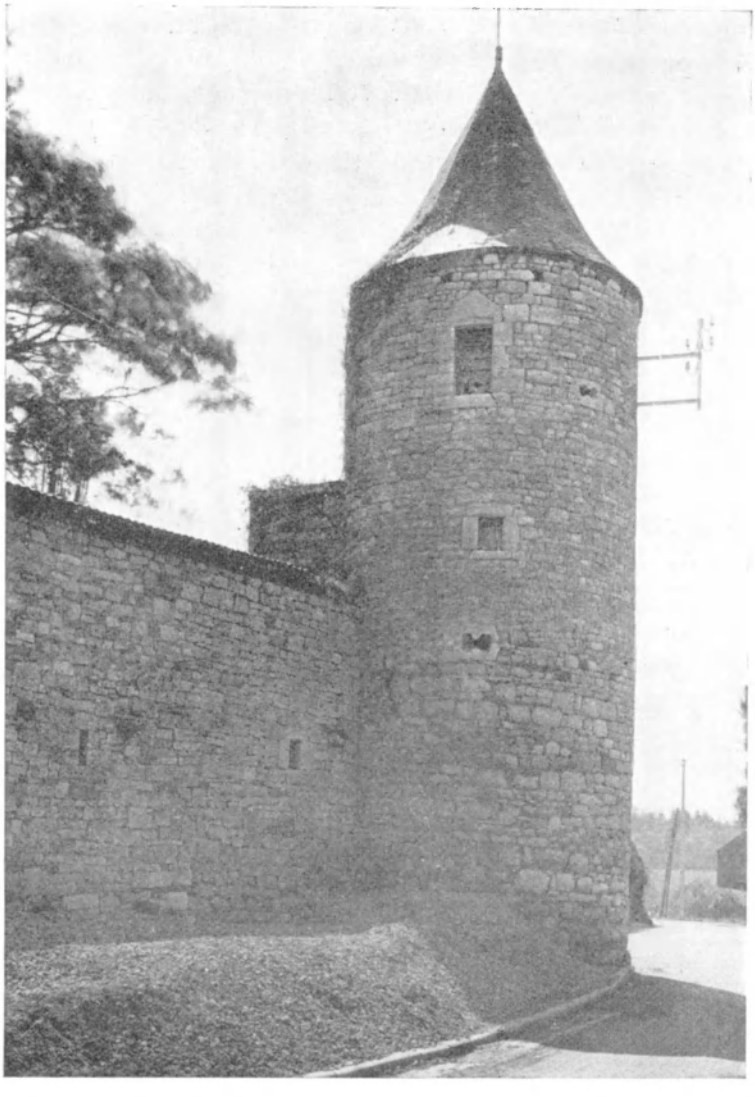

Château XVIe siècle, tour (côté rue), commanderie de Villers-le-Temple.
(B. 44.208) Copyright A. C. L., Bruxelles.

Nous avons vu que les archives de la commanderie étaient conservées au château de Villers-le-Temple ; en 1696 les papiers, les lettres et même les plus vieux documents sont égarés.

Dans sa lettre au commandeur de Genlis, M. de Belhoste insiste aussi sur l'envoi « des armes peintes du commandeur, » sur un petit morceau de papier » accompagné de l'indication adéquate des couleurs (émaux) et de la couleur de sa livrée, car la coutume de la commanderie veut, que le sergeant du lieu en qualité de forestier, et le valet qui sert le fermier du château, les portent par une capote payée par le commandeur. Les censiers l'arborent comme signe de reconnaissance lors de la venue des troupes.

Voici une description sommaire de la commanderie — château telle qu'elle se présentait en 1695 (1).

« Au dit Villers le Temple, il y a un corps de maison de » pierres et briques, avec quatre tours une à chaque coin, que » l'on nomme château de la commanderie, fort antique, pro- » cédant des Templiers, qui y ont été détruits il y a environ » 388 ans, dont la chapelle est encore dans la haute cour join- » dante la maison, qui est située sur du roc, sans fosse ni même » une goutte d'eau pour la commodité de la dite maison, que » celle que l'on va chercher dans une fontaine au voisinage. » La basse court est fort spacieuse avec la demeure du censier » et les jardins, et comme elle joint à l'autre cour, le tout est » renfermé par une muraille d'un grand circuit (2). »

Dès le XVIII^e^ siècle, la situation de la commanderie semble se rétablir par la diligence et sous la direction de M. Jean François Belhoste, receveur général de la commanderie et de ses dépendances.

Un livre ou papier terrier rédigé et renouvelé en 1710, par le frère Adrien de Chambon, chevalier d'Arboville (d'Arbouville), commandeur de la commanderie de Villers-le-Temple, comte de Hondroux, seigneur du dit Villers, Froidefontaine,

(1) L'orthographe du texte a été adaptée.
(2) Arch. nat. Paris, *idem*, liasse 2, n° 5.

Château XVI^e siècle, tour dans le jardin, commanderie de Villers-le-Temple. (B. 44207) Copyright A. C. L., Bruxelles.

Bertransard, Bierset, etc... contient les nouvelles reconnaissances, reliefs et mesurages de tous les biens de la commanderie par un arpenteur sermenté (juré) et expert, ainsi que la situation et l'état des bâtiments et les reliefs à produire devant la cour

féodale et censale qui se tient dans la salle de la commanderie depuis « toute ancienneté ». A cet effet on a recherché les documents nécessaires dans les vieux registres du coffre appartenant à ces deux cours, car depuis de longues années ceux-ci n'avaient plus été renouvelés. Ce livre renseigne aussi les cens et rentes seigneuriales, le montant des baux, tant des fermes, censes, bâtiments et moulins que des terres, et il souligne l'exemption de la commanderie relative aux tailles, subsides, dîmes, gabelles, impôts et autres charges.

Il nous apprend que les bâtiments de la commanderie consistaient en un corps de château carré ayant une tour à chaque coin ; deux de celles-ci faisaient face à la basse-cour et à la montagne de Sery, elles étaient bâties de briques avec la base en pierres de taille. Les deux autres tours situées du côté de la Meuse, se présentaient face au village de Villers, elles étaient élevées en pierres ordinaires de maçonnage. Des pierres de taille avaient été employées pour « les fenêtres et trogneries » et les flancs d'une tour à l'autre étaient construits en pierres ordinaires, mais les fenêtres en pierres de taille.

On entrait dans le bâtiment par une porte arrondie du haut, dont la baie était entourée d'une chaîne de pierres de taille. Elle ne servait qu'aux piétons et se prolongeait par une voûte d'entrée de 18 pieds de longueur et d'environ 9 pieds de largeur. Cette entrée pavée de cailloux et blanchie du haut menait au donjon, qui était « en quarure avec le fond en pierres de » taille ».

A droite, en sortant de la voûte d'entrée, on s'avançait dans la chambre des servantes, qui était précédée d'une place au bout de laquelle à gauche, il y avait un trou d'environ douze à quinze pieds de long, où on enfumait les viandes et à droite on entrait dans une autre place où s'entassait la provision de bois. Sous la première place s'étendait une cave profonde, voûtée et pavée.

Nous dirigeant de là vers la cuisine, nous découvrions une place ayant deux degrés sur la droite, on l'appelait garde-manger ou « somelerie », de celle-ci on entrait dans la cuisine, qui donnait à droite sur une buanderie assez spacieuse mais

inemployée. Toujours à droite de la cuisine, il existait une place contenant un four, des tables et ustensiles de bois nécessaires à la confection du pain, puis une entrée d'une cave profonde appelée « cave au lait » et à côté de celle-ci une autre place carrée encore plus profonde enfermant un bac de pierre monolithe de forme ovale, contenant 24 aymes d'eau. Il servait probablement jadis à une pompe, mais vers 1710 demeurait inemployé. La maison n'était pas pourvue d'eau.

La cuisine était meublée d'une grande table et de deux vieux buffets, elle communiquait avec une salle basse garnie d'un vieux buffet et fauteuil. Cette salle carrée, spacieuse, pavée de mauvaises briques se terminait par une petite place servant d'office.

Nous dirigeant de cette salle vers la porte d'entrée, on accédait à un vestibule nouvellement raccommodé et réparé avec des grandes pierres de taille, conduisant de plain-pied dans la chambre ordinaire de Messieurs les Commandeurs. Dans cette chambre on remarquait une cheminée avec chenets, une table et un vieux bois de lit. Une chambrette propre à un valet de chambre y était attenante.

Du vestibule on accédait par une montée de bois conduisant « à main gauche », à une place appelée « la salle d'en haut ». Elle était ornée d'une cheminée de jaspe travaillée et contenait deux vieux bois de lit, une table et le coffre enfermant les archives de la cour de justice. Cette salle s'ouvrait sur une chambrette sise dans la grosse tour en briques.

En sortant de cette place et tournant vers la gauche, on entrait par le corridor dans une grande chambre « à feu » appelée « au-dessus de la cuisine sans meuble ». Contigu à cette chambre se situait « le lieu ».

Longeant le même corridor, la première porte à gauche donnait dans une grande place possédant une cheminée inemployée. Cet endroit servait à sécher du grain pour brasser de la bière, d'où le nom de « brahy ». De là on entrait dans une autre chambre garnie d'une cheminée et d'un vieux bois de lit. Au bout de cette pièce s'ouvrait une espèce de cabinet situé dans une des grosses tours en pierres.

A gauche en sortant de cette chambre, on accédait à la chambre des valets. Elle était « à feu » et se situait sur la porte et voûte du donjon, elle était garnie d'une ou deux couchettes.

Revenant vers l'escalier et nous engageant dans un autre petit corridor, on entrait à droite dans une petite chambre dite « des dames ». Au-delà se situait le quartier du receveur. Il consistait en une petite chambre « à feu », un cabinet-bureau et une petite place servant de dépôt aux archives diverses.

Montant aux greniers, au nombre de six, ceux-ci étaient séparés irrégulièrement et couvraient les places sises autour du donjon.

Toute la toiture du château était couverte d'ardoises et les places défectueuses avaient été réparées récemment.

Sortant du corps du château on entrait dans la haute cour qui était munie de deux portes : une petite sur la gauche, dénommée « la porte de Saint-Jean » et une porte cochère permettant le passage à la basse-cour.

Du côté de Sery la haute cour était entourée des bâtiments de la basse-cour, qui ne communiquait pas avec la haute cour.

Vers l'église, des étables pour le petit bétail bornaient cette même cour ; tandis que du côté du jardin Saint-Jean, en revenant vers la chapelle, se situaient une écurie pour les étrangers et l'écurie ordinaire de la maison terminée du côté de la chapelle par une petite chambre et au-dessus de ceux-ci s'étendaient les greniers à foin. Entre le bout de la chapelle et le devant de l'écurie ordinaire, était construite une petite remise de carrosse.

Tous ces bâtiments entourant la haute cour étaient élevés en maçonnerie et couverts de paille à réserve. Ils jouissaient d'un bon état d'entretien.

La chapelle sise dans la cour était assez grande et spacieuse. Le chœur était éclairé par quatre vitres toutes neuves (fenêtres, baies vitrées) et celle située derrière l'autel venait d'être restaurée ; les « peintures et les images en sculpture, illuminées de nouveau », elles avaient été repeintes ou retouchées et la table d'autel rehaussée d'un pied. Le fond de la chapelle (la nef) avait été restaurée avec des nouvelles pierres depuis la porte

jusqu'au chœur. La montée ou les trois degrés à l'entrée, et la porte avaient été renouvelées. L'escalier vers le jubé et le jubé avaient été réparés et replanchés et les deux vitraux du milieu de la chapelle remplacés. Des bancs neufs y compris celui du Commandeur meublaient cette chapelle dédiée à la Vierge et à Saint-Jean Baptiste, patron des Templiers et des Hospitaliers. Elle venait d'être complètement reblanchie. Une image de chaque patron ornait l'autel ; quatre tableaux, deux en haut et un de chaque côté du milieu du chœur, habillaient l'ensemble.

Mais la toiture et les murs à l'extérieur, principalement du côté gauche étaient en fort mauvais état, vu leur ancienneté.

Descendant par la grande porte de la haute cour, on entrait dans la basse-cour. Elle était occupée par le fermier Everard Douffet, un bon laboureur, lequel tenait à ferme tous les prés et terres annexées au château de Villers. Il habitait dans l'enceinte de la basse-cour. Sa demeure orientée vers l'église, et ses écuries séparaient la basse-cour de la haute cour. Une petite porte de « commodité » près de la maison donnait issue à l'extérieur.

De là on passait devant le fournil et six petites étables de pierres, couvertes de paille, pour se diriger vers la grande porte d'entrée où étaient situées plusieurs autres étables et bergeries en mauvais état, bâties en bois et couvertes de paille.

En redescendant, après la porte du bas, on remarquait une grange fort spacieuse, couverte d'ardoises défecteuses. Derrière cette grange s'étendaient les jardins potagers du fermier et du commandeur.

En la partie la plus basse de la basse-cour il existait une grande porte cochère usitée pour le charriage.

L'ensemble de tous les bâtiments était entouré d'une vielle muraille, parcourant un grand circuit. Depuis la tour de pierre, dirigée vers Huy, elle descendait le long du chemin attenant au jardin de Messire van der Linden, où elle dessinait un angle ou coin, elle opérait sa jonction avec la porte dite « d'embas » et passait outre à droite, se prolongeant jusque sur une terre à labour, au jardin potager du château ; elle formait un second

coin en remontant droit sur la gauche jusque dans un verger, nommé en patois « le cortil Gerday », là elle traçait un troisième angle ou coin en allant de la droite à l'autre grande porte, qui était celle « d'en haut » et de là formait clôture aux bâtiments de la basse et haute cour, jusqu'en un lieu opposé à l'entrée de l'église de la paroisse où elle dessinait le quatrième coin en descendant le long des écuries et de la chapelle du château, dépassant une grosse tour de pierres et rejoignant la première tour, dirigée vers Huy.

Le château et la basse-cour se situaient donc dans l'enceinte de cette muraille, qui n'avait d'autre ouverture que les deux porte cochères et les deux portes d'entrée. L'ensemble couvrait une superficie de un bonnier, dix-neuf verges grandes et deux petites.

Le commandeur jouissait d'un droit de patronage « pleno » jure » relatif à la cure de l'église paroissiale de Villers-le-Temple, dédiée à Saint-Pierre. En 1708, le curé desservant se nommait maître Pierre Delveaux. Il avait été pourvu de cette fonction par la démission de feu maître Renier Parfondry, peu avant son décès. Le nouveau commandeur le chevalier d'Arbouville l'avait agréé (1).

Si l'administration d'une commanderie avec ses dépendances s'avérait parfois ardue, les difficultés pouvaient surgir d'une façon pittoresque.

Un commandeur avait droit à un tiers, sur les bois de la commanderie lors de la glandée, et des cochons mis en pâture pour y engraisser. Les « manants » de Villers et ceux de Fraineux avaient droit aux deux autres tiers. Mais les Dames du Val Notre-Dame, Madame de la Thour aux Bois, Maître Jean Tichon, les Sires Magnery et les Révérends Pères Jésuites de Liège, possédaient chacun un petit bois enclavé dans celui de la commanderie.

En 1706, la glandée était suffisante pour engraisser cent quarante cochons. Les personnes énumérées ci-dessus ont pré-

(1) Arch. de l'Etat à Liège, Fonds de Malte, reg. n° 6, Terrier 1710, Visite 1708, 28 nov., pp. 1-26.

tendu « par une nouveauté surprenante » augmenter chacun d'une unité le nombre de cochons auquel ils avaient droit, sous prétexte, que les dits cochons mis sur les bois du seigneur commandeur passaient et repassaient sur leurs héritages ou petits bois, sans considérer qu'il s'agissait depuis toujours d'un pâturage commun, sans exception ni division. On voyait ainsi des cochons « sans règle ni marque se promener... »

Par l'entremise des forestiers du commandeur, les personnes en cause furent reconduites devant la Cour du château de la Commanderie et obligées de reconnaître l'ancienne coutume, faute de quoi on aurait passé à la confiscation des dits cochons (1).

Les statuts et ordonnances capitulaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem prescrivaient à chaque commandeur de produire l'état des « améliorissements » dont il avait enrichi les biens de sa commanderie, notamment par un registre terrier portant une nouvelle reconnaissance pertinente et authentique à l'usage du pays, de la situation, des biens, des églises et chapelles, de la juridiction, du domaine, des privilèges, des franchises, prérogatives et droits seigneuriaux, des charges, des servitudes, des maisons, des granges etc...

Par améliorissement on entendait une augmentation de valeur, soit par augmentation du revenu de la commanderie, par des nouvelles acquisitions, des réparations, etc...

Les commanderies étaient visités tous les cinq ans par le Grand Prieur, mais plus souvent par des commissaires qu'il déléguait afin de constater si les commandeurs s'acquittaient fidèlement de leur devoir. Ces visites se désignaient sous le nom de « visites priorales ».

Pour qu'un commandeur puisse passer d'une commanderie à une autre plus importante, il était nécessaire qu'il se distingue par une bonne administration et « de notables améliorissements » en sa gestion précédente. Une « visite d'améliorissement » constatait les améliorations et le nouvel état de la commanderie.

Ces visites se confondaient généralement.

(1) *Idem*, p. 205.

En l'an 1788, frère Marie Gabriel Louis Texhier d'Hautefeuille, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Slype (1) et de Laon, et Jean Esprit Bonnet, docteur en théologie, prieur de la cathédrale de Fréjus, commissaires députés pour la visite prieurale de la commanderie de Villers-le-Temple, dont était titulaire le Chevalier Eustache de Vauclin, entré en rente de cette commanderie le 1er mai 1787, arrivent le 20 août à Villers-le-Temple, venant de Strée.

« De là (Strée) nous nous sommes transportés au château de » Villers, chef-lieu à cinq lieues de Liège, deux de Huy et à » une lieue de la précédente (Strée) dans le diocèse de Liège, » et étant entrés par une porte cochère ceintrée en pierres » de taille, en dehors avec croix de Malte, faisant en dedans » auvent couvert en ardoises, dans une cour entourée de murs » et de bâtiments, nous sommes allés à la chapelle, où après » avoir fait nos prières, nous avons visité les vases sacrés et » ornements dont le détail suit.

» Un soleil, un calice et sa patène d'argent, des burettes » et leur plat, un missel, des cartes, trois nappes, deux autres » nappes, deux amicts et deux cordons ; quatre corporaux, » quatre purificatoires, un ornement rouge et blanc, une cha- » suble de même, une chasuble violette, une autre rouge d'un » côté et noire de l'autre, un huméral, quatre chandeliers et » un Christ de cuivre, une couverture de coton pour l'autel.

» Nous avons ensuite remarqué qu'elle est dédiée à saint Jean » Baptiste. L'autel élevé sur trois gradins porte un tabernacle » très orné, au milieu un tableau où la Trinité couronne la » Sainte Vierge, et de saint Jean Baptiste de grandeur naturelle » et au-dessus une croix de Malte avec dragons dorés, surmontés » d'un baldaquin, deux colonnes de cuivre sur base de pierre » surmontées d'architraves d'où pendent des rideaux formant » deux sacristies, à droite et à gauche de l'autel et au-dessus sont » les statues de la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus et de la » même tenant le Sauveur du monde mort sur les genoux et de

(1) Arr. Ostende.

» deux anges portant des chandeliers. Des inscriptions sur ces » architraves annoncent que la chapelle a été restaurée par » M. le Chev. d'Ecrainville (1), général des galères. Dans le » sanctuaire sont les prie-Dieu et bancs pour M. le Comman- » deur ; il est séparé de la nef par une balustrade en fer et bois » surmontée d'un crucifix et des statues de la Sainte Vierge et » de saint Jean l'Evangéliste. Dans la nef est une chaise à » à prêcher et des bancs. Au fond est une tribune et un escalier » pour y monter ; dans la tribune un autre escalier aussi en » bois qui conduit au clocher où est une cloche bien sonnante.

» Elle (la chapelle) est plafonnée, pavée en pierres dures, » construite en pierres dures et couverte en ardoises ainsi que » le clocher.

» Ordonnance : On fera redorer le croissant de l'exposition » (du Saint-Sacrement), on fournira quatre purificatoires, six » lavabos et on les fera avec de la toile blanche. On aura soin » qu'ils soient blanchis ! ! !

» De la chapelle par une petite porte ceintrée sous bâtiment, » nous sommes entrés dans une petite cour carrée, qui distribue » à gauche à une grande salle, un office, deux chambres et leurs » cabinets, en retour une cuisine, un fournil avec son four, un » ancien fournil servant de garde-meuble, une chambre servant » au concierge, deux bûchers, un lieu d'aisance, le tout compo- » sant le rez-de-chaussée pavé en pierres dures ainsi que la » cour, excepté les deux chambres et leurs cabinets qui sont » planchéiés.

» De la cuisine, par un escalier de vingt marches en pierres, » du premier bûcher et d'un coin de la cour par deux autres » escaliers de même, le dernier entouré d'une grille de fer, on » descend à trois grandes caves voûtées. Par un escalier en bois » on monte au premier étage à un corridor, qui tournant tout » autour moyennant des petites tours saillantes en dedans de » la cour, distribue à sept chambres et autant de cabinets

(1) ou Ernainville E. MANNIER, dans « Les commanderies du grand-prieuré de France ». Paris, 1872, in-8°, ne le mentionne pas dans la liste des commandeurs de Villers-le-Temple Il fut probablement titulaire de cette commanderie à la fin du XVII^e ou au début du XVIII^e siècle.

» planchéiés, et par la continuative du même escalier on trouve » des greniers planchéiés sur le tout. Les deux chambres du » rez-de-chaussée plafonnées, garnies d'alcôves très propres et » dans l'une d'icelles sont deux armoires en bois de chêne avec » tiroirs contenant livres terriers et des registres anciens de » perception.

» Le tout formant un carré long flanqué de quatre tours inégales en maçonnerie et couvert en ardoises, à côté un jardin » entouré de hayes vives, auquel on entre par la cour du fermier. Rentrant dans la première cour, nous avons trouvé » entre la chapelle et la porte d'entrée une écurie pour huit » chevaux, une étable pour six vaches, en maçonnerie et couvert en ardoises de laquelle par un escalier en bois on monte » à un grenier à foin et de l'autre côté de la porte, deux remises » ceintrées en pierres de taille et couvertes de chaumes.

» Par une petite porte à la place de l'ancienne grande porte » nous sommes entrés dans la cour du fermier, close de murs et » de bâtiments. Et d'abord dans la cour à droite, nous avons » trouvé le logement du fermier composé d'un vestibule, qui » distribue à droite à une salle et un cabinet, en retour à gauche » à une cuisine et une laverie, au fond à deux caves et une laiterie voûtée, par un escalier en bois à une chambre planchéié, » par quatre marches de plus à une chambre, à droite, une autre » à gauche qui a deux cabinets en retour et par la continuation » à quatre greniers à gauche dont deux sont sur les remises du » château et à une autre à droite.

» Ce bâtiment en maçonnerie est couvert en ardoises, sur la » porte les armes de M. le Bailly de Breteuil (1). En suivant à » droite est une écurie pour dix chevaux et deux étables pour » vingt vaches, place à fourrage au-dessus, à gauche en retour » après une petite porte qui sort sur la place du village, est un » fournil, cinq toits à porcs et une étable pour dix jeunes bêtes, » un lieu d'aisance, un appentif, ensuite une porte charretière » surmontée d'un linteau et de la maçonnerie, encore en

(1) Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil (1723-1785), branche des Chanteclerc, général des galères de l'ordre de Malte, bailli, commandeur des commanderies de Villers-le-Temple, Vaillampont, Piéton... ambassadeur de l'ordre à Rome puis à Paris.

» retour, trois bergeries pour cent soixante dix moutons et » deux étables pour vingt jeunes bêtes. Tous ces bâtiments en » maçonnerie et couverts en chaumes.

» Ensuite après un mur, on est à la grille en bois d'un jardin » clos de murs dont la plus grande partie est au fermier et une » partie au château, moyennant une petite haye vive de déci- » sion est une très grande grange en maçonnerie couverte en » ardoises, ayant deux portes charretières aux deux bouts et » deux petites portes, par l'une desquelles on entre à une ber- » gerie de cent moutons pratiquée moyennant des planches et » des poteaux.

» Suit un mur de jardin où est la porte pour la partie qui » appartient au château, et en retour est une autre porte char- » retière opposée à la première. Au milieu de la cour, un puits » dont la margelle est en maçonnerie.

» Ordonnance : On construira une écurie au fermier, joignant » les autres de trente pieds en carré, conforme aux autres bâti- » ments, on couvrira en ardoises le dessus des remises du » château et en ce faisant on écartera la pluie qui tombe des » toits pour qu'elle ne tombe point sur la voûte de la laiterie » du fermier.

» Dépend de cette ferme, la quantité de 185 bonniers, 14 ver- » ges grandes et sept petites, tant terres que prés, pâtures » affermés au nommé Sturbois, moyennant deux mille huit cents » florins de Liège, faisant argent de France, trois mille cinq cent » trente six livres, seize sous, neuf deniers.

» De là, nous nous sommes transportés à l'église paroissiale » de Villers, tout près du château, où nous avons été reçus au » son des cloches par M. le curé... qui nous a présenté l'eau » bénite et l'encens et après la bénédiction du Saint Sacrement, » nous avons visité les vases sacrés et ornements dont le détail » suit.

» Un soleil, un ciboire, une boite pour les saintes huiles, deux » boîtes pour les baptêmes, un calice et sa patène d'argent, » douze purificatoires, dix corporaux, six lavabos, onze nappes » d'autel, six aubes, six amicts, six cordons, trois robes, trois » petits surplis, trois autres surplis, trois ornements complets, » deux blancs et un ivoire, une chasuble de toutes couleurs,

L'église Saint-Pierre de Villers-le-Temple, vue extérieure de l'est.
(B. 23480) Copyright A. C. L., Bruxelles.

» deux nappes, une blanche et une violette, dix devants d'autel, » trois huméraux, vingt six chandeliers, un encensoir et sa » navette, un bénitier, une lampe et une croix de procession » en cuivre, quatre burettes et un plat d'étain, deux missels, » deux graduels, deux antiphonaires, un processional, un rituel, » un funérail.

» Nous avons ensuite visité les fonds baptismaux, que nous » avons trouvé en bon état, les registres et les comptes de la » fabrique fort en règle. Nous avons reconnu que l'église était » dédiée à saint Pierre, sur l'autel à la « Romaine » et en pierres » avec un tabernacle orné de sculpture, et dans la contretable, » un tableau représentant le Calvaire, au-dessus une gloire » couronnée, dans les bas côtés sont les autels de la Vierge et » de Sainte-Anne, entourés de balustrade, le tout carrelé et » plafonné, construite en pierres et couverte en ardoises, le » clocher n'étant encore qu'au niveau de l'église, les trois cloches » sont sur la nef dans un beffroi.

» Ordonnance : On mettra le soleil d'aplomb, on refera le » ciboire qui est fendu, on redorera la coupe, on dorera inté- » rieurement la custode, on fournira un graduel et un anti- » phonaire pour le chœur, un rituel pour l'administration des » sacrements et un surplis, on fera une recherche aux plâtres » et aux endroits où l'humidité paraît, on aura soin que le » clocher soit fini, la porte et la fenêtre posées pour garantir » du froid et des frimats ceux qui assistent au service divin. »

La ferme du château de Villers-le-Temple était affermée à ce moment pour la somme de 3536 livres 16 sols et 9 deniers (1).

Dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, le curé J. J. Somalle résolut de bâtir à l'église de Saint-Pierre de Villers-le-Temple, à ses frais, coûts et dépens, une deuxième aile du côté droit vers Meuse, d'après le plan de la première construction. Le bailli de Breteuil donne à cette fin mille florins, comme participation aux frais. Il est certain qu'il aurait dû entièrement les couvrir, moyennant sa décision de juger cet agrandissement

(1) Arch. nat., Fonds de l'ordre de Malte, série S. 5254, liasse n° 8, Villers-le-Temple.

Le texte original a été conservé, l'orthographe et la ponctuation adaptées.

nécessaire ou non ; mais M. de Breteuil résidait quasi continuellement à Rome, siège de sa fonction d'ambassadeur de l'ordre auprès du Saint Siège. Une grande responsabilité retombait ainsi sur l'administrateur de la commanderie. Le curé s'étant engagé à payer les frais d'entretien de cette partie de l'édifice, il hypothéqua d'une rente de quatre florins de Brabant, une terre appartenant à la commune, attenant au

L'église Saint-Pierre de Villers-le-Temple ;
Intérieur de l'église : nef latérale nord, monument commémoratif du commandeur de Breteuil avec croix de Malte (1763).

(44241) Copyright A. C. L. Bruxelles.

jardin du presbytère, dont il avait obtenu la jouissance aux plaids généraux du 2 octobre 1758. Les habitants de Villers-le-Temple furent obligés d'en payer les annuités. En 1771, ceux-ci s'entendent pour faire construire la tour de l'église. Un contrat est conclu avec l'entrepreneur Jadot devant le notaire J. N. Dery. Le prix demandé ne s'élève qu'à mille florins en fournissant quelques bois blancs et deux journées de manœuvriers par ménage. L'ordonnance de la visite priorale de 1788 s'y rapporte « on aura soin que le clocher soit fini », « le clocher n'étant encore qu'au niveau de l'église, les trois cloches sont sur la nef dans un beffroi ».

Le 23 octobre 1774, le curé établit devant le même notaire une convention avec ses paroissiens visant la réparation de la toiture de l'église, à l'endroit où se trouvait la flèche. Il s'engage à cet effet, à payer sur son héritage une somme de quarante écus et espère obtenir du commandeur l'acquit du restant de la dette. En 1788 cette partie de l'église ne semble également pas achevée, ni la réparation exécutée.

La mémoire du bailli de Breteuil est honorée en l'église Saint-Pierre de Villers-le-Temple à la nef latérale nord, par un monument commémoratif présentant ses armoiries.

Sur les étendards de l'Ordre de gueules à la croix d'argent, la croix de Malte d'argent, les hampes et pointes entrelacées d'un chapelet d'or ou de gueules (corail), auquel est suspendu la couronne du grand maître, dépassée d'une croix d'or à pointes d'argent. Sur le tout : d'azur à un épervier essorant d'or le vol étendu, longé et grillé du même (famille Tonnelier), en chef, d'or à la croix d'azur (famille de Breteuil), subsitué à une tête de séraphin (branche Chanteclerc), surmontés d'une couronne comtale.

Tous les membres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem plaçaient leur écu sur celles de l'ordre, c'est-à-dire abaissaient leurs armoiries sous celles de l'ordre posées en chef. Les simples chevaliers de l'ordre abaissaient leur écu sous la croix de Malte,

(1) Jules Fréson, Villers-le-Temple, Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts, t. XVI, Huy, 1908, pp. 5-47, Spéc. pp. 39-40.

les chevaliers grand croix y ajoutaient le chapelet à croix d'or émaillée de blanc et les hauts dignitaires abaissaient leurs armes sous les étendards, la croix de Malte et le chapelet. Un insigne spécial ou meuble indiquait leur haute fonction. Nous citons comme exemple la couronne du grand maître figurant parmi les armoiries du bailli de Breteuil ; elle indique sa fonction d'ambassadeur auprès du Saint Siège.

Une dalle, pierre au chevet, de la même église porte les armes du même bailli de Breteuil mais la couronne du grand maître est omise. Cette dalle est datée 1759 et fut probablement commandée avant la nomination du bailli commandeur comme ambassadeur. Le monument commémoratif est daté 1763.

Le 9 juin 1790, on constatait au château de Villers-le-Temple que la serrure du coffre de justice contenant tant les archives concernant les habitants de la seigneurie que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avait été fracturée, une partie des registres du greffe avait disparu (1).

L'église Saint-Pierre de Villers-le-Temple ;
pierre-chevet avec des armoiries du commandeur de Breteuil
et la croix de Malte (1759).
(A. 39985) Copyright A. C. L. Bruxelles.

(1) *Idem*, p. 41.

La commanderie et ses dépendances furent vendues comme biens nationaux le 27 germinal an VI de la République ou le 16 avril 1798, pour 1.941.000 fr. au citoyen Delperée, ex-notaire, par procuration pour le citoyen L. Halen, homme de loi domicilié à Liège, rue Féronstrée n° 704, qui à son tour était fondé de procuration de :

1° Jean-Jacques Mulhens, négociant à Cologne où il demeure ordinairement et logeant à ce moment à Paris, rue Saint-Joseph, n° 9, Division Brutus,

2° Arnold-Joseph Polis demeurant ordinairement à Maestricht, à ce moment également à Paris, logé rue de l'Université n° 267, Maison de Rouen,

3° François Mulhens, négociant à Cologne où il demeure ordinairement, logé à Liège à l'Hôtel de Flandre, rue Fond Servais,

afin d'acquérir pour eux et en leur nom aux meilleures conditions possibles des biens nationaux dans le département de l'Ourthe et de la Meuse, jusqu'à la concurrence de six à sept millions de livres.

La commanderie de Villers-le-Temple consistait en l'ancien château, la chapelle et un gros corps de ferme servant à l'exploitation de 19 boniers, 16 verges grandes, 6 7/8 verges petites de jardin et prairie ; 128 boniers, 9 verges grandes, 2/8 verges petites de terre et trixhes. « Ensemble 148 boniers, 5 verges » grandes, 9 petites affermées au citoyen Gilles Chartier par » bail du 17 mars 1793, pour neuf ans qui ont pris cours le » 1er mai suivant et finiront à pareil jour en 1802 (1) ».

Ces négociants achetèrent encore le 22 Germinal an VI de la République (11 avril 1798) par l'entremise du même procureur, des biens à Herstal ayant appartenu au chapitre de la cathédrale de Liège, pour la somme de trois millions. Ils consistaient en une ferme avec dépendances sis à Thiers Canton à Herstal, et des

(1) Arch. de l'Etat à Liège, Ventes des biens nationaux, Dép. Ourthe, reg. 2018, n° 658.
Procuration, acte passé à Paris, not. Collateoreil et Raffenau, an VI, 7 Germ.

biens situés à Villers-le-Bouillet, ayant appartenu au chapitre de Saint-Barthélemy, composés d'une ferme et dépendances, dite del Préalle pour 1.505.000 fr. (1).

Le montant des trois acquisitions approchait donc les sept millions.

Un donjon et un manoir datant probablement du temps de Gérard de Villers et des Templiers, constituent l'origine de ces diverses constructions retrouvées lors des visites du XVII^e^ et XVIII^e^ siècle. Le donjon seul semble d'abord avoir été démoli au commencement du XVI^e^ siècle ; il comprenait l'oratoire des Templiers où le fondateur, donateur, avait sa tombe. Le manoir aurait été reconstruit en pierre et maçonnerie sur les mêmes dimensions et au même emplacement, nous supposons en plusieurs épisodes. Le manoir ancien fut occupé dès le départ des Templiers par les chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et ceci jusqu'au moment de son acensement, que nous pensons avoir été de courte durée, mais que nous ne pouvons déterminer exactement. Nous l'avons mentionné lors de la visite de 1503. En 1522, le chevalier Cornil de Hambourg était titulaire de la commanderie de Villers-le-Temple. Les commandeurs habitèrent de nouveau le château dès le premier quart du XVI^e^ siècle.

La chapelle mentionnée dans les diverses visites, ou du moins son achèvement, daterait du milieu du XVI^e^ siècle. Une grande dalle située au pied de l'autel recouvrait un caveau où étaient inhumés les membres de l'ordre. Cette dalle portait la croix de Malte et la date 1545 avec le nom d'un chevalier. Le dessus de la porte d'entrée était marqué aux armoiries du commandeur Jacques d'Apremont de Nanteuil, qui sans doute l'avait fait ériger (2). Ce commandeur est cité dans la liste des comman-

(1) *Idem*, n^os^ 629 et 646.

P. Clerx, Liste gén. des églises et couvents de la province actuelle de Liège et de quelques biens qui en dépendaient, vendus comme propriétés nationales du 1^er^ Vent. an V (22-2-1797) au 1^er^ juillet 1808. *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XVI, Liège, 1881, Ordre de Malte — pp. 521-522.

J. Delatte, La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe, *Bull.* « *Le Vieux-Liège* », Liège, juil.-oct. 1949, n° 84, pp. 391-402, Spéc. pp. 394, 401.

(2) Ms. Bibl. Univ. de Liège, n° 1694, p. 26.

deurs relevés par E. Mannier avec la date 1545, ce qui indique qu'il jouissait de la commanderie à ce moment.

La chapelle fut démolie vers le milieu du XIX^{e} siècle et son emplacement converti en potager. Les inscriptions funéraires furent transportées en l'église paroissiale de Villers-le-Temple.

F. Lily VERBIEST.

Essai biographique relatif au bailli Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil (1723-1785) commandeur des commanderies de Villers-le-Temple, Vaillampont, Piéton etc..., ambassadeur de l'ordre de Malte à Rome, puis à Paris

Jacques-Laure de Breteuil est né le 9 février 1723, de Claude-Charles le Tonnelier de Breteuil, seigneur de Chanteclerc et de Laure O'Brien de Clare. Son père meurt le jour de son douzième anniversaire, le 9 février 1735, à l'âge de trente sept ans. Sa mère reste veuve avec quatre fils dont le second, Jacques-Laure et le troisième, Anne-François, sont dirigés vers les ordres. Jacques-Laure est reçu chevalier de minorité dans l'ordre de Malte le 25 mai 1736 (1). Vers sa vingtième année, il part à Malte afin d'y accomplir ses caravanes, qui consistaient en l'exécution de plusieurs voyages sur les vaisseaux de la Religion, prévus dans les cinq années de résidence obligatoire à Malte. Devenu chevalier de justice ou profès, il obtient bientôt la bulle de capax, qui lui permet de gérer et jouir des biens de l'ordre, et la grand-croix vers 1751-1752.

Claude-Henri Watelet grave en 1752, un médaillon à tête de profil à droite de Jacques-Laure chevalier de Breteuil, d'après Cochin fils.

Le médaillon à double moulure unie, surmonté d'un annelet dans lequel est passé un ruban noué à la mode Louis XV, est présenté sur un fond imitant un tissu faille, ou moiré pompadour. Il enferme le portrait du chevalier de Breteuil.

Celui-ci porte une perruque à queue qui dégage un front trop haut ; des sourcils bien soulignés surplombent des yeux francs,

(1) Liste des chevaliers de Malte, Paris, 1761.

Léop. Devillers, Inventaire anal. des arch. des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, Mons, H. Manceaux, 1876, in-4°, XXXII-272 p., p. XV.

De la Chenaye Desbois et Badier, Dict. de la noblesse, 3e édition, t. XIX, Paris, 1876, p. 35 (Tonnelier).

éveillés et attentifs ; le nez aquilin d'une forme quasi parfaite, s'avance généreusement au-dessus d'une bouche garnie d'une lèvre inférieure forte, mais légèrement pendante et d'un menton trop grassouillet pour un homme de vingt neuf ans. Le double

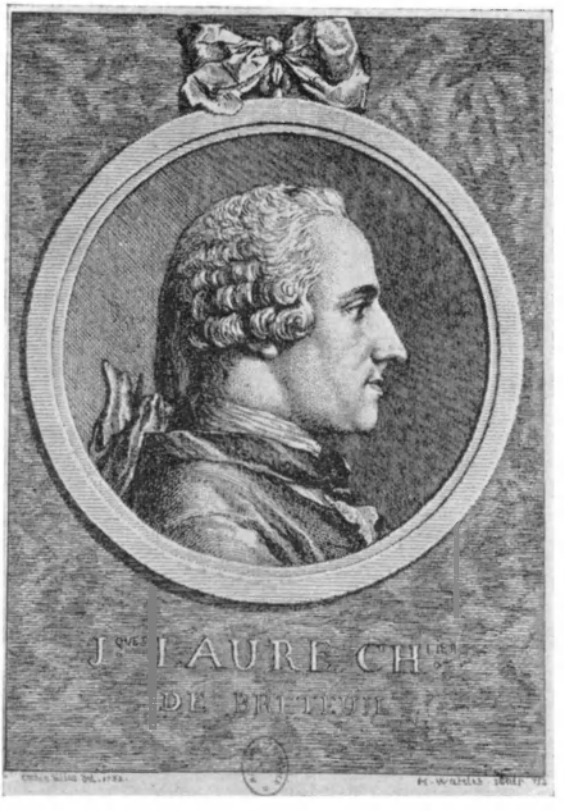

Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil par Henri Watelet, d'après Cochin fils (1752).
(Bibl. nat. France)

menton naissant et l'épanouissement prématuré de la gorge avouent un penchant pour la vie facile, agréable et les plaisirs de la table. Ce visage agrémenté de rondeurs n'est cependant pas exempt d'une certaine dureté.

Le chevalier de Breteuil ne porte aucun signe ostensible de sa dignité acquise dans l'ordre de Malte. Nous devinons seulement la croix de Malte sur le jabot de dentelle ébauché.

Ce portrait mondain fut probablement commandé comme souvenir à l'intention de sa mère, sa famille et ses connaissances, avant son départ pour l'archipel de Malte.

L'étude du modèle, la clarté et netteté du dessin, la touche légère qui souligne les muscles du visage, nous affirment l'aisance, la sûreté de l'exécution et la réalisation habile du maître Charles Cochin.

Henri Watelet accepta de graver le portrait d'après son dessin. Il présente le visage du chevalier de profil, vivement éclairé de face, se découpant sur un champ de hachures croisées denses, donc foncé ; tandis que l'arrière de la tête et le bas de la perruque, parties moins éclairées, s'estompent sur un fond composé de hachures croisées moins denses, d'une tonalité plus claire.

Watelet nuança son travail. Il ne trace aucune ligne dure, mais il multiplie les hachures légères, croisées ou non, allant des traits fins à la pointe jusqu'au pointillage, pour suggérer un léger relief et un précoce affaissement de certains muscles faciaux.

Le mouvement et le fini des boucles de la perruque, la vitalité de l'œil en amande à iris foncé, le frémissement des puissantes narines et de la fossette au coin de la bouche, et la suffisance du menton prêt à se dédoubler, forment les notes réalistes de ce portrait, présenté de profil à la façon camée à l'antique.

L'ensemble, abstraction faite du nœud, et surtout le profil net du chevalier, ne sont pas exempts d'une certaine idéalisation. Si Charles Cochin a recherché la beauté et la virilité, il n'oublia pas pour autant que son modèle était un homme chargé d'imperfections. En artiste doué de goût et de mesure, il sut présenté cet élégant ensemble en un style préconisant le néo-classicisme de la fin du XVIII^e^ siècle, dont il fut un des promoteurs principaux.

A Claude-Henri Watelet revient l'honneur d'avoir été choisi par Charles Cochin pour exécuter son dessin, et surtout d'avoir pénétrer le désir et la conception de l'artiste. La tâche la plus

difficile fut certes de les concrétiser sur le métal. La reproduction de la gravure nous confirme sa réussite.

Charles-Nicolas Cochin (1715-1790) dit le jeune, fils et élève de Charles-Nicolas le Vieux et de Louis-Madeleine Hortemels, surpasse le talent de tous les autres membres artistes de cette famille. Dès 1741, l'Académie l'agrée à Paris, et Madame de Pompadour le choisit pour accompagner son frère M. de Vaudière, directeur général des bâtiments de France, avec Soufflot et l'abbé Leblanc en leur voyage en Italie, visant spécialement l'étude des fouilles d'Herculanum. Ils partent en 1749 et ne reviennent qu'en 1751. Charles Cochin est déjà célèbre à ce moment, pour ses dessins et gravures de projets de fêtes galantes de Louis XV. En 1751, peu après son retour d'Italie, il est reçu académicien ; dès 1752, il occupe la fonction de garde des dessins du cabinet du roi à la place de Coypel décédé. C'est vers cette date qu'il exécute le portrait de Jacques-Laure de Breteuil, chevalier de l'ordre de Malte.

Aussitôt revenu d'Italie, Cochin s'impose avec les autres membres du voyage, comme un partisan convaincu du retour à l'antique et aux canons de l'idéale beauté, qu'ils croyaient avoir découverts au cours de leur voyage. Cochin et Soufflot posèrent des jalons solides pour le néo-classicisme.

Charles Cochin confia le dessin du portrait du chevalier de Breteuil à Claude-Henri Watelet (1718-1786) peintre amateur, renommé pour ses eaux-fortes, spécialisé en la gravure de portraits, paysages et sujets d'histoire et de genre.

Jacques-Laure de Breteuil choisit donc pour l'exécution de son portrait, un artiste à la mode, couvert de gloire, ayant ses grandes et petites entrées à la cour ; il ne pouvait qu'en être satisfait.

Le chevalier de Breteuil repart bientôt pour Malte. Il y acquiert la fonction de général des galères. Pendant deux ans il payera de ses propres revenus une somme d'environ 30.000 livres par an comme participation aux frais d'entretien des équipages et des vaisseaux de l'ordre.

Les équipages de ces galères se composaient de chevaliers et membres de l'ordre, de soldats et marins, la plupart de natio-

nalité maltaise ou sicilienne, et d'un grand nombre d'esclaves turcs et barbaresques. L'ordre ne semble jamais avoir souffert d'une pénurie de sujets appartenant à cette dernière catégorie.

Des petites escadres formées de quatre à six bâtiments, croisaient et chassaient en Méditerranée les navires barbaresques et turcs. Vu le danger constant occasionné par les corsaires et les bateaux ennemis, danger certes plus important en été qu'en hiver, un bâtiment de la Religion ne s'aventurait seul, que s'il était de taille à se défendre ou lorsqu'il escortait un bateau étranger qui venait de mouiller dans un port de l'archipel.

Dès la fin du XVII^e siècle il existe trois sortes de bâtiments maltais : les vaisseaux armés par l'ordre même, contre les « infidèles », les bateaux armés par un ou plusieurs chevaliers à des fins lucratives et les bâtiments armés par des maltais souvent corsaires.

Les familles nobles se saignaient à blanc et s'endettaient ordinairement à long terme, afin de permettre à un de leurs membres d'honorer les charges de commandant ou de général des galères de la Religion. L'honneur était grand et une récompense proportionnée à la distinction exceptionnelle, chèrement acquise, attendait celui qui accomplissait dignement sa tâche.

Il ne faut néanmoins pas se bercer d'illusions en ce qui concerne les capacités de navigation d'un commandant ou général des galères. Ce n'est pas sans raison qu'ils étaient assistés d'un capitaine (maltais, turc, sicilien, etc.) et d'un pilote maltais aux abords des îles de Malte. Le personnel navigant, comme nous l'avons mentionné, se composait en majorité de maltais et de siciliens.

Malgré les investissements considérables comptés à l'entreprise « tenir galère », la plupart des chevaliers, leur stage terminé réintégraient la terre ferme et recherchaient d'autres occupations et fonctions. L'entraînement subi, utile à cette jeunesse désœuvrée du XVIII^e siècle, était apprécié par plusieurs cours européennes. La Suède parmi d'autres, s'intéressait autant à la formation de ses futurs officiers subissant un entraî-

nement dans la marine de l'ordre, qu'aux bâtiments construits par les chantiers maltais.

Le chevalier de Breteuil comme marin, ne valait ni un de Tourville, un de Suffren, un de Chambray ou un de Fleury. Aussi, son généralat terminé il se prépara à une autre carrière.

Le grand maître Emmanuel Pinto ne tarda pas à accorder sa récompense ; en 1756 Jacques-Laure de Breteuil est nommé commandeur (titulaire) de la commanderie de Villers-le-Temple au Liège (1). Cette commanderie et celle de Chantraine produisaient le revenu le plus élevé des commanderies du grand-prieuré de France (2). Dès le XVII^e^ siècle, ces deux commanderies ne furent attribuées qu'à des commandeurs de la « plus haute naissance », tel qu'un Louvois, Colbert, Lorraine, Crussol... ou à des membres de l'ordre destinés aux plus hautes fonctions, comme un Nicolas de Paris Boissy, un Jacques de Mesmes,un Louis-Gabriel de Froullay de Thessé et ceci à cause de leurs revenus substantiels. Bien que chaque année, un tiers environ en était versé au Commun Trésor de l'ordre, le solde ou les deux tiers restant, constituait un apport fort apprécié de celui qui devait en subsister, soutenir un certain rang et étaler un train de maison parfois important.

Le 2 janvier 1759, un bail de la commanderie de Villers-le-Temple relatif aux biens situés à Strée, cite le commandeur de Breteuil comme étant « ambassadeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (ou de Malte) auprès de sa Sainteté (3) ».

Au mois de mai de la même année, il effectue une entrée sensationnelle à Rome, comme nouvel ambassadeur de l'ordre auprès du Pape Clément XIII (4). Il occupe dès lors une fonction de premier choix et de confiance, qui est en outre la mieux rémunérée des ambassades. Les indemnités, de fonction, tenant

(1) E. Mannier, Les commanderies du grand prieuré de France, Paris, 1872, in-8°, XXXVI-808 p., p. 756.
Arch. de l'Etat à Liège, Fonds de l'ordre de Malte, reg. 32, Baux.
(2) Arch. nat. Paris, Fonds de l'ordre de Malte, série M. 945, pièce 320, Chanteraine, Huppaye, 5 km. de Jodoigne.
(3) Arch. de l'Etat à Liège, Fonds de Malte, reg. 32, Baux.
(4) *Gazet van Antwerpen*, 1759, n° 46, Vrydagh 8 juny, Roomen 19 mey.

lieu d'honoraires pour les ambassadeurs, s'élevaient à 30.000 livres en la Ville éternelle, tandis qu'à Paris elles n'atteignaient que 6000 livres (1). Il a accédé à la dignité de bailli capitulaire et obtient bientôt la commanderie de Troyes en Champagne, comme commanderie de justice ou d'ancienneté.

Ses supérieurs apprécient beaucoup ses services, car les fonctions d'ambassadeur se proposant au Conseil de Malte tous les trois ans, le bailli de Breteuil se voit confirmé dans celles-ci, sept fois de suite. Il occupa donc le poste d'ambassadeur de l'ordre de Malte auprès du Saint-Siège pendant vingt et un ans (2). Tout en en négligeant pas les affaires de la Religion, qui restaient soumises à l'approbation papale, il est recherché par la société romaine et mène bon train. Il reçoit beaucoup, de préférence les français de haut rang et les notables qui visitent la Ville éternelle. Ainsi vers la fin de l'année 1773 ou au début de 1774, il invite M. Jacques Onésyme Bergeret, receveur général des finances à Montauban, collectionneur d'œuvres d'art, habitant un fort bel hôtel, rue du Temple au coin de la rue Faubourg du Temple (actuelle place de la République) à Paris. M. Bergeret était donc voisin de l'enclos du Temple, siège du grand prieuré de France, qui comprenait en outre l'église Sainte-Marie du Temple, le couvent des ecclésiastiques, le donjon, le palais du grand-prieur, le bailliage ou tribunal avec son pilori et son échelle de justice, des hôtels, boutiques, maisons, baraques, halles et jardins.

Est-ce grâce à ce voisinage que M. Onésyme Bergeret est invité par le bailli de Breteuil à l'ambassade de l'ordre de Malte à Rome, ou simplement parce qu'il était fort connu dans le monde des finances et que son père, ancien inspecteur des finances du Dauphiné, puis fermier général, avait acquis le château de Nointel d'un prince de Conti, dont un membre de cette illustre famille, ou ce prince de Conti même, devint

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 352, Mémoire nº 4, 2-7-1780 à M. de Vergennes.

(2) Le bailli capitulaire n'est pas obligé à la résidence dans le couvent à Malte. Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 351, Mém. nº 3, 2-7-1780 à M. de Vergennes.

grand prieur de France en 1748, et de ce fait résidait au palais du grand prieur dans l'enclos du Temple ? (1).

M. Bergeret visite pendant six mois la ville de Rome et la campagne avoisinante. Il est accompagné du peintre Fragonard à qui il accordait ses faveurs, bien que Boucher retînt ses préférences (2).

De 1774 à 1777 le bailli de Breteuil s'efforce de mener à bonne fin le projet suivi des négociations du traité conclu entre l'ordre de Malte et l'ordre de Saint-Antoine du Viennois (en Dauphiné). Outre la présentation des actes du chapitre général de l'ordre de Malte au Saint-Siège, afin d'en obtenir l'agrégation et la ratification, il est spécialement chargé des négociations, appuyées par le roi de France, relatives à l'absorption de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois avec ses membres et ses biens, par l'ordre de Malte.

Le 15 avril 1775, le roi Louis XVI en approuve le traité et les bulles papales du 17 décembre 1776 et du 7 mai 1777 unifient les deux ordres.

Le 12 juillet 1777, le bailli de Breteuil se rend en grand équipage au palais pontifical, pour remercier le pape Pie VI de l'heureuse conclusion des négociations et de sa bienveillante protection et approbation en ce qui concerne l'accord conclu entre la Pologne et l'ordre de Malte au sujet des droits sur l'ordination d'Ostrog en Pologne (3).

Le bailli de Fleury, ancien général des galères, ambassadeur de l'ordre à Paris était décédé vers la fin de 1774. Après une vacance de l'ambassade. Le bailli de Saint-Simon lui succède et meurt le 2 mars 1777. Le poste de l'ambassade à Paris est

(1) E. Mannier, *op. cit.*, mentionne une erreur dans la liste des grands prieurs de France. D'après les Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 908, pp. 160, 167, 170, 171, 182.. le prince de Conti occupe la fonction de grand prieur à Paris à partir de 1748 et non de 1763.

(2) Georges Wildenstein, Un amateur de Boucher et de Fragonard, Jacques On. Bergeret (1715-1785), *Gaz. des Beaux-Arts*, juil-août 1961. pp. 39-83, spéc p. 46.

(3) *Gazet van Antwerpen*, 1777, nº 43, Vrydagh 30 mey, Roomen 10 mey. *Idem*, nº 61, Vrydagh 1 aug. Roomen 12 july.

de nouveau vacant et n'est occupé par le bailli de Breteuil que le 22 décembre 1777, jour de son arrivée dans la capitale (1).

Le vendredi 30 août 1777, les journaux avaient annoncé le prochain départ du « baron » de Breteuil pour la France, en passant par Vienne et la Flandre française. Le 17 septembre il quittait Rome pour Vienne et poursuivait après quelques jours de repos, son voyage vers la France via les Pays-Bas (2).

M. l'abbé Spedalieri était chargé des affaires de l'ordre de Malte à Rome, pendant son absence (3).

Le prince Emmanuel de Rohan-Polduc étant depuis peu intronisé grand maître de l'ordre de Malte, M. de Breteuil ne négligea aucune démarche afin d'obtenir la nomination d'ambassadeur de l'ordre à Paris. Si l'ambassade de Rome était la plus importante que pouvait conférer l'ordre de Malte, celle de Paris était bien la plus attrayante. Le XVIII^e^ siècle étant un siècle d'hégémonie française, qui ne désirait vivre à Paris ? Le bailli était en outre français et sa mère y résidait toujours. S'étant inlassablement occupé de régler la question des Antonins, il poursuivra sa mission en France quant au partage de leurs revenus et l'attribution de leur maison conventuelle de Paris à l'ordre de Saint-Lazare, d'après le traité du 16 juillet 1776 (4).

Le 13 janvier 1778, il a l'honneur de présenter ses lettres de créances au roi de France Louis XVI, comme ambassadeur de l'ordre de Malte à Paris, et d'être introduit auprès de la reine et de la famille royale de France (5).

Le nouvel ambassadeur de l'ordre de Malte à Paris est redevable de sa nomination, à la seule protection du roi Louis XVI et aux bons offices de M. Charles Gravier, comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères de France.

Dès l'instant que le bailli de Breteuil a pris possession de l'ambassade de Malte à Paris, il a senti combien, indépendamment des dépenses énormes de son déplacement et de son

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série MM. 1046, pp. 98 et 217.
(2) *Gazet van Antwerpen*, 1777, n° 75, Vryd. 19 sept., Roomen 30 aug.
(3) *Idem*, n° 81, Vryd. 10 ockt., Roomen 20 sept.
(4) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série MM. 1047, pp. 12-15.
(5) *Gazet van Antwerpen*, 1778, n° 7, Vrydagh 23 jan., Versailles 14 jan.

aménagement, son revenu était insuffisant pour en soutenir la représentation avec une décence honnête et convenable (1). Occupant la place tant désirée, il semble moins apprécier son déplacement. Les frais occasionnés par sa nouvelle fonction paraissent fort élevés. Il dut transporter ses effets et gens « par terre » de Rome à Paris, son nouvel établissement lui coûte une somme exhorbitante et l'ordre de Malte ne donne « un seul écu » à cet effet (2).

Feu son Exc. bailli Louis-Gabriel de Froullay (1694-1766), ambassadeur de l'ordre de Malte à Paris de 1741 à 1766, date de son décès, était logé fort décemment pour 5000 livres de loyer par an, au Quai des Quatre Nations à Paris (3). Le bailli de Breteuil, après six mois de recherches, doit payer 16.500 livres de loyer par an pour l'hôtel de Madame d'Argenson. Le mobilier qu'il occupe est toujours celui de feu le bailli de Froullay. L'ameublement, vaisselle d'argent non comprise, avait à peine coûté 30.000 livres à ce dernier, lors de son installation comme ambassadeur à Paris en 1741. Le nouvel ambassadeur doit payer en 1778 plus de 90.000 livres pour son aménagement (4).

En attendant les 6000 livres, allouées par l'ordre comme indemnité de fonction, sont absorbées par les frais de secrétariat (5). La position de l'ambassadeur devenant plus difficile par les dettes contractées pour son aménagement, il demande bientôt une commanderie supplémentaire pour combler les frais occasionnés par sa charge.

Le comte de Vergennes, vu la situation précaire du bailli, lui écrit le 25 avril 1778, que le roi lui a ordonné d'appuyer sa demande auprès du grand-maître de Rohan et qu'en consé-

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 352. Mém. nº 4, 2-7-1780 à M. de Vergennes.

(2) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 351. Mém. nº 3, 2-7-1780, à M. de Vergennes.

(3) L'ambassadeur de l'ordre de Malte, tout comme les diplomates des autres pays, logeait en ville.

(4) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p 350.

(5) Le montant restera le même, jusqu'à la séquestration des biens de l'ordre en France, en 1792.

quence il faut qu'il écrive lui-même à Malte pour informer S. A. E. le grand maître, que sa Majesté avait trouvé sa requête juste, autorisée par les exemples des ambassadeurs précédents et fondée sur une nécessité évidente (1). Le grand maître dans sa réponse au comte de Vergennes, élude la question, en se fondant sur des engagements la plupart pris, selon lui, d'après des recommandations même de la Cour, et surtout sur la comparaison du revenu que touchait feu M. le bailli de Froullay avec celui dont le bailli de Breteuil jouit à ce moment (2).

Ce double motif pouvant susciter quelque illusion, le bailli de Breteuil s'empresse de mettre sous les yeux du comte de Vergennes un mémoire (4 août 1778) qui explique et étale la situation du défunt ambassadeur et la sienne, ainsi que les exemples qui légitiment sa demande d'une commanderie supplémentaire (3).

Le comte de Vergennes lui répond le 11 août 1778 :

« J'insisterai, comme vous le désirez, auprès de grand » maître pour obtenir la commanderie que V. E. croit être » due au caractère dont l'ordre vous a revêtu, et je feray » valoir le mieulx qu'il me sera possible, les raison exposées » dans le mémoire de V. E. (4). »

M. de Breteuil ignore quel effet produisit cette démarche. Néanmoins, l'impossibilité de développer sa représentation suivant l'importance de sa fonction, le place dans la nécessité de recourir une nouvelle fois à la protection du roi et aux bons offices du comte de Vergennes, pour forcer le grand maître à lui assurer de la manière la plus positive une commanderie dans les cinq ans, et cela immédiatement après que le prince Camille-Eugène de Rohan, commandeur de la commanderie de Caestres (5) etc... et ambassadeur de l'ordre à Lisbonne

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, pp. 348, 349, 352.
(2) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, pp. 348, 352.
(3) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 350.
(4) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 353.
(5) Caestres, Eecke (Flandre française). La plus grande partie de la juridiction de cette commanderie s'étendait sur les Flandres belges. Le Tempelhof de Gand était un de ses membres.

(1778), soit pourvu, et dans quel prieuré du Royaume que ce soit, celui d'Aquitaine et d'Auvergne excepté (1).

L'ambassadeur croit cette démarche infaillible pourvu que M. le ministre de Vergennes veuille bien lui donner toute la force que le Régent mit en 1716, lorsqu'il demanda une pareille justice pour le bailli de Mesmes, M. d'Argenson en 1746, en faveur du bailli de Froullay, et le duc de Choiseul en 1767 pour le bailli de Fleury. Il espère, que le ministre ne possédant à Malte personne qui puisse balancer les différentes demandes de commanderies que la Cour fait journellement au grand-maître, il s'ensuivra peut-être, que ceux qui les sollicitent à Versailles « les arracheront de S. A. E. le grand maître, par » l'importunité des chevaliers qui l'entourent et qui sont » chargés par leurs confrères de seconder ces demandes (2) ».

Cependant le bailli de Breteuil ne peut s'empêcher de convenir avec ses supérieurs, que feu l'ambassadeur Louis-Gabriel de Froullay n'ait rempli avec beaucoup de distinction l'ambassade de l'ordre de Malte en France de 1741 à 1766; mais souligne-t-il, il l'a fait en égard aux circonstances des temps, avec un revenu inférieur à celui dont il dispose lui-même.

Le bailli Louis-Gabriel de Froullay jouissaient des commanderies de Chantraine, dont l'ordre en forma trois en 1773 (3) et de celles de Nancy et de Nantes, avant d'obtenir la commanderie de Sommereux en 1746 (et non en 1741 à son avènement à l'ambassade (4). Le revenu de la commanderie de Sommereux s'élevait en 1781 à environ 40.000 livres (5). Il s'était

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, pp. 348, 350, 351, 352.

(2) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 352, Mém. n° 4, à M. de Vergennes.

A partir du règne de Louis XIII, le franc cesse d'être une monnaie réelle, mais demeure une monnaie de compte synonyme de livre. 1 livre = 1/3 de l'écu = 20 sols tournois.

(3) E. Gachet, Essai sur le bailliage d'Avalterre et sur les commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jer. en Belg. Cpte rendu des séances de la com. roy. d'hist., t. XV, 1848, pp. 70-71.

E. Mannier, *op. cit.*, pp. 139, 762, 757.

L. Devillers, *op. cit.*, pp. XVI et XVII.

M. Bets, Notes relatives aux commanderies de Walsbergen et de Binckom. Analectes pour servir à l'histoire eccl. de la Belg., t. X, p. 228.

(4) Sommereux près de Beauvais, chef-lieu d'une anc. commanderie du Temple. Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, pp. 337 et 338.

(5) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 350.

démis quelques années avant sa mort de ses quatre commanderies, attendu que ses infirmités l'empêchaient de vaquer à l'administration de leurs biens en même temps qu'aux affaires de l'ambassade, mais il s'était réservé une pension de 48.000 livres nettes payables de trois en trois mois. L'état qu'il remit au Trésor, du revenu net de ses commanderies s'élevait à 63.000 livres.

Il jouissait également d'une pension de 1500 livres qu'il s'était réservé sur quatre prieurés dont il s'était démis et de 2000 livres de rente viagère sur la ville de Paris (1). Son revenu réel accusait ainsi 66.500 livres. Tandis que le bailli de Breteuil jouit des commanderies :

de Vaillampont, démembré de Chantraine, affermé pour 29.000 livres, cette commanderie supporte 9000 livres de charges, elle rapporte donc 20.000 livres ;

de Villers-le-Temple, affermé pour 30.000 livres, qui rend net 20.900 livres ;

de Troyes, affermé pour 36.000 livres, qui rend net 24.800 livres ;

de Puyssembrun (commanderie magistrale) en Languedoc qui rend net 8400 livres, et

du prieuré royal de N. D. d'Aumont, qu'il tient des bontés du roi, qui rend net 7183 livres (2).

Ce qui lui fait un revenu net de 81.283 livres. Mais de cette somme il faut déduire 8000 livres pour non valeurs, réparations, cas fortuits, ce qui fait que son revenu réel est de 73.283 livres ou 7000 livres de plus que celui du bailli de Froullay.

Si les autorités de l'ordre à Malte avaient observé l'augmentation des prix de tous les objets de première nécessité à Paris, elles se seraient aperçues qu'il a besoin de la moitié de revenu de plus que le bailli de Froullay, pour tenir le même état de maison. Cependant le bailli de Breteuil a consenti que le prince Camille-Eugène de Rohan, ambassadeur de l'ordre à Lisbonne soit servi avant lui, bien qu'il détient personnellement

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 342.
(2) Aumont, chef-lieu de canton, Lozère, France.

un bref qui l'habilite à posséder une commanderie dans six prieurés de la langue de France (1).

Le grief de M. de Breteuil date de 1778 ; en 1781 il n'a toujours pas obtenu satisfaction. Il essaye alors de présenter lui-même une solution. Dans un mémoire de 1781 il reprend ses doléances de 1778 et offre de se démettre de la commanderie magistrale de Puyssembrun, en échange de la commanderie du Pieton (Hainaut) démembrée. Malheureusement M. de Fleury, commandeur de cette commanderie vit toujours... (2). « Mais si celui-ci ne venait à décéder promptement il se contenterait néanmoins d'une autre commanderie, même sise dans un autre prieuré, pourvu qu'il gagne au change... » (3).

En 1782, il obtient la commanderie du Piéton tant désirée ; ses vœux sont enfin exaucés. Il possédait donc trois des plus belles commanderies de notre pays et du grand prieuré de France : Vaillampont (Thines en Brabant), Villers-le-Temple (Liège) et Piéton (Hainaut) (4).

Le bailli de Breteuil visita-t-il souvent ses commanderies situées en notre pays ?

Il séjourna probablement en nos provinces avant son départ pour l'ambassade à Rome, lors de la conclusion des accords nécessaires à l'administration de la commanderie de Villers-le-Temple, avec M. de Rome. A l'occasion d'un congé, il inspecta peut-être les biens de sa commanderie liégeoise. En 1777 il se rend via notre pays à Paris, pour y occuper son nouveau poste

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 350. « Mémoire remis à M. de Vergennes sur mes intérêts particuliers (4 août 1778), recopié pour les besoins de la cause en 1781 ».

(2) Chevalier Jean-André-Hercule de Rosset de Fleury, chevalier non profès de l'ordre, colonel du régiment de son nom. Léop. DEVILLERS, *op. cit.*, p. XV (petit-neveu du Card. de Fleury).

(3) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, pp. 348, 350.

(4) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 350 et série MM. 1048, p. 65.

E. MANNIER, *op. cit.*, pp. 757-761, com. de Vaillampont et liste des commandeurs. Il mentionne 1783 pour l'attribution probable de la com. de Vaillampont à M. de Breteuil. M. le Breteuil cite cette commanderie dans le mémoire du 4 août 1778, recopié en 1781.

Et dans Arch. de l'Etat à Liège, Fonds de Malte, reg. n° 32, Baux, XVII^e et XVIII^e s., Bail du 19 may, 1779, il est cité comme com. de Vaillampont.

d'ambassadeur. En tout cas, le 17 mai 1783, il se trouve à Bruxelles afin de conclure un bail pour la commanderie de Vaillampont (1). Le bailli de Breteuil donne à titre de ferme loyer et prix d'argent (25.000 fr.), pour neuf années et neuf récoltes entières et consécutives finies et accomplies du 1er mai 1784 au 1er mai 1793, à M. Guil. Drion, avocat au Conseil souverain du Hainaut, agent général de l'ordre de Malte aux Pays-Bas, demeurant à Mons, la commanderie de Vaillampont et ses dépendances. M. de Breteuil meurt en 1785 peu de temps après M. Guil. Drion ; le bail est alors passé pour mort et vacant à M. Jacques Drion, doyen, curé de Sainte-Waudru à Mons, et à Dame Bonne Drion, veuve de Me Louis Chasselet, avocat au Conseil souverain de Hainaut et à Dame Marie Barbe Hubertine Drion, veuve de M. Ph. Franç. Ant. Dumont, aussi avocat au Conseil souverain du Hainaut, pour la somme de 24.000 livres pour deux ans, jusqu'au renouvellement des sous-baux.

Le 1er mai 1783, François, Pierre, Marie de Boniface de Réel (49 ans), chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Tirlemont, descendant de Joseph Boniface de la Molle, l'amant de la Reine Margot, quitte Malte pour rejoindre le siège de sa commanderie à Tirlemont, connue sous le nom de « Hôtel de Malte » ou ancien refuge de la commanderie de Chantraine (Huppaye, Brabant). Il est titulaire de cette commanderie depuis 1774, mais entra réellement en jouissance de ses biens qu'en 1779.

A peine embarqué, le grand maître Em. de Rohan-Polduc découvre qu'une fille de mauvaise vie accompagnée de son frère, le précède. Le grand maître invoque l'intervention de l'agent de l'ordre à Marseille, pour qu'il obtienne du Parlement d'Aix leur arrestation et renvoi. Il écrit également au bailli de Breteuil à Paris, et lui mande que, vu le résultat négatif de ses démarches, il ne lui reste qu'à dégrader le commandeur et le

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série S. 5262. Bail passé par devant Me Lambert Morren, notaire admis au Conseil de S. M., de résidence en la ville de Bruxelles.

priver de son habit dès son retour à Malte. M. de Breteuil, diplomate, l'incite à la réflexion et à la plus grande prudence ; il craint les suites de ce libertinage, qui n'est pourtant pas unique. Le grand maître finit par rendre au chevalier de Boniface et l'habit et sa commanderie (1).

Cependant la série de difficultés qu'il suscite, n'est pas terminée. En 1784, M. de Boniface de Réel est à peu près banqueroutier. Sa commanderie lui rapporte annuellement 7000 florins, mais la mise en état des bâtiments, églises et presbytères d'après l'édit de 1769, demande une somme bien plus considérable que celle qu'il ne toucha jamais de sa commanderie. De plus, il a cinq procès sur le dos. Il s'adresse au Conseil de Brabant, à l'effet d'obtenir un octroi pour l'emprunt de la somme indispensable (100.000 livres) pour liquider les dettes contractées. Les autorités de l'ordre se méfient, car il ne peut présenter les factures qu'il prétend avoir remis aux commissaires députés de l'ordre lors de leur visite. L'octroi pour l'emprunt est accordé, mais M. le commandeur de Nieuport, agent général de l'ordre aux Pays-Bas, fait appel auprès de S. M. et déclare que l'emprunt fut accordé à l'insu de ses supérieurs. M. le commandeur de Tirlemont s'adresse au Conseil Privé, il ose attendre de sa justice, qu'il approuve sa conduite et qu'il rende un avis favorable à l'égard de la plainte présentée par le chevalier de Nieuport au nom de l'ordre de Malte. Il obtient satisfaction en 1785 (2).

Le bailli de Breteuil comme ambassadeur de l'ordre à Paris, sert d'intermédiaire en ce qui concerne les commanderies sises aux Pays-Bas, et l'administration générale de l'ordre à Malte, et comme bailli du grand prieuré de France il est membre

(1) Roy. libr. of Malta, 2-7-83. Corresp. Grd. Maître.
Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série MM. 1048, Cfr. Cl. El. ENGEL, L'ordre de Malte en Méditerranée. Ed. du Rocher, Monaco, 1957, pp. 89-90.
Nous donnons ici les références de cet auteur, non sans réserve, car nous avons consulté le reg. de correspondance MM. 1048 et craignons que Mme El. ENGEL se soit trompée ou ait mal interprété le texte se rapportant à la dégradation et ce qui concerne ses difficultés financières aux Pays-Bas.
(2) Arch. Gén. Bruxelles, Conseil Privé, reg. autrichien. N° 970, anc. n° 1050.

supérieur des religieux qui résident dans l'étendue de ce même prieuré, donc du commandeur de Boniface.

Dans une lettre adressée au grand maître à Malte, M. de Breteuil reconnaît le peu de crédit dont jouit le coupable. On veut, écrit-il, saisir sa commanderie de Tirlemont à cause des hypothèques. Mais les suites pourraient être infiniment plus fâcheuses pour l'ordre que pour le chevalier commandeur, qui réduit au désespoir par la saisie de sa commanderie, par son incapacité, par sa citation à Malte et par les autres peines qu'on aurait prononcées contre lui, ne manquerait pas d'éprouver la protection de l'empereur pour l'en soustraire et pour maintenir une opération conforme aux principes de son gouvernement impérial. M. l'ambassadeur souligne, que ceci est une suite inévitable des droits des Pays-Bas et de S. M. impériale d'y soumettre toutes les mainmortes. Toute réclamation contraire exposerait l'ordre à de plus grands « dangers sur l'exercice de » ses privilèges attaqués de toute part et peut-être même à les » voir anéantir par les même principes qui ont opérés en 1770, » la suppression totale de ceux de l'ordre Teutonique et de la » Toison d'Or (*sic*) » (1).

Quelques mois plus tard le bailli de Breteuil écrit au chevalier de Caumont prêt à partir pour Malte :

« Si vous arrivez à Malte avant que l'affaire de Boniface soit » décidée, tâchez de les engager à le travailler avec douceur et » à ne rien changer de ce qui est fait et établi. Ce n'est pas pour » de Boniface que je plaide ; il a tort, a eu une conduite très » blâmable n'ayant pas voulu déférer à mes conseils, mais c'est » pour moi qui a tout ce que je possède en Flandre (Pays-Bas, ses commanderies). » M. de Boniface n'était pas capable de conduire cette affaire avec succès s'il n'avait été aidé et prévenu des conseils et de la bonne volonté de certains aux Pays-Bas. Il faut craindre que ce soit un piège de MM. les Etats, conseillés

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série MM. 1048, p. 217, 31-1-1784, et pp. 241-243, 24-7-1784.
Erreur quant à l'ordre Teutonique et de la Toison d'or.

par M. de Belgiojoso (1), pour engager l'ordre dans quelques démarches qui les autorisent à quelqu'acte de violence et de sévérité contre l'ordre. Le frère de M. Crompipen (Crumpipen), chancelier des Etats de Brabant, le comte de Reul (*sic*) est venu à Paris (2), où il est encore, il fait tout son possible pour emmener avec lui le chevalier de Boniface, l'assurant de la plus haute protection des états de l'empereur. M. de Reul s'est même adressé au bailli de Breteuil au siège de l'ambassade, qui lui a assuré qu'il n'y avait rien de décidé quant aux sanctions concernant le chevalier de Boniface ; mais que le tort, le manque de subordination inexcusable auprès d'un religieux, avaient fort scandalisé les membres et les autorités de l'ordre à Malte. On y avait envisagé différents moyens de le punir et de rendre les fonds avancés aux Etats. M. de Reul de son côté souligne que le tort du chevalier est excusé par le refus du secours demandé à l'ordre en 1778 ; mais il ajoute : « Les Etats » ne souffriront jamais qu'il serait maltraité pour avoir dû se » conformer à une loi du pays, commune à tous les ecclé- » siastiques et religieux ».

Le bailli de Breteuil conclut : M. de Boniface cité, poursuivi à Malte, se retirera en Flandre ; on le mettra en possession de sa commanderie ; on le privera de l'habit à Malte mais il sera protégé par l'empereur et après beaucoup d'ennuis et de vexations aux commandeurs des Pays-Bas, il faudra le réintégrer dans tous ses droits comme l'abbé Boyer, et envoyer ses excuses à Vienne.

Et il insiste une nouvelle fois : « tâchez de nous éviter une » affaire désagréable, qui peut entraîner la ruine de tous les » commandeurs de Flandre et la mienne particulière » (3).

(1) Louis-Charles-Marie, etc de Barbiano (famille princière de Lombardie), ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas. Choisi par Joseph II, il remplaça en 1783, Georges Adam de Starhemberg. Des lettres patentes données à Carlsbadt (9-5-1783) le qualifient de chevalier de Malte, conseiller d'Etat intime actuel, chambellan de l'empereur, lieutenant général des armées impériales et colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom.

(2) M. de Reul était secrétaire surnuméraire au Conseil Privé. Erreur quant au frère de M. Crompipen.

(3) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série MM. 1048, pp. 253-254 (10-10-1784).

Le chevalier retourne à Malte pour se justifier et l'incident est clos au mois de juillet 1785 (1).

Le bailli Jacques-Laure de Breteuil meurt le 25 août 1785, à l'âge de 62 ans.

Vers la fin de l'année 1785, M. Tiron, secrétaire, fondé de la procuration générale de feu le bailli de Breteuil, rend compte au bailli d'Havrincour, procureur général et receveur de l'ordre de Malte au grand-prieuré de France, des recettes et dépenses faites pour S. Exc. pendant l'année du 1er mai 1784 au 30 avril 1785. Notons dans la recette :

— Que sa commanderie de Troyes lui rapporte ..... 36.780 livres

— que la commanderie de Villers-au-Liège lui rapporte :
« Plus de celle de trente mille livres pour » l'année échue, le dit jour, 30 avril » 1785, des fermages de la dite commanderie laissée à bail général à » M. Rome. » ..... 30.000 livres

— que la commanderie de Vaillampont lui rapporte :

« Plus de celle de vingt cinq mille livres » pour l'année échue le jour des fermages de la ditte commanderie laissée » à bail général à feu M. Drion moyennant la somme de ..... 25.000 livres

« Plus de celle de sept mille trois cent » soixante dix-huit livres, dix sept sols, » six deniers, provenant de la vente des » chênes marqués au profit de son » Excellence » ..... 7.378. 17. 6 livres

(1) Arch. Gén. Bruxelles, Conseil Privé, rég. autrichien, nº 970 (anc. nº 1050).

— que la commanderie du Piéton lui rapporte :

« Plus de celle de trois mille quatre cent, » soixante dix-sept livres, quinze sols, » quatre deniers, reçue des héritiers » Drion pour solde du fermage de la » ditte commanderie de l'année échue » au 30 avril 1784 » ..... 3.477. 15. 4 livres

« Plus de celle de quarante huit mille » livres pour l'année échue le 30 avril » 1785, des fermages de la dite com- » manderie laissée à bail général au dit » feu Drion moyennant la dite somme » 48.000 livres

« Plus de la somme de quatre mille cent » deux livres, seize sols, un denier, pro- » venant de la vente de bois marqués » au profit de S. Exc. » ..... 4.102. 16. 1 livres

— que le prieuré de N.-D. d'Aumont lui rapporte ..... 10.386 livres

...

Notons parmi les dépenses :

Sur la recette de chaque commanderie, le bailli de Breteuil devait payer des pensions à des chevaliers et commandeurs, mais aussi le prix des réparations, les honoraires et gages des chantres, bedeaux, etc., des églises dont il était collateur. Parmi les dépenses diverses soulignons son loyer et les impositions royales. Il occupait en outre le château de Bernis, pour lequel il versait une rente à l'abbaye de Saint-Germain. Il acquittait également des rentes tant anciennes que nouvelles. L'ambassadeur de Breteuil nous fait l'effet d'un amateur éclairé des arts ; il paye 1433 livres, 10 sols, pour six mois de loyer des loges occupées à l'Opéra, et 800 livres, pour six mois de location d'une loge à la Comédie Italienne. Après ces précédents, n'oublions ni les canards, ni le champagne, qu'il goûtait particulièrement.

La note d'un Sieur Drein, maître tapissier s'élève à 450 livres et un Sieur Frazé également maître tapissier y figure pour 600 livres, à payer suivant un mandat du feu bailli, du 8 août 1785.

Finalement la récette totale n'excède la dépense que de 2620 livres, 23 deniers (1).

Le bailli Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil est cité avec le titre de marquis dans les archives et par la Bibliothèque Nationale à Paris, mais les journaux de l'époque ne lui accorde que le titre de baron (2). Une « visite d'améliorissement » de la commanderie de Villers-le-Temple et de ses dépendances, accomplie par les commissaires députés en 1788, mentionne les armes du bailli de Breteuil sur la porte du vestibule de la ferme dépendant de la commanderie du Temple à « Couthouin », sur un des bâtiments de la ferme de la commanderie de Villers-le-Temple et sur la porte cochère de la commanderie de Haneffe (3). Ces armes nous indiquent que le commandeur de Villers-le-Temple était comte de Breteuil. L'église de Saint-Pierre de cette localité honore son souvenir par une dalle armoiriée. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, il versa une somme de mille florins comme participation aux frais d'agrandissement de l'église, le curé J. J. Somalle ayant résolu de construire une deuxième aile du côté droit vers Meuse, d'après le plan de la première construction. Notons que le commandeur aurait dû acquitter entièrement la note, puisque l'église appartenait à l'ordre de Malte.

Quoiqu'il représentât la Religion pendant plus de vingt six ans, la situation financière du bailli de Breteuil, vers la fin de sa carrière ne fut guère brillante.

Il est titulaire à trente cinq ans du poste de l'ambassade de Rome, la première de l'ordre, vu l'importance vitale attachée aux relations avec la Papauté, et le centre d'accueil que formait

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série S. 5267, liasse n° 4. Cpte, rec. et dép. pour le bailli de Breteuil par M. Tiron (1784-1785).

(2) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série S. 5262, Bail Vaillampont.

Arch. de l'Etat, Liège, Fonds de Malte, reg. n° 32, Baux, XVII^e et XVIII^e siècle.

(3) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série S. 5254, liasse n° 8.

cette résidence pour bon nombre de chevaliers qui visitaient le Saint-Siège et séjournaient à Rome. L'indemnité de trente mille livres était certes justifiée. Paris, principal centre d'attraction au XVIII^e siècle, ne se classait qu'au second rang en ce qui concerne les ambassades de l'ordre de Malte.

Le grand maître et son conseil recherchait avant tout un titulaire capable de soutenir par sa propre fortune l'entretien et l'étalage de son rang.

Les luxueuses « entrées » à la Cour étaient devenues une sorte d'émulation entre les représentants des diverses puissances, parmi lesquelles l'Etat souverain de Malte figurait souvent comme parent pauvre, malgré ses grandes richesses. Aussi les 6000 livres d'indemnités allouées, ne couvraient-elles guère les frais de ces rivalités.

Toutefois le bailli de Breteuil dut certainement agir « en » connaissance de cause » lorsqu'il présenta sa candidature. Les pressions et démarches, la recherche des amitiés qu'il exerce afin d'obtenir son déplacement en France, et un surplus de revenu auquel il « pense avoir droit », comme le souligne M. le ministre de Vergennes, ne doivent pas nous étonner.

A partir du XVII^e siècle les ingérences des cours européennes dans les affaires de l'ordre de Malte se multiplient, soit de façon directe, soit par l'entremise du Saint-Siège. Ces contraintes perpétuelles et le favoritisme qui en résulte, constituent la plaie principale de l'ordre au XVIII^e siècle et fatalement précipiteront sa décadence. Ainsi, à certains moments nous pourrions croire, que le roi de France et son ministre des affaires étrangères régissent les affaires de l'ordre de Malte, et non le grand maître assisté de son Conseil. Au Portugal, en Espagne, en Italie, des manœuvres analogues ne furent pas exclues ; mais à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, période qui correspond environ à l'hégémonie française en Europe, le foyer central sera Paris et par ricochet Rome, d'après la collaboration que la France peut attendre du Saint-Siège.

Néanmoins, le grand maître Em. de Rohan ne se laissa pas si facilement influencer. Les finances de l'ordre ayant bien décliné,

et les demandes réitérées de commanderies, pensions et augmentations de revenus étant devenues le menu courant, il fit patienter M. de Breteuil en lui opposant M. le bailli de Froullay comme exemple et modèle.

Le bailli de Breteuil possédait certes une fortune personnelle mieux établie que ce dernier, mais il vécut plus largement et d'une façon plus cossue que le bailli de Froullay. A son avènement à l'ambassade à Paris en 1741, celui-ci représenta l'ordre, gratifié d'une situation financière tout aussi précaire. Il ne jouissait que de la commanderie de Chantraine, il est vrai non démembrée, mais nécessitant beaucoup de réfections, et de la commanderie de Nantes d'un moindre revenu. Toujours endetté, après avoir tenu deux fois « galère », il ne voulait pas mourir « banqueroutier ». Son entrée comme ambassadeur à la Cour de Versailles fut remise d'année en année, et finalement le protocole fut simplifié à son intention, vu qu'il n'avait pas les revenus personnels suffisants pour y satisfaire, et que l'ordre ne pouvait ou ne voulait intervenir. En ces premières années si difficiles, M. de Froullay avec une délicatesse innée, ne se plaignit qu'à ses amis, à l'entourage du grand maître, au grand maître Em. Pinto da Fonseca lui-même, et il ouvrit parfois son cœur au Ministre des affaires étrangères de France. Il demeura toujours prudent, n'oubliant pas qu'il représentait en premier lieu l'ordre de Malte, et qu'il était chevalier de Saint-Jean avant d'être français (1).

Les procédés employés par les deux ambassadeurs pour obtenir une augmentation de revenus, afin de pouvoir dignement représenter l'ordre, se différencient par leur application.

« L'entrée » de M. de Breteuil comme ambassadeur de l'ordre de Malte à Rome, est mentionnée en les termes suivants par les journaux de l'époque « vu l'insuffisance de place disponible pour décrire les fastes de son entrée... ».

A Paris, nous le trouvons locataire d'une résidence de campagne « le château de Bernis », qui ne dépendait pas de l'ordre de Malte. Nous ne savons si les notes des maîtres tapissiers

(1) La biographie du bailli Louis-Gabriel de Froullay, commandeur de Chantraine etc... ambassadeur de l'ordre de Malte à Paris et ministre plénipotentiaire auprès de Fréd. II, est à l'étude.

Drein et Frazé concernaient ce château. Notons les loges à l'Opéra et à la Comédie Italienne.

M. de Froullay se contentait de passer ses vacances au château de Vaillampont à Thines près de Nivelles, ancienne propriété des Templiers, qu'il citait comme « son gros presbytère » (1). Il visitait également sa commanderie de Sommereux.

L'observation du grand maître Em. de Rohan, bien que justifiée, n'était probablement dictée que « pour les besoins de la cause », les fastes de cette famille princière n'étant que trop connus.

Le bailli de Breteuil semble avoir terminé sa carrière sans dettes. Il légua sa bibliothèque, dont plusieurs manuscrits, à l'ordre de Malte. Ces volumes avec ceux du bailli de Tencin, formèrent le premier fonds de la Bibliothèque Publique de Malte (2). Nous ne pouvons, jusqu'à présent le classer parmi les grands ambassadeurs de l'ordre, mais les archives relatives à son ambassade romaine n'ont pas été consultées. Aucun détail concernant son décès ne nous est connu. Il fut probablement enterré dans l'enclos du Temple à Paris. Un cérémonial funéraire fort simple établi par les statuts de l'ordre et adapté suivant l'époque, par décrets du Conseil à Malte, était de rigueur dans l'église capitulaire Sainte-Marie du Temple, sise dans le même enclos.

F. Lily VERBIEST.

(1) Arch. nat. Paris, Fonds de Malte, série M. 945, p. 340.

(2) Delaville le Roulx Jos., Les archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte. Bibl. des Ecoles franç. d'Athènes et de Rome, fasc. 32, Paris, 1883, in-8°, pp. 1-287, spéc. pp. 53 et sv.

Généalogie de Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil (1723-1785)

La famille le Tonnelier de Breteuil, originaire de Beauvais, tint un rang distingué à Paris.

Le premier dont il est fait mention est :

Jean le Tonnelier, seigneur de Conti en Picardie et de Breteuil en Beauvoisis, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, il épouse le 18-1-1536 Elisabeth d'Aubray. Jean le Tonnelier vit toujours en 1580. De ce mariage sont issus :

a) Etienne le Tonnelier, seigneur de Conti, qui épouse le 25-1-1562 Marie Amelot, le 19-2-1576 Geneviève Mangot et le 15-4-1580 Marie Briçonnet dont il eut trois fils.

b) Claude I le Tonnelier, qui forme la deuxième branche, est seigneur de Breteuil, acquiert la place de receveur général des Finances à Paris, devient secrétaire des Commandements de François de France, duc d'Alençon, frère du Roi. Il épouse le 27-7-1579 Marie Charon et meurt le 2-9-1608. Il a deux fils :

1) Claude II,

2) Antoine, auteur de la branche des seigneurs de Voyennes. Claude II porte le titre de seigneur de Boissette et de Mons. Il devient conseiller d'Etat, et épouse le 18-1-1607 Marie le Fère de Caumartin. Il meurt le 9-4-1630, son épouse lui survit jusqu'en 1653. De cette union sont nés quatre fils :

a) Louis,

b) Antoine, chevalier de Malte, décédé en 1630.

c) Charles, prieur de Rocheguyon, décédé en 1640.

d) Claude, auteur de la branche de seigneurs d'Escouchés.

L'aîné, Louis, porte le titre de son père, il est seigneur de Boissette, devient conseiller au Parlement de Bretagne, puis à celui de Paris, obtient la fonction de maître des Requêtes,

intendant de Languedoc et de Roussillon, puis de Paris, contrôleur général des Finances et finalement conseiller d'Etat ordinaire. Il meurt le 18-1-1685 âgé de 76 ans. Le 6-1-1637, il avait épousé Chrétienne le Court, veuve de Nicolas de Bragelongue, seigneur de la Touche. Elle a 91 ans lorsqu'elle décède le 30-8-1707. De Louis et de Chrétienne naissent huit enfants :

1) François le Tonnelier de Breteuil, marquis de Fontenay-Trésigny, né le 23-8-1638, décédé le 10-6-1705.
2) Antoine, chevalier puis commandeur de l'ordre de Malte, chef d'escadre des Galères de France, meurt en 1696.
3) Louis, autre chevalier puis commandeur de l'ordre de Malte, capitaine au régiment des Gardes, maréchal des Camps et Armées du Roi, meurt le 12-9-1712.
4) Jean-Baptiste, qui meurt en 1668.
5) Charles-Achille, auteur de la branche des seigneurs de Chanteclerc.
6) Claude, né en novembre 1644, choisit les ordres et devint évêque de Boulogne. Il meurt à Paris le 6-1-1698.
7) Louis-Nicolas, né le 15-9-1648, auteur de la branche des barons de Preuilly, décédé le 24-3-1728.
8) Elisabeth-Catherine, qui épouse André de Saint-Blimond en 1679.

Nous nous intéressons plus particulièrement au cinquième fils, Charles-Achille, auteur de la branche des seigneurs de Chanteclerc, seigneur de Ruville, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare. Il épouse le 18-5-1695 Anne-Marie Testart de la Guette. Il meurt à l'âge de 67 ans le 26-1-1708. De ce mariage tardif, probablement parce qu'il était membre de l'ordre de Saint-Lazare, naît un enfant :

Claude-Charles le Tonnelier subsitué au nom et armes de Chanteclerc. Il meurt le 9-2-1735 âgé de 37 ans. Il avait épousé le 24-4-1720 Laure O'Brien de Clare, morte et inhumée à Saint-Suplice le 10 juin 1781, dont sont issus quatre fils :

a) Louis, Charles, Joseph, seigneur de Chanteclerc, né le 26-10-1721.

b) Jacques-Laure, né le 9-2-1723, chevalier de Malte en 1736, occupe la fonction d'ambassadeur de l'ordre à Rome puis à Paris. Il meurt à Paris le 25-8-1785.

c) Anne-François, Victor né le 18-1-1724, nommé le 3-10-1762, évêque de Montauban.

d) Claude Stanislas, né le 7-5-1730, qui continue la lignée des vicomtes de Breteuil, devient maréchal des Camps et Armées du Roi (1).

(1) De la Chenaye-Desbois et Badier, Dict. de la noblesse, Paris, 3e éd., t. XIX, Schlesinger Fr. libr., éd. 1876, in-4°, pp. 34-35 (Tonnelier).

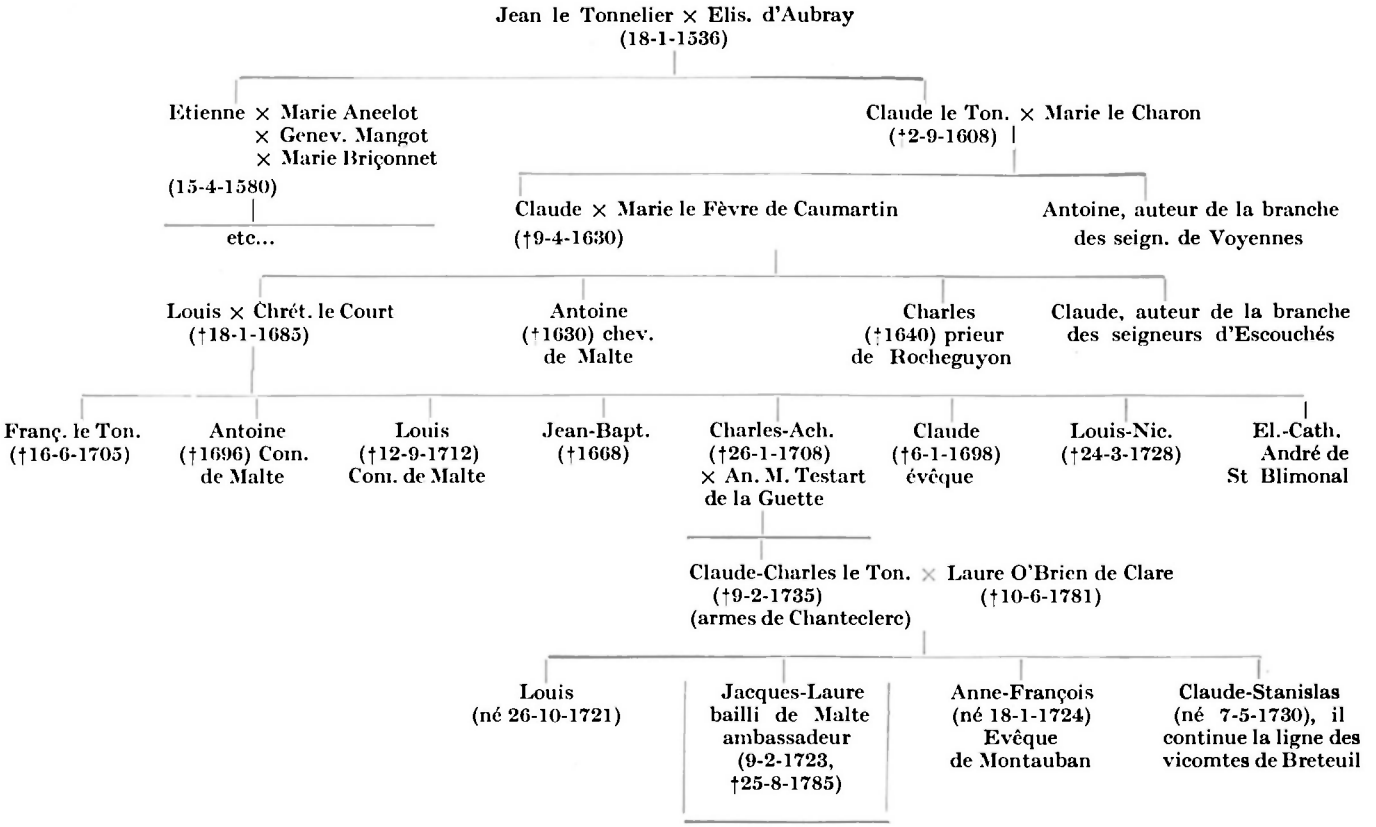
Jean le Tonnelier × Elis. d'Aubray
(18-1-1536)
Etienne × Marie Aneelot
× Genev. Mangot
× Marie Briçonnet
(15-4-1580)
etc...
Claude le Ton. × Marie le Charon
(†2-9-1608)
Claude × Marie le Fèvre de Caumartin
(†9-4-1630)
Antoine, auteur de la branche
des seign. de Voyennes
Louis × Chrét. le Court
(†18-1-1685)
Antoine
(†1630) chev.
de Malte
Charles
(†1640) prieur
de Rocheguyon
Claude, auteur de la branche
des seigneurs d'Escouchés
Franç. le Ton.
(†16-6-1705)
Antoine
(†1696) Com.
de Malte
Louis
(†12-9-1712)
Com. de Malte
Jean-Bapt.
(†1668)
Charles-Ach.
(†26-1-1708)
× An. M. Testart
de la Guette
Claude
(†6-1-1698)
évêque
Louis-Nic.
(†24-3-1728)
El.-Cath.
André de
St Blimonal
Claude-Charles le Ton. × Laure O'Brien de Clare
(†9-2-1735) (†10-6-1781)
(armes de Chanteclerc)
Louis
(né 26-10-1721)
Jacques-Laure
bailli de Malte
ambassadeur
(9-2-1723,
†25-8-1785)
Anne-François
(né 18-1-1724)
Evêque
de Montauban
Claude-Stanislas
(né 7-5-1730), il
continue la ligne des
vicomtes de Breteuil

Bibliographie

Sources diplomatiques

Manuscrits

Bibl. roy. Bruxelles : N° 4108 (II, 1952). Documents concernant la commanderie de Villers-le-Temple (n^{os} 1-71).

Bibl. Univ. de Liège : Ms. Van den Berch, n° 188.
Ms. 1694 (XIX^{e} siècle, auteur inconnu).

Archives

Archives gén. du Roy. Bruxelles.

Conseil privé, Ordre de Malte, spéc. n° 970.

Archives de l'Etat à Liège.

Fonds de l'ordre de Malte, 34 registres.

Ventes de biens nationaux : Reg. 2018 aff. 658.
Reg. 2020 terres...

Archives nationales à Paris.

Fonds de l'ordre de Malte.

Séries S. 5254, liasse 1, n^{os} 1, 2, 5, 7. Liasse 8.
S. 5262.
S. 5267, liasse 4.
M. 908.
M. 936, pièces 171-175, procès-verbaux de martelage et de ventes de bois dépendant de Villers-le-Temple.
M. 945.
MM. 1046, 1047, 1048, 1049. Correspondance des ambassadeurs (de Breteuil).

Bibliographie

Sources imprimées

Chestret de Haneffe, Baron J. de. — L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liège ou de la Belgique orientale. Cpte rendu des séances de la Com. d'hist. ou rec. de ses bull., t. LXX ou V^e sér., t. XI, Brux., 1901, pp. 297-348.

Clerx, P. — Liste générale des églises et couvents de la province actuelle de Liège et de quelques biens qui en dépendaient, vendus comme propriétés nationales du 1^er Ven., an V (22-2-1797) de la Rép. fr. au 1^er juillet 1808. *Bull. de l'Inst. arch. Liégeois*, t. XVI, Liège, 1881, pp. 485-523.

Dansaert, G. — Histoire de l'ordre souverain et militaire de Saint-Jean de Jérusalem dit de Rhodes ou de Malte en Belgique, Brux. Libr. nat. d'art et d'hist., 1932-1933, in-4°, 448 p. avec ph., pl.

Daris, Jos. — Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'à 1852. Liège, 10 vol., 1868-1890, in-8°.

Delatte, J. — La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe. *Bull. « Le Vieux Liège »*, juillet-oct. 1949, n° 84, pp. 391-402.

Delaville le Roulx, Jos. — Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310), Paris, 4 vol. (1894-1906), Grd in-fol. (Intr., t. I).

Devillers, Léop. — Inventaire anal. des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jér. ou de Malte. M. Hector Manceaux, 1876, in-4°, XXXII-272 p.

Engel, Cl. El. — L'ordre de Malte en Méditerranée, Ed. du Rocher, Monaco, 1957, in-12°, illustr.

Falise, J. — L'ordre de Malte et ses maisons au pays de Liège. *Bulletin « Le Vieux-Liège »*, Liège, n° 78, juillet 1948.

Fréson, J. — Villers-le-Temple. Ann. du cercle hutois des sciences et des arts, t. XVI, Huy, 1908, pp. 5-47.

Gachet, Em. — Notice d'un manuscrit de la bibl. de l'Univ. de Liège. Cpte rendu des séances de la Com. roy. d'hist. ou rec. de ses bull., 1^re sér., t. XI, Brux., 1844, pp. 8-101 et 356.

— Essai sur le bailliage d'Avalterre et sur les anciennes commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jér. Cpte rendu des séances de la Com. roy. d'hist. ou rec. de ses bull. 1^re t. XV, Brux. 1848, pp. 3-95.

Gobert, Théodore. — Liège à travers les âges, Liège, 6 vol., 1924-1930, 2^e éd., in-4°.

Lejeune, Jean. — La principauté de Liège. Préf. de P. Harsin, Liège, Ed. de l'A. S. B. L., 1948, 24 × 15,5, 219 p., ill. cartes.

Mannier, E. — Les commanderies du grand prieuré de France d'après des documents inédits... Paris, 1872, in-8°, XXXVI-808 p.

Perreau. — Recherches sur les Templiers Belges. *Bull. et ann. de l'acad. de Belgique*, t. XI, Anvers, 1854, in-8°, pp. 192-103.

Ryckel, A. de. — Les communes de la province de Liège, Liège, 1892, in-8°, 663 p.

Wauters, Alph. — Temple-Malte. Cpte rendu des séances de la Com. roy. d'hist. ou rec. de ses bull., IV^e sér., t. II, Brux., 1875, pp. 79-198.

Table des Matières

		Pages
I.	Introduction	37
II.	La commanderie — château de Villers-le-Temple	40
III.	Essai biographique de Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil. Arbre généalogique	70
IV.	Bibliographie	98
V.	Table des matières — Documents photographiques	100

Documents photographiques

		Pages
I.	La commanderie de Villers (dessin de Remacle Leloup vers 1738 (Bibl. de la Ville de Liège (A. 115.878)	41
II.	Pierre tombale du Templier Gérard de Villers (1273). (B. 44.775, A. C. L.)	43
III.	Château XVI^e^ siècle, Tour, côté rue — Commanderie de Villers-le-Temple. (B. 44.208, A. C. L.)	49
IV.	Château XVI^e^ siècle, tour dans le jardin — Commanderie de Villers-le-Temple. (B. 44.207, A. C. L.)	51
V.	L'église paroissiale Saint-Pierre de Villers-le-Temple, vue extérieure de l'est. (B. 23.480, A. C. L.)	62
VI.	Monument commémoratif du commandeur de Breteuil avec croix de Malte, 1763 (B. 44.241, A. C. L.)	64
VII.	Pierre chevet avec des armoiries du commandeur de Breteuil et a croix de Malte, 1759. (A. 39.985, A. C. L.)	66
VIII.	Portrait Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil par Watelet, d'après Cochin (1752). Bibl. nat. France	71

GILLES-ANTOINE LAMARCHE

1785-1865

Notes pour servir à l'histoire industrielle du pays de Liège

« *Travaillons pour l'avenir...* »
Gilles-Antoine LAMARCHE à son gendre Jules HAUZEUR.

Le nom Lamarche est intimement lié à l'histoire industrielle du pays de Liège.

Il demeure, de nos jours, très familier dans le monde ouvrier. Il suffit de demander à ceux qui travaillent, à Ougrée, dans les vastes installations du complexe de la S. A. Cockerill-Ougrée, où ils se rendent ; ils vous répondront : « amon Lamâtche ».

Ainsi, ce nom Lamarche qui apparaît, il y a plus d'un siècle, à la fondation de la modeste Société de la Fabrique de Fer d'Ougrée est et demeure lié à la S. A. Cockerill-Ougrée actuelle.

Qui était ce Lamarche, qu'a-t-il fait, que lui doit-on ?

C'est pour répondre à ces questions que nous avons essayé d'évoquer cette famille et de retracer la vie de quelques-uns de ses enfants.

Nous tenons à remercier ici MM. Alfred et Etienne Lamarche qui ont bien voulu nous confier leurs papiers de famille. Nous avons complété ces documents par quelques renseignements réunis avec difficulté et que nous eussions souhaités plus nombreux. Ces notes ne seront probablement pas inutiles pour ceux qui entreprendront d'écrire l'histoire industrielle du pays de

Liège, ni pour ceux qui aiment à s'inspirer des leçons du passé pour mieux préparer l'avenir.

Origines

Le berceau de la famille Lamarche se situe au pays de Liège, dans la région de la Hesbaye ; à Xhendremael, tout d'abord, puis à Crisnée.

D'après les textes les plus anciens qui nous sont conservés, c'est à Xhendremael, au début du XVI[e] siècle, qu'un des habitants de l'endroit : Englebert est appelé Englebert la Marche. C'est à partir de cette époque que ce nom apparaît sur les actes officiels et sera, dans la suite, exclusivement employé (1).

Un des enfants de cet Englebert la Marche, prénommé également Englebert, vendra sa part d'héritage des biens paternels et se fixera, dans un village voisin, à Crisnée.

Englebert Lamarche, établi à Crisnée, y épouse, vers 1597, Isabeau, fille de Jean Loyal. Pendant de nombreuses années, on le voit participer à la vie publique du village, il intervient comme exécuteur des décisions de la cour de justice de Crisnée, ou, en remplacement du mayeur, préside cette cour. Il y possède des terres, qu'il cultive, et y paye annuellement une rente au luminaire à la fabrique de l'église. Englebert Lamarche mourut, à Crisnée, vers 1644. De son mariage, il avait eu trois enfants.

Un de ceux-ci, Jean-Vincent, né vers 1594, mourut, à Crisnée, en 1664. Sa pierre tombale, qui portait ses armoiries — de sable à la croix d'or portant au canton du chef dextre une étoile d'or à six rais —, fut déplacée, en 1900, lors de la reconstruction de l'église actuelle ; nous ne l'avons pas retrouvée.

Au cours des siècles, les actes notariés nous montrent les membres de la famille Lamarche élever leurs enfants, cultiver leurs terres, s'acquitter des rentes dues et vivre dignement au milieu de leurs voisins.

(1) Sauf indications contraires, les renseignements contenus dans la présente étude sont tirés des papiers de la famille Lamarche.

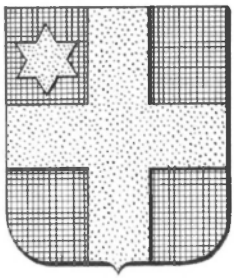

Armes de la famille Lamarche. De sable à la croix d'or portant au canton du chef dextre une étoile d'or à six rais. Dessin de M. Marcel-Ch. Stiennon.

Vincent Lamarche, né et mort à Crisnée (1711-1804), agrandit son domaine de plusieurs pièces de terres et, le 17 juillet 1783, acheta de Mathieu Heninque, de Héron, la cense de Crisnée. Outre ses travaux agricoles, il s'occupa de commerce et, dans un acte de 1770, il est qualifié de « marchand ».

Ce Vincent Lamarche épousa, en premières noces, Marie-Elisabeth Lahaye, dont il eut deux fils : Englebert, né à Crisnée, en 1742, et Gilles, né à Crisnée, en 1745. Devenu veuf, il épousa, en secondes noces, Marie-Catherine Milot.

En 1749, peu avant ce second mariage, Vincent Lamarche et Marie-Catherine Milot passèrent un contrat aux fins d'établir la répartition des biens entre les deux enfants du premier lit et ceux à naître du second. Les dispositions, revues en 1784, stipulèrent que tous les biens reviendraient à Englebert et à Gilles ; quant aux quatre enfants, nés du second mariage, ils se partageraient les immeubles et terres appartenant à Marie-Catherine Milot, leur mère, et chacun d'eux recevrait une somme de 4.000 florins versés par Englebert et Gilles leurs frères.

Englebert Lamarche, né et mort, à Crisnée (1742-1820), va reprendre la propriété paternelle. Il épouse Anne-Catherine Kerstenne, de Crisnée, et de ce mariage naquirent cinq enfants. Ceux-ci, épouseront des membres des familles de l'endroit : les Jacquemotte, les Coheur, et continueront l'exploitation agricole familiale.

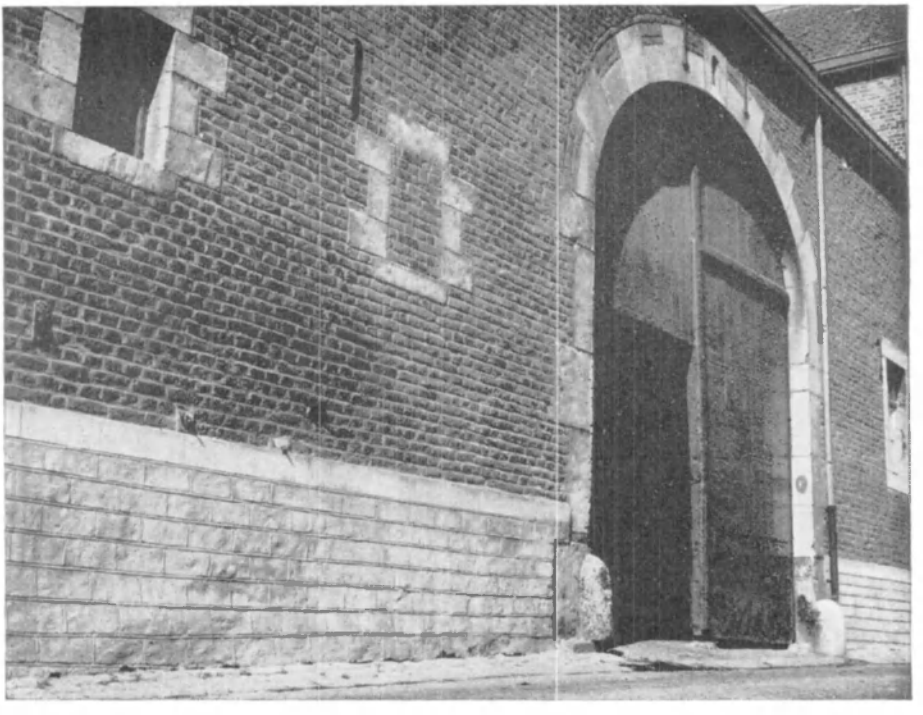

La Maison Lamarche, à Crisnée. Sur la clef de voûte de la porte cochère, on lit : V(incent) L(amarche), 1764.

La maison Lamarche demeurera longtemps parmi les descendants de ces familles puis sera vendue.

Elle passa entre les mains de M. Debare, de Bruxelles, qui la loua. En 1934, elle fut acquise par M. et Mme Armand Deltour, qui en sont les propriétaires actuels, et qui en exploitent les quarante-cinq hectares de terres et de vergers.

Gilles Lamarche

Gilles Lamarche, fils de Vincent et de Marie-Elisabeth Lahaye, était né à Crisnée, le 23 mars 1745.

Si son frère Englebert s'attacha au travail de la terre et, après la mort du père, reprit l'exploitation familiale, lui-même

La Maison Lamarche, à Crisnée. Cour intérieure.

allait se diriger vers les affaires commerciales et industrielles. Il rompt avec la tradition familiale, fixée depuis de longs siècles, quitte sa paisible Hesbaye et vient s'établir dans la capitale de son pays, à Liège.

En 1767, il s'installe en cette ville, au faubourg de Sainte-Marguerite. Il y fonde un entrepôt et une manufacture de tabac.

Gilles Lamarche effectua d'importantes transactions avec les maisons étrangères et lui-même entreprit plusieurs voyages dans les pays voisins.

Ses confrères des villes portuaires de France lui expédiaient leurs marchandises par Anvers, Bruges ou Ostende.

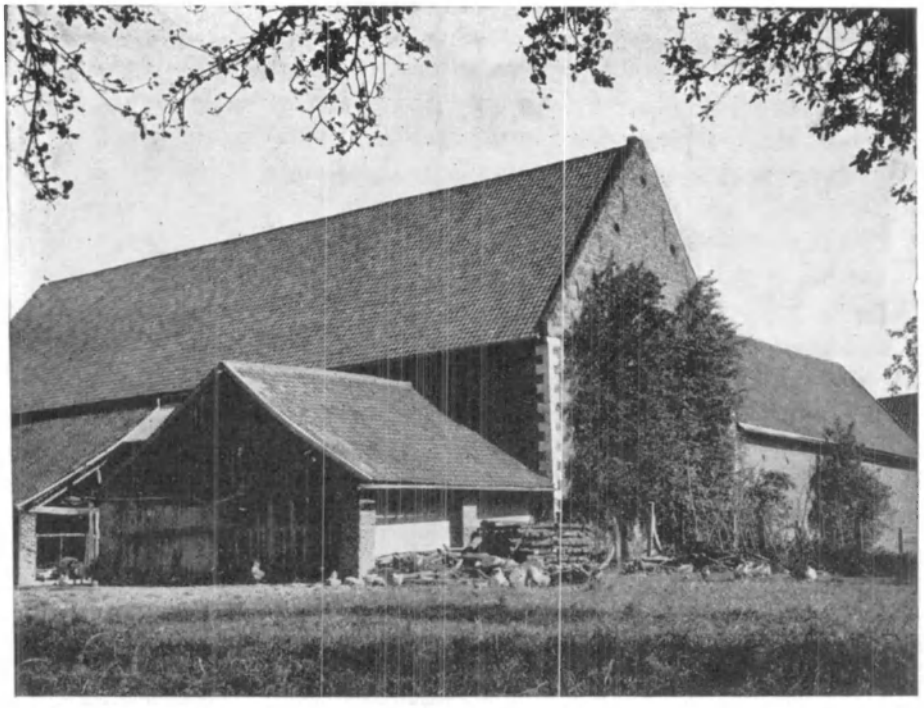

La Maison Lamarche, à Crisnée. Vue prise du verger.

Nous possédons le relevé d'un Journal des années 1786-1787 et nous y voyons : *Amet, Romeur et Cie*, du Havre, lui fournir trente-six sacs de café de Saint-Domingue ; *Du Bois Viollette et Moller*, à Nantes, lui expédient sept « tierçons » de café de Saint-Domingue et quatre pièces de sirop d'Orléans. *Chaulet Kroger et Cie*, à Bordeaux, lui livrent du café également et *Guiraud et Porta*, à Cette, lui expédient une barrique de muscat de Frontignan.

Dans la liste de ses fournisseurs hollandais, nous relevons les noms de plusieurs négociants de Rotterdam, de Middelbourg et d'Utrecht. Parmi ces derniers, *Jean Blydesteyn et fils* lui fournissent deux balles de café de Java et les lui expédient par Bois-le-Duc.

De Westphalie, la maison *Werth et Cie*, d'Elberfeld, lui vend des pièces de vin du Rhin et différents articles textiles.

Ces transactions représentaient, pour les années citées, plusieurs dizaines de milliers de livres.

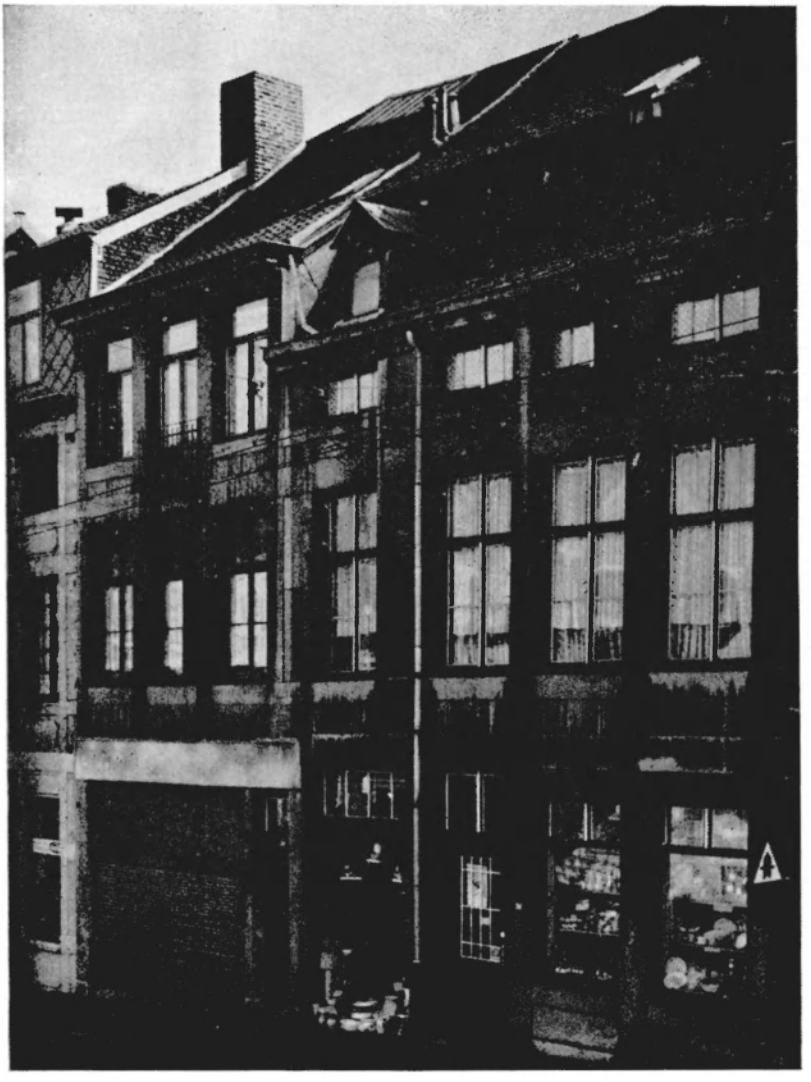

La Maison Lamarche, rue Sainte-Marguerite, nos 249 et 251, à Liège.

Gilles Lamarche avait fait construire son habitation au faubourg de Sainte-Marguerite. Cette maison « propre et belle » à la façade de pierres de taille bien équarries, existe encore ; elle porte aujourd'hui le n° 251 de la rue Sainte-Marguerite.

Au rez-de-chaussée, une porte cochère et un large vestibule conduisent à une cour intérieure. Un magasin, s'ouvrant également à rue, est suivi d'autres pièces. Le premier étage compte quatre fenêtres.

A côté de cette maison, Gilles Lamarche en fit construire une autre, de mêmes matériaux, destinée à ses bureaux et magasins ; celle-ci porte aujourd'hui le n° 249.

Quant à la manufacture de tabac, elle fut installée dans un immeuble voisin, légèrement en retrait de la rue. Ce bâtiment, qui abrite actuellement l'Institut Ophtalmique, porte le n° 208.

En 1791, lors du dénombrement de la paroisse Sainte-Marguerite, effectuée par le curé J. E. Malherbe, Gilles Lamarche et son épouse Catherine-Barbe Ledent sont recensés dans la maison portant le n° 111 du faubourg de Sainte-Marguerite. Gilles Lamarche est signalé comme « marchand en gros et en détaille ». Ce recensement, qui ne relève que les enfants âgés de plus de quinze ans, ne mentionne pas sa progéniture ; par contre, il cite : Jacques Bavé, ouvrier à gages, Catherine Bronkar et Thérèse Jamme, filles de boutique, et deux servantes, vivant sous le même toit (1).

Les protocoles des notaires Joseph Bernimolin, Nicolas Grégoire, J. P. Delvigne et Gilles Coignoulle, ainsi que les actes enregistrés auprès des échevins de la cité de Liège (2), montrent fort bien l'épanouissement de l'entreprise de Gilles Lamarche.

Celui-ci acquiert des immeubles, des terres et des bois, qu'il exploite ou qu'il loue, et, bien qu'il soit fixé à Liège, achète des terres à Crisnée ; en 1804, il cédera cependant, à son frère Englebert, la part qui lui revient de l'héritage paternel. Il

(1) Paroisse Sainte-Marguerite, capitation de 1791. Fonds des Etats, reg. 91, *Archives de l'Etat*, Liège.
(2) *Archives de l'Etat*, Liège.

La Maison Lamarche, rue Sainte-Marguerite, nº 251. Manteau de cheminée.

effectue d'importants placements en hypothèques et prête de l'argent à des particuliers ou à des communautés.

Au cours de la période révolutionnaire, le commerçant qu'était Gilles Lamarche put réaliser de larges bénéfices, tant sur les marchandises entreposées en ses magasins, que sur son argent frais. Ceci lui permit d'effectuer d'heureux placements.

Il ne spécula cependant pas, comme certains de ses concitoyens, sur l'achat des biens du clergé mis en vente à ce moment. Sur la liste des acquéreurs de ces biens, son nom n'apparaît qu'une fois pour l'achat de la ferme de Malonne — 34 hectares, 26 ares — située à Franc-Waret [1].

La famille

Le 8 octobre 1778, en l'église Sainte-Marguerite, à Liège, Gilles Lamarche avait épousé Catherine-Barbe Ledent.

Celle-ci, née à Glain, en 1747, était la fille de Mathieu (1712-1795) et de Marguerite Dehaime ; elle était veuve de Pierre-Joseph Rical Catoz, qui avait été mayeur de Hodeige, et dont elle avait eu un fils prénommé Guillaume.

L'épouse de Gilles Lamarche possédait plusieurs immeubles au faubourg de Sainte-Marguerite ; elle participa aux affaires commerciales de la maison et nous la voyons, probablement en l'absence de son mari, passer devant notaire plusieurs actes de vente et d'achat.

De ce mariage naquirent six enfants :

Vincent-Mathieu (1779-1852) qui épousa Eugénie-Françoise de Terwagne,

Mathieu-Joseph (1780-1868) qui épousa Pétronille Lambinon,

Gilles-Antoine (1785-1865) qui épousa Joséphine de Dossin,

Elise-Marie (1787-1869) qui épousa Pierre-Joseph Francotte,

[1] En 1806, Gilles Lamarche racheta à M. Pommier, acquéreur primitif, la ferme de Geille, de l'abbaye de Saint-Laurent — 91 bonniers, 12 verges — située à Tihange. Ivan DELATTE, *La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourte* dans le *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 84, 1949, pp. 399 et 401.

Charles-Guillaume (1790-1833) qui épousa Eugénie Defrance, Laurence (1794-1872) qui épousa Hyacinthe-François Richard.

L'exemple de leurs parents et les leçons de leurs maîtres donnèrent à ces enfants une bonne éducation. Cette grande famille fut durement éprouvée par la mort de la maman, Mme Gilles Lamarche, dont la tradition rapporte les grandes vertus et la rare intelligence. Elle mourut, en sa maison de Sainte-Marguerite, le 27 novembre 1814. Sa disparition plongea son époux dans un tel désespoir qu'il refusa désormais de sortir de chez lui. Il ne devait pas tarder à rejoindre sa compagne et s'éteignit, à son tour, le 15 décembre 1816.

Les six enfants des défunts firent six lots des biens immeubles, meubles, espèces et marchandises délaissés par leurs parents et se les partagèrent.

Gilles-Antoine Lamarche

Parmi ces enfants, c'est Gilles-Antoine qui retiendra spécialement notre attention.

Il était né, à Liège, le 6 mai 1785, et avait, sans doute, été initié aux principes du commerce et à la vie de l'entreprise paternelle.

A la mort de ses parents, Gilles-Antoine se trouvait déjà à la tête d'une belle fortune. C'est probablement pour réinvestir sa part d'héritage qu'il acquit, en 1817, le château de Modave.

Sous l'ancien régime, la seigneurie de Modave relevait de l'avouerie de Huy.

A la fin du XVIII^{e} siècle, le château de Modave appartenait à Anne-Léon, duc de Montmorency, premier baron de France et premier baron chrétien. Celui-ci, né en 1731, maréchal de camp, avait épousé, en premières noces, en 1761, Marie-Judith de Champagne, puis, veuf, avait épousé, en 1767, Charlotte-Anne-Françoise de Montmorency-Luxembourg. Le duc, au moment de la Révolution française, servit dans l'armée des princes et, après leur défaite, se réfugia à l'étranger. Il mourut, à Münster, le 1er septembre 1799.

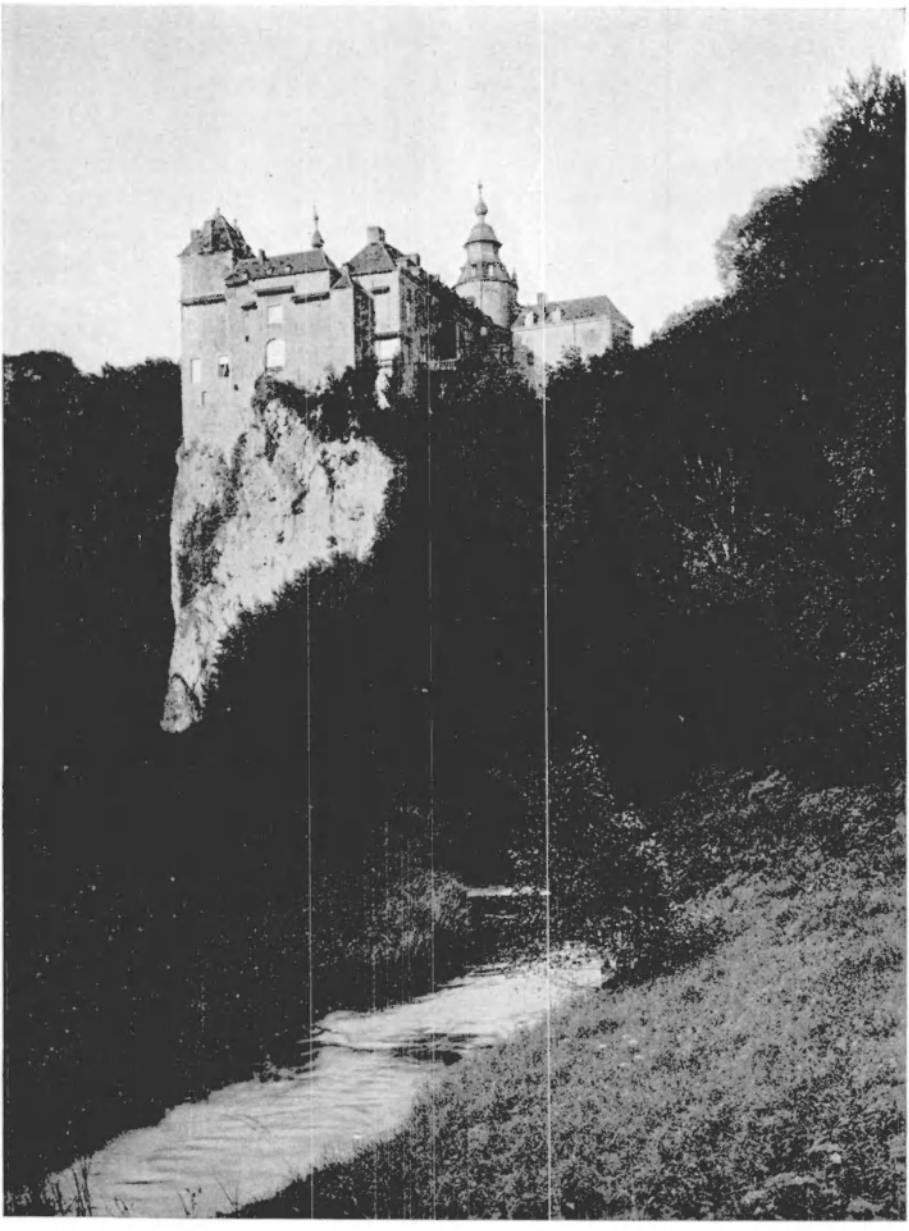

Le château de Modave. Vue prise de la vallée du Hoyoux.

Copyright A. C. L., Bruxelles.

La duchesse, son épouse, disputa aux ravages et aux spoliations de la révolution les débris de la fortune familiale. Désormais fixée en France, elle vendit le domaine de Modave.

Par acte du 28 juin 1817, Gilles-Antoine Lamarche se rendit acquéreur des biens immeubles pour la somme de 297.000 fr. et du mobilier pour la somme de 23.000 fr. (1). La somme de 320.000 fr. déboursée pour l'achat du domaine de Modave est considérable. Nous n'essayerons pas de l'évaluer en monnaie actuelle ; mais, pour nous rendre mieux compte de son importance, qu'il nous suffise de la comparer à ces 45.000 fr. déboursés

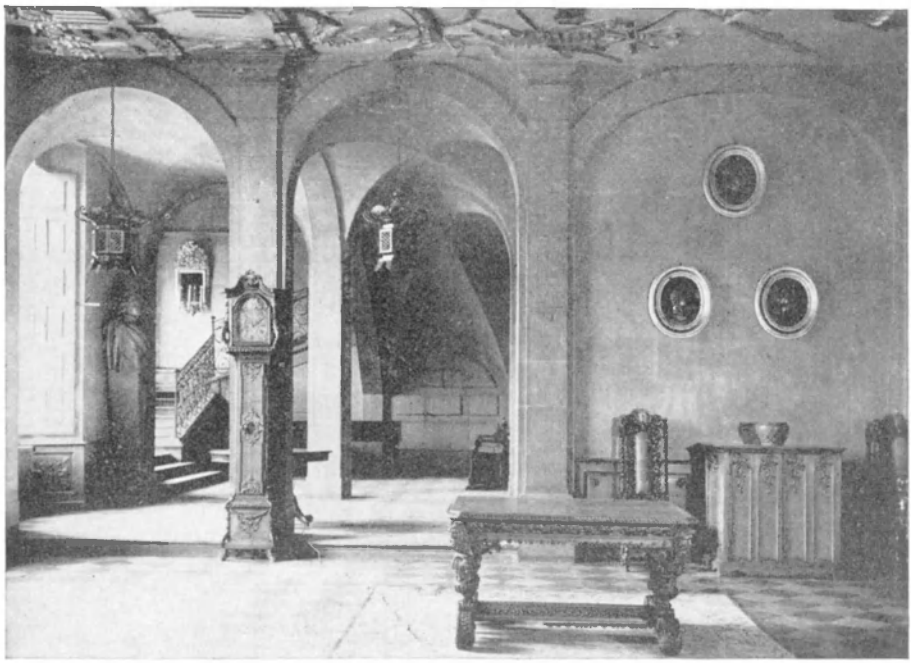

Le château de Modave. Salle des gardes.

Copyright A. C. L., Bruxelles.

(1) Sylvain Balau, *Modave* dans le *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. VIII, 1894, p. 158.

par John Cockerill, précisément en cette même année 1817, pour l'achat du château et du parc des princes-évêques de Liège, à Seraing.

Gilles-Antoine Lamarche aimait à séjourner à Modave où il remplit, pendant quarante ans, les fonctions de bourgmestre.

Quant au château, construit sur le plateau escarpé, bordé par le Hoyoux, le nouveau propriétaire le fit restaurer avec grand soin. Il marqua de ses armes le dessus d'une des portes de la salle des gardes. Il rendit au parc ses beautés et fit construire une nouvelle machine hydraulique.

Rappelons ici que Jean-Ferdinand, comte de Marchin, seigneur de Modave, avait fait ériger, entre 1667 et 1668, une machine hydraulique qui élevait dans la cour du château les eaux du Hoyoux. La hauteur du refoulement était d'environ cinquante mètres. A cette époque, une machine de cette puissance était considérée comme une merveille. Elle fut justement admirée et l'étude de son système permit aux Liégeois Arnold de Ville, Jean Sianne Dupont et Rennequin Sualem de répondre aux grands projets de Colbert et de construire, entre 1681 et 1684, la fameuse machine de Marly (1).

Pour la nouvelle installation hydraulique, Gilles-Antoine fit appel aux techniques contemporaines. « Cette machine, écrit J. A. Henrotay, mue par une chute d'eau prise au Hoyoux consiste dans une double pompe, aspirante et foulante, qui plonge dans une excellente source jaillissant au pied du château et en fait monter l'eau à plus de deux cents pieds de hauteur pour alimenter le château, la ferme et la distillerie » (2).

L'industrie au pays de Liège

En ce début du XIX^e^ siècle, la révolution industrielle opérait de profondes transformations dans la vie économique et sociale.

(1) J. Bouasse, *Jets, tubes et canaux*, Paris, 1923 et Fernand Discry, *De Modave à Marly avec les Hutois* dans *Leodium*, t. 48, 1961, pp. 31-40.

(2) J. A. Henrotay, *Notice sur Modave*, dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. V, 1862, p. 48.

Le pays de Liège, qui vivait à cette époque sous le gouvernement du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, bénéficiait largement des investissements et des installations dus à l'initiative du souverain. Un brillant avenir s'ouvrait ici aux audacieux industriels.

Au moment même où John Cockerill se fixe à Seraing (1817) et Joseph-Michel Orban à Grivegnée (1821), et organisent là-bas de nouvelles et puissantes industries, Gilles-Antoine Lamarche s'établit à Ougrée.

A cette époque, la commune d'Ougrée était agreste et verdoyante ; elle avait cependant, et depuis longtemps, abrité des industries. Le ruisseau de Cornillon, qui descend des hauteurs de Boncelles et traverse la commune, avant de se jeter dans la Meuse, en avait été la principale force motrice.

Dès le milieu du XVIe siècle, ce coup d'eau avait servi à la marche d'un fourneau ; au XVIIIe siècle, il actionnait une scierie et deux moulins.

Ce 14 mars 1809, par adjudication définitive, devant le Tribunal de première instance, séant à Liège, Charles de Quirini-Goreux devint propriétaire de la scierie de bois installée au lieu-dit Petit-Mont.

En date du 27 mars de la même année, ce nouveau propriétaire sollicita auprès du préfet du département de l'Ourthe l'autorisation de construire à cet emplacement une fonderie de fer « consistant en fourneaux à manches de macération dont le courant d'air sera activé par des soufflets meus par le courant d'eau qui activait la dite scierie et fourneaux de reverbers pour la confection d'ouvrages moulé en fonte de fer provenant de fer en geuses et de vieilles mitrailles et devant employer la houille pour combustible ».

A l'endroit où s'érigeait cette nouvelle fonderie, Quirini-Goreux acquit quelques terres et maisons.

Charles de Quirini-Goreux, né à Liège, le 14 février 1780, était domicilié à Ougrée et qualifié de « rentier ». Le 29 mars

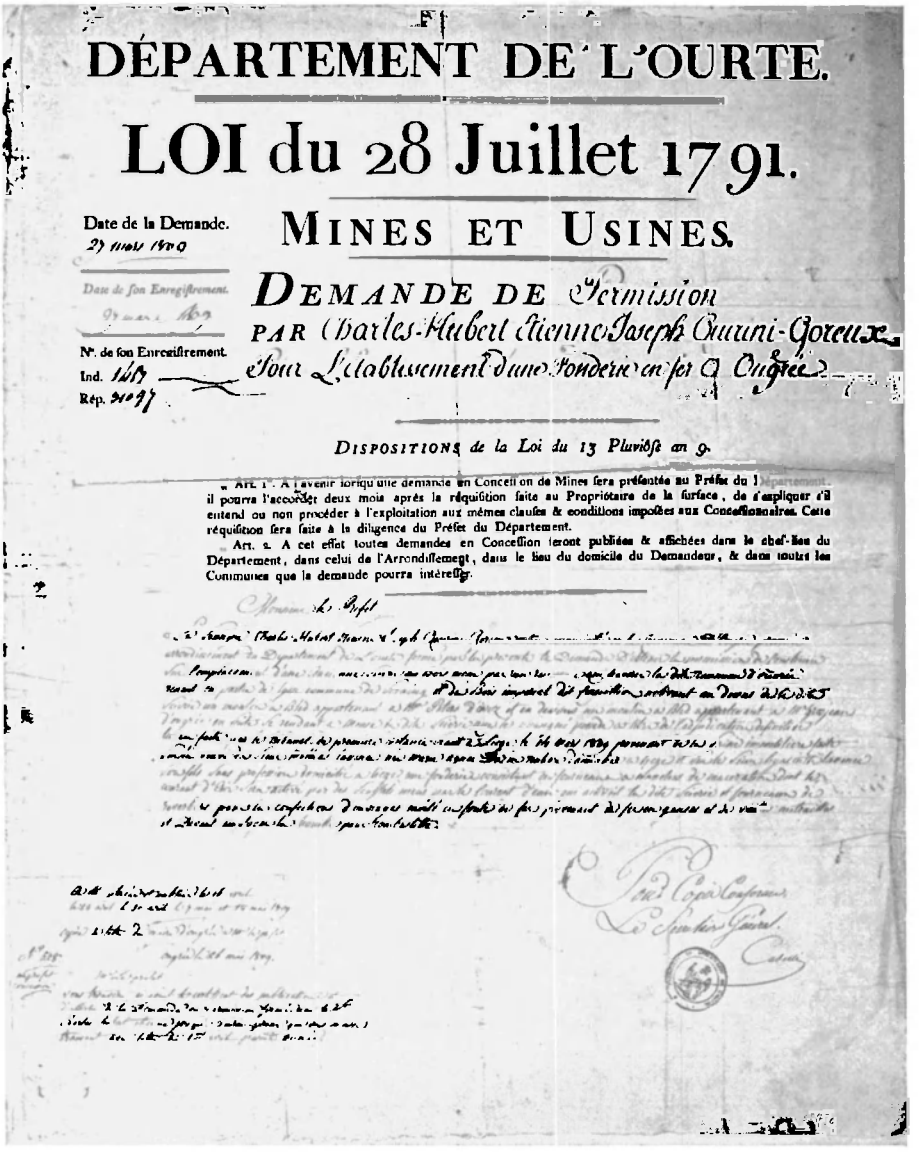

DÉPARTEMENT DE L'OURTE.

LOI du 28 Juillet 1791.

Date de la Demande.
27 mars 1809

MINES ET USINES.

Date de son Enregistrement.

DEMANDE DE Permission
PAR Charles-Hubert Etienne Joseph Quirini-Goreux
pour L'établissement d'une Fonderie en fer à Ougrée

Nº. de son Enregistrement.
Ind. 1185
Rép. 2097

DISPOSITIONS de la Loi du 13 Pluviôse an 9.

« ART. 1er. A l'avenir lorsqu'une demande en Concession de Mines sera présentée au Préfet du Département, il pourra l'accorder deux mois après la réquisition faite au Propriétaire de la surface, de s'expliquer s'il entend ou non procéder à l'exploitation aux mêmes clauses & conditions imposées aux Concessionnaires. Cette réquisition sera faite à la diligence du Préfet du Département.

« Art. 2. A cet effet toutes demandes en Concession seront publiées & affichées dans le chef-lieu du Département, dans celui de l'Arrondissement, dans le lieu du domicile du Demandeur, & dans toutes les Communes que la demande pourra intéresser.

Monsieur le Préfet

Pour Copie Conforme
Le Secrétaire Général

Demande de permission par Charles-Hubert-Etienne-Joseph Quirini-Goreux pour l'établissement d'une fonderie en fer à Ougrée, 27 mars 1809.
Archives de la S. A. Cockerill-Ougrée, Seraing.

1811, il fut nommé membre du conseil municipal d'Ougrée et installé dans ses fonctions, le 8 avril suivant (1).

La fonderie qu'il avait installée était modeste ; en 1819, il la loua à MM. Hope, Ista et Brain.

Hope et Brain étaient des ouvriers anglais fixés au pays de Liège ; Ista était probablement le bailleur de fonds. Richard Brain avait travaillé chez John Cockerill et avait quitté cette entreprise pour monter une affaire indépendante. La fonderie d'Ougrée occupa vingt-cinq ouvriers mais ne fit pas de bonnes affaires et fut déclarée en faillite à la fin de l'année 1820.

Une autre association, sous la dénomination d'*Ateliers d'Ougrée, à Seraing*, se reforma et groupa MM. Brain, David et Watrin. Ce dernier avait apporté les capitaux nécessaires. Cette association reprit la fonderie mais ne fut pas plus heureuse que la première et fut dissoute en 1828 (2).

C'est à cette date qu'apparaît Gilles-Antoine Lamarche. Celui-ci achète les terrains et les installations existantes.

Le 1er juillet 1829, Charles de Quirini-Goreux cède son établissement pour la somme de 7.595 florins 50 cents des Pays-Bas — soit 15.000 fr. environ — aux trois frères : Vincent, Charles-Guillaume et Gilles-Antoine Lamarche et à Richard Brain (3).

C'était là une direction nouvelle pour une entreprise qui, cette fois, n'allait cesser de progresser.

Charles de Quirini-Goreux ne conserva aucun intérêt dans cette usine. Il devait prendre une part active à la révolution belge de 1830 et rendre des services signalés à la cause de l'indépendance. Il fut nommé lieutenant-colonel de la garde civique du canton de Hollogne-aux-Pierres (1835) et bourgmestre de Jemeppe (1830-1836). Il mourut dans cette commune, le 18 février 1862 (4).

(1) Fonds Français, Administration des Communes, reg. 96, *Archives de l'Etat*, Liège.

(2) M. Herme, *Livre d'Or du Centenaire de la Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye*, manuscrit, p. 23. *Archives de la S. A. Cockerill-Ougrée*, Seraing.

(3) Hypothèques, vol. 353, acte 16, *Archives de l'Etat*, Liège.

(4) Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1862*, Liège, 1868, p. 125.

La gestion financière de l'association Lamarche et Brain fut réservée aux frères Lamarche et la direction technique confiée à Richard Brain. Ce dernier s'était engagé à rembourser le quart du prix d'achat dans les cinq années à venir. Les associés se proposaient de fabriquer, de construire et de vendre des machines à vapeur et autres objets mécaniques.

L'établissement Lamarche et Brain prenait place parmi les jeunes industries liégeoises.

Si la fonderie Lamarche et Brain usine le fer — les forges de Dieupart livrent, à Ougrée, de gros tuyaux de fer coulé (1) —, les industriels s'intéressent particulièrement aux dernières découvertes, à ces machines à vapeur dues aux mécaniciens anglais.

Ils sont « en rapport avec les premiers mécaniciens d'Angleterre qui les instruisent de toutes les inventions utiles » et eux-mêmes apportent « journellement des perfectionnements aux machines à vapeur ». Ils sont aidés par une main-d'œuvre habile et assurent « que les mécaniciens de ce pays sont à même de faire tout ce dont les Anglais sont capables ».

MM. Lamarche et Brain acquirent dans ce domaine une expérience qui fut bientôt reconnue.

Au début de l'année 1830, le Gouverneur de la province de Liège avait demandé aux Président et Membres de la Chambre de Commerce de Liège de donner leur avis concernant les brevets d'importation sollicités par MM. Toppo, de Londres, et Samuel Clergg, de Liverpool.

Ces messieurs de la Chambre de Commerce s'adressèrent, à leur tour, à MM. Lamarche et Brain. Ceux-ci, en date du 19 février 1830, leur répondirent : « qu'il serait nuisible aux intérêts de notre industrie d'accorder les privilèges réclamés par des étrangers pour des perfectionnements qui, s'ils ne sont déjà pas connus, ne peuvent au moins pas rester longtemps ignorés ici » et les engagèrent « à renvoyer MM. Toppo et Clergg de leurs demandes » (2).

(1) Forges de Dieupart, Grand Livre, fol. 307. *Archives de l'Etat*, Liège.

(2) Lettre de MM. Lamarche et Brain à MM. les Président et Membres de la Chambre de Commerce de Liège, 19 février 1830. *Archives Générales du Royaume*, Bruxelles.

L'installation de la Fonderie Royale des Canons, à Liège, avait rencontré, de la part de John Cockerill, une sérieuse opposition. Cet industriel, se basant sur ses contrats passés avec l'Etat, ne pouvait admettre de rencontrer, dans ce dernier, un concurrent possible.

L'Arrêté Royal, du 29 janvier 1830, autorisa le département du Grand Maître de l'artillerie à suspendre les travaux entrepris ici par John Cockerill (art. 4) et à dégager celui-ci de la livraison de la machine à vapeur qui lui avait été commandée (art. 5).

En ce qui concerne cette dernière machine à vapeur, l'Arrêté Royal demandait que des contacts soient pris avec les sieurs Lamarche et Brain en vue de son exécution et de son prix, lequel ne devait pas dépasser 15.000 florins (1).

Malgré la crise économique qui pesa sur la Belgique, au lendemain de la révolution de 1830, l'établissement Lamarche et Brain maintint ses activités et surmonta les difficultés du moment.

En 1831, l'usine employait trente-cinq ouvriers ; elle contenait des machines à vapeur, « un moulin à tourner le fer et l'acier », huit machines à tourner le cuivre et deux couplots (cubilots) pour fondre le fer. Les taxes qu'elle payait s'élevaient à 154 florins 20 cents.

Quelques années plus tard, l'industrie belge devait connaître un grand essor grâce aux nouvelles installations ferroviaires.

Pour mieux participer à ce redressement économique, Gilles-Antoine Lamarche décida d'accroître la production de son entreprise et, pour ce faire, envisagea un vaste plan de modernisation.

Par pétition du 5 août 1834, il sollicita l'autorisation d'établir en son usine située sur les communes d'Ougrée et de Seraing :

— deux hauts fourneaux pour traiter le minerai au « coak »,
— deux feux d'affinerie,

(1) Industrie Nationale, Arrêté Royal du 29 janvier 1830, n° 97. *Algemeen Rijksarchief*, La Haye.

— seize fours à puddler et à chauffer,
— une forge composée d'un gros marteau et de deux martinets,
— un laminoir composé de neuf paires de cylindres,
— une série de fours à « coak »,
— une fonderie à quatre couplots (cubilots),
— six machines à vapeur.

Enfin, il demanda de pouvoir déplacer sa roue hydraulique, mue par le ruisseau, pour l'appliquer aux deux martinets.

La permission lui fut accordée par Arrêté Royal du 8 août 1846 (1).

Concessions de mines de houille

Les noms de Gilles-Antoine Lamarche et de ses frères apparaissent, à côté des industriels du moment, sur plusieurs demandes de concessions de mines de houille.

Ils figurent, entre autres, sur l'Arrêté Royal, du 12 février 1829, accordant la concession de 112 hectares, 17 verges sous les communes de Ramet, Flémalle-Haute et Chokier (2) ; sur celui, portant la même date, et accordant la concession de 145 hectares, 86 verges, 59 aunes sous les communes de Ramet, Flémalle-Haute et Seraing (3) ; sur celui, du 17 juin 1829, accordant la concession de 497 hectares, 76 verges, 62 aunes sous les communes de Ben et Bas-Oha (4).

Pour assurer à son usine d'Ougrée les approvisionnements nécessaires, Gilles-Antoine Lamarche acquit 4/16 de participation au charbonnage des Six-Bonniers dont le puits Saint-Antoine était situé aux portes mêmes de son entreprise. Le 15 octobre 1835, les frères Vincent et Gilles-Antoine Lamarche, leur belle-sœur Eugénie Lamarche (Eugénie Defrance, veuve de Charles-Guillaume Lamarche, décédé en 1833), et leur

(1) Province de Liège, Usines, répertoire des permissions accordées, n° 98. *Archives de l'Etat*, Liège.
(2) Industrie Nationale, Arrêté Royal du 12 février 1829, n° 118 et annexes. *Algemeen Rijksarchief*, La Haye.
(3) *Idem*, 12 février 1829, n° 119.
(4) *Idem*, 7 juin 1829, n^{os} 169-171.

beau-frère Hyacinthe-François Richard (époux de Laurence Lamarche), se rendirent acquéreur de 6/16 supplémentaires au même charbonnage ; ils s'y assuraient ainsi la majorité des parts.

Le 15 septembre 1836, les frères Lamarche sollicitèrent une concession de mines de houille de 465 hectares, 54 ares, 17 centiares sous Liège, Grivegnée et Angleur. Compte tenu des protestations de Sociétés Charbonnières voisines, cette demande fut rejetée par l'Arrêté Royal du 30 juillet 1844, et, bien qu'elle fut renouvelée plusieurs fois, rencontra toujours la même opposition (1).

La Société de la Fabrique de fer d'Ougrée

Le 27 mai 1836, l'association Lamarche et Brain fut dissoute. Richard Brain céda le quart qui lui appartenait et abandonna le tiers de l'actif et du passif de l'entreprise. De leur côté, les frères Lamarche prirent à leurs charges toutes dettes et obligations de l'entreprise et conservèrent la raison sociale.

Richard Brain continua ses services à l'usine. Il devait y travailler pendant trois ans contre une indemnité annuelle de 10.000 fr. et la promesse d'une somme de 25.000 fr. à son départ.

Les plans d'expansion, le perfectionnement des outils, l'accroissement de la production, exigeaient de nouveaux et de notables investissements.

Dès lors, les frères Lamarche décidèrent de constituer une Société Anonyme dotée d'un important capital.

D'après le Code de Commerce, de 1807, en vigueur à cette époque, la constitution d'une Société Anonyme était soumise à l'autorisation gouvernementale. Le 28 janvier 1836, Gilles-

(1) Province de Liège. Registre ouvert en exécution de la loi du 21 avril 1810 (enregistrement des demandes de concessions de mines de houille et des oppositions), nos 1458, 1552, 1624, 1667, 1698, 1752, 1826. *Archives de l'Etat*, Liège.

Antoine Lamarche adressa sa demande au ministère (1), puis entra en pourparlers avec la Banque de Belgique, par l'intermédiaire de Jean-Henri Demonceau, administrateur de la Banque Liégeoise, et de Néoclèse Hennequin, avocat, à Liège.

L'acte passé devant les notaires Verhaegen et Dedonker, à Bruxelles, le 25 octobre 1836, donna naissance à la *Société Anonyme de la Fabrique de Fer, à Ougrée*; y comparurent : Gilles-Antoine Lamarche, agissant en son nom propre ainsi que pour son frère Vincent et son beau-frère Hyacinthe-François Richard, époux de Laurence Lamarche, et, d'autre part, Charles de Brouckère, administrateur de la Banque de Belgique.

L'approbation royale fut accordée, en date du 21 janvier 1837 (2).

Les statuts de cette Société indiquent que son objet est de fabriquer de la fonte moulée, du fer et des machines, et, accessoirement d'extraire le minerai de fer, d'exploiter le charbon de terre, de fondre et de laminer le cuivre et le zinc (art. 4).

Le fonds social est fixé à 3.500.000 fr.

Gilles-Antoine Lamarche, tant pour lui qu'au nom de ses co-intéressés apporte à la Société (art. 6) :

« 1° Dix seizièmes dans la houillère des Six-Bonniers située sous les communes d'Ougrée et de Seraing, ayant une concession de cent-soixante hectares environ de superficie, et la même part dans le matériel d'exploitation, et notamment une machine d'épuisement de la force de cent vingt chevaux ; deux machines à rotation, de la force de vingt-cinq à trente chevaux chacune ; deux bures enfoncées ; l'autorisation d'en faire une troisième, rien réservé ni excepté ; la dite houillère étant chargée de diverses redevances, s'élevant à deux cent quatre-vingt-quatre francs trente centimes par an ;

» 2° L'établissement d'Ougrée, élevé sur un terrain de trois hectares environ, consistant en une fonderie avec tous ses

(1) Fabrique de Fer, Dos. n° 3641, *Archives du ministère des Affaires étrangères*, Bruxelles.
(2) *Bulletin Officiel*, n° 146.

accessoires, machines à vapeur, quatre coupelots, deux grandes grues, citerne, atelier de moulerie en terre, avec accessoires ; un grand atelier de construction de machines à vapeur, avec tous les modèles, ustensiles et outils, machines à vapeur, etc. ; une Fabrique de Fer consistant en une affinerie avec accessoires ; dix-neuf fours, tant à puddler qu'à chauffer ; deux gros marteaux ; quatre cisailles ; un martinet ; un train de neuf laminoirs montés ; cinquante paires de cylindres ; trois grandes grues ; deux machines à vapeur, ensemble d'une force de cent quatre-vingt chevaux ; six fours à coke ; un coup d'eau de la force de quatorze chevaux ; magasins, hangards, bureaux, forges et autres dépendances ;

» 3° Trois hectares environ de prairie et terre ; neuf maisons d'habitation, et au delà d'un million de briques ; le tout attenant à l'établissement ;

» 4° Une route pavée, avec terrassement pour chemin de fer, allant du centre de l'établissement à la Meuse ;

» 5° Leurs droits aux demandes en concession de minerai sous plusieurs communes, et les deux tiers des droits d'extraction de minerai obtenus dans environ trois cents hectares, sous les communes de Baelen, Henri-Chapelle, Clermont, Welkenraed, Blistin, Dolhain et autres ;

» 6° Le huitième de la propriété des bancs de sable de Rosart ;

» 7° Les bénéfices d'un marché de trois millions de kilogrammes de fonte. »

En échange de ces biens, les frères Lamarche reçurent 2.625 actions et la Banque de Belgique, apportant 875.000 fr., reçut 875 actions de 1000 fr. (art. 7).

La Banque de Belgique, qui concentrait les opérations de la nouvelle Société, se réservait le droit d'émettre dans l'avenir 500 actions supplémentaires destinées à augmenter le matériel de l'usine (art. 8). La Banque Liégeoise était chargée des encaissements à effectuer à Liège.

Le Conseil d'Administration de la Société de la Fabrique de Fer, à Ougrée, était composé de :

Gilles-François Davignon, administrateur de la Banque de Belgique, président ;

Frédéric Brugman, banquier, à Bruxelles ;

Jean-Henri Demonceau, administrateur de la Banque Liégeoise ;

Vincent Lamarche, membre du Conseil provincial de Liège ;

et le marquis de Rodes, sénateur, administrateurs.

Les commissaires étaient :

Jean-Guillaume Mettenius, administrateur de la Banque de Belgique ;

John Cockerill, industriel, à Seraing ;

Néoclèse Hennequin, avocat, à Liège ;

Adolphe Oppenheim, trésorier de la Banque de Belgique, et

Hyacinthe-François Richard-Lamarche, membre du Conseil provincial de Liège.

Quant à Gilles-Antoine Lamarche, il fut nommé Directeur-Gérant.

Au cours de la première séance du Conseil d'Administration, le 6 novembre 1836, les membres procédèrent à l'inspection du matériel et des marchandises, et, dès ce moment, décidèrent d'installer un atelier de chaudronnerie, une voie ferrée, « avec machine à vapeur » pour relier l'usine à la Meuse, diverses améliorations destinées à augmenter la production des rails, ainsi que la construction de maisons réservées au personnel.

La construction d'un haut fourneau fut remise à plus tard.

John Cockerill fit ressortir l'avantage que la Société détenait dans ses concessions minières et demanda que des recherches soient entreprises sur les terrains qu'elle possédait.

Les statuts prévoyaient que les comptes seraient arrêtés au 30 avril de chaque année (art. 12). Le bilan du premier exercice, qui ne comprenait que six mois, accusa un bénéfice net de 145.033 fr. 33 et donna un dividende de 17 fr. 34 par action.

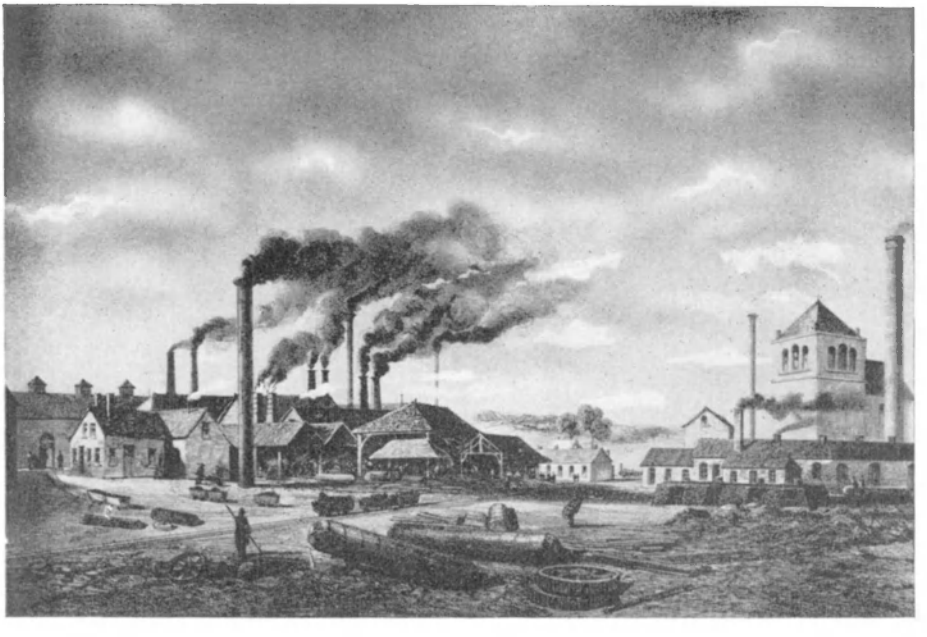

Société Anonyme d'Ougrée. Fabrique de Fer, Fonderies, Ateliers de Construction, et Charbonnages. Lithographie d'Ed. Toovey, vers 1850. S. A. Cockerill-Ougrée, Seraing.

Le départ était bien donné ; il s'agissait maintenant de poursuivre la route et de ne jamais relâcher.

Il ne nous appartient pas de retracer ici l'histoire de la Fabrique de Fer d'Ougrée. Cette entreprise connut des moments de prospérité, mais dut aussi surmonter bien des difficultés. Elle ressentit vivement les remous des crises économiques et politiques. Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1838, lorsque la Belgique se vit emputée de ses débouchés limbourgeois et luxembourgeois, la Banque de Belgique, qui avait tant contribué à l'essor industriel du pays, dut elle-même suspendre ses payements. En 1848, lorsque l'Europe entière fut secouée par la révolution, l'industrie traversa une crise profonde.

Plan de la Fabrique de Fer d'Ougrée, 1863.
Archives de la S. A. Cockerill-Ougrée, Seraing.

Amon Lamâtche

Gilles-Antoine Lamarche, qui avait été l'animateur de l'association Lamarche et Brain et le créateur de la Société de la Fabrique de Fer d'Ougrée, n'avait accepté les fonctions de Directeur-Gérant qu'à titre temporaire.

Il donna sa démission, le 10 mai 1838. Un mois plus tard, il fut nommé administrateur à la place de son frère Vincent qui venait d'abandonner son mandat.

En 1841, Gilles-Antoine Lamarche fut nommé président du Conseil d'Administration, fonction qu'il allait occuper pendant vingt-cinq ans.

Cachet de la Société de la Fabrique de Fer d'Ougrée.
Archives de la S. A. Cockerill-Ougrée, Seraing.

Cette présidence n'avait rien d'honorifique. Ainsi, lorsque A. Lucq, qui avait été nommé Directeur-Gérant, en 1844, donne sa démission à la fin de l'année 1856, le Conseil délègue Gilles-Antoine Lamarche pour le remplacer. Ces fonctions l'obligèrent à se rendre chaque jour à Ougrée et à y demeurer du matin au soir. Il ne sera débarrassé de cette charge que par la nomination d'Adolphe Mockel, au mois de février 1857.

Les ouvriers et les employés, qui travaillaient à la Fabrique de Fer, avaient fort bien compris tout ce qu'ils devaient et tout ce dont l'entreprise était redevable à la direction de Gilles-Antoine Lamarche. Cette « vox populi » modifia le nom de l'usine et l'appela désormais « amon Lamâtche ». Cette appellation, si justement donnée, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Si la Fabrique de Fer d'Ougrée était régie par les statuts de Société Anonyme, elle n'en était pas moins une entreprise où la famille Lamarche gardait une action prépondérante. Gilles-Antoine Lamarche allait s'en servir pour aider l'usine sidérurgique dans les moments de crise.

Il y eut entre la Fabrique de Fer et la Maison Gilles Lamarche des relations étroites et la manufacture de tabac dut, à plusieurs reprises, apporter, à Ougrée, de l'argent frais.

Ainsi, pouvons-nous, en parallèle, rappeler ici quelques souvenirs de la manufacture Gilles Lamarche.

La maison Gilles Lamarche

A la mort de Gilles Lamarche, ses enfants avaient décidé de développer l'entreprise familiale et de l'installer au centre de la ville.

La manufacture de tabac fut transférée place aux Chevaux, place de la République Française actuelle, dans l'ancien hôtel de Canembourg.

L'hôtel de Canembourg, appelé aussi « la Vieille Cour de l'Official », avait, sous l'ancien régime, abrité le tribunal ecclésiastique de l'Official ainsi que « la Jeune Académie de Peinture et de Sculpture » et divers locataires. Sa façade s'élevait place aux Chevaux et ses bâtiments avaient une superficie de 1.343 m².

Le 10 septembre 1817, par devant le notaire A. J. Ansiaux, de Liège, Frédéric-Charles-Théodore d'Ysendoorn de Bois, comte de Canembourg, vendit cet hôtel pour le prix de 33.000 fr. (1).

Les bâtiments furent restaurés et transformés ; ils servirent d'habitation, de manufacture et d'entrepôt.

Parmi les enfants de Gilles Lamarche, ce furent spécialement ses deux fils Vincent-Mathieu et Gilles-Antoine qui s'occupèrent de la manufacture de tabac (2).

Les transactions commerciales de la Maison Gilles Lamarche étaient importantes. Des nombreux livres de comptes, seul un relevé du Registre Commercial de 1823-1827 nous est parvenu ; il nous est d'autant plus précieux. On y lit les noms des fournisseurs et des clients, le détail des marchandises achetées et vendues.

Les tabacs de Saint-Vincent, de Porto-Rico, de Maryland et les cigares de La Havane, venus par Liverpool et Rotterdam,

(1) Théodore Gobert, *Liège à travers les âges*, t. IV (Liège, 1926), p. 357.

(2) Ce furent les enfants de ceux-ci qui dirigèrent conjointement la Maison Gilles Lamarche jusqu'à sa liquidation, en 1953. Pour Vincent-Mathieu (1779-1852), son fils Emile (1828-1907), son petit-fils Richard (1864-1934), ses arrières petit-fils Fernand (1887-1918), et Etienne (1893-). Pour Gilles-Antoine (1785-1865), son fils Alfred (1834-1886), son petit-fils Gustave (1864-1936), son arrière petit-fils Alfred (1891-).

y figurent en bonne place, mais il y a aussi les tabacs indigènes, ceux de Saint-Omer et de Hambourg. Ces tabacs étaient livrés en feuilles, hachés, en « carotte » ou en poudre.

A côté du tabac, voici les vins de Bordeaux, les eaux-de-vie de Montpellier et le genièvre de Hasselt ; voici le sucre de Bourbon, en pain, le candi brun, en barril, le riz caroline, le thé du Congo, la cannelle de Chine, les corinthes de Lipari ; les épices : poivre, piments, noix de muscade, clous de girofle et autres.

Voici des balles de laine dont quatorze sont vendues à Ivan Simonis et quatre à François Biolley et fils, à Verviers.

Quant au café, il venait de Saint-Domingue, du Brésil, de Java, ou de Sumatra. Nous pouvons, pour cette dernière denrée, donner un aperçu quantitatif qui nous éclairera sur l'importance des opérations de la maison.

Au cours de l'année 1824, et parmi d'autres fournisseurs, la *Maison F. Fabry*, d'Anvers, vend à la Maison Lamarche

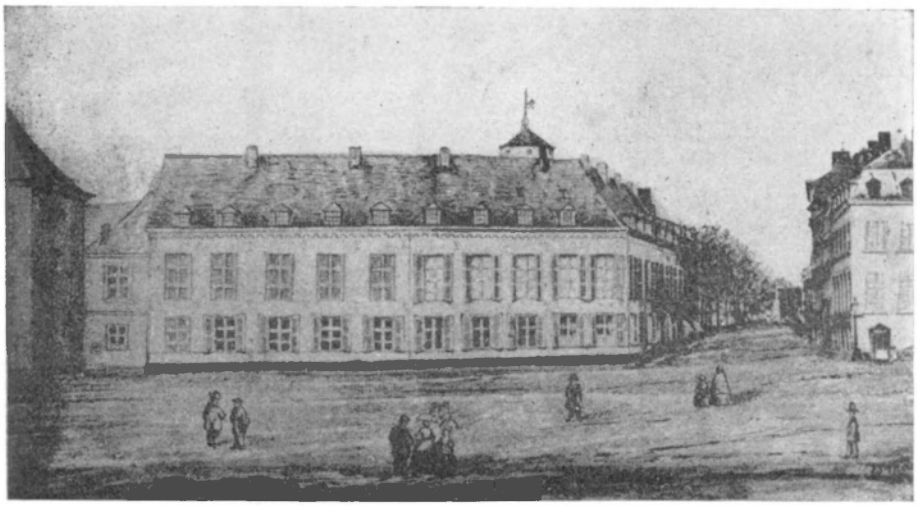

La Maison Gilles Lamarche, dessin rehaussé signé Esmag (?) et portant l'inscription : *Gilles Lamarche. Place aux Chevaux, n° 786, à Liège.* Appartient à M. Alfred Lamarche, Liège.

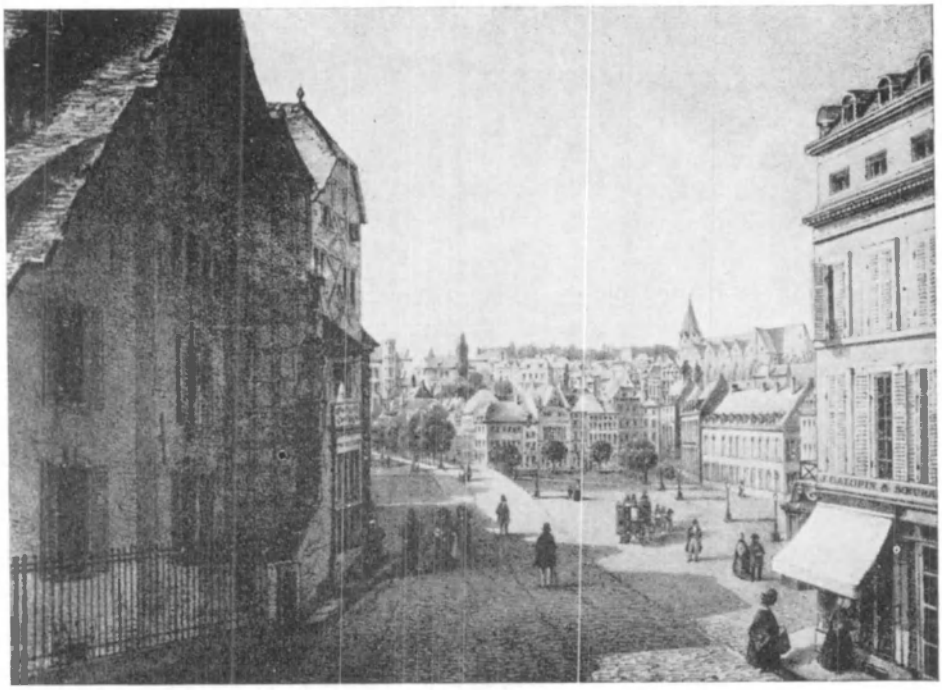

Liège. Place de Spectacle et église Ste-Croix. Play house Square and St-Crosse's church. Dessin et lithographie de A. Borremans, imprimé par P. Degobert, à Bruxelles, édité par d'Avanzo, à Liège. Au second plan, sur la place, à droite, on aperçoit la Maison Gilles Lamarche. Musée de la Vie Wallonne, Liège.

378 balles de café ; et le relevé de la *Maison J. B. Govaerts*, également d'Anvers, s'élève à 1.172 balles.

Les clients de la Maison Lamarche étaient nombreux et disséminés à travers la Belgique entière ; quelques-uns même se situaient au delà des frontières françaises et prussiennes.

Quelques années plus tard, la Maison entreprit la fabrication des cigares et, soucieuse de s'adapter aux dernières modernisations en la matière, commanda, le 8 mars 1851, à la S. A. John Cockerill, à Seraing, une machine à vapeur verticale à

expansion d'une puissance de 10 chevaux (1). Cette machine était destinée à hacher le tabac ; elle fonctionnait encore en 1900.

Nous reproduisons ici quelques emballages de tabac décorés de bois gravés datant du début du XIX^e siècle. Certaines de ces vignettes furent utilisées pendant plus d'un siècle ; très répandues dans la clientèle, elles connurent un succès véritablement populaire. Les trois petits personnages pansus, représentés sur l'un de ces emballages, passèrent dans le langage du pays de Liège où on les appela *les bounakès*. Le savant philologue Jean Haust se servit de leur représentation pour illustrer un article de son dictionnaire (2).

Maison Gilles Lamarche, emballage de tabac, début du XIX^e siècle.
Musée de la Vie Wallonne, Liège.

(1) Commande n° 6295, machine n° 612. Registre des machines à vapeur, vol. I (1823-1889). *Archives de la S. A. Cockerill-Ougrée*, Seraing.

(2) *Bounakê* (petit homme pansu) pour *bounam' kê*, diminutif de bouname (bonhomme). Jean Haust, *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933, p. 104.

Maison Gilles Lamarche, emballage de tabac, début du XIX^e siècle.
Musée de la Vie Wallonne, Liège.

Vers 1851-1853, un incendie détruisit la maison Lamarche de la place aux Chevaux. A ce moment, les bâtiments furent démolis et le terrain, partagé en huit lots, fut vendu (1). Une partie servit au percement de la rue de l'Officiale actuelle et, à l'emplacement du vieil hôtel, les Liégeois virent s'élever de nouvelles constructions : le café Molière, le café Central, l'hôtel Schiller, l'hôtel Continental... ceux-ci disparurent à leur tour pour faire place, aujourd'hui, aux magasins Sarma.

L'Institut ophtalmique

C'est à cette époque également que disparut l'ancienne manufacture de Gilles Lamarche au faubourg de Sainte-Marguerite. Ses bâtiments allaient abriter l'Institut Ophtalmique. Cette entreprise charitable, créée sous l'inspiration du

(1) Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV (Liège, 1926), p. 357.

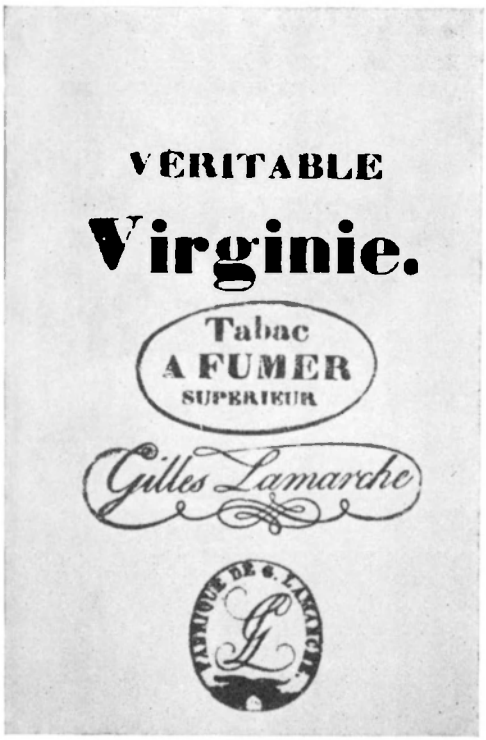

Maison Gilles Lamarche, emballage de tabac, début du XIX^e siècle.
Musée de la Vie Wallonne, Liège.

docteur Jules Ansiaux (1), avait été inaugurée, en 1842, et logée dans différents bâtiments de la ville de Liège. En 1868, l'Institut Ophtalmique fut installé dans les locaux de l'ancienne manufacture de tabac et, dès 1873, cette maison fut desservie par les sœurs de Saint-Charles-Borromée. Mais M. et Mme Hyacinthe Richard-Lamarche, jugeant que les bâtiments anciens

(1) Jules-Antoine Ansiaux fut promu docteur en Médecine à l'Université de Liège, le 11 août 1833. Il fut agrégé de l'Université, professeur d'anatomie à l'Académie des Beaux-Arts et directeur de l'Institut Ophtalmique. Il mourut, à Liège, le 7 juin 1869. Il a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Blepharoplastie, Opération pratiquée par la Dr Jules Ansiaux*, Liège, 1843 ; *Extrait de belladone employé dans le cas de réascension du cristallin*, Liège, 1843 ; *Observations de corps étrangers dans l'œil*, Liège, 1844 ; *Faits cliniques de chirurgie*, 2 fasc., Liège, 1852 et 1861. Renseignements communiqués par M. Marcel Florkin, professeur à l'Université de Liège.

Maison Gilles Lamarche, emballage de tabac, début du XIX^e siècle.
Musée de la Vie Wallonne, Liège.

étaient mal appropriés à leur généreuse destination, décidèrent, en 1874, de les renouveler puis d'ériger une chapelle. Celle-ci fut consacrée par Mgr de Montpellier, évêque de Liège, le 2 juillet 1874 (1).

L'Institut Ophtalmique, qui continue sa bienfaisante activité, porte aujourd'hui le n° 208 de la rue Sainte-Marguerite (2).

(1) Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. IV (Liège, 1926), p. 91.

(2) Au sujet de l'Institut Ophtalmique, voir : *Dispensaire Ophtalmique de Liège, Règlement*, Liège, 1842 ; A. D. GUERREIRO, *Compte rendu de la clinique ophtalmique de M. le docteur J. Ansiaux pendant l'année* 1845, Bruxelles, 1846 ; *Clinique de* 1845 *à* 1852, Liège, 1854 ; des relevés statistiques ont également paru en 1849, 1850, 1857, 1861 et 1863.

La maison Gilles Lamarche, nouvelle installation

Vers 1853, les frères Lamarche acquirent, rue Louvrex, un vaste terrain et des bâtiments industriels existants. Ceux-ci portent aujourd'hui le nº 95.

A ce moment, le terrain bordant la rue Louvrex avait une façade plus large que de nos jours et s'étendait, par derrière, jusqu'au boulevard d'Avroy.

En 1830, M. Graff, industriel d'origine française, y avait établi une fabrique de drap ; cette entreprise fut fermée en 1833. A cette date, John Cockerill avait acheté le terrain et y avait construit de spacieux bâtiments dans l'intention d'y installer une filature de coton, mais cette dernière ne connut guère d'activité.

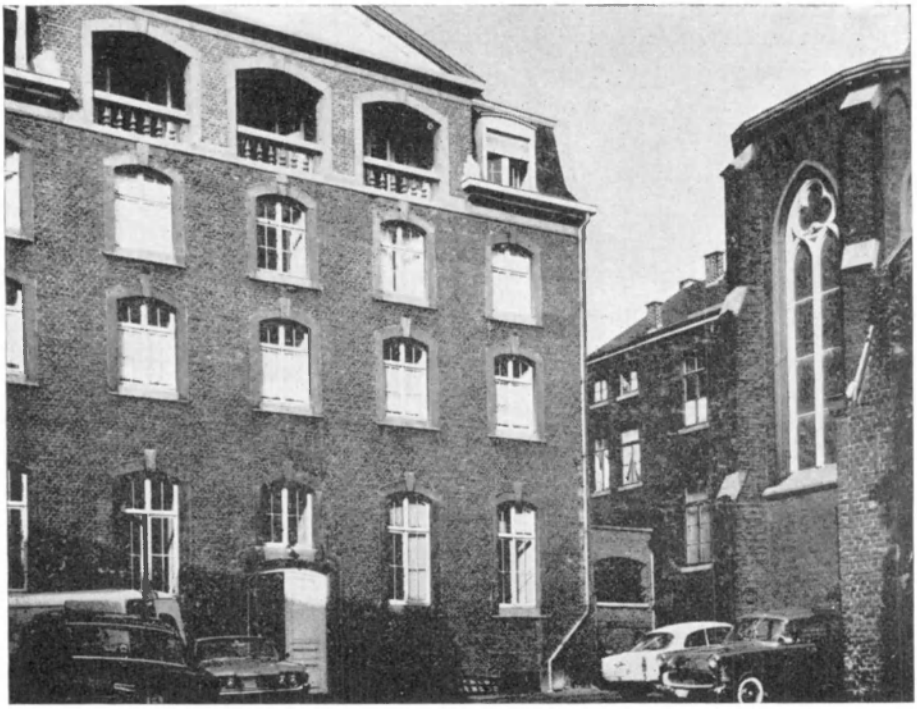

L'Institut Ophtalmique, rue Sainte-Marguerite, nº 208, à Liège.

Ces locaux industriels, après avoir abrité pendant quelque temps un magasin d'effets militaires puis une imprimerie, dirigée par M. Riga, furent appropriés par la Maison Gilles Lamarche qui y installa sa manufacture de tabac.

Quant à la partie de terrain, qui faisait face au boulevard d'Avroy, ainsi que les constructions y existantes, elles furent achetées par la ville de Liège, en 1863, au prix de 70.000 fr. L'administration communale a construit, à cet emplacement, une école (1).

Les locaux de la rue Louvrex abritèrent, pendant plus d'un siècle, la manufacture de tabac Gilles Lamarche. En 1900, cette maison fut transformée en Société Anonyme.

Le 13 mai 1953, un incendie détruisit toutes les installations. A cette date, la Société Anonyme fut dissoute, ses marques furent cédées à d'autres entreprises et le terrain qu'elle occupait fut vendu à l'*Association liégeoise d'Electricité*. Celle-ci vient d'y ériger une vaste construction destinée à son siège administratif.

L'incendie de 1953 fut particulièrement violent : bâtiments, machines, matières premières, archives, tout fut détruit.

Nous devons déplorer la perte des livres comptables de la S. A. Gilles Lamarche et des archives personnelles de Gilles-Antoine Lamarche. Ces documents auraient pu nous donner de nombreux et d'utiles renseignements tant sur la manufacture de tabac que sur les multiples affaires dans lequelles Gilles-Antoine Lamarche avait des intérêts.

D'après la tradition familiale, la Maison Gilles Lamarche avait, à plusieurs reprises, avancé des capitaux pour financer les investissements et pour soutenir le crédit de la Fabrique de Fer d'Ougrée.

L'industrie du zinc

Les origines de l'industrie du zinc sont liégeoises. C'est, en effet, le chimiste Jean Dony qui avait découvert un procédé

(1) Théodore Gobert, *op. cit.*, t. II (Liège, 1926), p. 104 et t. III (Liège, 1926), p. 612.

pour réduire les minerais de calamine et en produire du zinc à l'état de métal parfait.

L'invention de Dony fut consacrée par un brevet impérial, en 1810, mais le chimiste dut céder son invention ainsi que les concessions qu'il avait obtenues à Dominique Mosselman. Celui-ci sut leur donner l'expansion nécessaire et, à sa mort, en 1837, fut constituée la *Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne*. Cette Société allait compter parmi les plus prospères industries de la métallurgie du zinc.

Ce sont des Liégeois également — les Lesoinne, les van der Heyden a Hauzeur — qui furent à la naissance de la *Compagnie Royale Asturienne des Mines*, Société qui allait mettre en valeur les richesses naturelles de l'Espagne et spécialement les minerais de zinc.

Jules van der Heyden a Hauzeur (1822-1909), ingénieur des Mines de l'Université de Liège, fut nommé Directeur Général de cette Société, en 1853. Il sera, plus tard, nommé administrateur (1872), puis Président du Conseil d'Administration (1883-1909). Il peut, à juste titre, être considéré comme le véritable fondateur de cette grande entreprise (1).

En 1856, il avait épousé, à Liège, Marie Lamarche (1832-1876), fille de Gilles-Antoine Lamarche.

Ainsi, les liens de famille, les intérêts communs, les mêmes industries allaient nouer entre Gilles-Antoine Lamarche et l'Asturienne des relations très étroites.

La Société de Colladios

Les statuts de la Société de la Fabrique de Fer d'Ougrée prévoyaient que celle-ci pourrait accessoirement laminer le zinc (art. 4).

Gilles-Antoine Lamarche ne tint pas à ajouter cette technique nouvelle à la Fabrique de Fer et la réserva pour une autre entreprise : la Société de Colladios.

(1) *La Compagnie Royale Asturienne des Mines 1853-1953*, Bruxelles-Paris 1954.

Colladios est le nom d'un hameau situé aux confins de la commune de Mons-lez-Liège, joignant, au sud, celle de Hollogne-aux-Pierres. Un charbonnage, qui était en activité à cet endroit, en portait le nom. En 1828, MM. Maurice de Coune et P. A. Bourdon réunirent ce puits à celui du Rhuy, qu'ils possédaient à proximité, et, à ce moment, l'exploitation charbonnière porta le nom de Coune et Colladios (1).

C'est ici que Gilles-Antoine Lamarche décida de fonder une industrie de zinc.

Cette spécialité exigeait une grande quantité de charbon. Il fallait, à cette époque, trois tonnes de charbon pour traiter une tonne de minerai de zinc.

Par pétition enregistrée, le 20 décembre 1838, Jean-François de Coune, Vincent et Gilles-Antoine Lamarche forment une demande en extension de concession de mines de houille sous 60 hectares, 61 ares, 20 centiares à Hollogne-aux-Pierres.

La concession, dont la superficie totale s'élève à ce moment à 190 hectares, 66 ares, 50 centiares est accordée par Arrêté Royal du 19 mars 1841 (2).

Le 9 octobre 1839, Alexandre de Coune, Jean B. Plumat, Vincent et Gilles-Antoine Lamarche introduisirent une nouvelle demande de concession de mines de houille de 618 hectares, 34 ares, 50 centiares sous Hollogne, Mons, Bierset, Velroux et Awans. Cette demande fut rejetée par l'Arrêté Royal du 19 septembre 1847 (3).

Le 1er juillet 1853, par acte passé devant Me Bertrand, notaire à Liège, fut constituée la *Société Anonyme de zinc, blanc de zinc et charbonnage de Colladios.* Cette Société fut autorisée par l'Arrêté Royal du 14 du même mois.

(1) Les anciens propriétaires du charbonnage de Colladios s'appelaient : Gilles Roland, Nicolas Paulus et veuve Léonard Paulus. Léon JEUNEHOMME, *Hollogne-aux-Pierres*, Liège, 1912, p. 215.

(2) Province de Liège. Registre ouvert en exécution de la Loi du 21 avril 1810 (enregistrement des demandes de concessions de mines de houille et des oppositions), n° 1862*bis*, *Archives de l'Etat*, Liège.

(3) *Idem*, n° 1957.

Gilles-Antoine Lamarche fut nommé Président du Conseil d'Administration et Winand Dupont Directeur-Gérant de cette Société.

L'article 3 des statuts prévoyait, dans un délai de huit mois, à dater de l'insertion au *Moniteur*, la construction d'une fabrique de zinc et la mise en activité de plusieurs fours.

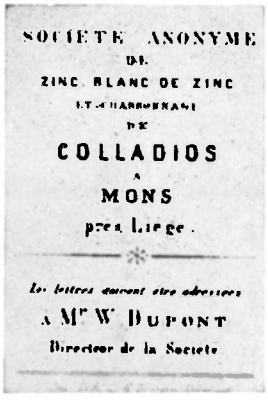
SOCIETE ANONYME
DE
ZINC BLANC DE ZINC
ET CHARBONNAGE
DE
COLLADIOS
A
MONS
près Liege.
Les lettres doivent être adressées
A Mr W DUPONT
Directeur de la Societe

S. A. de Colladios, en-tête de lettre. Archives Générales du Royaume, Bruxelles.

En date du 29 novembre 1853, Gilles-Antoine Lamarche et Winand Dupont sollicitèrent l'autorisation d'établir à Colladios « une fonderie de zinc, une fabrique de poteries, un four à cuve et deux fours à réverbère pour la calcination du minerais de zinc » et, subsidiairement, « une fabrique de blanc de zinc ».

La Société se proposait d'utiliser des minerais provenant de l'exploitation de Membach (arrondissement d'Eupen) et ceux qu'elle pourra acquérir.

Les signataires estimaient pouvoir « soumettre à la réduction une quantité moyenne approximative par jour de treize mille cinq cents kilogrammes de minerais de zinc qui produira environ deux mille quatre cents kilogrammes de zinc ».

Cette requête, affichée et publiée (1), rencontra des oppositions de la part de quatre propriétaires du voisinage, mais les rapports des délégués du Corps des Mines et des autorités provinciales furent favorables. L'autorisation fut accordée, en date du 5 juin 1865 (2).

La construction de l'usine avait débuté dès 1854. Les installations devaient comprendre :

1. Dix massifs renfermant chacun deux fours à zinc du système silésien, deux fours de calcination, deux fours à chauffer les moufles et deux chaudières pour la refonte du zinc ;

2. Un massif de quatre fours à zinc du système liégeois ;

3. Un four à cuve pour la calcination de la grosse calamine ;

4. Deux fours à réverbère pour la calcination de la calamine menue et, au besoin, le grillage de la blende ;

5. Un atelier pour la fabrication des poteries, comprenant une paire de meules, une paire de cylindres broyeurs, deux fours à cuire les terres et les briques, etc.

L'autorisation avait été accordée sous les conditions suivantes :

Les fours à zinc du système silésien devaient être construits conformément aux plans présentés, mais que nous ne possédons plus. Pour les quatre fours liégeois, la cheminée devait avoir au moins trente mètres de hauteur.

Le grillage de la blende ne pourrait se faire que dans des fours à réverbères, surmontés de cheminées d'au moins trente mètres de hauteur Les fumées et gaz de ces fours devaient, avant d'arriver à la cheminée, parcourir des canaux horizontaux munis de diaphragmes, construits sur toute la longueur de la halle.

(1) *Journal de Liège et de la province*, n° 305 du vendredi 23 décembre 1853 ; *Gazette de Liège*, n° 303 du jeudi 22 décembre 1853 ; *La Tribune*, n° 315 du vendredi 23 décembre 1853.

(2) Administration des Mines, ancien fonds, n° 736', Dossier Colladios, *Archives Générales du Royaume*, Bruxelles. Province de Liège, Usines, répertoire des permissions accordées, n° 253. *Archives de l'Etat*, Liège.

La Société de Colladios était tenue d'apporter à ses fours et aux appareils de condensation tous les changements et d'exécuter toutes les constructions que l'administration pouvait lui prescrire, afin d'obtenir une condensation plus complète des vapeurs délétères, etc.

Les toits des bâtiments de cette usine devaient être construits en matériaux propres à prévenir l'incendie.

La Société devait fournir à l'administration des Mines tous les renseignements statistiques et technologiques que celle-ci demanderait L'inspection de l'usine, ne pourrait, sous aucun prétexte, être interdite aux agents de cette administration.

Il devait y avoir constamment dans l'usine une pompe à incendie en bon état, qui serait mise, au besoin, à la disposition des communes environnantes.

La Société devait s'affilier à la caisse de prévoyance établie en faveur des ouvriers mineurs de la province de Liège Toutefois, elle avait la faculté d'instituer ou de maintenir, dans son usine, une caisse particulière de prévoyance assurant aux ouvriers les mêmes avantages que la caisse susdite. Elle devait se conformer aux lois et règlements existants ou à intervenir sur la matière, ainsi qu'aux instructions de l'administration des Mines.

Elle ne pouvait faire aucun changement ni aucune addition à l'usine sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation dans les formes légales.

En exécution de l'article 75 de la loi du 21 avril 1810, elle devait verser au trésor de l'Etat, dans le délai de trois mois, une somme de deux cents francs.

En cas d'inexécution d'une ou de plusieurs des conditions qui précèdent, l'autorisation pouvait être révoquée.

En 1857, Gilles-Antoine Lamarche écrivait : « Colladios se trouve dans les meilleurs conditions pour en faire un grand établissement, par son charbonnage, au milieu de l'usine, dont la qualité de la houille et du charbon on ne pourrait pas trouver mieux pour traiter le zinc, soit aux fours belges ou silésiens ; ce charbonnage a une existence assurée pour longtemps, outre qu'il est entouré d'autres charbonnages de mêmes qualités que

l'on pourrait transporter à peu de frais. Son chemin de fer se relie à celui du Nord, à la station de Jemeppe et en outre à la rivière ».

Pour alimenter les fours de l'usine, Gilles-Antoine Lamarche passait des commandes de plusieurs milliers de tonnes de calamine, soit à l'Asturienne, par l'entremise de son gendre Jules Hauzeur, soit à la *Société des Mines et Fonderies de Santander*, dont M. Chauviteau était le directeur.

C'est par bateaux entiers que le minerai d'Espagne arrivait à Anvers ; il était acheminé vers Liège, « par chemin de fer, du jour au lendemain ».

En 1856, la Maison Dopfeld et Binzurd, de Paris, acheta la production de quatre mois de l'usine de Colladios.

Au cours de la correspondance échangée entre Gilles-Antoine Lamarche et Jules Hauzeur (1), l'industriel liégeois discute avec son gendre de la richesse du minerai, de son rendement en usine, de son prix, des délais de livraison et des modalités de payement.

A cette époque, le minerai riche à 40 % se vendait 80 fr. la tonne ; à 45 %, 100 fr. ; à 50 %, 125 fr. ; à 55 %, 175 fr. et à 60 %, 190 fr.

Ces lettres, outre les précieux renseignements techniques qu'elles contiennent et que nous utilisons ici, montrent aussi la « délicatesse » des deux correspondants.

Gilles-Antoine Lamarche est aimable, paternel et généreux vis-à-vis de son gendre ; mais lorsqu'il agit en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société de Colladios, il tient à « mettre en sûreté les intérêts d'une Société qui me sont confiés et que je dois consciencieusement soigner ».

(1) Lettres de Gilles-Antoine Lamarche à Jules van der Heyden a Hauzeur. L'adresse porte : *Espagne par Bayonne, Monsieur Jules Hauseur. Directeur Général de la Compagnie royale Asturienne de Mines à Avilès, Espagne.* Elles sont datées de : Liège, 19 septembre 1856, Liège, 4 octobre ; Modave, 8 novembre ; Liège, 20 décembre de la même année ; Liège, 1er février 1857 ; Liège 28 février ; Modave 3 juin de la même année. *Archives de la Compagnie Royale Asturienne des Mines*, Bruxelles.

Gilles-Antoine Lamarche, photographie vers 1860.
Appartient à M. Alfred Lamarche, Liège.

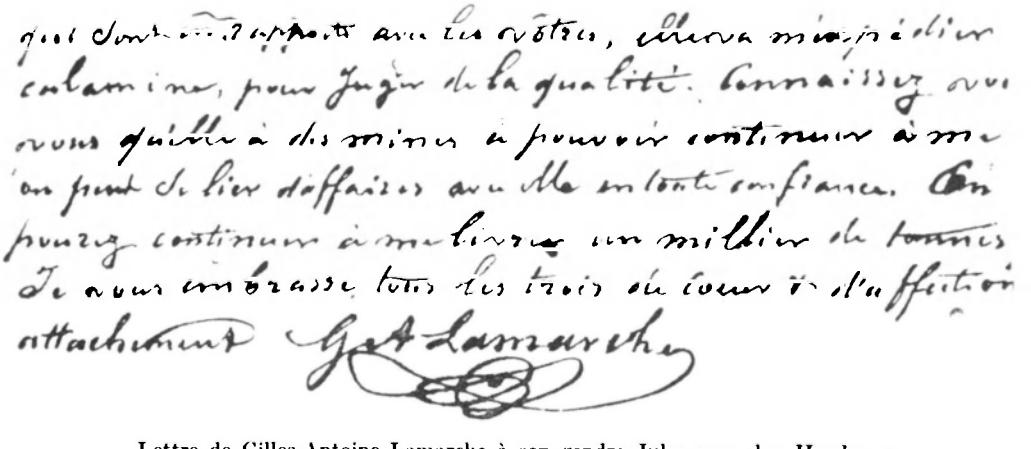

Lettre de Gilles-Antoine Lamarche à son gendre Jules van der Heyden a Hauzeur, Liège, 28 février 1857, fragment. Archives de la Compagnie Royale Asturienne des Mines, Bruxelles.

« La Société de Colladios, écrit-il, est loin d'être à l'aise mais néanmoins fait honneur à ses affaires et le fera toujours tant que j'y serai ». Il y eut, à un certain moment, contestation au sujet de la teneur du minerai à l'analyse et à son rendement en usine et Gilles-Antoine refusa de payer telle livraison de l'Asturienne.

L'industriel avait probablement cru que la teneur du minerai annoncée par le vendeur représentait le rendement en zinc que ce minerai donnerait à la fonderie. Acheteur et vendeur s'en expliquèrent et l'on peut supposer que le payement se fit sur des bases équitables pour tous deux.

En 1857, Gilles-Antoine Lamarche envisagea de nouveaux agrandissements de manière à pouvoir, disait-il, traiter 15.000 tonnes de minerai par an. Mais pour prévenir l'avenir, il tenait à assurer ses approvisionnements pour une vingtaine d'années « à des prix à établir d'après une échelle de proportion du rendement et du prix du zinc ».

Il fit sa demande à l'Asturienne et à la *Société des Mines et Fonderies de Santander* ; mais, « craignant les mesures que le gouvernement espagnol pourrait prendre, soit la prohibition ou un fort droit sur la sortie de ses minerais, pour avoir deux cordes à mon arc, écrit-il, je me suis mis en relation avec la Suède ».

Les mines de Suède

L'industriel, qui porte son attention vers les richesses minières de la Suède, s'intéresse spécialement aux gisements de sulfure de zinc du district d'Ammeberg.

Il obtint, pour ces mines, une promesse de vente et le délai convenable pour faire l'essai du minerai et pour réunir les capitaux nécessaires. Cette importante transaction, qui ne pouvait demeurer ignorée de la concurrence — la Vieille-Montagne — échappa, et très rapidement, des mains de Gilles-Antoine Lamarche.

« J'avais la préférence pour l'affaire de Suède, écrit-il, le 3 juin 1857, à Jules Hauzeur, mais ayant eu de l'empêchement

à ne pouvoir passer l'acte le jour qu'on m'avait proposé, elle a été traitée par M. Bischoffsheim (1), *le même jour* (c'est nous qui soulignons), pour deux millions ; la Vieille-Montagne, ne voulant pas laisser échapper l'occasion d'éviter une grande concurrence qui pouvait lui être faite, a envoyé, en même temps que M. Bischoffsheim, dont le contrat devait être ratifié par le propriétaire en Suède, un agent qui a définitivement fait cet achat pour f. 2.500.000 ».

Les mines d'Ammeberg furent immédiatement mises en exploitation ; elles comptent aujourd'hui parmi les plus riches gisements appartenant à la Vieille-Montagne (2).

Dissolution

Nous ne connaissons pas les raisons qui provoquèrent la dissolution de la Société de Colladios. Il nous est permis de penser que les riches approvisionnements, les grands moyens de production et la supériorité technique de la Vieille-Montagne, société voisine et concurrente, ne furent pas étrangers à cette décision.

L'Arrêté Royal, du 4 décembre 1864, approuva la dissolution de la Société de Colladios. M. Jules Orban et le baron Charles del Marmol furent nommés liquidateurs.

Jules Orban (1826-1895), qui avait épousé, en 1849, Laurence Lamarche (1829-1893), était le gendre de Gilles-Antoine Lamarche.

Le 14 juillet 1865, les liquidateurs vendirent l'établissement de Colladios à la Vieille-Montagne. L'usine de Colladios allait agrandir celle de Valentin-Cocq, siège que la Vieille-Montagne possédait, à Hollogne-aux-Pierres, depuis 1853.

(1) Jonathan-Raphaël Bischoffsheim, né à Mayence, en 1808, mourut, à Bruxelles, en 1883. Il fut naturalisé Belge, en 1841. Il fut nommé administrateur (1841) puis directeur (1850) de la Banque Nationale de Belgique. Il fut élu conseiller communal de Bruxelles (1848-1883) et sénateur du royaume (1862-1883). En 1870, il donna sa démission de directeur de la Banque Nationale, dont il demeura censeur jusqu'en 1874. Il fut président du Conseil d'Administration de la *Compagnie Royale Asturienne des Mines*, de 1853 à 1883.

(2) *Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, Société Anonyme*, Album du Centenaire, Liège, 1937, pp. 32 et 42.

L'acte de vente de Colladios énumère les biens de cette Société :

1. La concession de mines de houille de 190 Ha 66 a 50 ca.
2. Les bâtiments d'exploitation.
3. Une usine à zinc, sise à Mons, consistant en une halle qui contient quatre massifs de fours non en activité et des bâtiments accessoires : bureaux, ateliers, séchoirs, hangars.
4. Les terrains où se trouvaient les sièges d'exploitation.
5. Un chemin de fer reliant l'établissement Colladios à la route du Dièrain-Patar.
6. Les parts de propriétés appartenant à Colladios dans un chemin de fer industriel de Jemeppe à Hollogne.
7. Les objets mobiliers servant à l'exploitation (machines, etc.) pour une somme de 71.870 fr.
8. Divers immeubles.

L'ensemble de ces biens, meubles et immeubles, fut vendu pour le prix total de 200.000 fr. L'acte de vente fut passé, le 14 juillet 1865, par devant les notaires Renoz et Jamar, à Liège (1).

Vie publique

Gilles-Antoine Lamarche possédait des mines de fer en Westphalie. Ces mines étaient exploitées par la *Société du Phénix*, à Cologne, par redevance de 1 fr. 50 cent. par tonne. En 1856, à l'assemblée générale des actionnaires de cette Société, il y fut octroyé 8 % de dividende par action et M. Detilleux, Directeur Général, déclara dans son rapport que les mines appartenant à M. Gilles-Antoine Lamarche étaient les plus avantageuses de toutes celles que la Société exploitait.

Il possédait également des intérêts dans la concession de plusieurs lignes de chemin de fer du pays, ainsi que dans diverses

(1) Léon Jeunehomme, *op. cit.*, pp. 215 et 223-224.

Sociétés Anonymes ; parmi celles-ci, nous citerons l'Etablissement des Bains à Chaudfontaine.

C'est par son mariage avec Joséphine de Dossin que Gilles-Antoine Lamarche était devenu co-propriétaire de l'Etablissement des Bains à Chaudfontaine.

Cet établissement thermal, alimenté par les sources d'eau chaude de l'endroit, avait été fondé par quelques sociétaires propriétaires au début du XVIII[e] siècle. Il connut une certaine vogue sous l'ancien régime et poursuivit ses activités sous l'Empire et le régime hollandais. En 1797, Louis de Dossin possédait 5/8 des parts de la Société ; en 1830, l'établissement était la propriété de François-Alexandre Dozin (*sic*) et consorts, puis ces biens passèrent entre les mains de la famille Lamarche (1).

Gilles-Antoine Lamarche qui, par ses multiples activités et par son expérience acquise, occupait une place importante dans le monde industriel du pays, fut appelé à faire partie de la Chambre de Commerce de Liège.

Ses pairs, reconnaissant son honnêteté et sa compétence, le chargèrent d'aplanir leurs différents et l'appelèrent à siéger au Tribunal de Commerce. Il avait été élu juge suppléant au Tribunal de Commerce à Liège, le 26 décembre 1820 (2). Il en assuma la présidence, en 1850 et 1857.

Enfin, le roi Léopold I[er], désireux de récompenser ses mérites lui conféra, en date du 5 novembre 1860, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold (3).

La famille

Gilles-Antoine Lamarche avait épousé, à Liège, le 19 octobre 1826, Joséphine de Dossin.

(1) En 1864-1865, l'Etablissement des Bains à Chaudfontaine et une partie des dépendances appartenaient à Vincent Lamarche et consorts de Liège. En 1890, l'Etablissement fut vendu à une Société française. Joseph Stekke, *Histoire de Chaudfontaine*, Liège, 1957, pp. 181 et ss.

(2) Secrétairie d'Etat. Arrêté Royal du 26 décembre 1820, n° 85. *Algemeen Rijksarchief*, La Haye.

(3) J. de Buisseret, *Liste officielle des membres de l'ordre de Léopold de Belgique depuis son institution jusqu'au 31 décembre* 1862, Bruxelles, 1863, p. 95.

Celle-ci, née à Liège, le 17 juillet 1798, était la fille de François-Joseph Tilman de Dossin (Liège, 1763-1835) (1) et de Marie-Catherine de Coune (Liège, 1756-1824). Elle mourut, à Liège, le 26 octobre 1858.

De ce mariage naquirent sept enfants :

Elisa (Liège, 1827-1903) qui épousa, à Modave, en 1847, le baron Charles-François de Rossius d'Humain (Libois, 1823-1884) ;

Laurence (Liège, 1829-1893) qui épousa, à Liège, en 1849, Jules-Edouard Orban (Liège, 1826-1895) ;

Joséphine (Liège, 1830-1913) qui épousa, à Tilleur, en 1852, Joseph-Charles-Frédéric Braconier (Liège, 1826-1912) ;

Marie (Liège, 1832-1876) qui épousa, à Liège, en 1856, Jules-Jean van der Heyden a Hauzeur (Liège, 1822-1909) ;

Gilles-Alfred (Liège, 1834-1886) qui épousa, à Ans, en 1863, Marie Jamar (Ans, 1840-1927) ;

Oscar (Ougrée, 1836-Hamoir, 1902) qui épousa, à Liège, en 1861, Caroline-Henriette de Rossius d'Humain (Liège, 1838-Hamoir, 1896) ;

Alphonse (Liège, 1841-1905) qui épousa, à Liège, en 1875, Florence-Hubertine Orban (Liège, 1851-1909).

Gilles-Antoine Lamarche, qui voyait ses enfants s'allier aux représentants des familles industrielles du pays de Liège, entrevoyait peut-être, en quelque rêverie, l'époque où ces entreprises elles-mêmes, pour dépasser l'esprit de concurrence et pour

(1) Plusieurs membres de la famille Dossin, qualifiés de marchand, jurisconsulte et receveur des Etats, furent conseillers de la cité de Liège, en 1738, 1741, 1749. M. Tilman Dossin était doyen du chapitre de la collégiale Saint-Martin, en 1746, lors de la célébration du Ve centenaire de l'institution de la Fête-Dieu (Loyens, *Recueil héraldique des Bourguemestres de la noble cité de Liège* et Ophoven, *Continuation du recueil...*). Laurent-Joseph [de] Dossin, échevin de 1757 à 1794, fils de Laurent-Walter Dossin, et petit-fils de Laurent (de Borman, *Echevins*, t. II, p. 378), obtint, le 10 février 1763, un diplôme de chevalier du Saint-Empire, que lui délivra le comte de Zeyll et qui fut entériné au greffe des Echevins (*Diplômes Impériaux*, t. I, p. 171). Ces lettres lui octroyaient un blason écartelé : aux 1 et 4 d'or à l'aigle éployée de sable ; au 2 et 3 d'azur à la cigogne d'argent tenant une boule d'or. *Armoriaux liégeois*, publiés par le chevalier de Limbourg, t. I (Liège, 1930), p. 155, note 4.

mieux répondre aux impératifs de temps nouveaux, s'allieraient à leur tour pour former une seule et grande Société...

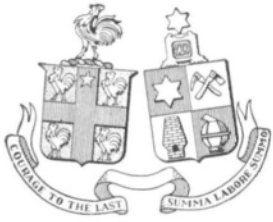

Armoiries de la S. A. Coekerill-Ougrée, réunissant les armoiries des anciennes Sociétés John Cockerill et Ougrée-Marihaye. L'écu de la S. A. d'Ougrée-Marihaye porte au I, de gueules à l'étoile d'argent à six rais ; au II, d'argent, un pic et une hache de mineur au naturel posés en sautoir ; au III, d'argent au haut fourneau au naturel ; au IV, de gueules au convertisseur d'argent. L'ancienne S. A. d'Ougrée-Marihaye, qui succéda, après plusieurs fusions, à la S. de la Fabrique de Fer d'Ougrée, avait rappelé, par l'étoile à six rais du quartier I et du cimier, les armes de la famille Lamarche. Dessin de Marcel-Ch. Stiennon.

C'est au château de Modave, entouré de l'affection de son épouse, de ses enfants et de ses petits-enfants, qu'il se reposait de ses labeurs.

Pour faire front à ses nombreuses activités, Gilles-Antoine Lamarche voyageait beaucoup. En son temps, les déplacements étaient lents, difficiles et fatigants. Il avait accompagné sa fille Marie et son gendre Jules Hauzeur à leur demeure d'Avilès en Espagne. Il avait profité de son séjour là-bas pour visiter les mines et les installations industrielles de l'Asturienne. Il se rendait régulièrement en Prusse et en Westphalie, où il possédait des intérêts, et faisait de fréquents séjours à Paris.

A Modave même, il ne cessait pas de travailler et sa correspondance l'y suivait.

Nous nous plaisons à le voir, au milieu de sa famille, racontant ses voyages, faisant part de ses projets et veillant à la bonne éducation d'un chacun.

Pour essayer de cerner son caractère, nous extrayons de sa correspondance cette phrase qui reflète son intime pensée :

« Attendez avec confiance les effets qu'accorde la Divine Providence, Elle sait mieux ce qui nous convient que nous-

mêmes, souvent, Elle nous contrarie, Elle nous cause des peines, pour après nous faire jouir des plus grands bienfaits. »

Cette vision chrétienne de l'existence n'excluait pas, bien au contraire, la joie de vivre. Les fêtes de famille et celle de la Saint-Hubert étaient de bonnes occasions pour réunir à Modave les parents et les amis. Les plaisirs de la chasse et ceux de la table y étaient appréciés à leur juste valeur.

Au moment du décès de Gilles-Antoine Lamarche, le château de Modave devint la propriété de sa fille Joséphine (1830-1913). Celle-ci avait épousé, à Tilleur, le 11 février 1852, Joseph-Charles-Frédéric Braconier (1826-1912); le beau domaine passait ainsi dans cette dernière famille.

La récompense royale

L'industriel qui, par un travail continu, n'avait cessé de veiller à la bonne marche de ses entreprises, ne pourrait y recueillir la récompense royale.

Le jeune prince Léopold, duc de Brabant, pour marquer l'intérêt que la Dynastie prenait à l'évolution économique du pays, tint à visiter l'usine de la Fabrique de Fer à Ougrée. Il s'y rendit, le 13 juillet 1863.

Gilles-Antoine Lamarche, dont la santé déclinait, ne put y accueillir l'auguste visiteur. C'est à Adolphe Mockel, Directeur-Gérant à ce moment (1), que le duc de Brabant manifesta son contentement et son désir de récompenser, par une distinction honorifique, les ouvriers les plus anciens et les plus méritants de cette Société.

Adolphe Mockel proposa les noms de six ouvriers. C'était la première visite royale et les premiers décorés « amon Lamâtche ».

(1) Adolphe Mockel remplit les fonctions de Directeur de la Société de la Fabrique de Fer d'Ougrée, de 1857 à 1877. A cette date, il fut nommé Administrateur-délégué; puis, en 1887, Président du Conseil d'Administration. Il remplit cette fonction jusqu'à sa mort survenue, à Ougrée, en 1892. Adolphe Mockel avait épousé Claire-Françoise Behr. Leur fils, Albert Mockel (1866-1926), critique et poète, fit une belle carrière littéraire. Henri DAVIGNON, *« La Wallonie » et Albert Mockel* dans G. CHARLIER et J. HANSE, *Histoire illustrée des Lettres françaises en Belgique*, Bruxelles, 1958.

Gilles-Antoine Lamarche mourut, à Liège, le 8 décembre 1865, et fut inhumé dans le caveau de sa famille à Awans (Bierset).

Sa perte fut vivement ressentie. Son décès fut annoncé par le *Moniteur Belge* et par les journaux du pays. Le *Moniteur Belge* écrivait : « Une des plus honorables familles de Liège vient d'être cruellement éprouvée par la perte de M. Gilles-Antoine Lamarche, décédé en cette ville à l'âge de 82 ans ».

« M. Lamarche avait été successivement membre de la Chambre et du Tribunal de Commerce. Il était depuis quarante ans bourgmestre de Modave » (1).

La *Gazette de Liège* s'exprimait en ces termes : « M. Lamarche sera vivement regretté par tous ceux qui l'ont connu, et qui ont pu apprécier par leurs relations personnelles les qualités de son cœur et l'excellence de son caractère. Sa bonté et son affabilité lui avaient attiré d'unanimes sympathies. Catholique dévoué et profondément convaincu, il appuyait généreusement toutes les œuvres religieuses et sa charité était inépuisable. Sa mort chrétienne a été le digne couronnement de sa longue et utile existence » (2).

(1) *Le Moniteur Belge*, 14 décembre 1865.
(2) *Gazette de Liège*, 9 et 10 décembre 1865.

L'IMPÔT SUR LES FENÊTRES À LIÈGE AU XVII^e SIÈCLE

Notes sur quelques sources de démographie

Plus d'un demi-siècle déjà s'est écoulé depuis que le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* a publié l'article de Joseph Brassinne sur *La population de Liège en 1650*. L'érudit bibliothécaire y attirait l'attention sur les préoccupations d'ordre démographique dont faisait montre l'auteur anonyme du *Sommaire historial*, une de nos meilleures chroniques (1). L'intérêt des conclusions dégagées par J. Brassinne n'a échappé à aucun historien ; par contre, les documents mêmes auxquels se réfèrent tant J. Brassinne que son précurseur du XVII^e siècle — en l'occurrence, les rôles d'impôts sur les fenêtres — ces sources, croyons-nous, sont demeurées peu exploitées. Elles fournissent cependant une foule d'enseignements sur la population et la topographie de nos anciennes paroisses ; elles prodiguent par milliers des données que le généalogiste et l'historien des classes sociales chercheraient en vain ailleurs.

Encore faut-il interpréter correctement les éléments recueillis en telle abondance. Il ne sera donc pas inutile de revenir ici sur quelques problèmes de critique soulevés par l'utilisation des sources fiscales. Nous le ferons au moyen de documents ou bien inédits — archives des Etats et de la Cité — ou bien trop sommairement analysés : les listes publiées dès 1651. Cet impôt, par ailleurs, n'est nullement un épisode isolé dans l'histoire

(1) J. Brassinne, *La population de Liège en 1650*, dans *B. I. A. L.*, t. XXXIII, p. 232-250, in-8°, Liège, 1903.

fiscale liégeoise. Les autorités municipales eurent maintes fois recours à la « collecte des fenêtres » : les rôles de 1693, notamment, qui viennent d'être redécouverts, mériteront aussi une brève notice.

* * *

Tandis que les vingtièmes se paient au prorata des revenus fonciers et, pour ce faire, obligent à alléguer les contrats de location, la taxe sur les « vitres et bonniers » frappe directement le capital immobilier selon une norme à la vérité fort simpliste, mais qui offre l'avantage de ne pas prêter à discussion. Pour les propriétés bâties, l'occupant doit déclarer le nombre d'ouvertures servant de fenêtres ; pour les propriétés non-bâties d'une étendue supérieure à un demi bonnier, l'étendue exploitée.

Inutile de rechercher ici les origines lointaines de cet impôt puisque le plus ancien rôle conservé à Liège ne remonte pas au-delà de 1650. Sachons seulement qu'à cette date la taxe sur les vitres n'est plus une innovation. En mars 1640, l'Etat primaire avait consenti à la perception d'un patar brabant « à lever sur chasque verier de tout le Pays de Liège » ; en étalant sur trois années la collecte, on espérait satisfaire aux exigences du prince de Sedan (1). Pour l'an 1641, le *Sommaire historial* rapporte que, grâce aux taxes consenties sur la bière, le vin, les vitres, les héritages (un vingtième), le Prince put se retirer en Allemagne « ayant fortifié son parti et rempli sa bourse ». L'année suivante, les *sieultes* [= délibérations] des Bons Métiers autorisent à nouveau pendant trois ans la levée d'un patar sur chaque verrière (2). En 1646, les Etats doivent constater que la recette n'a atteint que 38.791 florins au lieu des 150.000 qu'ils escomptaient (3).

(1) Archives de l'État a Liège, *Cathédrale, Secrétariat*, 39, f° 136 v°, 137. — Nous ne tenons pas compte ici de la fiscalité des Bonnes Villes, souvent en avance sur celle des Etats. C'est le cas à Dinant, où les « vairier » sont imposées le 19 juillet 1639 ; Archives de l'Etat a Namur, *Dinant*, 50.

(2) Bibliothèque de l'Université de Liège, Ms. 174 C, p. 627-628.

A. E. L., *Recès du Conseil de la Cité*, 9, f° 238, 8 janvier 1642, et *Liste chronologique des édits* [...] *de la principauté de Liège*, 8 février 1642.

(3) *Proposition faite par Messieurs les Bourguemaistres au Conseil de la Cité, le premier de mars 1646*, f° 1 v°, in-16, Liège, 1646 [B. U. L., Rés. 915 B].

En 1650, c'est au lendemain de l'élection magistrale que le Tiers vote un impôt de trois sous sur les fenêtres, et, sur les bonniers, de 4 à 3/4 de florins selon qu'il s'agit de bonne ou de mauvaise terre, de cultures, bois ou viviers. Le mandement exécutoire intervient dès le 2 août : il enjoint à tous les habitants « sans aucune exception » de déclarer à leurs curés, endéans trois jours, « le nombre précis et exact de leurs fenestres » ; une liste des collecteurs paroissiaux est jointe au mandement. La recette aurait dû s'opérer dans le même délai ; en fait, elle se prolongea pendant des mois ; les interventions des Etats et de la Cité à ce propos se succèdent d'août 1650 à juin 1652. Dès le 15 octobre cependant, les listes étaient remises (1).

Grâce aux papiers du notaire Charles Frérart, receveur du Chapitre Saint-Pierre (2), on pourra reconstituer chaque étape du recouvrement. Le rôle original des encloîtres de Saint-Pierre, accompagné de 27 acquits fut dressé les 3 et 4 août 1650. Une minute relative à la paroisse Saint-Servais est de peu postérieure : elle consigne aussi des comptes et un tableau de

(1) A. E. L., *Etat tiers*, 2, f° 31-32, 34-35 ; *R. C. C.*, 11, f° 134, 139, 150, 151, 153, 155, 156, 221, 236, 238, 241, 243, 247, 248, 251, 299. Il importe de distinguer la collecte ci-dessus des deux liards par fenêtre dont Maximilien-Henri autorisa la perception dans la Cité le 19 juillet 1651 « pour la subsistance de nos sujets estans en armes » ; placard à la B. U. L., Rés. 916 B - B. U. L., Ms. 174 C, p. 888.

Les modalités de perception sont expliquées dans le mandement du 2 août, déjà commenté par J. Brassinne, *op. cit.*, p. 234-235 et 247-250. Dès le 18 août, l'Etat primaire proposait une exonération en faveur des propriétaires de bois et de viviers ; A. E. L., *Cathédrale, Secrétariat*, 45, f° 175.

L'ensemble des mesures fisacles prises au lendemain de la restauration princière de 1649 est étudié dans E. Helin, *Les capitations liégeoises*, p. 47-52, in-8°, Louvain, 1961.

(2) Ils sont conservés dans la liasse 42 des archives de la collégiale Saint-Pierre aux A. E. L., sous l'inscription : « Ce paquet ne contient que des listes pour la levée de l'imposition sur les fenestres et cheminées [...] et autres pièces inutiles ». M. N. Mélon a eu l'obligeance de nous le signaler.

D'une confrontation avec la *Description du rapport des vitres*, il appert que le rôle manuscrit est plus complet : il mentionne plus de contribuables, des pauvres et des couvents exempts. Les métiers sont spécifiés et les repères topographiques nombreux. Des patronymes sont orthographiés de manière différente ; E. Hélin, *La population des paroisses liégeoises*, p. 138, in-8°, Liège, 1959.

La *Relation des bonniers de La Bouverie, Fettinne et Froidmont* est aussi un original manuscrit qui consigne les déclarations de chaque propriétaire : emplacement, superficie, nature des cultures, ni cotes ni taxes. A. E. L., *Greffes scabinaux*, La Boverie, 45.

conversion des monnaies. Ch. Frérart mit au net un rôle de 46 pages en octobre et y joignit ses comptes. Cette liste fut recopiée le 19 juillet 1651 pour servir à la levée de l'impôt municipal.

Le 5 janvier 1651, pour mettre fin aux rumeurs qui exagéraient l'importance des recettes, et dans le but de stimuler la dénonciation des déclarations frauduleuses, les députés des Etats prennent la résolution de publier la fameuse *Description du rapport des vitres et bonniers tant de la Cité que villages circonvoisins*. Les exemplaires en sont devenus rarissimes (1). A l'honneur des amateurs d'histoire liégeoise, il faut dire que ce petit volume rébarbatif a toujours joui parmi eux d'une notoriété amplement méritée. Dès le XVII^e siècle, l'auteur du *Sommaire historial* l'a exploité pour en tirer de très curieuses statistiques sur la population de la ville et sur son ravitaillement. D'autres chroniques en langue vulgaire ont reproduit le dénombrement des maisons (2). Les continuateurs de Foullon l'ont commenté au tome III de leur *Historia leodiensis*, L.-F. Thomassin dans son *Mémoire statistique*, puis A. Cralle, G. Kurth (3), Th. Gobert et enfin J. Brassinne qui, en éditant

(1) Un exemplaire à la Bibliothèque centrale de la Ville de Liège ; un autre, incomplet, ayant appartenu au prélocuteur Pierre le Maître est conservé aux A. E. L., *Etats*, 81. — *Description du rapport des vitres et bonniers* [...], 138 ff., in-4°, Liège, 1651.

De rares particuliers conservent des éditions ou des copies manuscrites de la *Description*. C'est le cas de MM. P. Fabri d'Enneilles et P. Laloux.

Le Rd P. Roger Mols, *Introduction à la démographie historique* [...], t. I, p. 97, in-8°, Louvain, 1954, a fait ressortir le caractère exceptionnel de la publication de la *Description*. Au XVII^e siècle, en effet, seuls quelques dénombrements siciliens rompent avec l'habitude de tenir secrètes les données relatives aux ressources de l'Etat.

(2) B. U. L., Ms. 174 C, p. 854-858 ; ms. 692, f° 208 ; ms. 1156, f° 405 ; Liège, Bibliothèque centrale, Ms. Capitaine, Jean-Nicolas Bailly, *Relation des choses les plus remarquables*, p. 371.

Mme J. Rouhart-Chabot nous a aimablement signalé une *Supputation du nombre des maisons de la ville de Liège* [...] *selon la description du rapport des vitres d'icelle imprimée l'an* 1651. Les totaux y sont erronnés. La copie est de la main de Guillaume-Pascal de Crassier (1662-1751) ; A. E. L., *Famille de Crassier*, 413.

(3) [Foullon], *Historia leodiensis*, t. III, p. 294-295, in-fol., Liège, 1737 ; L. Fr. Thomassin, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, p. 194, in-fol., Liège, 1879 ; A. Cralle, *Esquisse de l'Etat de la ville* [...], dans *B. I. A. L.*, t. IV, p. 192, note 1, in-8°, Liège, 1860 ; Godefroid Kurth, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste*, dans *Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XIV, p. 249, in-8°, Liège 1903.

les calculs du *Sommaire historial*, les a entourés d'un commentaire auquel nous renvoyons le lecteur (1).

Il y aura cependant lieu de reprendre ici l'examen des problèmes que pose la *Description* à l'historien d'aujourd'hui.

La principale difficulté provient de ce que l'impôt doit être payé par « tous inhabitans des maisons », c'est-à-dire en réalité, par les chefs de ménage. Le nombre de vitres qu'ils déclarent est donc celui de leur logement, et non pas nécessairement celui d'une maison. On ne peut guère admettre, à la suite du *Sommaire historial* et de l'*Historia leodiensis*, qu'il y ait partout équivalence entre les deux : jusqu'à plus ample informé, il sera indispensable d'éviter la confusion des termes et il faudra considérer les chiffres d'immeubles déduits à l'aide de la *Description*, comme des maxima.

Un autre obstacle est suscité par la mise à part des contribuables privilégiés, soit parce qu'ils demeurent sur les territoires immunisés des Chapitres, soit parce qu'ils font partie du personnel des collégiales. Les premiers peuvent, dans beaucoup de cas, être assimilés aux contribuables de la paroisse sur le territoire de laquelle s'élevaient les encloîtres ; les seconds ne peuvent être répartis avec certitude entre les paroisses voisines de leur chapitre. Les totaux élaborés pour quelques circonscriptions paroissiales de la Cité n'en sont peut-être pas gravement altérés, mais ils ne peuvent non plus passer pour rigoureusement exacts.

Les exemptions sont aisément repérables. En bénéficient les édifices du culte (églises et chapelles), nombre de couvents (onze d'entre eux seulement se sont acquittés), des institutions charitables (béguinages, hôpitaux, Mont-de-Piété) et enfin les édifices publics (Palais, Maison de ville, halles, prisons, citadelle).

(1) J. Brassinne, *op. cit.*, p. 238, s'est montré trop sévère à l'égard de son devancier. Il s'étonne de ce que « par une étrange aberration », l'auteur du *Sommaire historial* ait commis une erreur de 193 unités dans le total des 2036 maisons *extra muros*. Ces 193 maisons sont celles de la paroisse Saint-Christophe, laquelle appartenait aux faubourgs et non à la Cité.

Les curés, notaires et préposés à la collecte de chaque paroisse sont exempts (1) : c'est le cas, par exemple, d'Albert Grady, qui demeure en Neuvice paroisse de Saint-André, et ne paie rien car il reçoit les contributions de Sainte-Catherine. Quelques protégés du Prince refusent tout payement et sont de ce chef rangés parmi les « défaillants » : citons, à Saint-Gangulphe, Jean Raeskin qui est courrier de Son Altesse, et, sur les encloîtres de Sainte-Croix, les héritiers du sieur Francisci qui se prétendent « exempts par l'adveu de Son Altesse Sérénissime ». Enfin, quelques exonérations ont un caractère politique incontestable : « Mathy le Serrurrier, il a esté harquebusé par la milice », « la veuve de Costant Lonneux, son marit a esté tué par les rebelles » (2). Une seule année de restauration princière n'a pu faire oublier les guerres civiles...

C'est, bien entendu, la multitude des 1902 « défaillans » (13 % de l'ensemble des contribuables) qui suscite les plus sérieuses difficultés d'interprétation. Dans quelques circonscriptions, aucun réfractaire n'est signalé : passe encore pour les encloîtres, pour Saint-Michel ou Saint-Etienne, où ne vivent que quelques dizaines de contribuables ; il paraît invraisemblable que tout le monde ait obtempéré au fisc dans des paroisses aussi étendues et aussi pauvres que Sainte-Foy, Sainte-Walburge, Saint-Thomas, Saint-Nicolas au Trez ou Saint-Christophe.

En Outre-Meuse les rôles distinguent explicitement les contribuables insolvables des simples retardataires ; c'est le cas également à Saint-André et à Saint-Servais. Ailleurs il est le plus souvent impossible de déterminer si l'attitude des réfractaires est due à leur indigence ou à leur mauvais gré.

La rareté des gentilshommes laïcs ne laisse pas d'intriguer le chercheur qui interroge la *Description*. Au moment où il fallut déclarer ses vitres, c'est-à-dire en août et septembre, la plupart d'entre eux vivaient sur leurs terres ; ils ont dû payer

(1) Les préposés à la collecte sont expressément immunisés en vertu du mandement du 2 août ; A. E. L., *Etat tiers*, 2, f° 35.
(2) « Défaillans » de la paroisse Sainte-Véronique ; *Description*, p. 255.

la contribution sur les bonniers qu'ils possédaient à la campagne. Ils n'en étaient pas pour autant dispensés de payer sur les vitres de leur hôtel à Liège. Faut-il dès lors admettre que beaucoup demeuraient dans des maisons claustrales dévolues à un de leurs parents chanoines ? Ou bien l'habitude de résider en ville une partie de l'année est-elle alors moins répandue chez les nobles qu'elle le sera au XVIII^e siècle ?

Bref, il convient de nuancer les appréciations émises par J. Brassinne à propos de la *Description*. Prétendre qu' « à peu de choses près, l'auteur du *Sommaire historial* a tiré du document tout ce qu'il est possible d'en apprendre » c'est se rallier trop vite au point de vue d'un statisticien qui, pour être singulièrement curieux et averti n'en reste pas moins loin de la perfection.

Nous avons vu comment les exemptions, le statut privilégié concédé aux Chapitres, la confusion entre maison et logement rendaient malaisée l'interprétation des données topographiques de la *Description*. L'auteur du *Sommaire historial* et tous ceux qui l'ont utilisé ont fait bon marché de ces difficultés ; ils ont considéré le rôle de 1650 comme un ensemble homogène, alors qu'il est de valeur très inégale selon les paroisses.

Jusqu'ici, personne ne s'est encore avisé de tirer parti des cotes inscrites en regard des quelque 7565 contribuables cités. En ce domaine aussi, avant d'obtenir des résultats certains, beaucoup de problèmes préalables devront être résolus. A quel point le nombre de fenêtres est-il l'indice de l'importance du logement et celle-ci l'indice de l'opulence ? Seule une étude de l'habitation liégeoise au XVII^e siècle fournirait des éléments concrets d'appréciation (1).

(1) Le mandement du 8 août 1650 imposait « chasque fenestre, y comprinses celles dans les toix dit vulgairement bevechines ». Le recès de l'Etat primaire, en date du 27 juillet, s'exprimait plus explicitement en proposant 3 sous à percevoir « sur chasque fenestre, soit-il de vidre, boy ou simple ouverture servant à la lumière, veoir qu'un fenestre ayant interstice, pourveu qu'elle s'ouvre à une fois et pas à deux ». Le locataire devait payer toute la somme et s'en faire rembourser la moitié par le propriétaire ; A. E. L., *Etat tiers*, 2, f° 31-32. — Le

Dans quelle mesure la fraude fiscale a-t-elle altéré les chiffres publiés ? Ici, c'est un examen méthodique des décisions prises par les députés des Etats et par le Conseil de la Cité, une comparaison avec les taxes de même nature levées en octobre 1650, puis en 1653, et à Saint-Trond en 1644 puis en septembre 1685, qui fixerait nos idées (1).

En attendant, il faudra se borner à utiliser les rôles des paroisses où les difficultés d'interprétation sont les moindres : là, par exemple, où il n'y a pas de territoires immunisés, là où les « défaillans » pauvres sont explicitement indiqués, les données de la *Description* n'auront pas besoin d'être corrigées pour fournir une image déjà très suggestive de la répartition de la richesse parmi les habitants.

En somme, la *Description* présente avec les rôles de capitations, surtout ceux de 1689, plus d'analogies qu'il n'y paraît à première vue. Beaucoup d'auteurs ont utilisé la première, qui nous est parvenue complète, et ont négligé les seconds. Cependant, sous des dehors d'une grande uniformité, les rôles de 1650 posent des problèmes d'interprétation très complexes. Une fois de plus, la circonscription paroissiale s'impose comme cadre

mot bawècine (lucarne) est expliqué par M. Jules Herbillon, *Barbacane et fenêtre bavisienne*, dans *Archives, bibliothèques et musées de Belgique*, t. XXXII, n° 2, p. 256, in-8°, Bruxelles, 1961.

L'usage du verre à vitre reste peu répandu au début du XVII^e siècle ; en 1650, avoir des « verrières » dans sa maison pouvait donc encore passer pour un luxe. Lire à ce sujet, J. Fourastié, *Machinisme et bien-être*, 2^e éd., p. 126-129, 198-199, in-8°, Paris, 1952.

A propos du parti à tirer des cotes de la *Description*, nous tenons à citer le travail de M. P. Fabri d'Enneilles qui a systématiquement exploité les données des rôles et qui, nous l'espérons, publiera ses conclusions.

Essai d'interprétation dans E. Hélin, *La population de l'ancienne paroisse Saint-Remy à Liège*, dans *Bull. de la Soc. royale Le Vieux Liège*, n° 101-102, p. 225-226, in-8°, Liège, 1953. — A comparer avec J. Ruwet, *La population de Saint-Trond en 1635*, dans *B. S. A. H. D. L.*, t. XL, p. 167, in-8°, Liège, 1957, qui utilise la *Lijst van het venstergeld* de 1644.

(1) Cfr page 155, note 1, et B. U. L., Ms. 174 C, p. 869. Pour 1653, A. E. L., *Cathédrale, Secrétariat*, 47, f° 71 v°, conclusions capitulaires du 7 octobre 1653.

Fr. Straven, *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, 18 septembre 1685 et 6 avril 1686, p. 371 et 373, in-8°, Saint-Trond, 1886-1895.

d'étude et c'est entre paroisses que vont s'instituer les comparaisons les plus révélatrices.

* * *

Tandis que les Etats semblent renoncer à l'impôt sur les vitres, la Cité de Liège, au contraire, continue à y avoir recours ; hélas, la destruction presque totale de ses archives pour le demi-siècle postérieur au règlement de 1684, rend les recherches en ce domaine on ne peut plus hasardeuses. Une taxe de cinq patars sur chaque « fenestres ou vitres de bois et ouvertures qui ont forme d'icelles », perçue en août 1693, n'est connue que par les rôles des paroisses Saint-Servais, Saint-Thomas et Sainte-Aldegonde.

Les deux premiers ont été dressés par des notaires qui, de concert avec un secrétaire des bourgmestres et un député des tenants de la paroisse, se sont rendus de maison en maison pour noter le nombre de vitres, le nom des contribuables et, le cas échéant, la somme acquittée. Au lieu de remettre leur procès-verbal au sieur Malaise, receveur, ils l'ont conservé dans leur protocole et ainsi sauvé de la destruction (1). Le rôle de la paroisse Sainte-Aldegonde est resté dans les archives de la cure. Il a été dressé du 17 au 19 août. Les paiements s'échelonnent du 20 août au 27 octobre (2).

Les trois listes présentent des caractères communs. Même hâte dans la rédaction — que dénotent les ratures, les abréviations, l'écriture cursive — et mêmes indications : peu de repères topographiques, patronymes et souvent prénoms des contribuables, mention des veuves. Comme toujours, les exempts sont nombreux. Pas d'allusion au clergé régulier ; chez

(1) Nous remercions M. F. GRANVILLE, licencié en Histoire, qui a eu l'obligeance de nous signaler le rôle de la paroisse Saint-Servais, dans les protocoles du notaire Pierre de Rome. A la suite de sa découverte, nous avons examiné les protocoles, conservés aux A. E. L., de quelque cinquante notaires liégeois, pour la période comprise entre le 1er juin et le 31 octobre 1693. Ainsi fut retrouvé le rôle de Saint-Thomas, rédigé par le notaire Anthoine Thonart ; A. E. L., *Protocoles des notaires*, P. de Rome, n° 10, 20 août 1693, f° 177-191, et A. Thonart, 19 août 1693, acte n° 244, 28 ff.

(2) A. E. L., *Cures*, Liège, Sainte-Aldegonde, Mense des pauvres, 28.

les chanoines et bénéficiers, les vitres ont été dénombrées mais, à Saint-Servais du moins, aucun paiement n'est porté en compte (1). Les prêtres séculiers de la paroisse Saint-Thomas figurent sur un rôle à part : les maisons sises sur les immunités de la collégiale Saint-Barthélemy ont été visitées par le bâtonnier du Chapitre, un nommé Rensonnet (f° 13-19). Les militaires n'ont rien versé, non plus qu'une foule de pauvres, qui souvent, ont ajouté qu'ils sont malades, réfugiés, « bombardés » (f° 190) ou encore, comme Nicolas Happe, « chargé d'enfants, médiocre » (f° 180). Des officiers ont prétendu s'acquitter par corps : « le sieur commissaire Ibert a dit de payer avec Messieurs ses confrères » (f° 182 v°).

Les collecteurs mentionnent à maintes reprises l'absence des occupants : à Saint-Servais, par exemple, « dans la maison de l'Anneau d'or, qui fut à feu le procureur Dionysy, ayant frappé plusieurs fois à la porte, ne fut ouverte » (f° 177 r°). Les retardataires sont nombreux, comme l'atteste la liste des paroissiens de Sainte-Aldegonde qui se sont acquittés le 27 octobre seulement ; et la recette bien maigre, surtout si on la compare à celle de 1650 : des 408 florins et 5 sols récoltés à Saint-Thomas, il faut encore défalquer 49 florins et 5 patars absorbés par les frais de collecte (2).

On est dès lors en droit de se demander si la fraude n'a pas faussé les résultats du recensement. Parfois, en effet, le nombre

(1) Le rôle de Sainte-Aldegonde fournit des dizaines d'exemples d'exonération consentie aux chanoines, à leur famille et à leurs suppôts.

Voici, entre autres :

— « Monsieur l'advocat du Jardin, se dit exempt en qualité de vergifer de St-Lambert ; refuse de compter les vitres. »

— « Monsieur Debraz, chanoine de St-Paul hors les encloistres se dit exempt en qualité de chanoine. »

— « Les sœures Monsieur Bony, maître du page de Son Altesse, prêtre. »

A. E. L., *Cures, loc. cit.*, f° 1-2.

Le 6 août 1693, les tréfonciers avaient consenti à la levée de l'impôt. Mais dès le 26 août, à la suite d'un incident survenu chez le chanoine W. de Liverlo, ils prétendirent n'avoir marqué leur accord qu'en ce qui concerne les séculiers. Protestations analogues le 10 juin 1695 ; A. E. L., *Cathédrale, Secrétariat*, 60, f° 80, 132, 269 r°.

(2) A. E. L., *Cures, loc. cit.* A Saint-Thomas, en 1650, la recette de la paroisse s'élevait à 2204 florins 13 sous et celle des encloistres à 392 florins 17 sous. Comparer la *Description* à A.E. L., *Notaire Ant. Thonart*, 19 août 1693, f° 29.

de vitres est déclaré en chiffres manifestement arrondis et, à Saint-Thomas, le notaire Thonart n'hésite pas à aller vite en besogne ; à l'en croire, les habitants de l'impasse du Ravet (actuellement : de la Vignette) seraient « tous malades et pauvres » (f° 3 v°) ! Ailleurs cependant, il se montre exemplairement consciencieux tout comme son confrère Pierre de Rome qui distingue les propriétaires des locataires et note parfois leur profession (f° 177 v°).

Les rôles de la « collecte des fenêtres » organisée en 1693 offrent donc des ressources analogues à celles de la *Description* de 1650. La confrontation des deux documents se révèle particulièrement instructive.

Etienne HÉLIN.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE DANS LA VALLÉE DE LA VESDRE AUX TEMPS MODERNES

CHAPITRE I

L'INDUSTRIE

Affluent de l'Ourthe où elle se jette à Chênée, la Vesdre reçoit à Pepinster les eaux de la Hoëgne : sa vallée se situe ainsi en plein cœur du bassin métallurgique liégeois, tel qu'il a subsisté du 16e au 19e siècle.

Comme nous l'avons montré dans d'autres études (1), en effet, l'aire géographique de notre ancienne métallurgie coïncidait primitivement avec l'Ardenne franchimontoise et stavelotaine et ses pourtours immédiats. Après s'être répandue dans les vallées de la Vesdre et de l'Ourthe, du 16e au 18e siècle, les usines apparurent au 19e siècle dans la vallée de la Meuse, où elles tendirent dès lors à se concentrer (2).

A l'extrême fin du 15e siècle, le processus d'industrialisation n'avait pas gagné encore la vallée de l'Ourthe inférieure (en

(1) G. Hansotte, *L'industrie sidérurgique dans la vallée de l'Ourthe liégeoise aux temps modernes*, *La Vie Wallonne*, t. 29 (1955), p. 116-124.

Idem, *L'industrie métallurgique dans la vallée de la Hoëgne aux temps modernes* (sous presse).

Idem dans P. Lebrun, *La rivoluzione industriale in Belgio. Sttruturazione e destrutturazione delle economie regionali*, *Studi Storici*, t. 2 (1961), p. 548-658. — Tous les faits relatifs à l'histoire de la métallurgie dans les vallées de l'Ourthe et de la Hoëgne et à la Révolution industrielle qui sont mentionnés dans la présente étude sont empruntés à ces travaux auxquels nous nous abstiendrons de nous référer désormais.

(2) On trouve cependant au 16e siècle quelques fourneaux éphémères sur des ruisseaux tributaires de la Meuse, en amont de Liège ; nous nous proposons d'en faire prochainement l'historique.

aval de Tilff), où la première usine apparut seulement en 1530. Par contre, dès 1500, on dénombrait dans le bassin de la Hoëgne dix-sept établissements, dont quatorze fourneaux, deux marteaux et une platinerie.

En cette même année 1500, le bassin de la Vesdre ne comptait encore qu'un petit nombre d'installations industrielles. Les fourneaux du Limbourg avaient été détruits peu avant 1468 par les Liégeois en guerre contre Charles le Téméraire : tout porte à croire qu'ils ne furent pas reconstruits. Mais, plus en aval, trois fourneaux dressaient vers le ciel la flamme de leur gueulard : ils étaient établis, l'un en territoire stavelotain, à Fraipont (n° 28), deux autres sur le sol liégeois à Prayon (n° 13) et à Trooz (n° 21) ; un marteau s'activait à La Brouck (n° 17), en territoire du pays de Liège, lui aussi.

Beaucoup moins intense, l'activité industrielle du bassin de la Vesdre était donc alors identique à celle du bassin de la Hoëgne. Les fourneaux, tous pourvus d'un marteau d'affinerie, produisaient du fer affiné destiné à servir de matière première à la clouterie, la ferronnerie, la maréchalerie. Les marteaux isolés étaient rares, et en général, nous ignorons à quel travail ils étaient affectés (1).

* * *

Au cours de la première moitié du 16e siècle, l'industrialisation de la vallée de la Vesdre ne progresse pas. C'était l'époque, pourtant, où les platineries se multipliaient sur la Hoëgne et ses affluents, l'époque aussi où les fourneaux commençaient à s'ériger aux bords de l'Ourthe inférieure. Mais la Vesdre demeure alors étrangère à l'expansion industrielle du pays liégeois : pendant ce demi siècle, une seule usine — un marteau (n° 19) — y fut aménagé, à la Brouck, en 1521.

Le troisième quart du 16e siècle, par contre, se révèle un peu plus favorable à l'industrie des bords de la Vesdre : deux fourneaux établis à Chaudfontaine (nos 9 et 11), trois marteaux

(1) Un seul de ces marteaux, mû par la Hoegne, fonctionne alors comme platinerie.

installés à Ster, Chaudfontaine et La Brouck (nos 5, 10, 18), portent de cinq en 1550 à dix en 1580 le nombre des usines de cette vallée. Ce progrès se révèle pourtant encore bien timide à côté de la croissance rapide de la sidérurgie de la vallée de l'Ourthe, à côté surtout du développement de la platinerie franchimontoise : malgré les huit fourneaux créés en moins de cinquante ans entre Liège et Tilff, malgré les dix établissements éparpillés au bord de la Vesdre et de ses petits affluents, le marquisat de Franchimont reste encore dans les dernières années du siècle, avec ses vingt-six ou vingt-sept usines, la région métallurgique la plus active des environs de Liège.

* * *

A cette suprématie franchimontoise, la première moitié du 17e siècle devait être fatale. Ce demi-siècle en effet fut marqué, dans l'industrie liégeoise du fer, par d'importantes transformations.

La multiplication des fourneaux en terre liégeoise avait été favorisée entre 1550 et 1600, par la révolution des Pays-Bas, et sans doute aussi par les revers maritimes des Espagnols en guerre avec l'Angleterre. Les Liégeois s'étaient fait alors fondeurs de canons et de boulets et fournisseurs des armées du Roi Catholique en lutte contre les insurgés des XVII Provinces. Il est fort probable qu'au surplus, l'importation du fer en provenance du pays basque ait pâti, dans les dernières années du siècle, des défaites de la flotte espagnole (1), au grand profit des fourneaux liégeois.

Mais dès 1612, la fin des hostilités avec les Provinces Unies avait privé les métallurgistes de notre région d'un de leurs débouchés les plus importants. Aussi assiste-t-on à la réduction du nombre de fourneaux, et de ce déclin, toutes les régions du pays de Liège pâtissent presque également. Dans le marquisat de Franchimont, dix fourneaux s'éteignent entre 1600 et 1630.

(1) Sur l'importation du fer basque aux Pays-Bas, voir R. H. Bautier, *Notes sur le commerce du fer en Europe occidentale du XIIIe au XVIe siècle*, *Revue d'Histoire de la Sidérurgie*, t. 1 (1960), no 4, p. 8-35.

Aux bords de l'Ourthe, deux fourneaux sont supprimés pendant la même période ; un troisième est inactif dès 1625. Des cinq fourneaux de la vallée de la Vesdre, quatre ont été abandonnés dès 1620 et le cinquième un peu plus tard. Dans les trois premières décennies du siècle, on voit ainsi disparaître les deux tiers des fourneaux établis au voisinage de Liège.

On ne peut dire pourtant que notre métallurgie entre en décadence. Elle se transforme, se « reconvertit ». Mais cette adaptation à des situations économiques nouvelles diffère selon les régions. Comme nous l'avons montré, les fenderies remplacent les fourneaux dans la vallée de l'Ourthe, alors qu'au marquisat de Franchimont se poursuit l'essor de la platinerie. Mais dans cet effort de reconversion, c'est à la vallée de la Vesdre que fut dévolu le rôle le plus important : fenderies et platineries s'y répandent, mais aussi des usines d'un type inconnu dans les deux vallées voisines, les « forages à canons de fusil ».

Jusqu'en 1580 environ, la vallée de la Vesdre n'a connu ni une rapide industrialisation, comme la Basse Ourthe entre 1548 et 1597, ni le profond rajeunissement d'anciennes structures industrielles, comme la généralisation de la platinerie en apporta le bénéfice au pays de Franchimont. Mais désormais au contraire, des trois vallées de la région de Liège, c'est elle qui manifestera la vitalité la plus grande.

C'est au bord de la Vesdre qu'apparurent en 1583, à Chênée, Hoster et Trooz, trois des quatre plus anciennes fenderies du pays de Liège. Tout porte même à croire que les inventeurs de la fenderie étaient deux industriels de notre vallée, David et Daniel Kock. Jean Yernaux a attiré naguère l'attention sur cette famille de mécaniciens inventeurs, les Kock. Fils de Remacle de Limbourg, David et Daniel Kock furent associés à l'exploitation du fourneau à plomb de la Blanche Plombière. David, inventeur d'une machine d'exhaure, eut pour gendre un personnage célèbre : Renkin Sualem. Daniel, qualifié fréquemment de « maître de fenderie » est le père de Marcus Kock qui introduisit la fenderie en Suède, vers 1630, et la perfectionna

par un procédé nouveau de trempe des cylindres (1). Or, des quatre plus anciennes fenderies connues, l'une, construite à Polleur avant 1587, appartint à l'origine à Daniel, fils de Remacle de Limbourg ; deux autres, celles de Chênée et de Trooz, furent créées par Servais Hellinex, associé des frères Kock à la Blanche Plombière (2). Alors qu'aux bords de l'Ourthe, ce type d'usine n'apparaît qu'en 1625, la vallée de la Vesdre compte déjà trois fenderies avant 1600. Une quatrième fut fondée en 1613 (à Ster, n° 5), une cinquième, éphémère, en 1622 (n° 10), une sixième en 1630 à Henne (n° 4), une septième enfin, à Ster, en 1649 (n° 5). En 1650, la Vesdre activait six fenderies, quatre de plus que l'Ourthe.

Mais plus remarquable encore avait été, dans la région de la Vesdre, le développement de l'industrie de la tôle martelée. Dans la première moitié du 16e siècle, cette fabrication avait été, chez nous, le monopole du pays de Franchimont, et elle s'y était développée rapidement. Plus tard, son expansion s'y était ralentie. Sur la Vesdre, par contre, les premières platineries n'apparurent qu'entre 1572 et 1585, à Hoster (n° 7), Trooz (n° 20) et Nessonvaux (n° 31). Mais l'âge d'or de cette manufacture, pour la vallée de la Vesdre, se situe entre 1617 et 1625 environ : sept établissements furent alors créés en moins de quinze années à Prayon (n° 16), Trooz (n° 17), Fraipont (n° 28), Hoster (n° 6), Chaudfontaine (n° 11), La Brouck (n° 19) et Olne (n° 37).

Toutefois, la technique qui contribue à donner son originalité la plus marquée à la région industrielle de la Vesdre, c'est le forage des canons de fusils, car cette opération constitue le privilège quasi exclusif des industriels de cette région. Les usines à forer les canons sont des établissements généralement peu importants, qui nécessitent cependant une force motrice. Le plus ancien « forage » qui nous soit connu est cité à Jupille,

(1) J. Yernaux et M. Mathy, *Une famille de pionniers industriels wallons au XVIIe siècle, les Kock de Limbourg*, dans *B. A. R. B.*, classe des Lettres, 5e série, t. 46 (1960), p. 66-104.

(2) J. Yernaux, *La métallurgie liégeoise et son expansion au 17e siècle*, p. 43.

sur un petit affluent de la Meuse, en 1585 (1), mais il est possible qu'auparavant de simples taillanderies aient procédé au forage des canons. Pourtant, c'est dans la vallée de la Vesdre que cette technique devait trouver son terrain de prédilection. La première usine à forer les canons y fut créée en 1612, à Prayon. Sept autres dont une éphémère, furent aménagées entre 1615 et 1650, à Prayon, Nessonvaux, Fraipont et sur les « ry » de Mosbeux et de Nessonvaux. L'expansion de cette branche d'industrie devait d'ailleurs se prolonger dans la seconde moitié du 17e et durant le 18e siècle.

Ainsi, malgré la disparition totale des fourneaux, et la réduction du nombre des marteaux, la Vesdre était devenue en 1650 la rivière industrielle la plus active du pays de Liège. Elle groupait alors vingt-quatre usines, trois fois plus que l'Ourthe liégeoise. Quant au pays de Franchimont, dont la décadence comme centre d'industrie métallurgique venait de commencer, il ne comptait plus alors qu'une vingtaine d'entreprises.

* * *

Nous avons exposé dans une autre étude, les difficultés auxquelles s'est heurtée la métallurgie liégeoise à partir de la seconde moitié du 17e siècle : la France, par ses tarifs douaniers successifs de 1664 à 1687, aggrave les droits d'entrée sur les fers travaillés ; le marché français devient ainsi de moins en moins accessible à la quincaillerie liégeoise qui utilise la tôle fabriquée par les platineries de la Hoëgne et de la Vesdre. Les Pays-Bas pratiquent à l'égard de l'industrie liégeoise une politique d'étranglement économique dont le point culminant coïncide avec le gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière. A la fin du 18e siècle, la situation empire encore, à la suite des guerres franco-anglaise puis hollando-anglaise, et surtout par suite des traités de commerce de 1783, qui ouvre le marché français à l'industrie des îles britanniques au détriment des Liégeois.

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1585-1587, f° 25.

Aussi, dans la vallée de la Vesdre, comme dans celle de la Hoëgne, la conjoncture ne tarde pas à provoquer la décadence de la platinerie : entre 1650 et 1790, on voit disparaître un à un les dix marteaux platinants du bassin de la Vesdre.

Quant aux fenderies, si leur nombre ne se réduit que d'une seule unité, leur répartition géographique se modifie d'une manière qui illustre fort bien les conséquences de la politique du gouvernement de Bruxelles. Jusqu'aux dernières années du 17e siècle, toutes les fenderies de la Vesdre sont établies sur le territoire de la principauté de Liège. Mais en 1700, deux usines à fendre le fer font leur apparition presque simultanée, l'une sur un territoire dont la souveraineté est contestée, la seigneurie de la Rochette, l'autre à Goffontaine, à l'endroit même où la Vesdre forme la limite entre le duché de Limbourg et la principauté de Stavelot. Les circonstances dans lesquelles furent créés ces établissements ne laissent aucun doute sur les intentions de leurs fondateurs (1) : il s'agissait d'enlever aux Liégeois le monopole de la fabrication des verges destinées à la clouterie ; en d'autres termes, il s'agissait de créer en terre des Pays-Bas une industrie cloutière concurrente de la clouterie liégeoise. Que cette manœuvre fût efficace, c'est ce que démontre les disparitions successives, entre 1720 et 1770, d'une moitié des fenderies de la Vesdre liégeoise.

Mais en ces circonstances, une fois de plus se manifeste la vitalité de notre métallurgie : si la platinerie dépérit, si la fenderie végète, d'autres branches industrielles prospèrent.

Les usines à canons de fusils continuent à se multiplier : entre 1650 et 1670, leur nombre passe de sept à onze. L'époque qui suit — celle des guerres de Louis XIV — paraît peu favorable à cette industrie ; mais entre 1712 et 1750, se situe une nouvelle période d'expansion marquée par la création de huit établissements. Enfin, de 1761 à 1776, l'apparition de trois nouvelles usines trahit l'incidence de la Révolution américaine sur la prospérité de l'armurerie liégeoise. Quelques-uns de ces

(1) Voir chapitre II, notices 12 et 30.

« forages » n'ont eu qu'une existence éphémère ; on en dénombre pourtant dix-huit en 1790 : la Vesdre est devenue la rivière d'élection des fabricants de canons de fusils.

A côté des « forages », un autre type d'usine connut à cette époque un essor qui n'est pas limité au seul bassin de la Vesdre : le « maka » producteur de fer marchand se multiplie dans nos vallées industrielles : de 1650 à 1790, on en voit surgir huit sur la Basse Ourthe et quatre sur la Hoëgne. Quant à la Vesdre, elle alimente à elle seule, en 1790, douze de ces établissements. Ainsi, au moment où va prendre fin l'antique principauté de Liège, la Vesdre, avec ses trente-cinq usines métallurgiques continue à représenter l'axe industriel le plus important de la banlieue liégeoise.

* * *

Rattaché à la République puis à l'Empire français, le pays de Liège va connaître au cours des vingt années qui vont de 1795 à 1815, les premières manifestations d'un bouleversement capital, la Révolution industrielle. De ces manifestations, plusieurs affectent la structure industrielle de nos vallées métallurgiques. Alors que le travail du fer languit et meurt au pays de Franchimont, l'Ourthe et la Vesdre connaissent une nouvelle métamorphose : dans chacune de ces régions, on assiste ainsi à l'apparition du laminoir à tôle. Sur la Vesdre, cette technique, alors nouvelle au pays de Liège, est utilisée à partir de 1793 à Ster (n° 5). Sept autres laminoirs, dont un éphémère, furent ensuite établis à Chênée, Henne, Hoster et Goffontaine en 1797, 1801, 1803, 1808, 1810 et 1812. En 1815, la Vesdre fournissait ainsi l'énergie motrice à sept laminoirs.

Autre signe d'un bouleversement prochain, pour la première fois dans cette région depuis le milieu du 16e siècle, un fourneau fut mis à feu en 1804, à la Basse Ransy (n° 2).

Mais les fenderies disparaissent alors, à l'exception d'une seule. Les makas eux-mêmes se réduisent en nombre ; en 1815, la vallée de la Vesdre, avec ses trente-six usines à fer, est loin encore de la décadence économique. Mais le temps est proche où l'industrie moderne, fixée dans la vallée de la Meuse, lui

ravira la place qu'elle a tenue, dans la vie économique liégeoise, aux 17e et 18e siècles : celle de la région métallurgique la plus dynamique de la contrée.

* * *

Parmi les problèmes que pose l'histoire de la métallurgie ancienne, quelques-uns ne peuvent être étudiés dans le cadre géographique d'une vallée industrielle : celui des débouchés, celui de la provenance des matières premières. D'autres gagnent à être élucidées dans une aire géographique plus étendue, tels le problème des techniques, ou encore celui des chiffres de production. Par contre, le mode de gestion des entreprises est parfois caractéristique d'une région bien limitée.

Comme dans les autres bassins du pays de Liège, les usines de la Vesdre n'occupaient qu'un personnel fort réduit. En 1812, les cinq laminoirs de la vallée alors en activité occupaient quarante personnes, les dix martinets donnaient du travail à quarante-sept ouvriers (1). En 1819, quatre-vingt-seize hommes et vingt-quatre enfants travaillaient dans les huit usines à canons de la commune de Forêt (2). Au total, en 1815, les trente-six usines du bassin de la Vesdre fournissaient leur gagne-pain à trois cents familles environ. Si réduit que soit ce nombre, il fait apparaître combien la région de la Vesdre était plus profondément industrialisée que le pays de Franchimont, par exemple, où, comme nous l'avons écrit dans notre étude consacrée à la métallurgie de la vallée de la Hoëgne, on ne comptait guère à l'heure de l'apogée, plus de trente à soixante hommes directement employés au maniement des fourneaux et des martinets.

La vallée de la Vesdre a connu au 16e siècle, le système de la possession indivise des usines par divers membres d'une même famille. Le fourneau de la Blanche Plombière (n° 13) et le Vieux Marteau de Prayon (n° 17) restèrent longtemps le bien commun des enfants de Toussaint de Noirfalize. Le four-

(1) A. E. L., Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659.
(2) A. E. L., Recensement de 1819.

neau de Mosbeux (n° 21) demeura jusqu'au début du 17e siècle indivis entre les descendants de Willaume Coenar ; celui de la Basse-Fraipont (n° 28) appartint également pendant tout le 16e siècle à divers représentants d'une seule famille, les de Gomzé. Mais alors que ce système d'industrie familiale subsistait très tard au marquisat de Franchimont, il disparut assez tôt dans la vallée de la Vesdre. Pourtant, les établissements de cette région ne furent qu'exceptionnellement possédés par de riches marchands de la Cité de Liège, phénomène qui caractérise assez nettement l'industrie de l'Ourthe au 16e siècle. Sans doute, on trouve au 16e siècle, les Sélys à Lhoneux et Laurent Butbach à Ster, Hoster et Prayon, au 17e siècle, Curtius à Ster, au 18e siècle, Jacques Speder à La Rochette, au début du 19e siècle, Gosuin à Hoster et à Chaudfontaine. Mais en général, les usines sont exploitées par de petits entrepreneurs pour la famille desquelles cette industrie quasi-artisanale est parfois la première étape vers une destinée plus opulente. Ces exploitants modernes sont parfois locataires ; plus souvent ils possèdent leurs usines, mais échappent au maintien de l'établissement en indivision entre leurs descendants. Il arrive toutefois qu'ils forment de petites dynasties locales dont plusieurs représentants exploitent successivement ou simultanément divers établissements. C'est ainsi qu'on trouve des représentants de la famille Grisart comme locataires à Lhoneux au 17e siècle et à Hoster au 18e siècle. L'usine de Ster tombe entre les mains de cette famille en 1729, celle de Henne en 1763, celle de La Rochette en 1797. La famille Malherbe (1) détient une usine à Vaux-sous-Olne en 1693 ; elle exploite La Rochette pendant quelques années au 18e siècle ; elle acquiert une usine à Goffontaine en 1739, une deuxième à Trooz en 1764, trois autres à Chaudfontaine au début du 19e siècle. Les Orval sont maîtres d'une usine à La Brouck en 1694 ;

(1) Sur la famille Malherbe, voir P. Hanquet, *Aufzeichnungen über die Familie Malherbe im Tal der Vesdre*, dans *Mitteilungen der Westdeutschen gesellschaft fur Familienkunde*, t. 17 (1956), p. 277-294 ; M. Yans, *Barthélemy Malherbe*, dans *Biographie Nationale*, t. 29 (1957), col. 768 ; Id., *Dieudonné François Malherbe*, *ibidem*, col. 768 ; Id., *Philippe-Joseph Malherbe*, *ibidem*, col. 769-770 ; J. Breuer, *Joseph-Baudouin Deganhy, père et fils, armuriers à Namur et à Malines*, dans *Namurcum*, t. 34 (1962), p. 17-32.

au 18e siècle, ils possèdent momentanément une deuxième usine à La Brouck et deux établissements à Chaudfontaine ; ils achètent deux martinets à Prayon en 1818. D'autres familles encore — les Heuse, les Ancion, les Ransy — fournissent à l'industrie de la Vesdre de nombreux maîtres d'usine. Mais l'histoire de la prospérité ou du déclin de ces familles d'industriels dépasse les limites étroites de la région qui nous occupe ; elle mérite de faire l'objet d'une étude particulière (1).

(1) Sur l'industrie de la vallée de la Vesdre, citons pour mémoire : J. Maréchal, *Histoire de la métallurgie du fer dans la vallée de la Vesdre*, Liège, 1942.

CHAPITRE II

LES USINES

1. — Fenderie de Lhoneux à Chênée.

Situation cadastrale : Commune de Chênée, section B, nos 119 et 123*bis*.

En 1583, deux marchands associés, Michel Sélys et Servais Hellincx prennent en accense un moulin et une taillanderie situés à Chênée, plus un lopin de bien communal et un bief de dérivation nouvellement aménagé ; ils y installent une fenderie comme ils l'avaient fait peu auparavant à Trooz.

La fenderie de Lhoneux et celle de Trooz restèrent la possession indivise des associés jusqu'aux environs de 1625 ; vers cette date, l'association fut dissoute : les Sélys (Lambert, puis Jean, puis son fils Antoine-Pierre) restèrent seuls maîtres de l'usine de Chênée ; les Hellincx conservèrent celle de Trooz.

Jean et Antoine-Pierre Sélys n'exploitèrent pas eux-mêmes ; ils louèrent leur établissement à diverses personnes : Jean Grisard (1646), Colson Thomas (1666). En 1671, Antoine-Pierre céda l'usine à Georis Mathys. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, la famille des Bounam est en possession de la fenderie. En 1731, elle la loua à Grégoire Malaise pour un terme de six ans. Mais en 1735, l'usine est en mauvais état et la clientèle clairsemée. Jean-Maximilien de Bounam reprit l'exploitation à son compte ; il l'abandonna un an plus tard. De 1738 à 1740, la fenderie est gérée par un locataire, B. M. Notet. En 1743, Henri-François de Bounam tente de rendre la prospérité à l'usine. Peu après 1760 enfin, la fenderie est supprimée. Le bien passa alors aux Ancion, puis, par voie de succession, à Pierre-Damien de Bosse qui la vendit en 1808 à Berthold de Libert.

Dès la même année, le nouveau propriétaire demandait l'autorisation de créer, sur l'emplacement de l'ancienne fenderie, un laminoir à trois feux et à deux roues. Cette autorisation fut accordée en 1809. Quant au moulin à farine qui subsistait depuis le 17e siècle à côté de la fenderie, il fut converti en laminoir, lui aussi (1810). La conjoncture était alors favorable : en 1810, les deux établissements suffirent à peine à exécuter les commandes. Mais dès 1811, la demande en fer laminé diminue, Les prix baissent. La fabrication se ralentit. Les stocks invendus se gonflent. La crise continue à s'aggraver en 1812. Pour y remédier, un des laminoirs fut transformé en tréfilerie, puis en fabrique de fer blanc.

L'usine utilisait alors huit ouvriers. Voici le détail de la production pendant les années critiques (1810-1813) :

	Tôle fine	Tôle forte	Tôle à bouchoirs	Tôle à couvercle	Total
1810 (1er sem.) ..	30.000 kg	41.000 kg	7.000 kg	3.000 kg	
1810 (2e sem.) ...	26.000	35.000	10.000	9.000	
1811 (1er sem.) ..	22.000	25.000	27.000	5.000	
1811 (2e sem.) ...	20.000	18.000	14.000	2.000	
1812 (1er sem.) ..	4.000	12.000	8.000		
1812 (2e sem.) ...					30.000
1813 (1er sem.) ..					27.000
1813 (2e sem.) ...					26.600

Le rattachement du pays de Liège au royaume des Pays-Bas entraîne dès 1814 la perte du marché français. En 1819, le laminoir occupait encore huit hommes au salaire de 1,20 florin par jour ; mais il fonctionnait la moitié de l'année seulement ; la fabrique de fer blanc utilisait les services de treize ouvriers, au salaire de 0,68 florin, pendant neuf mois sur douze. La production des deux usines était écoulée en Prusse et aux Pays-Bas, mais l'exportation était entravée par la concurrence anglaise.

En 1832, les deux établissements étaient passés aux mains de Louis-J. Libert. Le laminoir à tôle formait un bâtiment en

pierre et brique couvert d'ardoises, flanqué d'un magasin. Il utilisait, grâce à une roue à aubes de trente pieds de diamètre, les deux tiers de la puissance du cours d'eau dont le débit régulier ne diminuait qu'aux époques de grande sécheresse. Le revenu de l'usine était estimé à soixante florins par an. La fabrique de fer blanc, un bâtiment en pierre et brique couvert d'ardoises, contenait un four, deux ciseaux, un petit laminoir ; la roue à aubes, haute de vingt-sept pieds environ, utilisait un tiers de la force motrice du cours d'eau. Le revenu annuel de la ferblanterie était estimé à 300 florins par an (1).

2. — Usine à canons puis haut fourneau de la Basse Ransy.

Situation cadastrale : Commune de Vaux-sous-Chèvremont, section A, n° 341.

Dès le début du 18e siècle, un moulin et un pressoir existaient à la Basse-Ransy ; ils utilisaient l'eau de la Vesdre à titre de force motrice ; ils appartenaient à Joseph Chession qui transforma le pressoir en usine à forer les canons de fusils entre 1715 et 1763. Ces établissements devinrent ensuite la propriété de Jacques Ransy, dont les héritiers détenaient encore l'usine à canons au début du régime français. Le 5 messidor an XII (24 juin 1804), ils la cédèrent à Joseph Depauw-Vanhasselt. Celui-ci acquit encore le moulin voisin, et entreprit aussitôt la construction d'un haut fourneau. Cette initiative lui valut

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1581-1583, f° 247 v°, 261, 262, 265 ; Chambre des Comptes, rendange, reg. 73, f° 118 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1585-1587, f°s 135 v°, 247 v° ; 1587-1588, f° 147 v° ; 1588-1590, f° 124 ; Échevins de Liège, Convenances et testaments, n° 65, f° 141 ; Cour de Jupille, œuvres, 1605-1607, f° 21 ; 1606-1607, f° 61 v° ; Notaire Etten, 1621, f° 149 ; J. Yernaux, *La métallurgie liégeoise et son expansion au XVII*e *siècle*, p. 318-319 ; A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1651, f° 215 ; 1671-1672, f° 44 ; 1670-1671, f° 286 v° ; 1671-1672, f° 119 ; 1674-1675, f° 218 ; 1679-1681, f° 76 v° ; Notaire J. de Labye, 4 mars 1731 ; Cour de Jupille, œuvres, 1728-1729, f° 315 ; 1734-1736, f° 96 v° ; Notaire J. de Labye, 7 décembre 1736, 14 novembre 1736, 7 octobre 1736, 10 avril 1740, 11 juin 1743 ; Notaire P. Tomson, 29 mars 1787 ; Notaire G. J. Lucion, 2 mars 1792 ; Hypothèques de Liège, Transcriptions, n° 59, acte 120 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 1836 ; Province de Liège, usines, n° 4, dossier 60 ; J. Warzée, *Exposé historique de l'industrie du fer, dans la province de Liège*, p. 500 ; A. E. L., Préfecture du département de l'Ourthe, n°s 659, 661 ; Recensement de 1819 ; Cadastre primitif, n° 60 (Chênée).

l'opposition de son vis-à-vis, le maître de l'usine de Henne, mais, après l'enquête d'usage, un décret impérial du 22 brumaire an XIV (13 novembre 1805) lui concéda l'autorisation indispensable à la poursuite de ses travaux.

Depauw utilisait dans son fourneau de Vaux des minerais en provenance de Beaufays ; il s'était engagé vis-à-vis des maîtres de l'usine des Vennes à renoncer à la fabrication des poteries de fonte : son principal client paraît avoir été la fonderie impériale de canons de Liège. Bien qu'en 1808, son usine ne fonctionnât qu'au ralenti, il y fit aménager en 1810 des fours à réverbères dont la consommation était évaluée à 300.000 kg de fonte par an.

A l'origine, l'usine Depauw était composée d'un grand fourneau en tronc de pyramide quadrangulaire, en briques, de 6,40 mètres de côté à la base et d'une dizaine de mètres de haut, d'une fonderie, d'une forge, d'un maka et d'une affinerie. En 1819, le fourneau occupait dix-sept hommes au salaire quotidien de 0,71 florin ; les deux affineries employaient cinq ouvriers qui recevaient une rémunération quotidienne de 0,85 florin.

Cédés à Frédéric Braconier, les établissements avaient pris, en 1832, une extension considérable. Ils comprenaient le haut fourneau, des marteaux, sept fours de types divers, un atelier de construction de machines à vapeur. L'énergie était fournie en partie par trois roues à aubes, en partie par une machine à vapeur de dix chevaux. Braconier exploitait lui-même et tirait de son usine un revenu estimé à 1780 florins par an [1].

3. — Usine à canons Etienne Beck à la Basse Ransy.

Situation cadastrale : inconnue.

Fondée en l'an XII (1803-1804), sur le ruisseau de Ransy à Vaux-sous-Chèvremont, cette usine à canons paraît n'avoir

[1] A. E. L., Famille de Coune, biens à la Basse Ransy ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Hypothèques de Liège, Transcriptions, n° 37, actes 31 et 259 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 685 ; R. Evrard, *Forges anciennes*, p. 31-34 ; A. E. L., Province de Liège, usines 4, dossier 61 ; Recensement de 1819 ; Cadastre primitif, n° 242 (Vaux-sous-Chèvremont) ; J. Warzee, *op. cit.*, p. 500.

eu qu'une existence éphémère : elle est citée en l'an XIII et en l'an XIV (1803-1805) (1).

4. — Fenderie et maka de Henne ou de Lonhienne à Vaux-sous-Chèvremont.

Situation cadastrale : Commune de Vaux-sous-Chèvremont, section C, nos 33*bis* et 35*bis*.

A l'origine de ces deux usines, on trouve deux octrois de « coup d'eau », consentis par la Chambre des Comptes de Liège en 1620, l'un à la veuve d'Erard Boesmans, l'autre à Pierre Curtius. Les droits de ce dernier sur le « coup d'eau » de Henne passèrent en 1631 à Jean fils Jean-Lambert de Polleur, qui fit accord dès 1632 avec ses voisins, les Boesmans. Dès cette époque, fonctionnent à cet endroit un moulin à farine et une fenderie gérée en association par les Boesmans et Jean-Lambert de Polleur.

En 1669, Jean Charles, époux de Jeanne Boesmans, reçoit la jouissance des deux usines. Les tuteurs de ses enfants les accensent en 1686 à Louis Thomas. La veuve de ce dernier les céda à Jean Monseur en 1710. Ce dernier en fut dépossédé par voie de saisie dès 1718, année où la fenderie est louée à Jean-François Léonard. Le nouveau possesseur, Jean-Guillaume Lairesse, loue la fenderie à Nicolas Gilman (1727, 1732). En 1758, son fils, Silvestre Lairesse accense les deux usines à Conrad-Joseph Grisard.

Vers 1763, ce dernier convertit en « maka » une partie du moulin. Après lui, moulin, « maka » et fenderie passèrent à sa veuve, puis à André-Antoine Grisard. Celui-ci, en 1812, demanda l'autorisation de faire fonctionner sa fenderie en laminoir pendant une partie de l'année. C'est qu'alors la crise frappait durement l'industrie cloutière : pendant le premier semestre de 1812, la moitié du fer « fendu » reste en magasin ; dans le second semestre de cette même année, les stocks d'invendus représentent les deux tiers de la production. Pendant

(1) A. E. L., Préfecture du département de l'Ourthe, nos 659, 685.

tout le régime français, la clouterie est en déclin : à Henne, on « fendit » 750 tonnes de fer en l'an XI (1802-1803) et seulement 460 en 1812 ; la production de fer martelé est aussi en déclin :

	Fer fendu	Fer battu
1810 (1er sem.)	300.000 kg	40.000 kg
1810 (2e sem.)	275.000	35.000
1811 (1er sem.)	250.000	35.000
1811 (2e sem.)	240.000	35.000
1812 (1er sem.)	240.000	25.000
1812 (2e sem.)	220.000	25.000

Les usines occupaient vingt personnes en l'an XI (1802-1803) et onze seulement en 1811 ; le salaire journalier était de 2,24 à 2,40 francs en moyenne en 1811, de 1,02 florin en 1819.

En 1832, les usines étaient la propriété d'André Grisard ; au nord du bief de dérivation, on trouvait, à côté du moulin, le martinet logé dans un bâtiment sans étage en briques, couvert de chaume, abritant deux fours, deux soufflets à cylindre, deux marteaux actionnés alternativement par une roue à aubes de vingt pieds ; en temps de sécheresse, le moulin et parfois le martinet sont en chômage ; le revenu annuel du martinet est évalué à 280 florins. Au sud du bief, s'élève la fenderie : un bâtiment sans étage, en pierre, couvert d'ardoises, contenant un magasin, deux « fours dormants » et, mus par deux roues de 26 à 27 pieds, un petit laminoir et la fenderie. Le revenu annuel s'élève à 460 florins (1).

(1) A. E. L., Chambre des Comptes, rendages, n° 78, fos 44, 45 vo ; Cour de Chaudfontaine, œuvres, 1439-1632, fo 129 ; Chambre des Comptes, rendages, n° 80, fo 37 ; Cour de Jupille, œuvres, 1640-1641, fo 357 ; 1630-1633, fos 343 vo, 344 ; Registres paroissiaux de Chênée, baptême du 6 mars 1642 ; Cour de Jupille, 1677-1679, fo 428 ; Chambre des Comptes, n° 334 ; Officialité, rendages proclamatoires, 1682-1690, fo 269 ; Cour de Jupille, 1696-1699, fo 194 ; 1699-1700, fo 18 vo ; 1700-1703, fo 297 ; Cour de Fléron, œuvres, 1710-1712, fo 46 ; Cour de Jupille, œuvres, 1708-1710, fo 320 vo ; 1718-1720, fos 80, 343 vo ; Cour de Chaudfontaine, baux, 1706-1723, fo 64 ; 1726-1733, fo 11 ; Notaire H. Baiwir, 13 mai, 16 novembre et 6 décembre 1726 ; Notaire J. de Labye, 23 juillet 1732 ; 15 avril 1739, 31 mai 1755 ; Notaire V. Labeye, 31 mai 1755 ; Cour de Jupille,

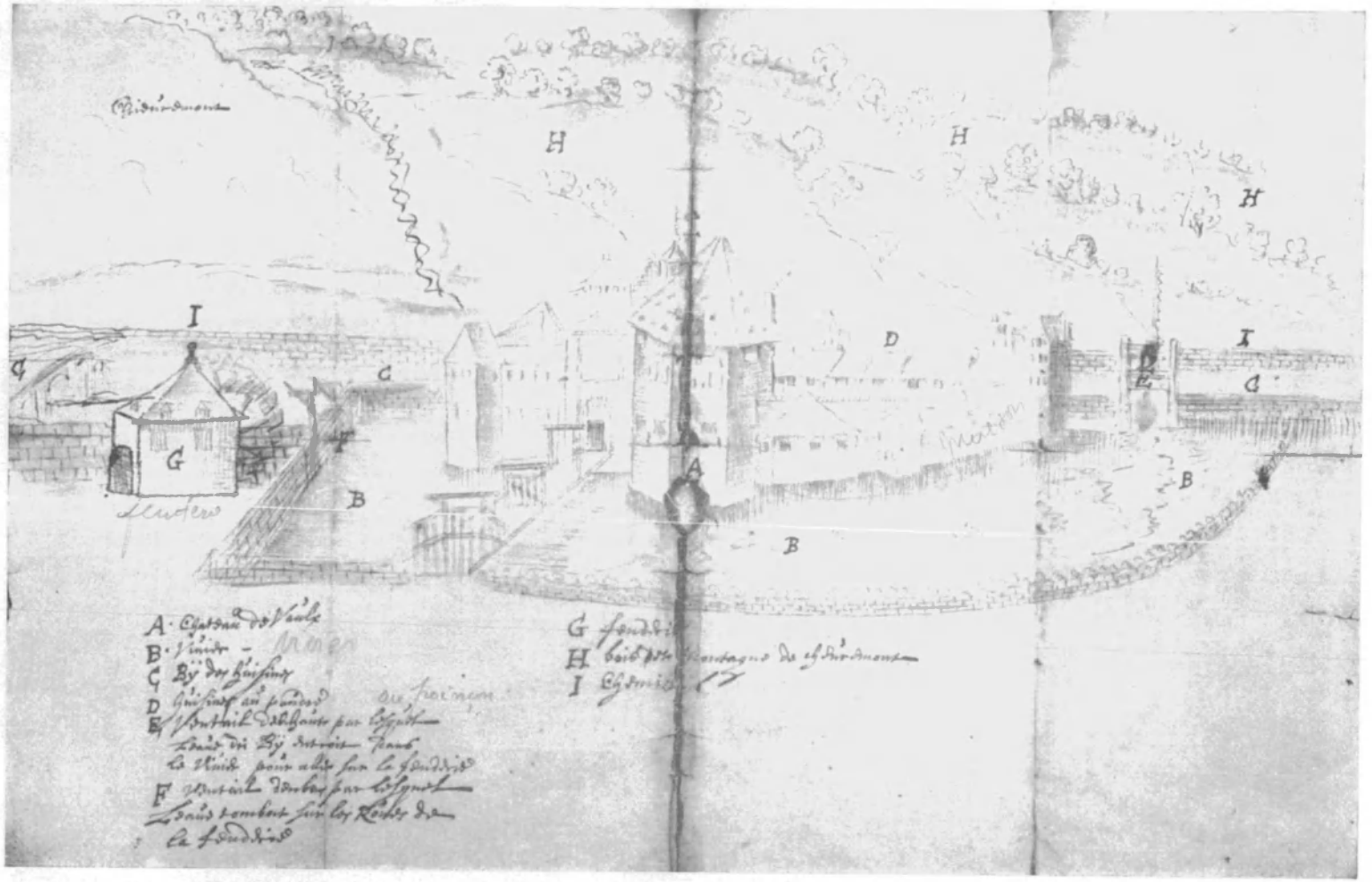

L'usine de la Cassematrie au 17e siècle, d'après un dessin conservé aux A. E. L.

UN NOUVEL AVANTAGE RESERVE A L'EPARGNE !

Jusqu'à F 7.500,-, les revenus des carnets de dépôts sont désormais exonérés de tous impôts et ne doivent pas être déclarés.

F 7.500,- d'intérêt correspondent à une somme de F 176.470 demeurée en carnet de dépôts du 16 janvier au 31 décembre.

Société Générale de Banque

5. — Fenderie de Ster ou de la Cassematrie à Vaux-sous-Chèvremont.

Situation cadastrale : Commune de Vaux-sous-Chèvremont, section C, n° 307.

C'est en 1549, que fut créé le bief de dérivation (coup d'eau) de Ster à Vaux, par octroi consenti par le seigneur de La Rochette à Raskin Germeau et à Thomas Gilman. Un marteau y fut érigé avant 1564. Dès 1569, Raskin Germeau était seul possesseur de l'usine, ayant acquis la participation de son associé Servais de Momalle, qui avait succédé à Thomas Gilman.

Loué un moment à Laurent Butbach, puis abandonné et menaçant ruine, le marteau fut cédé à Jean Curtius, le 19 août 1595, par les héritiers de son constructeur. L'année suivante, le célèbre munitionnaire y aménagea un moulin à poudre ; le moment était bien choisi : les usines similaires du pays de Malmédy, qui travaillaient pour l'Espagne, avaient été démolies. Curtius se fit le fournisseur des armées du Roi Catholique. Mais cette activité n'était pas sans danger : Curtius obtint l'autorisation d'affecter une garde de trente mousquetaires à la protection de son usine. Il la fit entourer de murailles bastionnées et de fossés, y construisit une maison spacieuse et agrandit l'île de Ster en rejetant le lit de la rivière vers le sud-ouest. On peut voir aujourd'hui encore, les restes de l'enceinte fortifiée et des constructions érigées par Curtius. Mais la proximité de cet « objectif militaire » inquiétait les hameaux du voisinage. Les Curtius essayèrent de calmer l'appréhension de la population en obtenant pour elle la sauvegarde des archiducs.

œuvres, 1756-1760, f° 344 ; 1763-1765, f° 10 v° ; Notaire V. Labeye, 25 août 1765, 28 août 1765 ; Chambre des Comptes, rendages, v° 97, f° 146 ; Notaire V. Labeye, 8 septembre 1772 ; Cour de Fléron, 1759-1761, f° 136 ; Prélecture de l'Ourthe, n° 685 ; Notaire L. Porghaye, 22 avril 1778 ; Notaire M. Denoël, 5 août 1781 ; Cour de Fléron, œuvres, 1793-1796, f° 131 v° ; Préfecture de l'Ourthe, n^{os} 1837, 659, 661, 685 ; Recensement de 1819 ; Cadastre primitif, n° 242 (Vaux-sous-Chèvremont) : Province de Liège, usines, n° 2, dossier 22 ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes de La Rochette 1771-1791, f° 19 ; R. Evrard, *op. cit.*, p. 34 ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 42 ; J. Warzée, *op. cit.*, p. 501.

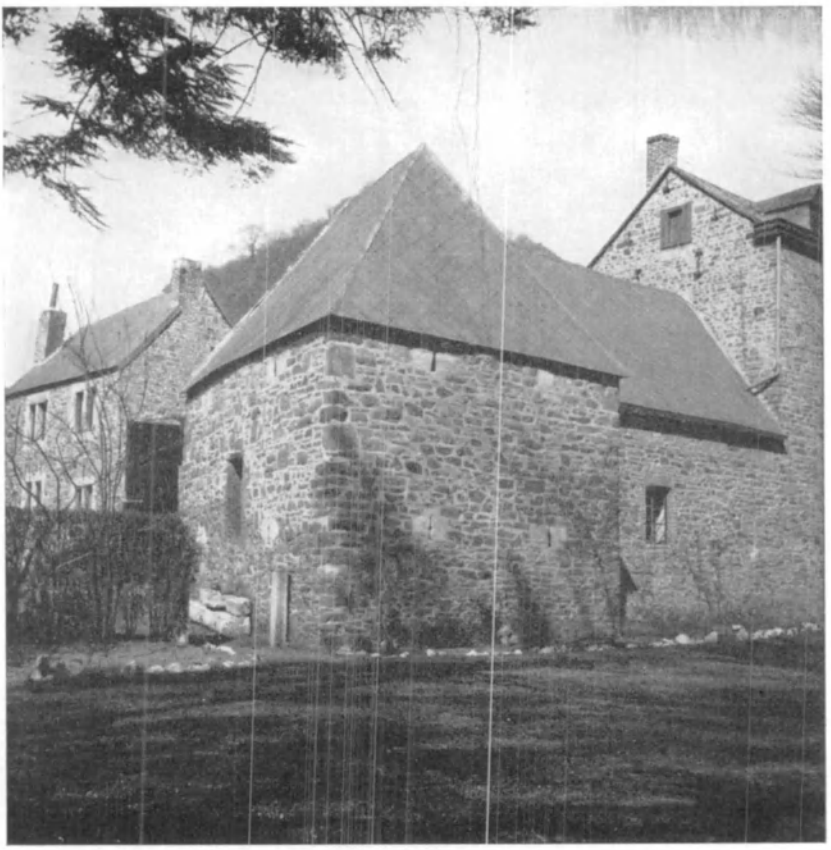

L'usine de la Cassematrie : « balloir » de l'angle sud-ouest (état actuel).

Les difficultés des Curtius ne faisaient que commencer. La Trève de XII ans venait de porter un coup très dur à l'industrie de la poudre à canon. Pour y parer, Jean Curtius fit construire une fenderie à côté du moulin de Ster ; mais cette transformation, qui remonte à 1613 environ, devait provoquer l'opposition du seigneur de La Rochette, lésé, à son avis, dans l'exercice de ses droits seigneuriaux. La fenderie et le moulin restèrent toutefois aux mains des familles Curtius et de Lierneux jusqu'au milieu du 17e siècle. La fenderie fut louée à Jacques aux Brebis et David Coke dit Remacle (1617-1623) ; le moulin à

poudre fut exploité par Pierre Curtius ; il fut, lui aussi, converti en fenderie en 1649 par la veuve Jean George et son fils Pierre qui l'avaient pris en location.

En 1655, les deux usines se trouvaient aux mains de Henri Curtius, Arnould de Lierneux et Jean-Baptiste de Boileau. Ils les cédèrent le 2 décembre 1655 à la veuve de Jean George et à son fils Pierre. Puis elles furent possédées par les enfants de Pierre George, leur neveu Gilles Grisard et ses enfants (1729-1760).

C'est alors, vers 1733, que l'une des fenderies fut convertie en moulin à farine. D'abord locataire de la fenderie subsistante (1754-1760), Conrard-Joseph Grisard en devint possesseur en 1760, par voie de saisie. Plus tard, nous y trouvons sa veuve (1788), puis François-Joseph et Gilles-Joseph Grisard. En 1793, ceux-ci transformèrent l'usine en laminoir. En 1812, ils y occupaient six ouvriers, plus des charretiers, des charpentiers et des forgerons. Le salaire journalier moyen s'élevait à 1,5 franc en 1811.

Voici les chiffres de production pour les années 1810 à 1813 ; ils montrent nettement l'incidence de la crise qui marque les dernières années du régime français :

	Ouvriers	Production (tôle)
1810 (1er sem.)	10	128.295 kg
1810 (2e sem.)	10	118.738
1811 (1er sem.)	10	109.766
1811 (2e sem.)	8	46.146
1812 (1re sem.)	6	8.980
1812 (2e sem.)	6	28.972
1813 (1er sem.)	—	33.000
1813 (2e sem.)	—	31.000

En 1821 et en 1832, Marie-Catherine-Josèphe Philippart, veuve de François-Joseph Grisard, est propriétaire de l'usine. En 1832, l'établissement se présente sous l'aspect d'un bâtiment sans étage, en pierre, couvert de chaume, contenant deux « fours dormants » et un laminoir à tôle de fer mû par deux roues

à aubes de 28 à 29 pieds de diamètre. Le moulin à farine, situé au nord du bief, chôme par temps de sécheresse. Le revenu du laminoir est estimé à 580 florins l'an (1).

6. — Platinerie Bounameau à Hoster.

Situation cadastrale : inconnue ; on sait seulement que cette usine se trouvait en aval des usines cadastrées commune de Vaux, section C, nos 164*bis* et 171*bis*.

Sur le by creusé en 1583 par Butbach (cfr. n° 7), un peu en aval des usines de Hoster, les frères Bastin et Jean-Bastin Bounameau s'étaient vu reconnaître, en 1621, l'autorisation d'ériger une platinerie ou « batterie de fer ». L'entreprise semble avoir été peu prospère, et elle fut vraisemblablement très modeste : en 1626, Bastin Bounameau disposait d'un outillage en partie emprunté, dont un marteau de 278 livres qu'il restitua cette année-là à Laurent Butbach. En 1630, l'usine fabriquait des objets de quincaillerie pour le compte de Jacques Aux Brebis. Mais comme beaucoup d'artisans modestes, les Bounameau souffraient de difficultés de trésorerie : ils empruntèrent aux Aux Brebis en hypothéquant leur marteau : en 1639, celui-ci fut saisi par un créancier mal payé. Les Bounameau y demeurèrent toutefois en qualité de locataires, travaillant notamment pour le compte de leur puissant voisin Arnold Butbach. En 1650, Arnold, Bastin, Riga et Michel Bounameau, fils de l'un des fondateurs, parvinrent à récupérer la propriété de la platinerie ; le bien passa ensuite à l'un d'eux, Bastin dit delle Forge, puis à son fils Laurent Bounameau. Mais à nouveau,

(1) A. E. L., Cour de Fléron, port. n° 315 ; Cour de Chaudfontaine, œuvres, 1439-1632, p. 120 ; Cour de Fléron, 1561-1571, f° 179 ; Cour de Chaudfontaine, œuvres, 1439-1632, p. 125 ; Cour de Fléron, 1615-1617, f° 181 ; 1620-1621, f° 90 v° ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 65 ; A. E. L., Notaire Oupie, 1618-1620, f° 135 ; 1649, f° 10 ; Cour de Fléron, 1655-1657, f° 177 ; Cour de Jupille, œuvres, 1676-1677, f° 373 v° ; Préfecture de l'Ourthe, n° 122 ; A. G. R., Terres contestées, n° 330 ; A. E. L., Cour de Fléron, 1659-1662, f° 296 ; 1710-1712, f° 344 ; 1720-1724, f° 65 ; 1723, f° 405 ; 1727, f° 405-407 ; 1729-1731, fos 26, 344, 347 ; 1701-1703, f° 40 ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes, 1688-1728, f° 36 ; Cour de Fléron, 1753-1755, f° 92, 260 v° ; Notaire L. Pirghaye, 19 juin 1757, 9 décembre 1754 ; Notaire V. Labeve, 3 septembre 1761 ; Notaire B. F. J. Delpérée, 2 août 1788 ; Préfecture de l'Ourthe, 659, 661, 1836 ; Province de Liège, usines, n° 4, dossier 51 ; Cadastre primitif, n° 242 (Vaux-sous-Chèvremont) ; T. Gobert, Liège à travers les âges, t. II (1925), p. 486-487.

L'usine de la Cassematrie : tour de l'angle sud-est (état actuel).

en 1695, la rente due aux Aux Brebis restant impayée, les Bounameau se trouvèrent dessaisis de leur usine. Par « purgement de saisine », Joseph Bounameau la récupéra en 1696, mais dès 1697, il en vendit l'outillage. Dans la suite, il n'est plus question de cet établissement (1).

(1) A. E. L., Cour de Chaudfontaine, œuvres, 1439-1632, p. 127 ; Cour de Fléron, œuvres, 1707-1709, f° 142, Notaire Oupie, 1626, f° 68 ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 41 ; A. E. L., Notaire Oupie, 1630-1631, f° 185 ; Cour de Fléron, œuvres, 1650-1652, f^{os} 101, 119 ; Notaire Oupie, 1639-1640, f° 55 ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 63 ; A. E. L., Notaire Oupie, 1644, f° 194 ; Cour de Fléron, œuvres, 1676-1677, f° 158 ; 1678-1680, f° 390 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1694-1696, f° 299 ; Cour de Fléron, œuvres, 1688-1691, f° 147 ; 1695-1696, f° 176 ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes, f° 38 ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 42.

7. — Maka et Fenderie de Hoster.

Situation cadastrale : Commune de Vaux-sous-Chèvremont, section C, nos 164*bis* et 171*bis*.

Le seigneur de La Rochette avait octroyé à Laurent Butbach, en 1581, l'autorisation de prendre dans la Vesdre un « coup d'eau » situé en aval des usines de Remy le Goddet à Chaudfontaine et en amont de celle de Raskin Germeau à Ster ; ce « coup d'eau » devait fournir la force motrice à une usine pourvue de quatre à six roues à aubes ; en exécution de cet octroi, deux biefs furent creusés en 1583. Une fenderie et une platinerie y furent aménagées ; mais nous ignorons si leurs activités furent simultanées ou successives. Les établissements, d'abord en main de leur fondateur, tombèrent vers 1628 dans le patrimoine de son petit-fils Arnold, qui loua les installations à des sous-traitants.

A la mort d'Arnold Butbach, la propriété de Hoster échut à sa nièce Marie de Soy, épouse de René-François de Sluze et fille de Sibille-Marie Butbach, et dès ce moment, le destin des usines est mieux connu.

Dans les dernières années du 18e siècle, grâce à un accroissement de la propriété, une nouvelle fenderie fut construite (c'est l'usine cadastrée no C 171*bis*). Mais s'agit-il d'une fondation nouvelle, ou seulement de la modernisation d'un établissement plus ancien ? Nous l'ignorons. En 1709, cette fenderie, avec la platinerie voisine, fut accensée par Sibille de Soy à la famille de Charneux ; Michel Lecomte en fut locataire de 1710 à 1716 au moins. Plus tard (1717), la famille de Sluze rentra en possession des deux usines. La fenderie fut alors louée successivement à Mathieu Malaise (1722), à Conrard, Olivier et Gilles Grisard (1723), à Conrard Grisard (1745) ; la platinerie fut également exploitée par des locataires : Joseph Bounameau et ses fils Henri et Bastin (1722), la veuve Bastin Pirard (1745).

En 1750, les de Sluze abandonnèrent à Léonard de Hayme leurs droits sur les deux usines. Celles-ci continuèrent à être exploitées par des locataires : Conrard-Joseph Grisard à la

fenderie, et à la platinerie convertie en maka, Toussaint Driane de 1776 à 1803.

Les de Hayme conservèrent la propriété de Hoster jusqu'au 12 prairial an XI (1er juin 1803), date où nous la voyons écheoir par voie d'achat à Jean Gossuin, alors entrepreneur de la fabrication nationale d'armes de Herstal. La fenderie fut dès lors exploitée par le fils de l'acheteur, Jean-Joseph Gosuin, qui transforma cette usine en laminoir ; le maka, d'abord loué à Nicolas Poncelet Raunet (an XIV : 1805-1806) fut ensuite géré par Jean-Joseph Gosuin.

D'après Thomassin, la platinerie occupait deux ouvriers et le laminoir sept. Voici un tableau de la production pendant la période critique qui va de 1810 à 1812 :

	Tôle	Fer martelé
1810 (1er sem.)	130.000 kg	87.000 kg
1810 (2e sem.)	115.000	88.000
1811 (1er sem.)	112.000	89.000
1811 (2e sem.)	96.000	91.000
1812 (1er sem.)	45.000	55.000
1812 (2e sem.)	50.000	53.000

A cette époque, le salaire journalier moyen est évalué à 2 francs.

En 1829, les usines furent cédées à François Lepage par Jean-Joseph Gosuin, héritier de son père. Le laminoir formait alors (1832) un bâtiment couvert de chaume, sans étage, en briques, muni de trois roues à aubes de trente-deux à trente-trois pieds de diamètre. Son revenu net est évalué à 630 florins l'an. Le martinet construit en briques et pierre et couvert d'ardoises, abritait trois marteaux mus alternativement par une seule roue de seize à dix-sept pieds ; une seconde roue de treize à quatorze pieds mettait en branle les soufflets des fourneaux où le fer était réchauffé. Cette usine, condamnée au chômage en temps de sécheresse ou de gelée, fournissait un revenu évalué à 380 flo-

rins par an. Maka et laminoir étaient exploités par le propriétaire en personne ; celui-ci en céda la propriété à son fils en 1837 (1).

8. — Usine Madame à Chaudfontaine.

Situation cadastrale : Commune de Chaudfontaine, section C, n° 66.

Cette usine à canons est issue de la transformation d'un pressoir, vers 1713. Propriété de Jean Moreau, des Malherbe, des Orval, enfin de Philippe-Joseph Malherbe (depuis 1816), elle comportait trois bancs à forer les canons mus par une roue à aubes de vingt-cinq à vingt-six pieds (2).

9. — Usine Crahay à Chaudfontaine.

Situation cadastrale : Commune de Chaudfontaine, section C, n° 72.

Un fourneau, créé vers 1550, est à l'origine de cet établissement ; il fut transformé en usine à canons à une date inconnue, mais avant 1713 ; en chômage entre 1760 et 1770, cette usine était en l'an X (1801-1802) la propriété de Jaspar Crahay ; elle occupait alors cinq hommes et forait vingt tonnes de canons de fusils par an. En 1806, le personnel était composé de sept forgerons, sept frappeurs, quatre foreurs, deux émouleurs, un dresseur ; l'usine traitait 6300 canons par an.

(1) A. E. L., Cour de Chaudfontaine, œuvres, 1439-1632, p. 117-118 ; Notaire Oupie, 1633-1634, f° 172 ; 1651-1652, f° 190 ; Cour de Fléron, œuvres, 1695-1696, f° 247 ; 1707-1709, f° 149 ; Notaire J. de Labeye, 7 juin 1709, 7 juillet 1710, 29 avril 1716 ; Cour de Fléron, œuvres, 1717-1719, f°s 118, 143 ; Notaire J. de Labye, 16 janvier 1722 ; Cour de Fléron, œuvres, 1722, f° 354 ; 1747-1749, f° 215 v° ; 1725-1728, f° 3 ; 1750-1752, f° 109 ; Notaire V. Labeye, 3 septembre 1761 ; Notaire Leruite, 12 prairial an XI ; Préfecture de l'Ourthe, n°s 685, 659, 661, 1837 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, n° 362, acte n° 20 ; Cadastre Primitif, n° 242 (Vaux-sous-Chèvremont) ; Hypothèques de Liège, transcriptions, n° 529, acte n° 59 ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 28, 63, 249 ; J. Warzée, *op. cit.*, p. 501 ; E. Evrard, *op. cit.*, p. 36.

(2) Pour les détails sur l'histoire de cette usine, on consultera J. Stekke, *Histoire de Chaudfontaine*, p. 148-150 ; voir aussi A. E. L., Cadastre primitif, n° 59 (Chaudfontaine).

En 1832, les héritiers de Jaspar Crahay en retiraient 300 florins par an ; elle était équipée à cette époque de trois bancs de forage mus par une roue de vingt-quatre à vingt-cinq pieds (1).

10. — Martinet Malherbe à Chaudfontaine.

Situation cadastrale : Commune de Chaudfontaine, section C, n° 118.

Ce marteau fut créé par Lambert le Godet entre 1566 et 1569 ; il resta la propriété des héritiers du fondateur jusqu'au début du 18e siècle ; un moment converti en fenderie (vers 1622), il est décrit comme un martinet au 18e siècle, époque où il appartient à la famille Orval ; vendu à Jean Gosuin en l'an X (1801-1802), il passa à Jean Malherbe en 1816. En 1836, il rapportait à son propriétaire qui l'exploitait en personne, un revenu annuel de 280 florins ; l'établissement comportait deux roues à aubes, trois marteaux, deux soufflets et quatre fours. En 1811, sa production s'élevait à trente tonnes par an, et en 1812, à quinze tonnes pour le premier semestre ; il occupait quatre ouvriers (2).

11. — Usines à canons Joseph Malherbe à Chaudfontaine.

Situation cadastrale : Commune de Chaudfontaine, section C, nos 123 et 126.

Un fourneau fut construit à Chaudfontaine entre 1547 et 1566 par Lambert le Godet. L'usine demeura en possession des héritiers du fondateur jusqu'à la fin du 17e siècle ; encore décrite comme fourneau en 1616, elle fut transformée en platinerie avant 1622 ; elle fonctionna comme telle jusqu'après 1717 et fut convertie en maka avant 1721. Possédé par divers exploitants, l'établissement fut cédé à Jean Gosuin (an V, 1796-1797) qui le transforma en usine à canons ; il devint

(1) Pour les détails, voir J. Stekke, *op. cit.*, p. 125 ; voir aussi A. E. L., Notaire J. J. Pirghaye, 4 novembre 1815 ; Province de Liège, usines, n° 2, dossier 25 ; Cadastre primitif, n° 59 (Chaudfontaine).

(2) Pour les détails, voir J. Stekke, *op. cit.*, p. 131 ; voir aussi A. E. L., Cadastre primitif, n° 59 (Chaudfontaine).

ensuite la propriété de Joseph Malherbe qui l'exploitait encore en 1832, et en tirait un revenu de 340 florins ; il comportait alors cinq bancs à forer mus par une roue à aubes de vingt-quatre à vingt-cinq pieds. A une époque inconnue, mais avant 1712 semble-t-il, une usine à canons fit son apparition à côté de la platinerie ; en 1832, elle appartenait également à Joseph Malherbe et comportait cinq bancs de forage et une roue à aubes de vingt-trois à vingt-quatre pieds (1).

12. — Fenderie, puis laminoir et martinet de La Rochette.

Situation cadastrale : Commune de Chaudfontaine, section B, nos 66 et 68.

Le 21 mai 1700, un octroi du comte d'Arberg, seigneur de La Rochette, autorisait la construction d'une fenderie par les soins de trois personnages : Laurent Dosquet, Louis Bailly et Gilles Lambotte. C'était l'époque où la politique économique des Pays-Bas, inspirée par le comte de Bergeyck, faisait peser sur l'industrie liégeoise une menace grave. Les maîtres fendeurs, parmi d'autres industriels, se sentaient visés par les mesures du gouvernement de Bruxelles. Une fenderie, en effet, n'allait pas tarder à s'ériger sur le territoire des Pays-Bas le plus proche du pays de Liège, à Goffontaine, dans le duché de Limbourg (cfr. n° 38) et déjà, le 22 avril 1700, les maîtres des fenderies liégeoises avaient demandé aux Etats d'interdire aux ressortissants de la principauté de collaborer à la construction d'usines de ce type en territoire étranger. Une ordonnance du 29 avril 1700 leur avait donné satisfaction. Sitôt connu le projet de Dosquet et de ses associés, les mêmes maîtres de fenderie s'empressèrent d'élever de violentes protestations : dès les premiers jours de mai, ils informèrent le prince de l'infraction commise par les associés de La Rochette ; le statut territorial équivoque de cette seigneurie laissait en effet présager bien des fraudes au bénéfice exclusif des Limbourgeois. Un nouveau

(1) Pour plus de détails, voir J. Stekke, *op. cit.*, p. 128 ; cfr. aussi A. E. L., Cadastre primitif, n° 59 (Chaudfontaine).

SON ALTESSE
SERENISSIME ELECTORALE,

Apprennant avec indignation, que contre le bien & l'avantage de ſon Païs, & les deffences qu'Elle a eu portées tant par ſon Mandement de l'11 May 1699. a ſes Bourgeois, & Sujets, que par celui du 17 Aouſt enſuivant, a ceux de la Ville de Verviers en particulier; il s'en trouveroit, qui en mépris deſdites deffences ſi pénales, & oublieux du devoir de la fidelité de véritables Sujets, continuent à s'aller établir ailleurs, & tachent d'attirer le commerce de ſon Païs; même d'aucuns, qui contre leur propre bien vont ſe rendre pour quelques mois ſur le païs étranger, & y érigent, pour le ſeul profit deſdits Etrangers, des Manufactures; ſervans par là eux-mêmes d'inſtrumens a leur propre ruine. Sadite ALTESSE ne pouvant tolerer davantage cette déſobéiſſance, qui va à la perte entiére de ſon Païs: Déclare, que tous ceux qui ſe ſont allez établir hors du Païs, comme eſt dit ci-deſſus, s'ils ne retournent en quinze jours de la date de cette, qui eſt le terme final qu'Elle veut encore bien accorder par grace tres-particuliere, à charge d'en avertir ſon Souverain Officier à leur retour; tels deſobéiſſans, le terme écoulé, outre qu'ils ſeront privez, eux & leurs décendans, du droit de Bourgeoiſie, ou inhabitans, & leurs femmes & enfans chaſſez du Païs, ils auront encouru une amende de 600 ecus, laquelle chaque devra irrémiſſiblement paier a ſadite ALTESSE, en cas il vienne à vouloir en-apres ſe rétablir dans ſes Domaines. Et à l'égard de ceux qui ſe préſument, comme eſt dit ci deſſus d'aller ériger pour des étrangers, des manufactures hors du Païs, & ſpecifiquement des Fenderies: Sadite ALTESSE deffend, ſous la méme peine de 600 écus (dont deux cent ſuivront à l'Officier, & cent au délateur) à tous ouvriers de charpente, & de fer, & autres ſes Sujets, d'aller ériger hors dudit Païs aucunes fenderies, ni autres manufactures, ni y contribuer en aucune maniere; & à ceux qui s'y ſont déja tranſportez pour cet effet, de déſiſter, & revenir en quinze jours de la date de cette, ſous la peine ci deſſus; & devront auſſi, à leur retour, en avertir ſon Souverain Officier. Et pour que la préſente parvienne à la connoiſſance d'un chacun, ſadite ALTESSE ordonne qu'elle ſoit imprimée & affichée comme de coutume. Fait au Conſeil de ſadite ALTESSE le 29 Avril. 1700.

ROSEN V.

Lieu (✝) du Scel.

G. M. SACRE'

A LIEGE, Chez Joseph-Louis de Milly, Imprimeur de Son Alteſſe Sereniſſime Electorale.

Ordonnance de prince de Liège interdisant à ses sujets de construire des fenderies en dehors du territoire liégeois, 29 avril 1700 (Placard imprimé, conservé aux A. E. L.).

mandement épiscopal, le 12 juin 1700, renouvela donc les prescriptions de l'ordonnance du 29 avril, interdisant explicitement la construction de la fenderie de La Rochette. Deux des associés, Dosquet et Lambotte, se désistèrent, mais Bailly, avec l'appui du seigneur de La Rochette, poursuivit la construction commencée. En dépit des représentations du prince de Liège au comte d'Arberg, en dépit d'une nouvelle protestation des fendeurs liégeois, un contrat de société confiait la gestion de la future fenderie à cinq personnes : d'Arberg, Dosquet, Lambotte, Bailly et un nouveau venu, François Polleur.

L'intervention du comte d'Arberg dans cette affaire cache des intentions manifestement politiques : c'est lui qui soutient l'ardeur des associés, tout prêts à abdiquer devant les exigences des autorités liégeoises ; en mai 1701, il réclame l'appui de l'Etat Noble du duché de Limbourg ; il assigne ses adversaires pardevant le Tribunal des XXII et le Conseil aulique et lorsqu'enfin il a obtenu gain de cause, lorsque l'usine commence à fonctionner, en 1706, il renonce à participer à sa gestion : son rôle est achevé.

En 1718, la fenderie passe aux mains de la veuve d'un des fondateurs, François Polleur, puis à ses gendres, et en 1720, à Mathias Malaise et Abraham Lesoinne. A partir de 1745, les Malaise restent seuls en possession de l'établissement ; ils le conserveront jusqu'en 1769, date à laquelle le seigneur de La Rochette leur succède. Les Malaise, puis les d'Arberg louent d'ailleurs l'usine à divers exploitants, dont Conrard Grisard, Joseph et Jean Malherbe.

En 1780, un important marchand de clous liégeois, Jacques Speder, l'acquiert et l'exploite avec l'aide d'un maître ouvrier jusqu'en l'an V (1797), époque où la fenderie passe à Jean-Thomas-Joseph Grisard-Constant. Celui-ci cèdera l'usine à son fils Servais-Adolphe-Ernest, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Catherine-Charlotte-Pauline Vanzuylen.

Sous l'impulsion de Jean Grisard, l'usine se transforme profondément. Entre 1797 et 1803, la fenderie est convertie en laminoir. En 1805, un martinet est aménagé tout auprès ; ce

marteau est lui-même transformé en laminoir en 1811. Une ferblanterie viendra compléter les installations avant 1820.

En 1832, l'établissement comportait trois ateliers. Le premier était équipé d'un laminoir à tôle et d'un laminoir à fer blanc mus par deux roues à aubes de dix-neuf à vingt pieds. Le second comportait un laminoir à tôle et un marteau actionnés alternativement par une roue de trente et un à trente-deux pieds ; une seconde roue, de vingt pieds, servait aux soufflets. Le troisième atelier abritait les installations d'étamage ; il arrivait par temps sec que l'un ou l'autre de ces ateliers dût chômer. Le revenu de l'établissement était évalué à 920 florins l'an (1).

Voici un aperçu de la production de cette usine et du personnel qu'elle employait :

	Martinet		Laminoir	
	Ouvriers	Production	Ouvriers	Production
1810 (1er sem.)	3	25.000 kg	10	70.000 kg
1810 (2e sem.)	3	23.000	10	95.000
1811 (1er sem.)	3	18.000	10	60.000
1811 (2e sem.)	3	16.000	10	43.000
1812 (1er sem.)	2	7.000	8	13.000
1812 (2e sem.)	2	6.500	8	12.500
1813 (1er sem.)			—	44.500
1813 (2e sem.)			—	41.000

(1) A. E. L., Etats, 248 ; Cour de Chaudfontaine, rendages et baux, 1668-1704, f° 74, 78, 82 ; Cour de Fléron, 1704-1706, f° 335, 410 ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes, 1726-1741, f° 188 ; rendages et baux, 1706-1723, f°s 17, 19 ; Cour de Fléron, œuvres, 1717-1719, f° 322 ; Officialité, rendages proclamatoires, 1721-1741, f° 39 v° ; 1742-1752, f° 65 v° ; Notaire V. Labeye, 1er janvier 1751 ; Cour de Chaudfontaine, rendages et baux, 1765-1794, f°s 61 v°, 73 ; Notaire N. Gérardy, 4 février 1771 ; Notaire E. D. J. Wérixhas, 7 février 1780 ; Notaire M. Denoël, 1er mai 1781 ; Notaire S. Disery, 27 juin 1782 ; Notaire J. P. Gilkinet, 28 fructidor an V ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 596, acte n° 70 ; Préfecture de l'Ourthe, n°s 659, 661 ; Recensement de 1819 ; Province de Liège, usines, n° 2, dossier n° 31 ; Cadastre primitif, n° 59 (Chaudfontaine) ; J. Warzée, *op. cit.*, p. 501 ; J. Stekke, *op. cit.*, p. 137-144 ; A. de Ryckel, *Les fiefs du comté de Dalhem*, dans *B. S. A. H. L.*, t. 17 (1908), p. 364-365.

13. — Fourneau et Marteau de la Blanche Plombière.

Situation cadastrale : inconnue.

A la fin du 15e siècle, existait sur le ruisseau de Soumagne, à peu de distance du confluent de ce ruisseau et de la Vesdre, un fourneau et son marteau d'affinage, que possédait Toussaint de Noirfalize. Le bien passa aux enfants et héritiers de ce Toussaint : Jean, Pirot, Collart dit Kokelet, et Maroie épouse de Jean Anseilhon. Selon l'usage communément pratiqué à l'époque dans le pays de Franchimont, l'usine demeura longtemps indivise entre les descendants de Toussaint de Noirfalize. En 1537 pourtant, des étrangers à cette famille acquirent des participations à l'entreprise. Il s'agissait de métallurgistes franchimontois : Jean de Spa, qui céda ses droits en 1538 à Willaume Counart, et surtout le fils de ce dernier, Gabriel del Brouck. En 1560, une saisie permit à Pirotte le Rosseau, autre métallurgiste actif de la région, de s'intéresser à l'affaire et dès lors de nombreuses personnes figurent parmi les associés : Everard le Pannetier, seigneur de Fraipont, Henri de Thier, Mathieu de Gomzé, Guillaume Stevers. Mais en 1594, à la suite d'une nouvelle saisie, l'usine passa à un autre groupe d'exploitants : Thomas de Fossé, Andrien Oems, Gilet et Bastin de Norivaux, Thomas de Sclassin, Daniel et David Remacle. Ceux-ci convertirent le fourneau à fer en usine à plomb (1) .

14. — Semme de Ronde Terre.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section B, n° 51.

Une taillanderie nommée « Semme en Ronde Terre » ou « de Codeviole » est citée en 1642 et 1659. Pendant cette période, elle passa entre les mains de Lambert et Jean Colleye, de Thomas Crahea, de ses fils Thomas et Jean, de Jacob Beckers et de son fils Jacques.

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1522-1525, f° 132, 164 v° ; 1527-1529, f° 97 v° 1532-1533, f° 34 ; 1534-1536, f° s178, 179, 219 v° ; 1536-1538, f°s 116 v°, 186 v° ; 1538-1539, f°s 8, 46 v° ; 1551-1553, f° 158 ; 1557-1559, f°s 194, 203 v° ; 1559-1561, f° 59 ; 1563-1565, f° 222 ; 1566-1569, f° 164 ; 1569-1570, f° 68 v° ; 1573-1574, f°s 57, 59 ; 1583-1585, f° 255 ; 1592-1596, f°s 59 v°, 60 ; 1614-1616, f° 384 v° ; 1622-1624, f°s 167 v°, 282 ; Cour de Theux, œuvres, 1594-1597, f° 42 v°.

Située sur le ruisseau de « Norivaux » ou de « Co de viole », ou encore des Fonds de Forêt ou de Soumagne, elle formait certainement une « basse usine » aménagée dans une annexe du moulin de Ronde Terre souvent mentionné dans les archives de la cour de Jupille. Elle n'eut certainement qu'une existence intermittente, car lorsqu'en l'an XII (1803-1804), Henri-Joseph Barbière vendit le moulin de la Ronde Terre à Jean-François Ancion, ce dernier s'engagea à y aménager une forge à canons de fusils : l'usine des Crahea n'existait donc plus.

Maintenue sous le régime hollandais, l'usine de Jean-François Ancion, exploitée par ce dernier, lui rapportait, en 1832, 260 florins par an. Elle était équipée de quatre fourneaux, une meule, trois bancs à perforer et une roue à augets de treize à quatorze pieds. Un petit réservoir régularisait le débit de la rivière (1).

15. — Usine à canons Nicolas Barbière.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section B, n° 26.

Cette usine fut créée sous le régime français en remplacement du moulin à farine de « Co de viole » souvent mentionné dans les archives de la cour de Jupille. En possession, à la fin de l'ancien régime, de Marie-Jeanne Barbière, veuve de David Blendef, ce moulin fut vendu en 1806, par les héritiers de cette personne, à Nicolas-Joseph Barbière. Celui-ci le transforma en forage à canons de fusils. En 1821, une demande en maintenue fut introduite en faveur de cette usine, que les héritiers de Nicolas Barbière vendirent en 1830 à Dieudonné-Joseph de Villers, fabricant d'armes. En 1832, elle rapportait 180 florins ; équipée d'un foyer de forge, d'une meule, de trois bancs à perforer et d'une roue à augets de douze à treize pieds, elle chômait par temps de sécheresse (2).

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1641-1643, f° 400 ; 1659-1660, f° 297 v° ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 37, acte n° 10 ; Province de Liège, usines, n° 1, dossier n° 10 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

(2) A. E. L., Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 45, acte n° 228 ; reg. n° 87, acte n° 31 ; reg. n° 393, acte n° 41 ; Province de Liège, usines, n° 5, dossier n° 66 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

16. — Martinets Orval à Prayon.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section B, nos 447 et 449*bis*.

Le bief sur lequel furent construites ces usines fut creusé en 1617 avec l'accord de la Chambre des Comptes de Liège. Guillaume de Fraipont, Philippe et Simon de Spa en reçurent la jouissance. La même année, les deux premiers y érigèrent une platinerie. Simon de Spa y aménagea, peu après sans doute, une usine à canons de fusils. Guillaume de Fraipont renonça rapidement à ses droits au profit de Simon de Spa ; les héritiers de celui-ci et Philippe de Spa lui-même cédèrent dès 1640 une partie de leurs droits sur la platinerie à Léonard fils de Melchior Grandry. Dès 1684, les deux usines passèrent à Pierre Rener à la suite d'une saisie. Après lui, ses fils, Jean-Robert, Michel et Toussaint, léguèrent leur part de cet héritage à leurs neveux, les enfants de leur frère Louis (1733). Les héritiers de celui-ci conservèrent les usines jusqu'aux premières années du 19e siècle.

A un moment que nous ne pouvons fixer faute de textes, les Rener avaient transformé en moulin l'usine à canons primitive (après 1768), et en marteau la platinerie (avant 1789). Lorsqu'en 1818, la famille Rener eût vendu ses usines à Michel Orval, une partie du moulin fut reconvertie en martinet.

En 1832, les deux martinets étaient la propriété de la veuve de Michel Orval, née Borsu ; le plus important, qui rapportait 280 florins par an (B. 447) était exploité par la propriétaire ; il comportait trois fourneaux, deux marteaux actionnés alternativement par une roue de seize pieds, et deux soufflets à cylindre mus par une roue de douze à treize pieds. Le plus petit, qui était affermé, était équipé de deux fourneaux et d'un marteau mis en branle par une roue de treize à quatorze pieds ; il rapportait 200 florins l'an. En cas de sécheresse, les usines travaillaient alternativement, chacune pendant douze heures (1).

(1) A. E. L., Chambre des Comptes, rendages, n° 77, f° 324 ; Cour de Jupille, œuvres, 1617-1618, f° 197 v° ; 1618-1620, f° 117 v° ; 1640-1641, f° 60 v° ; Officialité, rendages proclamatoires, 1639-1644, fos 74 v°, 75 ; Cour de Jupille,

17. — Martinets Driane à Prayon.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section B, nos 359 et 362.

Au début du 16e siècle, il existait à Prayon un marteau que possédait le maître de la forge de la Blanche Plombière, Toussaint de Noirfalize. D'abord tenue en indivision entre les fils de Toussaint et son gendre Jean Ancion, puis entre leurs descendants, l'usine fut l'objet d'une foule de transactions à la suite desquelles des participations à l'entreprise passèrent à Guillaume del Brouck, Jean de Spa, Pirotte le Rosseau, Ernotte de Mont, Servais le Picar. A partir de 1573, Laurent Butbach est intéressé à l'affaire ; dès lors, les Butbach évincent progressivement les Noirfalize, mais en 1636, c'est à Jean Cornet que les derniers descendants de ceux-ci, Ailid Ancion et ses enfants, cédèrent les droits qu'ils détenaient encore.

Désormais, le « Vieux Marteau » qui fonctionne en platinerie, est géré en commun par Jean Cornet et Arnould Butbach. En 1672, ce dernier abandonne sa quote-part à Hubert Donnea.

Dans l'entretemps cependant, en 1612, la Chambre des Comptes de Liège avait accordé à David Remacle un coup d'eau à prendre dans le canal de dérivation de la platinerie (alors indivise entre Laurent Butbach et Toussaint Ancion) pour y construire une taillanderie. Cet établissement, dit « usine David » fonctionna, probablement dès sa fondation, comme usine à canons. Nous le trouvons en 1660 entre les mains de Gilles et Charles-François de Noirvaux, neveux du fondateur, qui le cédèrent la même année à Thomas Crahay. Loué à Baudouin-Hubert Jacquet, il comportait alors deux bancs de forage ; Simon Cox, fils de Remacle David, le récupéra en 1661 par retrait lignager, pour le céder en 1678 à Pierre Rener ; à ce moment, l'usine était en chômage depuis plusieurs années à la suite des guerres et fut convertie en « maka ».

œuvres, 1640-1641, f° 296 ; 1683-1685, f° 172 v° ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes, 1688-1728, f° 6 ; Cour de Jupille, œuvres, 1718-1720, f° 271 ; 1753-1755, f° 489 v° ; 1770-1771, f° 502 v° ; Notaire H. F. Hardy, 25 février 1789 ; Province de Liège, usines, n° 5, dossier n° 82 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

A une date qui ne nous est pas connue — entre 1675 et 1715 — la famille Rener entra en jouissance de la platinerie voisine de l'usine David. En 1715, 1735, 1741, 1751, lors des inspections organisées par les Etats, les Rener sont seuls mis en cause au sujet des usines de Prayon et des entraves qu'elles créent à la navigation. Pourtant, ils n'exploitent pas eux-mêmes : l'usine David, connue désormais sous le nom de « Maka d'en Haut » fut louée en 1771 à Joseph Cornet, en 1775 à Conrard Cornet, en 1788 à Lambert de Posson. Louée vers 1770-1775 à Ambroise puis à Sébastien Pirard, la platinerie, dénommée désormais « Grosse forge » cessa son activité en l'an II (1793-1794).

En l'an X (1801-1802), les propriétaires des deux usines étaient les frères Jean-Georges, Louis-Joseph et Laurent-Joseph Rener et leur sœur Eléonore, veuve de Lambert Rodberg. En demandant la maintenue de leurs établissements, ils déclarèrent que chacun de leurs marteaux occupait d'un à trois hommes, selon l'abondance des commandes. Leur spécialité industrielle consistait, dirent-ils, à « battre le fer déjà composé pour faire les modèles commandés ».

Le martinet et la grosse forge contiguë furent vendus en 1818 à Toussaint Driane, qui transforma la forge en marteau.

En 1832, la plus importante de ces deux usines (B. 362), demeurée aux mains de la famille Driane, rapportait 400 florins par an ; elle était équipée de deux marteaux activés alternativement par une roue à aubes de onze à douze pieds de diamètre, d'un four pour chauffer les marteaux et de deux fourneaux à chauffer les fers dont les soufflets à cylindre étaient mus par une seconde roue de douze à treize pieds. La seconde usine (B. 359), cédée à Jean-Joseph Ancion, rapportait 320 florins par an ; elle ne comportait qu'un seul marteau mis en branle par une roue d'environ quinze pieds, deux fours et deux soufflets à cylindre commandés par une roue de douze à treize pieds complétaient cet équipement (1).

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres 1539-1540,, f° 1 ; 1536-1538, f°s 132, 171, 45 v° ; 1530-1540, f° 118 v° ; 1541-1542, f° 169 ; 1544-1545, f° 169 ; 1545-1547, f° 135 ; 1547-1548, f°s 156 vo, 157, 157 v° ; 1556-1557, f° 56 ; 1557-1559, f°s 80 v°, 147 ; 1559-1561, f° 67 ; 1561-1563, f°s 22 v°, 79 v°, 80, 83, 90 ; 1563-1565, f° 186 v° ; 1565-1566, f°s 215. 224 ; 1569-1570, f° 212 v° ; 1572-1573,

18. — Maka Orval à La Brouck.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section A, n° 221.

Par octroi du 9 décembre 1563, le seigneur de La Rochette concédait à Georis del Brouck et Guillaume de Thier son frère un « coup d'eau » à prendre dans la Vesdre en amont du gouffre de La Brouck, à charge d'y construire une usine. Un marteau fut effectivement édifié pendant qu'aux deux frères venait s'associer Henrard de Slins. Mais dès 1590, la Chambre des Comptes de Liège fit saisir l'usine : il y avait en effet contestation entre cet organisme et le seigneur de La Rochette quant au droit d'autoriser des installations industrielles en cet endroit. Cette saisie fut « purgée » par Léonard Huwar.

A ce moment déjà, le marteau avait été converti en moulin à poudre. Conservé par la famille Huwar jusqu'en 1613, ce moulin fut accensé à François Pickar, exploité en association par ce dernier, son gendre Gérard Schellaert, ses neveux François et Catherine Roloux et Guillaume Pirotte, enfin cédé à Gilles Hardi en 1649. En 1680, le moulin fit l'objet d'une saisie, aussitôt purgée par le chanoine Jacques Beckers, héritier d'un des associés de Pickar.

Vers le moment où Beckers devint le possesseur de l'usine, celle-ci fut convertie à nouveau : en 1681, c'était un marteau et une platinerie, que nous trouvons vers 1687 entre les mains de Georges Gratia. Accencé en 1694, à Jean-Pierre Orval, cet établissement resta désormais en possession de sa famille. Lorsqu'ils n'exploitaient pas eux-mêmes, c'est à d'autres

f^os^ v°, 349 ; 1576-1578, f^os^ 65 v°, 66, 239 v° ; 1581, f° 75 v° ; 1585-1587, f° 253 ; 1616-1617, f° 62 ; 1638-1640, f° 13 v° ; 1640-1641, f° 23 ; Notaire Oupie, 1637-1638, f° 125 ; 1642, f° 164 ; 1643, f° 180 ; Chambre des Comptes, rendages, n° 82, f° 171 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1652-1653, f° 261 ; 1671-1672, f° 330 v° ; Chambre des Comptes, rendages, n° 77, f° 66 ; n° 78, f° 29 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1660-1661, f^os^ 129, 150 ; 1661-1662, f° 252 v° ; 1677-1679, f^os^ 284 v°, 286 v° ; 1674-1675, f° 328 v° ; 1772-1775, f° 59 ; Etats, 394 ; Notaire L. Pirghaye, 25 novembre 1771, 13 janvier 1775 ; Cour de Jupille, œuvres, 1775-1779, f° 44 ; Notaire H. F. Hardy, 24 septembre 1788 ; Notaire L. Pirghaye, 31 juillet 1775 ; Préfecture de l'Ourthe, n^os^ 659, 1837 ; Notaire Varlet, 5 août 1818 ; Province de Liège, usines, n° 5, dossier n° 74 ; Cadastre primitif, n° 59 (Forêt) ; Tribunal de Liège, A. 207, A. 208 ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 45.

membres de la nombreuse tribu des Orval que les possesseurs louaient leur usine, qui fonctionnait désormais comme « maka ». Un moment cependant, les Orval furent dépossédés de leur bien pour avoir négligé de payer la taille communale, et l'usine, tombée aux mains de Gilles Ransy, fut alors convertie en usine à canons (1767-1771). Mais cette dépossession et cette transformation furent temporaires.

En 1828, un arrêté ministériel autorisait Michel Orval-Borsu à continuer l'exploitation de son « usine à marteler le fer ». La veuve de Michel Orval était, en 1832, propriétaire de l'affaire. Celle-ci lui rapportait un revenu annuel estimé à 320 florins. Deux marteaux activés alternativement par une seule roue de seize pieds de diamètre, deux soufflets à cylindre mus par une seconde roue de vingt et un pieds, un four à réverbère pour affiner la gueuse, un four pour chauffer les masses des marteaux et deux autres pour chauffer les fers constituaient les installations (1).

19. — Usines Ransy à La Brouck.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section A, nos 261, 262 et 263.

Nous nous trouvons ici en présence d'un « complexe » industriel né progressivement du démembrement de l'établissement primitif. Ce dernier fut créé peu après 1521, semble-t-il, par Pirotte Toussaint de Noirfalize. Mais nous ignorons tout de son destin jusqu'au milieu du 17e siècle. A cette époque, il appar-

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1563-1565, f° 89 ; Cour de Fléron, n° 315 ; Cour de Jupille, œuvres, 1566-1569, f°s 66, 88 ; 1588-1590, f° 256 ; Officialité, rendages proclamatoires, 1610-1614, f°s 409-411 ; Cour de Jupille, œuvres, 1648-1649, f° 358 v° ; 1658-1659, f° 285 ; Echevins de Liège, saisies, Greffe Crahay, n° 216, f°s 269-270 ; Cour de Jupille, œuvres, 1679-1681, f° 321 v° ; 1694-1696, f° 73 v° ; 1720-1722, f° 62 v° ; 1744-1746, f° 198 v° ; Notaire J. Caltrou, 8 avril 1745 ; Cour de Chaudfontaine, rendages, 1765-1794, f° 17 ; Cour de Jupille, œuvres, 1770-1771, f°s 332 v°, 406 v° ; 1775-1779, f° 270 ; Notaire M. Denoël, 27 janvier 1778 ; Cour de Jupille, œuvres, 1775-1779, f° 360 ; Notaire P. J. Delperée, 31 août 1785, 5 septembre 1785 ; Cour de Jupille, œuvres, 1788-1790, f° 96 v° ; Préfecture de l'Ourthe, 659 ; Notaire N. A. Gilman, 27 juin 1771 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 89, acte n° 49 ; Province de Liège, usines, n° 2, dossier n° 23 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

tenait à Catherine André, veuve de Guillaume Pirotte, qui l'exploitait comme platinerie et qui l'accensa en 1653 à Baudouin Borlé et à André Dans. On l'appelait alors la « vieille platinerie », ce qui semble indiquer que l'usine n'a pas cessé de fonctionner comme telle depuis l'époque où Noirfalize était autorisé à aménager un marteau. Dès 1659, Jacques Beckers en a reçu possession. A ce moment, une « semme », un « forage », c'est-à-dire une usine à canons est créée tout auprès. En 1665, ces deux usines passèrent à Léonard Orval. Ce dernier acquit encore, en 1674, une troisième usine également fondée par Jacques Beckers. En 1709, cette dernière usine est passée aux mains des veuves de Tilman Gouverneur et de Jacques Spex ; la deuxième est possédée par Jacob Orval, fils de Léonard et la plus ancienne, la platinerie, est tenue par Jean-Pierre Orval, second fils du même Léonard. Anne-Catherine Spex, veuve Gouverneur et Hélène Thissen, veuve Spex, cédèrent leur usine, en 1710, à Gilles Ransy et à son cousin Jaspar Crahay. Thomas Crahay succéda à son père en 1741. Vieilli, il abandonna une partie de son bien à son gendre Joseph Orval, en échange de son entretien et de celui de sa femme. Arrière-petit-fils de Léonard, petit-fils de Jacob, Joseph Orval réunit ainsi entre ses mains l'une des usines à canons et une partie de la seconde. Il en sera évincé au profit des héritiers de Gilles Ransy, co-possesseur d'une des usines à canons. De leur côté, les héritiers de Jean-Pierre Orval furent dessaisis de la platinerie, convertie en « maka », au profit de Gilles Demazeaux. Loué à Jacques-Joseph Cajot, en 1793, ce marteau fut vendu en l'an VI (1797-1798) à Joseph Ransy, fils de feu Nicolas Ransy et de Marguerite Chession. Cette dernière et son fils réunissent donc entre leurs mains le « maka » et les deux usines à canons. Mais en 1810, le marteau fut vendu aux frères François-Paul et Henri-André Detombai, qui s'en virent refuser la maintenue en 1821. En 1832, le « maka » et l'une des usines avaient été transformés en filatures ; la seconde usine à canons, possédée et exploitée par Denis Ransy et consorts se composait d'une meule et de quatre bancs à perforer

activés par une roue à aubes d'environ vingt pieds de diamètre ; son revenu net était évalué à 230 florins l'an (1).

20. — Fenderie et platinerie, puis maka et usine à canons de Trooz.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section C, nos 5 et 7.

Ces deux usines tirent leur origine de la fenderie construite à Trooz en 1583 par Servais Hellincx, Michel Sélys et Guillaume Kemerlixhs ; très tôt (1583), ce dernier avait abandonné l'association. Ses deux comparses, au contraire, dès 1585, avaient aménagé de concert une platinerie à côté de leur fenderie.

Vers 1625, cependant, l'association fut dissoute : l'usine de Chênée (cfr n° 1), qui était aussi la propriété indivise des Sélys et des Hellincx, devint le bien particulier des Sélys ; celle de Trooz resta à la famille Hellincx. On y trouve successivement Servais Hellincx, Guillaume Hellincx, leur fils Jean, leur petit-fils Renard, et Jean-Renard Hellincx. A partir de 1673, cependant, d'autres personnes acquirent des droits sur l'usine : Wéry Werteau Le Piemme, sa veuve et le second mari de celle-ci, N. Libert, Gertrude-Catherine de La Saulx, Anne Monseur, veuve de François Noirfalize, son second mari, Jacques Christiane, son fils Jean Noirfalize, Jean-Joseph de Clossart, Joseph Noirfalize. Ainsi, peu à peu, les Hellincx furent définitivement évincés.

Par ailleurs, les installations avaient été transformées : dès les premières années du 18e siècle, la fenderie et la platinerie furent converties l'une en « maka », l'autre en usine à poudre. Cette dernière devint usine à canons avant 1761.

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1518-1522, f° 176 v° ; 1658-1659, f° 390 v° ; 1660-1661, f° 286 v° ; 1664-1665, f° 39 ; 1672-1674, f° 359 ; Cour de Chaudfontaine, rendages, 1688-1704, f° 24 ; Cour de Jupille, œuvres, 1710-1712, fos 45 v°, 54 v° ; 1741-1744, f° 101 ; 1756-1760, f° 349 ; 1765-1767, fo 209 ; Notaire J. Sépulchre, 6 avril et 15 juin 1793 ; Notaire D. J. N. J. Dejardin, 9 brumaire an VI ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 39, cte n° 33 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Notaire J. J. Dehansez, 14 février 1810 ; Province de Liège, usines, n° 2, dossier n° 24 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt) ; nous remercions M. J. Stekke qui nous a communiqué la généalogie manuscrite de la famille Ransy, dont il est l'auteur.

En 1764, Jean Malherbe acquit des droits sur les établissements, du chef de sa fille veuve de François Noirfalise. Mais c'est en 1786 seulement que les Noirfalize renoncèrent à leurs droits sur l'entreprise ; ils le firent en faveur de la famille Malherbe. Au début de l'époque contemporaine, les usines appartenaient à Dieudonné Malherbe. En 1832, ce dernier affermait l'usine à canons, dont le revenu était évalué à 590 florins. Cet établissement, fort important dans son genre — plus puissant que le « maka » voisin — comprenait quatorze foyers de forge, deux meules et neuf bancs à perforer les canons qu'actionnaient simultanément deux roues à aubes d'environ vingt-deux pieds de diamètre.

Le martinet, exploité par Malherbe lui-même, rapportait 320 florins. Il était équipé d'un foyer à chauffer les masses de deux fourneaux à chauffer les fers et de deux marteaux actionnés alternativement par une roue à aubes de seize à dix-sept pieds ; une seconde roue de seize pieds faisait mouvoir deux soufflets à cylindres. Une des deux usines chômait par temps sec (1).

21. — Vieille Forge de Mosbeux.

Situation cadastrale : inconnue.

Un fourneau dit « Forge de Mosbeux » existait dans la vallée du ry de Mosbeux dès le milieu du 15e siècle. Il était entre les mains de Michot delle Tour de Louveigné. Il devint plus tard le bien du fils de Michot, Willaume Coenen ou Coenar. En 1497,

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1581-1583, f° 270 v° ; Chambre des Comptes, rendages, n° 73, f° 213 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1585-1587, f° 72 v° ; 1603-1605, f° 316 ; 1622-1624, f° 374 ; 1640-1641, f° 160 v° ; 1643-1644, f° 339 ; Chambre des Comptes, rendages, n° 82, f° 171 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1672-1674, f° 230 v° ; 1672-1674, f° 231 ; 1660, f° 130 ; 1672-1674, f° 172 v° ; 1710-1712, f° 249 ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes, 1688-1728,.p. 60 ; Notaire J. P. Bernard, 14 octobre 1704 ; Cour de Jupille, œuvres, 1734-1736, f° 268 v° ; Cour de Fléron, œuvres, 1753-1755, f° 284 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1765-1767, f° 347 v° ; Cour de Fléron, œuvres, 1762-1764, f° 298 v° ; Notaire L. Pirghaye, 26 septembre 1764 ; Cour de Jupille, œuvres, 1767-1770, f° 270 v° ; Cour de Jupille, œuvres, 1786-1788, f° 148 v° ; Notaire P. F. Deschamps, 23 mars 1786 et 16 janvier 1790 ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659 ; Province de Liège, usines, n° 3, dossier n° 38 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

deux fils de ce dernier Willaume Coenar II et Michollet de Louveigné en détenaient chacun un quart. Par voie de succession et de retrait lignager, Willaume Coenar III, fils de Willaume Coenar II possédait la moitié de l'usine dès 1516. Une autre partie du bien (sans doute le troisième quart) appartint à Michotte delle Forge (peut-être le troisième fils de Willaume Coenar I), puis à son fils Willaume de Dolhain et à son gendre Henri Arnould. Willaume de Dolhain racheta sa part à son beau-frère et en 1542 céda tous ses droits à Willaume Hurar delle Forge. Enfin, une dernière partie du bien (le quatrième quart vraisemblablement) passa successivement à Lambert delle Forge (peut-être aussi un fils de Willaume Coenar l'ancien), à son fils Mathieu, puis, en 1512, à Jean Le Clerc de Louveigné. Dans la seconde moitié du 16e siècle, une moitié de l'usine se trouvait entre les mains de Willaume delle Brouck, descendant de Willaume Coenar l'ancien ; son fils Guillaume delle Brouck obtint cette moitié en 1561 à la suite du désistement de ses frères Gabriel, Jean, Martin et Toussaint. L'année même, Guillaume le jeune, à son tour, céda ses droits à Toussaint de Gomzé.

Le fourneau est cité pour la dernière fois en 1619 (1).

22. — Usine Massart.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section D, n° 139.

En 1631, la Chambre des Comptes de Liège, ayant saisi le « moulin de Trooz » ruiné, l'accensait au prieur de Beaufays avec permission d'y adjoindre une « basse usine ». L'érection de ce dernier établissement fut concédée par le prieur à David fils David Remacle le 9 décembre 1636. Cette « basse usine » fut dès l'origine une « semme », taillanderie en principe, mais, comme beaucoup de ces établissements, sans doute utilisée déjà comme usine à forer les canons ou « forage ». En tout cas, c'est comme « forage » que l'usine fut saisie par Jacob Beckers

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1497-1501, fos 9, 34 ; 1501-1504, fo 98 ; 1513-1516, fo 273 vo ; 1518-1522, fo 61, 156 vo ; 1541-1543, fos 164 et 164 vo ; 1511-1515, fo 90 vo ; 1559-1561, fo 178 vo ; 1561-1563, fo 18 ; 1618-1620, fo 199.

et accensée en 1658 à Guillaume Jean de Mont. Celui-ci l'abandonna en 1660 à Jean Léonard d'Ayeneux en échange de l' « usine Basacq ». Mais Jean Léonard payait mal le cens dû aux héritiers de Jacob Beckers : l'un d'eux, le chanoine Beckers, fit saisir le bien en 1670 et l'accensa en 1671 à Baudouin de Ransy. En 1707, les successeurs de ce dernier, Anne-Catherine Spex, veuve Tilman Gouverneur, et Hélène Thiesen, veuve de Jacques Spex, abandonnèrent le « forage » à Nicolas Califice ; l'usine passa à Godefroid Califice, à Jean-Jacques Califice (1731) enfin aux fils de ce dernier Jacques et Denis (1740). En 1790, Antoine Massart entra en possession du « forage », qu'il possédait encore en 1832.

A cette époque, l'usine était équipée d'une meule et de trois bancs à forer mus par une roue à augets de treize pieds ; le débit du ruisseau était régularisé par un petit réservoir, ce qui n'empêchait pas l'usine de chômer en temps de sécheresse. Son revenu s'élevait à 230 florins (1).

23. — Semme Basacque. = Dresse

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section E, n° 63.

En 1615, Louis Basacque avait reçu de la Chambre des Comptes de Liège l'autorisation de construire sur le ry de Mosbeux une usine de son choix. Il y édifia une taillanderie (*semme*), habituellement utilisée comme usine à forer les canons. Cet établissement fut cédé par ses enfants, en 1633, à un drapier de Liège, Renier Barrabé. Récupéré en 1655 par le gendre du fondateur, Guillaume fils Jean de Mont, il fut accensé en 1658 à Léonard d'Ayeneux, puis échangé par le même Guillaume de Mont contre une autre usine qu'il possédait sur le même ruisseau (1660). En 1685, il passa à Marie Basacque, femme de Mathieu Sizet, dont les enfants l'accensèrent à Thomas Ancion. La famille de celui-ci conserva l'usine jus-

(1) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 80, f° 35 ; Cour de Jupille, 1636-1637, f° 25 ; 1637-1638, f° 26 ; 1658-1659, f° 8 ; 1660, f° 344 v° ; 1671-1672, f°s 350, 360 ; 1706-1708, f° 101 v° ; 1741-1742, f° 297 ; 1741-1744, f° 199 v° ; 1790-1793, f° 35 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Officialité, rendages proclamatoires, 1721-1741, f° 300 v° ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

qu'après 1832. C'était alors un bâtiment de deux étages contenant un magasin, deux fourneaux de forgeron, une meule à polir et quatre bancs à perforer les canons activés simultanément par une roue à augets de vingt-cinq pieds de diamètre environ ; en amont, un réservoir régularisait le cours du ry de Mosbeux ; en temps de sécheresse toutefois, l'usine était condamnée au chômage. Elle rapportait environ 320 florins l'an (1).

24. — Usine Pirquin.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section E, n° 15.

Ce « forage » fut créé à la suite de l'octroi d'un « coup d'eau » concédé par la Chambre des Comptes de Liège à Gilles de Ransy en 1642. L'année suivante, le bien passa à André Le Beck, puis fut récupéré par Gilles de Ransy. L'usine fut abandonnée dans la seconde moitié du 17e siècle et reconstruite en 1739 par Jacques Gustin. En 1779, elle était la propriété de Pierre-Joseph Pirquin, en l'an XIII (1804-1805) de la veuve Pirquin, et en 1832 des enfants de Lambert Pirquin, qui l'exploitaient eux-mêmes et en tiraient un revenu évalué à 210 florins. Elle comprenait alors quatre fourneaux de forgeron, une meule à polir, quatre bancs à perforer et une roue à augets de seize à dix-sept pieds. L'usine chômait par temps sec (2).

25. — Usine Bonmariage.

Situation cadastrale : inconnue.

En 1654, la Chambre des Comptes autorisa Henri Dombret à ériger une usine à canons à la Goffe Bonmariage, sur le ry

(1) A. E. L., Chambre des Comptes rendages, n° 77, f° 283 ; Cour de Jupille, œuvres, 1633-1635, f° 227 ; 1655-1656, f° 215 v° ; 1657-1658, f° 401 v° ; 1660, f° 344 v° ; 1661-1662, f° 335 ; 1720-1722, f° 304 ; Notaire V. Labeye, 28 février 1748, 23 avril 1748 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 36, acte n° 229 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

(2) A. E. L., Chambre des Comptes, rendages, n° 82, f° 103 v° ; Cour de Jupille, œuvres 1643-1644, f° 289 v° ; 1651, f° 416 v° ; 1655-1656, f° 71 v° ; Chambre des Comptes, rendages, n° 93, f° 38 ; Cour de Jupille, œuvres, 1775-1779, f° 536 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

de Mosbeux, c'est-à-dire à proximité de l'usine Pirquin. Bien qu'elle ait été effectivement construite, cette usine n'est plus citée dans la suite (1).

26. — Usine Pirard.

Situation cadastrale : Commune de Forêt, section D, n° 173.

L'origine de cette usine à canons n'est pas connue ; elle fut possédée par Lambert le Beuvereau, Henri Crahay et Philippe-Louis Basacque, avant de passer en 1650 à Bertrand Ancion. Cette usine demeura aux Ancion jusqu'en 1677, époque où elle passa à Georges Gratia, puis à sa veuve, enfin à Paquay Ancion peu avant 1733. En l'an XII (1803-1804), Jacques-Joseph Ancion vendit à son frère Pascal la part qui lui revenait de cet établissement. En 1832, l'usine était devenue la propriété de Sébastien Pirard, qui l'exploitait lui-même et en tirait un revenu de 210 florins. Elle comprenait alors quatre fourneaux, une meule, trois bancs à perforer et une roue à augets de seize pieds, mue par le ruisseau régularisé par un réservoir ; en temps de sécheresse, l'usine chômait (2).

27. — Usine de Flamensart.

Situation cadastrale : inconnue.

Cette usine est fort mal connue ; c'était une « semme » (taillanderie ou usine à canons) construite entre la Vesdre et le chemin de Trooz à Fraipont, donc en amont de la fenderie de Trooz et sur la rive opposée. Elle est citée pour la première fois en 1616 et pour la dernière en 1651 (3).

(1) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1653-1654, f° 272 v° et 458 v°.

(2) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1650, f° 483 ; 1671-1672, f° 167 ; 1672-1674, f° 125 ; 1676-1677, f° 287 ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes, 1688-1728 ; 1771-1791 ; Cour de Jupille, œuvres, 1756-1760, f° 568v° ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 36, acte n° 266 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Cadastre primitif, n° 89 (Forêt).

(3) A. E. L., Cour de Jupille, œuvres, 1616-1617, f° 120 ; 1617-1618, f° 191 v° ; 1630-1633, f° 191 v° ; 1633-1635, f° 312 v° ; 1643-1644, f° 119 v° ; 1651, f° 22.

28. — Fourneau, puis platinerie, puis usine à canons, puis laminoir de la Basse Fraipont.

Situation cadastrale : Commune de Fraipont, section C, n° 45.

Cette usine paraît avoir été créée à la fin du 15e siècle, sous le règne de Jean de Hornes (1484-1505). Elle est citée pour la première fois en 1513 ; dans la première moitié du siècle, elle est entre les mains des de Gomzé, de Jean Grégoire de Fraipont et de ses enfants Gérard, Franck et Baudouin ; toutefois, Mathieu de Gomzé et son frère Toussaint sont alors en voie d'éliminer leurs co-possesseurs à qui ils rachètent leurs droits. C'était alors un fourneau et un marteau. En 1620, Toussaint Ancion, détenteur du bien par voie de succession, y aménagea une platinerie. Celle-ci, peu après, échut à Jean Cornet, dont la descendance conserva l'usine, convertie en usine à canons de fusils, jusqu'à la fin du 18e siècle. En l'an XIII (1804-1805), elle était la propriété de N. Lassence. Une première tentative fut faite en 1810 pour transformer les installations en laminoir, mais elle échoua, car, dans le recensement de 1819, l'établissement est décrit comme une « usine à canons de fusils occupant trente-six ouvriers et dix enfants ». Dès 1820, Berthold de Libert en était propriétaire ; il obtint en 1828 l'autorisation de l'aménager en laminoir. L'expertise préliminaire du Cadastre, en 1832, la définit comme un « laminoir de fer et zinc », propriété des de Libert. L'usine se composait alors d'un fourneau et d'un jeu de cylindres mus par un « tournant » à ailettes de trente pieds de haut ; le revenu était évalué à 480 florins l'an. Par ailleurs, un acte de 1640 évoque un marteau érigé par Simon de Spa, et une usine à canons construite dans ses dépendances. Ces deux usines ont dû être créées au plus tôt vers 1600 et disparurent peu après 1640 (1).

(1) A. E. L., Chambre des Comptes, rendages, n° 78, f° 31 ; Cour de Jupille, œuvres, 1511-1515, f° 161 v° ; 1522-1525, f° 34 ; 1543-1544, f° 243, 243 v°, 249 v° ; 1544-1545, f°s 14, 98, 98 v° ; 1563-1568, f° 169 v° ; Notaire Oupie, 1627-1628 ; Cour de Fléron, œuvres, 1750-1752, f° 167 ; Cour de Jupille, œuvres, 1765-1767, f° 192 ; Notaire J. Caltron, 17 mai 1753 ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659 ; Province de Liège, usines, n° 4, dossier n° 59 ; Recensements de 1819 et de 1820 ; Cadastre primitif, n° 92 (Fraipont) ; J. Warzée, *op. cit.*, p. 503 ; Officialité, rendages proclamatoires, 1639-1644, f° 77 v°.

29. — Usine Coppeneur à Nessonvaux.

Situation cadastrale : Commune de Nessonvaux, section B, n° 273.

Situé sur le bief de dérivation de la Vesdre à Nessonvaux, en aval de l'usine Degotte dont nous allons parler, cet établissement remonte à 1661 : le 6 janvier de cette année, la Chambre des Comptes de Liège autorisait Jean Dombret à établir une usine à canons sur un « coup d'eau » acquis l'année précédente de la veuve Simon Lamet. Les installations restèrent la propriété de la famille Dombret jusqu'en 1693, date de leur cession à Jean Hardy. En 1750, la veuve de ce dernier fut dépossédée de son bien par voie de saisie au profit d'Anne Monseur, veuve de Jacques Christiane. Veuf et héritier d'Anne Catherine Christiane, Arnold Lochet vendit l'usine à Marie-Lucie Jeunehomme, épouse Coppeneur, le 16 pluviôse an X (5 février 1802). En l'an XIII(1804-1805), le bien est cité comme la propriété de la famille Coppeneur. Cette famille exploitait encore en 1832 leur usine à canons équipée de six fourneaux à forger les canons, une meule, cinq bancs à perforer. Mue par un « coup d'eau » au débit régulier, une roue à aubes de vingt à vingt-deux pieds fournissait la force motrice à ces divers appareils. Le revenu de l'entreprise était évalué à 500 florins (1).

30. — Usine Degotte à Nessonvaux.

Situation cadastrale : Commune de Nessonvaux, section B, n° 311.

Cette usine fut créée à la suite d'un octroi du 2 juillet 1616 ; mais elle fut aménagée à l'origine en moulin aux écorces. Plus tard, mais avant 1645, une usine à canons fut installée à côté du moulin. Fondées par la famille Dombret, les deux usines lui appartinrent jusqu'en 1688. A cette date, l'usine à canons fut

(1) A. E. L., Cour de Fléron, 1659-1662, f^os^ 207, 236 ; 1692-1694, f° 280 ; 1750-1752, f^os^ 105, 127 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 13, acte n° 27 ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659 ; Cadastre primitif, n° 178 (Nessonvaux).

accensée à Pierre le Bourguignon. Quant au moulin aux écorces, il était doublé d'un moulin à farine, les deux établissements demeurant en possession de la famille Dombret. En 1760, puis en 1767, le gendre de Pierre le Bourguignon, Gilles Aneion, fut dépossédé à deux reprises de l'usine à canons, à la suite de saisies. En 1772, il céda à Nicolas Degotte ses droits de purgement. C'est donc à Degotte qu'échut l'usine à canons, qu'il exploitait encore en l'an XIII (1804-1805). En 1832, l'usine était la propriété de ses descendants. Elle comprenait alors trois bancs de forage, le fourneau et la meule habituels, auxquels l'énergie était fournie par une roue à aubes de vingt-trois à vingt-quatre pieds. Les Degotte en retiraient un revenu annuel de 340 florins. Quant aux moulins, ils étaient alors convertis en fouleries (1).

31. — Maka Heuse à Nessonvaux.

Situation cadastrale : Commune de Nessonvaux, section B, n° 320.

Cette usine est la plus ancienne d'un groupe d'établissements dont les deux derniers sont issus de son démenbrement.

En 1498, la communauté de Vaux-sous-Olne abandonnait à Henri Dombret une parcelle d'aisance le long du ruisseau qui dévale de Vaux, ainsi que la jouissance de ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la Vesdre. Sur ce « coup d'eau », la famille Dombret fit construire un marteau, à une époque que nous n'avons pu fixer avec précision, mais en tout cas antérieurement à 1572. Tout porte à croire qu'à cette époque, ce marteau est utilisé déjà pour la fabrication de la tôle martelée : l'usine serait, en réalité, une platinerie. Vers 1572, elle devint la propriété

(1) A. E. L., Cour de Chaudfontaine, reliefs, 1439-1632, f° 134 ; Cour de Fléron, œuvres, 1645-1648, f° 87 ; 1665-1666, f° 1 ; 1668-1669, f° 65 ; 1670-1672, f° 352, ;1688-1691, f° 132 ; 1717-1719, f° 349 ; 1729-1731, f° 30 ; 1725-1728, f° 298 ; 1732-1734, f° 67 v° ; 1692-1694, f°s 3, 144 ; 1759-1761, f° 180 v° ; 1765-1769, f°s 216 v°, 299 v° ; 1770-1774, f° 236 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 286, acte n° 36 ; Notaire L. C. J. Decerf, 5 janvier 1814 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, n° 287, acte n° 72 ; Province de Liège, usines, n° 4, dossier n° 50 ; Cadastre primitif, n° 178 (Nessonvaux).

de Pison de Marche, puis passa à la famille Gallé, enfin à Léonard Grandry. Deux des filles de ce dernier épousèrent l'une, Gelette, Bertrand Heuse, l'autre, Anne, Simon, Jacques Delhaye. L'établissement fut alors démembré. La platinerie passa à Jacques Grandry, fils de Lambert, puis à ses neveux, les Heuse. En 1731, l'usine est encore qualifiée de platinerie, mais, dès 1743, on la décrit comme un « maka » : l'établissement a donc, comme beaucoup d'usines similaires du 18e siècle, étendu son activité à divers travaux de forgeage. En dépit de plusieurs saisies, la famille Heuse demeura en possession du « maka » jusqu'en 1811, époque où l'usine fut vendue à Louis Gouvy, fabricant de draps ; celui-ci la convertit en foulerie (1).

32. — Usine Higny à Nessonvaux.

Situation cadastrale : Commune de Nessonvaux, section B, n° 319.

Le partage de la succession de Léonard Grandry (voir n° 31) entraîna le dédoublement de la platinerie : vers 1680, une seconde fabrique de fer martelé apparaît à côté de la première. Elle est la propriété de Simon-Jacques Delhaye, époux d'Anne Grandry, et resta celle de ses héritiers jusqu'en l'an XII (1803-1804). Utilisée comme « maka » dans le troisième quart du 18e siècle, elle fut convertie en usine à canons avant l'an XII, année où elle fut vendue à Gilles-Joseph Higny. Celui-ci la possédait et l'exploitait encore en 1832. Cet établissement était équipé de trois bancs de forage, d'un fourneau, d'une meule et d'une roue à augets de huit à neuf pieds ; il chômait en temps de sécheresse et rapportait à son exploitant 230 florins par an (2).

(1) A. E. L., Cour de Fléron, œuvres, 1625-1627, f° 154 ; 1632-1634, f° 237 v° ; 1670-1671, f° 197 ; 1729-1731, f° 413 ; 1741-1743, f° 294 ; 1762-1764, f° 245 v° ; 1765-1769, f° 30 ; 1781-1782, f° 42 ; 1778-1781, f° 106 v° ; Notaire J. Nizet, 6 juillet 1781 ; Cour de Fléron, œuvres, 1784-1788, f° 75 v° ; 1788-1793, f°s 71 v°, 73 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Notaire H. J. Detrooz, 4 mars 1811, 5 mars 1811 ; Cadastre primitif, n° 178 (Nessonvaux) ; Hypothèques de Liège, transcriptions, n° 931, acte n° 104 ; J. Yernaux, *op. cit.*, p. 63.

(2) A. E. L., Cour de Fléron, œuvres, 1688-16191, f° 80 v° ; 1725-1728, f° 529 ; 1774-1778, f° 148 v° ; 1784-1788, f° 76 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 36, acte n° 206 ; Cadastre primitif, n° 178 (Nessonvaux) ; J. Warzée, *op. cit.*, p. 504.

33. — Usine Dumont à Nessonvaux.

Situation cadastrale : Commune de Nessonvaux, section B, n° 267.

Cette petite usine est issue, à une époque inconnue, du démenbrement d'une des usines étudiées ci-dessus (n^os^ 31 et 32). Elle est citée au début du 18^e^ siècle comme la propriété d'Antoine Malherbe, puis de ses héritiers. Quand Henri Dumont l'acquiert en 1765, elle est qualifiée de moulin, mais le *Tableau des Usines* de 1804 la décrit comme une usine à canons. En 1832, elle était la propriété de la veuve de Henri Dumont ; exploitée par sa propriétaire, elle comportait deux bancs de forage mus par une roue à aubes de vingt-trois à vingt-quatre pieds ; elle rapportait 230 florins l'an (1).

34. — Usine Rensonnet à Vaux-sous-Olne.

Situation cadastrale : Commune de Nessonvaux, section A, n° 83.

Cette usine tire son origine d'un octroi de « coup d'eau » daté du 28 juin 1619 en faveur de Henri Dombret. On reconstitue aisément la dévolution de cet établissement : il passa successivement à Mathieu Dombret, fils de Henri (1688), à son gendre Jacquemin Vielvoye (1697), au frère de celui-ci, Jean, puis à leur nièce Marie-Françoise Vielvoye ; en 1751, celle-ci légua ses biens à Gilles-François Lieutenant dont les gendres Arnold Lochet et Jean-Paul-François Vignoul se partagèrent la succession. En 1776, l'usine est cédée à Lochet par son beau-frère Vignoul : alors, pour la première fois, elle est qualifiée de « moulin et usine à canons ». En 1808, le moulin fut cédé par la famille Lochet à François-Joseph Rensonnet qui le convertit en foulerie ; en 1817, la foulerie et l'usine à canons passèrent à Mathieu-Joseph Rensonnet, en partie par voie

(1) A. E. L., Cour de Fléron, œuvres, 1713-1716, f^os^ 278 v°, 279, 190 ; 1725-1728, f° 352 ; 1762-1764, f^os^ 254 v°, 256, 317 v°, 324 ; 1765-1769, f° 38 ; Préfecture de l'Ourthe, n° 659 ; Cadastre primitif, n° 178 (Nessonvaux) ; Province de Liège, usines, n° 4, dossier n° 49 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, n° 408, acte n° 15.

d'achat, en partie par voie successorale. Lorsque les héritiers du dernier acheteur revendirent le bien en 1841, la foulerie avait été reconvertie en moulin ; l'usine à canons fonctionnait encore (1).

35. — Usine Closset à Vaux-sous-Olne.

Situation cadastrale : inconnue ; cette usine était située à Vaux-sous-Olne.

Cet établissement est cité dès 1580, et la liste de ses possesseurs peut être établie à partir de cette époque ; mais jusqu'en 1731, il est qualifié tantôt de moulin, tantôt de foulerie ; en 1747, il passa entre les mains de Jean-Baptiste Grandry ; la veuve de celui-ci en fut dépossédée peu après 1762. C'est vers ce moment — en 1766 — que le bien est décrit pour la première fois sous le nom d'usine à canons. En 1772, cette usine fut accensée à François Bouxha, à qui succéda son gendre Mathieu-Joseph Closset ; c'est ce dernier que le *Tableau des Usines* de 1804 désigne comme le possesseur contemporain de l'établissement ; mais cette mention est la dernière que nous ayons relevée de cette usine, dont on ne trouve plus trace dans la suite (2).

36. — Usine Malherbe à Vaux-sous-Olne.

Situation cadastrale : Commune de Nessonvaux, section A, n° 108.

La foulerie de Gilet Pivocquet fut convertie en usine à canons vers 1650, après avoir été acquise par Franck Spirlet et son beau-frère Collas Le Xhardé. En 1673, Charles Gouders de

(1) A. E. L., Cour de Fléron, œuvres, 1619-1620, f° 81 v° ; 1774, 1778, f° 166 ; Cour de Chaudfontaine, cens et rentes, 1688-1702, f° 59 ; 1688-1728, f° 42 ; 1701-1727, f° 59 ; 1726-1741, f° 57 ; Cour de Fléron, œuvres, 1762-1764, f° 108. Notaire H. Regnier, 9 avril 1808 et 20 juin 1817 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, n° 641, acte n° 22.

(2) A. E. L., Cour de Fléron, œuvres, 1580-1582, f° 30 v° ; 1648-1650, f° 98 ; 1681-1682, f°s 151, 210 ; 1688-1691, f°s 143, 228 ; 1732-1734, f° 98 v° ; 1747-1749, f° 62 v° ; 1753-1755, f° 168 ; 1759-1761, f° 190 v° ; 1762-1764, f° 84 ; 1765-1769, f° 160 ; 1770-1774, f° 186 ; 1774-1778, f° 163 ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659.

Beauregard entra en jouissance de cet établissement ; en 1689, ses héritiers l'abandonnèrent à Henri-Jacques de Lincé et celui-ci, en 1693, l'aliéna au profit de Noël Henusse Malherbe. Un moment dépossédée par voie de saisie, la famille Malherbe récupéra l'usine en 1732 ; elle la conserva jusqu'en l'an XI (1802-1803), époque où Henri-Lambert Malherbe la vendit à la veuve de Félix Cralle. Cédé à Joseph Pirard en 1808, l'établissement, en 1832, était aménagé en foulerie (1).

37. — Usines à canons Heuse à Olne.

Situation cadastrale : inconnue.

Un acte de 1645 cite une forge appartenant à A. de Souhon. Un autre, de 1650, nous apprend qu'on y fabriquait des « platines de canon ». Un troisième, de 1652, décrit cette usine comme une platinerie. Cet établissement, que des actes postérieurs nous révèlent installé sous la mouvance de la cour d'Olne, appartenait jusqu'à la fin du 17e siècle à la famille de Souhon. Avant 1704, l'usine fut divisée en deux établissements, dont l'un au moins fonctionna dès 1706 comme usine à canons de fusils. Cette usine est devenue à cette époque la propriété de Nicolas de Brusse ; elle appartint ensuite successivement à Charles Palatte (1730), François Delchef (1733), Toussaint et Antoine le Beck (1743), Gilles-Joseph Higny (1760), Léonard Rensonnet (1776), enfin Gilles Heuse (1776). En l'an XII et l'an XIII (1803-1805), deux usines à canons sont signalées sur le territoire d'Olne ; elles étaient contiguës, alimentées par un ruisseau de faible débit, et appartenaient l'une à Gilles Heuse, l'autre à Pierre Heuse (2).

(1) A. E. L., Cour de Fléron, 1603-1605, f° 134 ; 1615-1617, f° 57 ; 1663-1665, f° 42 ; 1671-1673, f°s 278 v°, 283 ; 1688-1691, f° 258 ; 1692-1694, f° 173 v° ; 1697-1698, f° 380 v° ; 1713-1716, f° 387 ; 1717-1719, f° 45 v° ; 1723, f° 417 ; 1732-1734, f° 33 ; 1784-1788, f° 153 v° ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 32, acte n° 55 ; reg. n° 61, acte n° 61.

(2) J. Yernaux, *op. cit.*, p. 75, 170 ; Cour de Fléron, œuvres, 1652-1654, f° 123 v° ; Couvent des Sépulchrines de Liège, procès contre Henri Chefnay, 1531-1746 (n° 111) ; Notaire D. Nizet, 9 mars 1706 ; Cour d'Olne, œuvres, 1729-1731, f° 161 v° ; 1732-1738, f° 204 ; 1753-1755, f° 266 v° ; 1759-1762, f° 61 v° ; 1775-1780, f°s 27, 42 ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659.

38. — Fenderie de Jong à Goffontaine.

Situation cadastrale : Commune de Cornesse, section D, n° 4.

L'histoire de cette usine est intimement liée aux efforts qu'au début du 18e siècle, ont déployés les Pays-Bas pour accroître le potentiel industriel des provinces belges, au besoin au détriment des manufactures liégeoises. Jusqu'en 1700, le duché de Limbourg, où demeuraient de nombreux cloutiers et plusieurs marchands de clous, ne possédait pas de fenderie : il était donc tributaire de la principauté de Liège pour la fabrication des verges qu'utilisaient les forges cloutières.

Mais en 1770, un Limbourgeois de Soiron, Jacques-Philippe de Jong, entreprit d'établir une fenderie dans la vallée de la Vesdre, à la limite des Pays-Bas et de la principauté de Stavelot. Le roi Philippe IV d'Espagne ne se borna point, par l'octroi du 11 octobre 1701, à autoriser le creusement du bief nécessaire ; il accorda à de Jong de multiples avantages : l'exemption des droits d'entrée sur la houille liégeoise et le fer luxembourgeois, et des droits de sortie sur les verges et les clous, l'autorisation d'employer la main-d'œuvre domiciliée dans diverses localités voisines, mais étrangères aux Pays-Bas, l'interdiction pendant dix ans d'ériger d'autres fenderies à moins de six lieues de Goffontaine.

A la différence des établissements similaires liégeois, la fenderie de Goffontaine fut donc efficacement protégée par le gouvernement. Cette usine, pourtant, paraît avoir été la source de nombreux déboires. De 1711 à 1717, de nombreux cloutiers des environs se plaignent d'être réduits au chômage, faute de recevoir de la fenderie de Goffontaine des verges en quantités suffisantes. En 1735 — et ceci explique peut-être cela — on constate que le débit du « coup d'eau » est souvent trop faible pour mettre en branle les machines ; trente ans plus tard, toutefois, cette doléance est démentie. Fait plus grave : l'alimentation de l'usine en matière première reste difficile. Un acte de 1768 explique que les barres de fer fendues à Goffontaine sont fabriquées au fourneau de Chanxhe situé sur l'Ourthe, lui

aussi en territoire limbourgeois. Logiquement, ce fer aurait dû être chargé sur des péniches et amené à Goffontaine par voie d'eau, en descendant l'Ourthe jusqu'à Chênée et de là, en remontant la Vesdre. Mais il eût fallu passer en territoire liégeois, payer des droits, s'exposer à des brimades en période de conflit économique entre Liège et les Pays-Bas. Le fer est donc amené par terre, avec la collaboration des charretiers de Sprimont : le coût de ce transport est élevé, et il arrive aux voituriers d'exiger des hausses de salaire. En 1768, notamment, ils firent grève du 15 octobre au 12 décembre afin d'obtenir de meilleures rémunérations. Un rapport de l'an IX (1800-1801) confirme le désavantage que sa situation occasionne à l'usine de Goffontaine du fait du coût des transports. Dès 1753, d'ailleurs, l'exploitant se plaignait de la modicité de ses bénéfices. La production de l'usine était pourtant importante. Vers 1765, on estimait à 2.200.000 livres les quantités de fer travaillé ; en l'an IX (1800-1801), la production nette est évaluée à 1.750.000 livres, ce qui correspond approximativement au chiffre précédent — compte tenu des déchets de fabrication (6 % sur les verges ; 30 % sur la fabrication des clous).

A la mort du créateur, Jacques-Philippe de Jong, en 1742, son fils Antoine-Joseph rachète à ses frères et sœurs l'usine qu'il dirigeait déjà depuis 1739. A son décès, en 1790, nous trouvons l'usine en possession de son fils Mathieu-Joseph, puis de la veuve de ce dernier.

En l'an IX (1800-1801), l'usine, inactive, occupait pourtant encore cinq ouvriers. Elle fut d'ailleurs convertie en laminoir cette année même. Plus tard (après 1808), aménagée en foulerie, l'usine passa à la famille Rutten, par alliance entre Marie-Norbertine de Jong et Jean-Albert Rutten, puis à la famille Ruhl, à la suite du mariage de Joseph-Antoine Ruhl et de Marie-Thérèse Rutten (1).

(1) A. E. L., œuvres de Soiron, 1699-1701, f° 151 ; Province de Liège, usines, n° 1, dossier n° 10 ; Notaire J. de Labye, 28 juillet 1711 ; Notaire R. Baar, 16 février 1713 ; Notaire T. Rahier, 1er août 1718 ; Notaire N. Gérardy, 14 décembre 1768 ; Notaire T. Rahier, 22 novembre 1735 ; Notaire V. Labeye, 13 octobre 1766 ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659 ; J. Warzée, *op. cit.*, p. 504-505 ; Cour de Soiron, œuvres, 1742-1746, fos 112-114 ; Notaire T. Rahier,

39. — Usines Malherbe à Goffontaine.

Situation cadastrale : Commune de Fraipont, section A, n° 183.

En amont de la fenderie de Goffontaine, la Vesdre alimentait, depuis le 17e siècle, un bief de dérivation : le « by de rive ». En 1664, un octroi du seigneur de Fraipont autorisa Bertrand Heuse à ériger une usine sur ce canal, à la seule réserve de ne point gêner l'irrigation des prairies voisines. Le « by de rive » apparaît ainsi comme un simple canal d'irrigation des prairies voisines. Les petits-enfants de Bertrand Heuse prirent accord en 1726 au sujet de l'usine de Goffontaine héritée de leur grand-père : elle échut à Pierre et Léonard Heuse qui la détenaient encore en 1752. Plus tard, il ne sera plus question de cet établissement qu'on ne trouve ni dans la matricule cadastrale de 1787, ni dans les tableaux des usines des ans IX (1800-1801), XII (1803-1804), et XIII (1804-1805), ni dans l'enquête préparatoire à l'établissement du cadastre en 1832. On ignore par ailleurs si cette usine a fonctionné comme entreprise métallurgique. Mais c'est probable, la famille Heuse étant intéressée à la fabrication des armes à feu.

D'autre part, une seconde usine apparaît sur le même bief entre 1664 et 1679. Faute d'en avoir trouvé le titre constitutif, et considérant le fait que son premier possesseur, Henri Grandry, est le beau-frère de Bertrand Heuse, nous supposons que cet établissement ne fut à l'origine qu'une annexe de l'usine mentionnée ci-dessus. En 1679, Grandry abandonna ses droits sur elle à Cornet Christiane, dont il devint le locataire ; il récupéra le bien en 1698 ; en 1739, l'usine passa au curé de Soiron, puis à Jean-Antoine Malherbe. Celui-ci l'aménagea pour y perforer les canons de fusils ; il en est cité comme le possesseur

10 février 1744 ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659 ; Registres paroissiaux de Soiron, décès du 31 mars 1790 ; Hypothèques de Liège, transcriptions, reg. n° 3449, acte n° 49 ; Notaire T. Rahier, 28 août 1731 ; Notaire J. de Labye, 26 juillet 1730 ; Notaire H. Hardy, 5 août 1761 ; Notaire N. Gérardy, 1er mars 1772 ; Duché de Limbourg, Matricule de Soiron, I, f° 242 (n° 640) ; R. Evrard, *op. cit.*, p. 43 ; M. G. Fischer et M. Graindor, [*Famille*] *de Jong* (*Archives verviétoises*).

en 1742 et en 1775, ainsi que dans la matrice cadastrale de 1787. En l'an IX (1800-1801), cette usine à canons, propriété d'Antoine Malherbe, occupait six ouvriers. Mais en l'an XII (1803-1804), elle est définie comme moulin à farine. En l'an XIV (1804-1805), devenue moulin aux écorces, elle est la propriété de la veuve Winant. En 1832 enfin, toujours entre les mains de la famille Winant, elle a été convertie en moulin à couleurs (1).

40. — Usines situées en amont de Goffontaine.

Au moyen âge, on trouvait des usines métallurgiques sur les affluents de la Vesdre situés en amont de Goffontaine. La plupart d'entre elles disparurent au 15e siècle. Quelques-unes subsistèrent jusqu'au 16e siècle, mais leur disparition fut précoce ; elles étaient établies sur le ruisseau de Mangombroux, la Gileppe, la Borchenne, le « ry de Farneux », près de Dolhain ; nous les connaissons uniquement par de rares mentions (2).

Georges HANSOTTE.

(1) A. E. L., Cour de Fraipont, œuvres, 1660-1667, f° 45 ; Registres paroissiaux de Soiron, baptême du 1er mai 1650 ; Notaire T. Rahier, 9 avril 1726 ; Notaire N. Gérardy, 22 juin 1752 ; Duché de Limbourg, matricule de Soiron, I, fos 222-227 (n° 640) ; Cour de Soiron, œuvres, 1667-1671, f° 115 v° ; Cour de Fraipont, œuvres, 1677-1682, f° 83 ; Cour de Soiron, œuvres, 1698-1699, f° 122 ; 1737-1739, fos 185-192 v° ; Notaire T. Rahier, 9 décembre 1739, 21 février 1742 ; Cour de Soiron, œuvres, 1773-1775, f° 354 v° ; Duché de Limbourg, matricule de Soiron, I, f° 244-245 (n° 640) ; Préfecture de l'Ourthe, port. n° 659 ; Cadastre primitif, n° 92 (Fraipont).

(2) A. E. L., Cour de Verviers, œuvres, 1413-1470, 3 janvier 1435 ; Cour de Theux, œuvres, 1493-1508, f° 103 v° ; 1511-1515, f° 187 ; 1557-1560, f° 33 ; J. Feller, *Toponymie de la commune de Jalhay*, dans *B. S. V. A. H.*, t. 28 (1934-1935), p. 27, 28, 96 ; M. Yans, *Histoire économique du duché de Limbourg*, p. 152-153 (*Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique, Lettres*, t. XXXVIII, Bruxelles, 1937) ; A. Buchet, *Monographie historique de Goé-lez-Limbourg*, p. 247-251 (Verviers, 1948).

1500

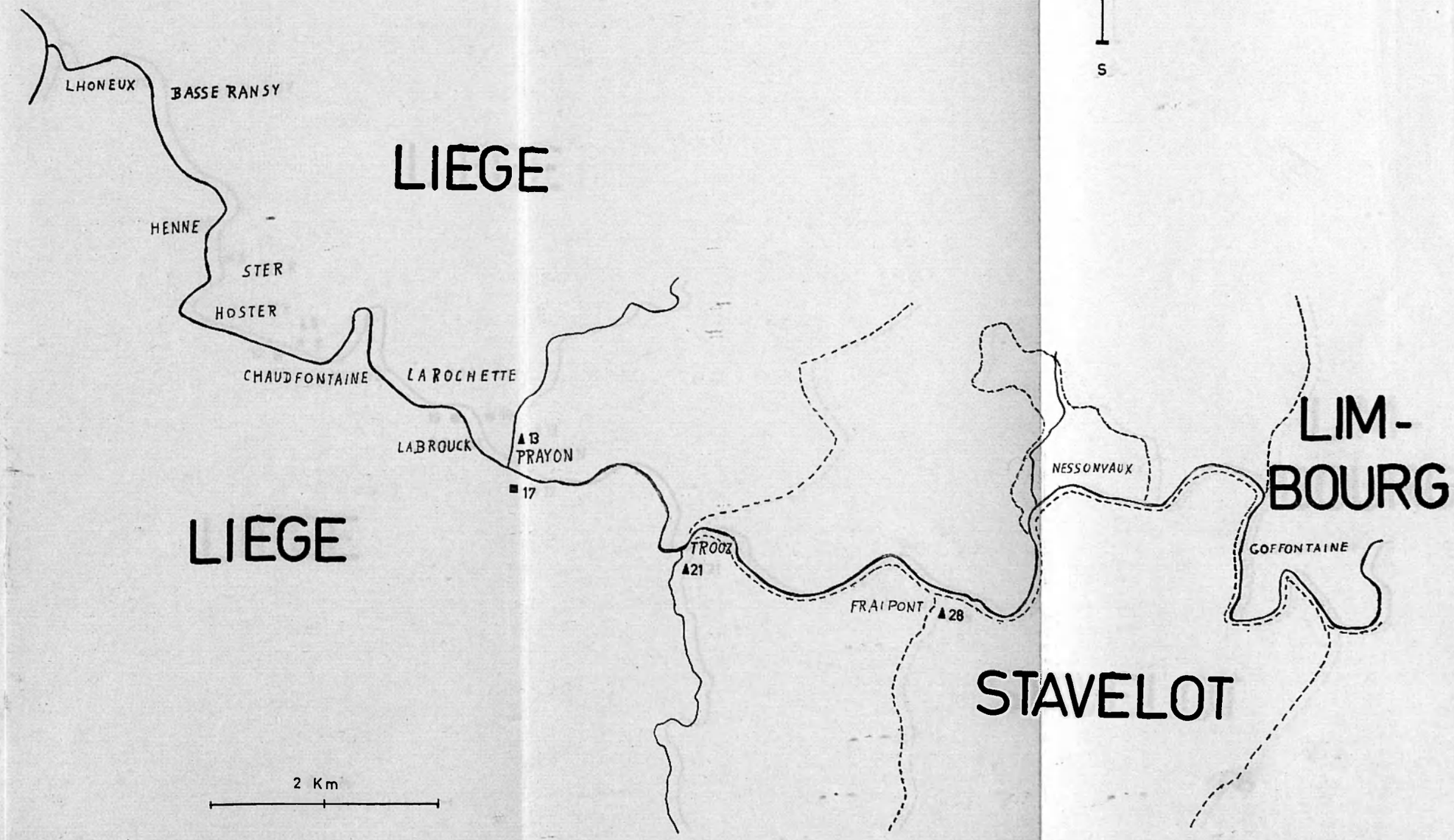
N
O
E
S
LIEGE
LHONEUX
BASSE RANSY
HENNE
STER
HOSTER
CHAUDFONTAINE
LA ROCHETTE
LABROUCK
▲13
PRAYON
■17
LIEGE
TROOZ
▲21
FRAIPONT
▲28
NESSONVAUX
LIM-
BOURG
GOFFONTAINE
STAVELOT
: FOURNEAU
: MARTEAU
: PLATINERIE
: FENDERIE
: USINE A CANONS
: LAMINOIR
2 Km

1580

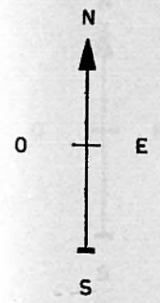
N
O
E
S

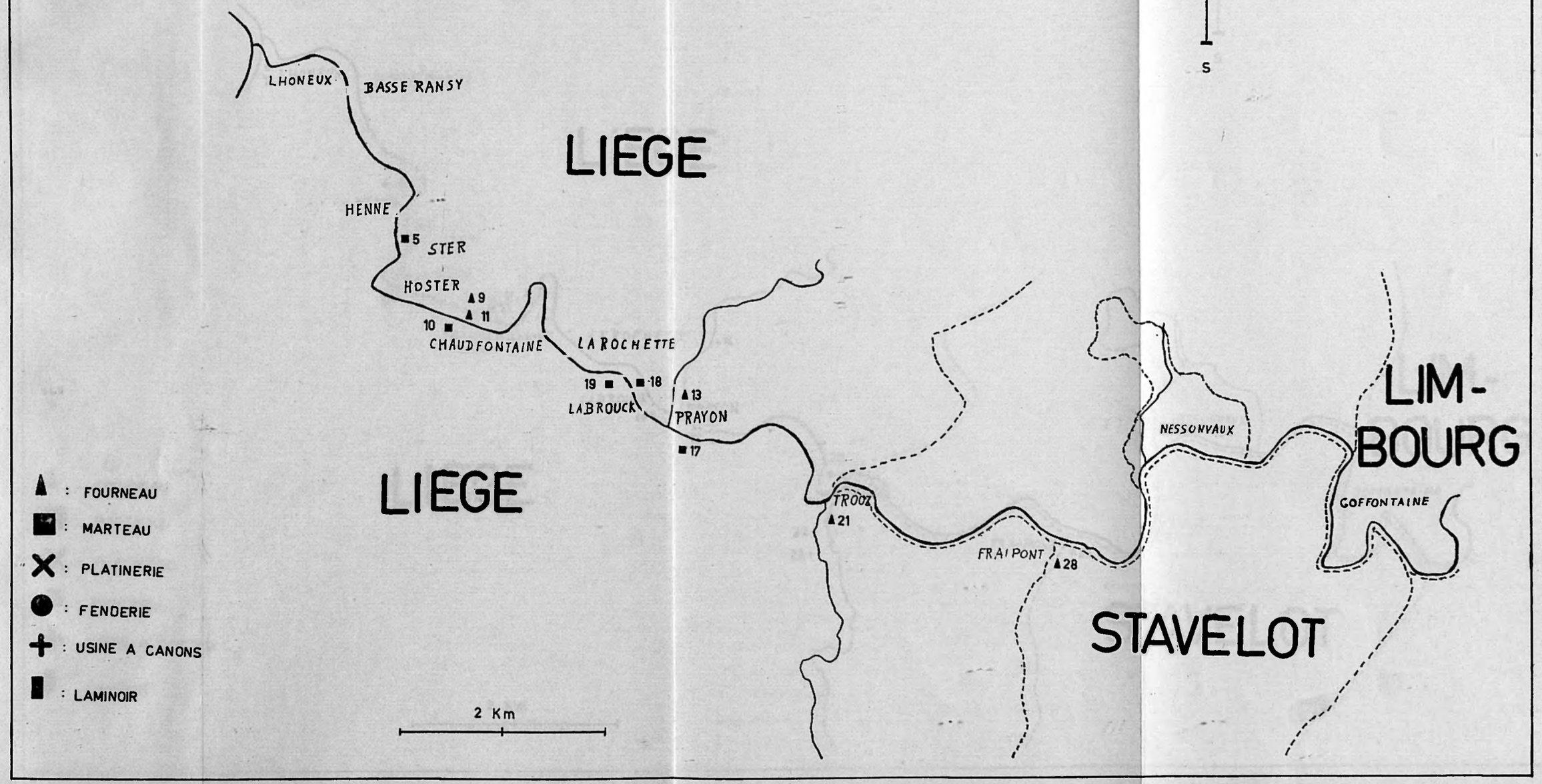
LIEGE
LHONEUX
BASSE RANSY
HENNE
5
STER
HOSTER
9
11
10
CHAUDFONTAINE
LA ROCHETTE
19
18
13
LABROUCK
PRAYON
17
LIEGE
TROOZ
21
FRAIPONT
28
NESSONVAUX
LIM-
BOURG
GOFFONTAINE
STAVELOT
: FOURNEAU
: MARTEAU
: PLATINERIE
: FENDERIE
: USINE A CANONS
: LAMINOIR
2 Km

1650

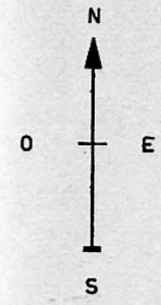
N
O
E
S

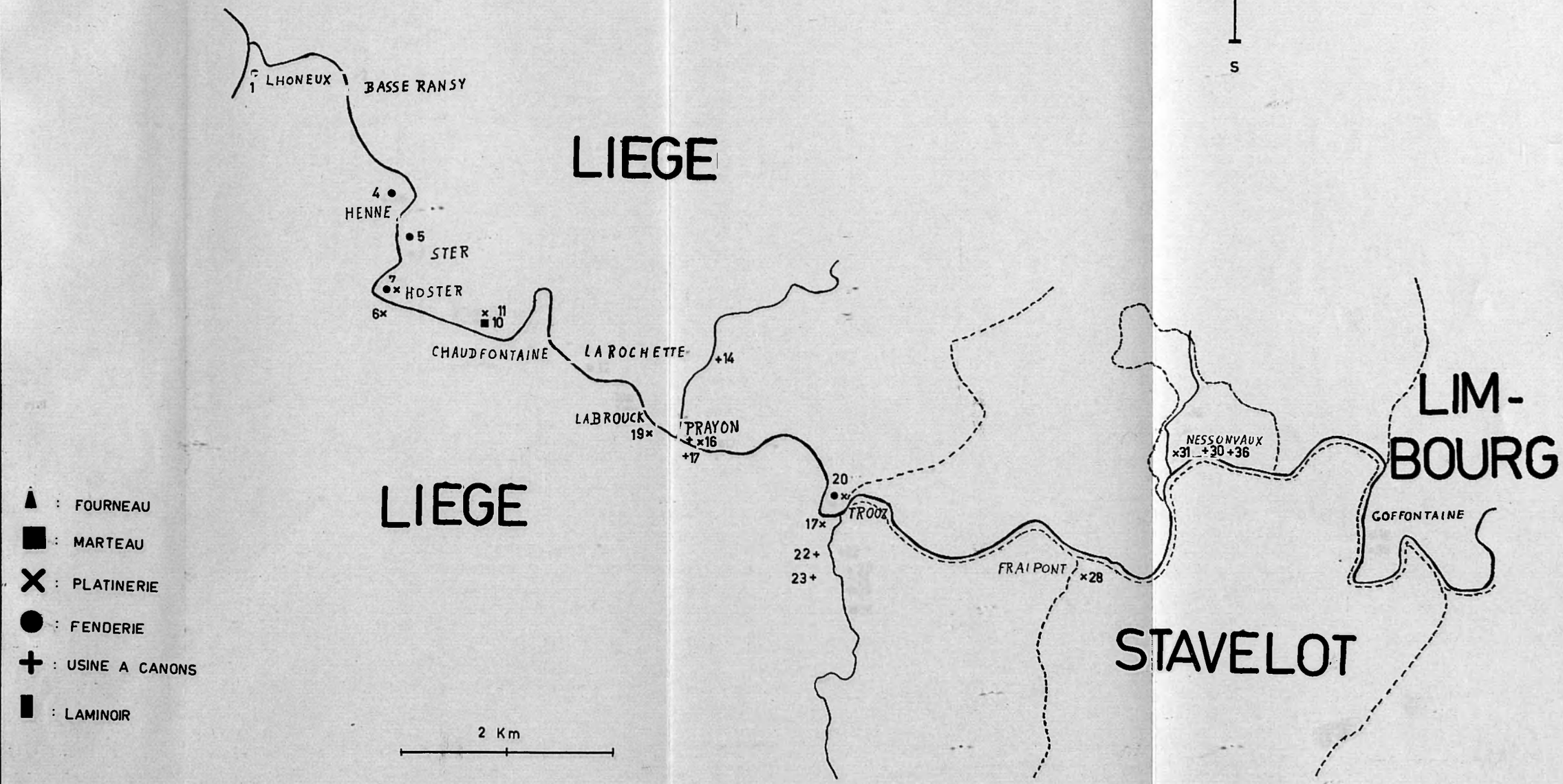
LIEGE
LHONEUX
BASSE RANSY
HENNE
STER
HOSTER
CHAUDFONTAINE
LA ROCHETTE
LABROUCK
PRAYON
TROOZ
FRAIPONT
NESSONVAUX
LIM-
BOURG
COFFONTAINE
STAVELOT
LIEGE
: FOURNEAU
: MARTEAU
: PLATINERIE
: FENDERIE
: USINE A CANONS
: LAMINOIR
2 Km

1790

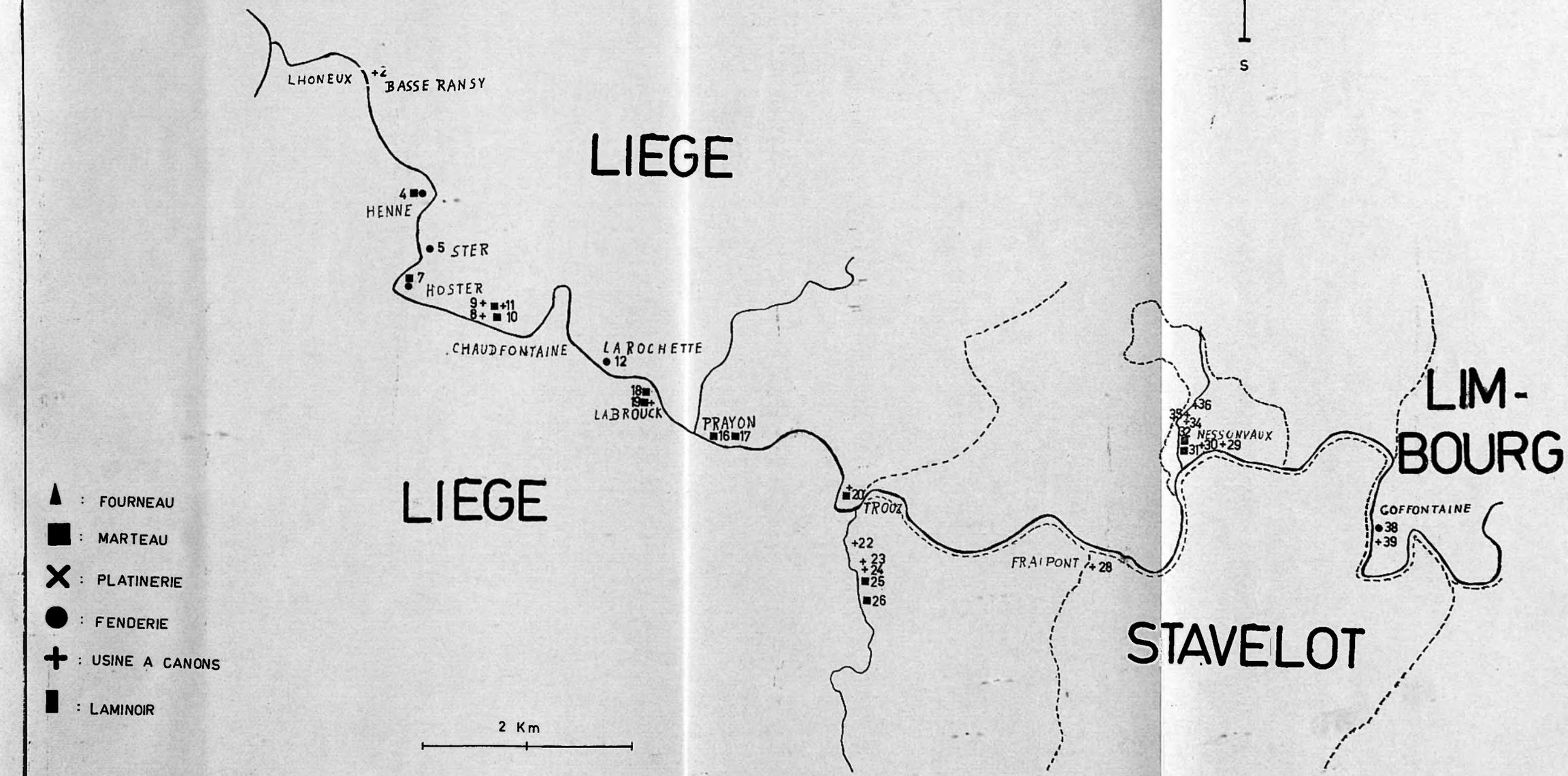
N
O
E
S
LIEGE
LHONEUX
+2
BASSE RANSY
4
HENNE
5
STER
7
HOSTER
9 +
+11
8 +
10
CHAUDFONTAINE
LA ROCHETTE
12
18
19 +
LABROUCK
PRAYON
16
17
LIEGE
20
TROOZ
+22
+23
+24
25
26
FRAIPONT
+28
36
35 +
+34
32
NESSONVAUX
31
+30
+29
LIM-
BOURG
GOFFONTAINE
38
+39
STAVELOT
: FOURNEAU
: MARTEAU
: PLATINERIE
: FENDERIE
: USINE A CANONS
: LAMINOIR
2 Km

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1961

L'année 1961 a été marquée par la démission de notre actif et dévoué secrétaire, M. Hubert Frère, que ses multiples occupations empêchent désormais de s'occuper activement de l'I. A. L. Le Secrétaire-adjoint a donc été chargé d'assumer la direction du secrétariat jusqu'aux prochaines élections statutaires.

Au cours de l'année, le nombre de nos confrères s'est accru de quinze unités. Nos dix réunions mensuelles ont rassemblé une moyenne de trente auditeurs ; des résumés des conférences qu'ils ont pu entendre paraîtront dans la prochaine *Chronique*.

Le bureau s'est réuni dix fois ; il est intervenu en faveur de la sauvegarde de la chapelle des Récollets de Chimay, des remparts romains de Tongres et du château de Fayembois.

Le tome 74 du *Bulletin* a été composé et sera distribué aux membres dans les prochaines semaines. Par ailleurs les tomes 47 à 50 de la *Chronique* ont été distribués ; les tomes 51 et 52 sont à la composition.

Dans notre programme d'excursions, il faut signaler pour son beau succès le voyage d'été en Bavière, dont notre confrère M. A. Buchet a rendu compte au cours de la séance mensuelle du mois de septembre.

La réorganisation de la Bibliothèque continue à faire l'objet des préoccupations du bureau ; une solution satisfaisante est cependant envisagée.

En ce qui concerne les Musées, dont on va vous parler plus longuement, signalons l'organisation de nombreuses visites guidées et d'une exposition d'orfèvrerie au mois de décembre, sous les auspices du comité « Noël dans la Cité ».

MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LA VILLE DE LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR. ANNÉE 1961

I. — Musée Curtius

1° Principaux travaux d'ordre muséographique :

Travaux d'inventaire et de collationnement :

— Entreprise de l'inventaire des armes en vue de leur publication, par M. C. Gaier.

— Collationnement des clichés photographiques se rapportant aux collections.

— Regroupement de la bibliothèque du Musée.

— Inventaire de localisation des collections (de 1950 à 1960).

— Inventaire des instruments de chirurgie belgo-romains.

2° Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

— Aménagement en bibliothèque-bureau de la salle du 1er étage surmontant le porche d'entrée du Musée.

— Entreprise de l'installation définitive de l'électricité dans les galeries du Musée Curtius et placement définitif de la lampe-témoin dans le bâtiment principal.

— Installation de la réserve d'imprimés au 3e étage du Musée.

3° Matériel.

— Acquisition d'une foreuse électrique.

4° Analyses.

— Prélèvement en vue de l'analyse et de la datation au

C.14 au Laboratoire de Physique nucléaire de l'Université de Liège, de quelques fragments de pieux en bois présumés romains, provenant d'Ombret et de Liège.

5° Service éducatif.

A) *Visites guidées et conférences* :

— Causeries-promenades du mercredi soir.

B) *Expositions* :

a) Au Musée :

— Exposition d'Argenteries religieuses liégeoises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, organisée sous les auspices du Comité « Noël dans la Cité » (16 décembre 1961 - 14 janvier 1962).

b) Prêts aux expositions :

— Exposition d'art roman, à Barcelone.

— Exposition des collections de l'Assistance Publique, à Bruxelles.

— Exposition « Malines 4 siècles. Cité archiépiscopale », à Malines.

C) *Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.*

D) *Film et radio.*

— Film sur l'exposition d'argenteries religieuses liégeoises pour la télévision de Bruxelles.

— Interview du Conservateur par la Radio de Maastricht, sur l'exposition d'argenteries religieuses liégeoises.

6° Fréquentation du Musée. — Le Musée Curtius a été visité par 36.185 personnes comprenant : 29.853 visiteurs isolés, 1153 visiteurs du mercredi soir, 2380 visiteurs faisant partie de groupes nationaux et étrangers.

Ecoles de Liège : 1203 personnes.

Ecoles de l'extérieur : 1596 personnes.

Groupes belges et étrangers : touristes allemands, anglais, espagnols, français, luxembourgeois, néerlandais, soviétiques ; Alliance industrielle ; Cercle de Numismatique de Maastricht ; Congrès du Textile ; Expansion et Education artistique de Liège ; Fédération des Avocats de Belgique ; Groupe de ver-

riers de Choisy-le-Roy; Home international des jeunes; Journalistes néerlandais; Lyon's Club; Rotary Clug de Liège; Rotary Club de Seraing; Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège; Société archéologique de Verviers; Société Royale Le Vieux-Liège; Université d'Utrecht; Société Royale d'Archéologie de Bruxelles; groupe de philologues allemands accompagnés du professeur Delbouille de l'Université de Liège.

Personnalités étrangères : parmi ces personnalités, mentionnons : M. Berghaus, Conservateur du Landesmuseum de Munster; M. Gérard Delloye, explorateur en Nouvelle-Guinée; Dr. Peter La Baume, Conservateur des Römisch-Germanisches Museum de Cologne; M. Mariaud, Directeur-adjoint des Verreries et Cristalleries réunies de Choisy-le-Roi; le Professeur Ozinga, de l'Université d'Utrecht.

7° Bibliothèque et archives photographiques :

— Accroissement de la bibliothèque, par voie d'échange de publications avec vingt pays, ainsi que par voie de dons et d'achats.

— Accroissement des archives photographiques.

— Acquisition d'un fonds de documents d'architecture réalisé par l'architecte-archéologue Camille Bourgault (dessins, relevés, photographies et clichés photographiques, plans, imprimés, archives, cartes postales).

II. — Musée d'Ansembourg

1° Entretion et appropriation des bâtiments :

— Entretien régulier du mobilier par les menuisiers-ébénistes.

2° Service éducatif :

— Causeries-promenades du mardi soir.

— Vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.

3° Fréquentation du Musée.

Le Musée d'Ansembourg a été visité par 9977 personnes comprenant 7993 visiteurs isolés, 535 visiteurs du mardi soir et 414 visiteurs faisant partie de groupes nationaux et étrangers.

Ecoles de Liège : 504 personnes.

Ecoles de l'extérieur : 531 personnes.

Groupes belges et étrangers : touristes allemands, américains, français, néerlandais ; Association des Ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons ; Congrès de Juristes belges et français ; Etudiants de l'Université d'Utrecht ; Groupe de professeurs limbourgeois ; Journalistes néerlandais ; Société Royale Le Vieux-Liège.

Un déjeûner a été offert par la Ville de Liège en l'honneur de Son Excellence Sir John Walter Nichols, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

III. — Hypocauste belgo-romain

(section annexe du Musée Curtius)

1° Fréquentation. — L'Hypocauste a été visité par 6431 personnes. Il a été ouvert : le dimanche du 1er juin au 30 septembre de 10 à 12 heures et le lundi du 1er juillet au 31 août de 14 à 17 heures.

2° Activités éducatives. — Vente de brochures explicatives.

IV. — Musée du Verre

1° Principaux travaux d'ordre muséographique :

— M. Michel Vanderhoeven, attaché au Musée Provincial Gallo-romain de Tongres, a poursuivi sa collaboration scientifique en vue de la publication des collections de verres antiques des Musées Curtius et du Verre, sous les auspices du Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre.

— Collationnement des collections (pièces entrées jusqu'en 1951).

— Présentation systématique des réserves.

— Mise au point du fichier numérique et du fichier analytique du Musée.

— Rédaction d'un inventaire complet de localisation des pièces.

— Classement de la Bibliothèque, de son fichier et d'un fichier documentaire relatif à la bibliographie de l'étude de la verrerie.

— Remaniement de la section XIX^{e}-XX^{e} siècle (exposition permanente de verres belges du fonds Chambon et de nouveaux dons de verreries européennes contemporaines).

2° Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments :

— Remise en état provisoire des deux salles en front de Féronstrée, et servant l'une d'atelier, l'autre de réserve.

— Etude par le Comité Permanent de la Commission archéologique de la Ville de Liège, en sa séance du 18 mai 1961, du problème de la remise en valeur des bâtiments annexes de la Maison Curtius (comprenant le Musée du Verre).

— Placement de tentures aux fenêtres de la Salle Baar.

3° Service éducatif :

A) Causeries-promenades du mercredi soir.

B) Prêt à l'Exposition « Venise, Splendeur du monde », Liège, septembre 1961.

C) Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.

4° Fréquentation. — Le Musée du Verre a été visité par 20.052 personnes.

Groupes belges et étrangers : touristes allemands, anglais, espagnols, français, luxembourgeois, néerlandais, soviétiques guidés par M. Pierre Baar ; Fédération des Avocats de Belgique.

Personnalités étrangères : parmi ces personnalités, mentionnons : M. Gérard Delloye, explorateur en Nouvelle-Guinée ; M. Mariaud, Directeur-adjoint des Cristalleries et Verreries réunies de Choisy-le-Roi.

5° Bibliothèque et archives photographiques :

— Important enrichissement de la bibliothèque (spécialisée dans l'histoire de la verrerie) par voie d'achats, de dons, et d'échanges.

— Accroissement des archives photographiques relatives aux collections et à l'histoire du verre.

V. — Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre

1° Activités scientifiques du Secrétariat général permanent :

— Préparation — conformément au programme décidé lors du colloque de Liège, le 17 mars 1960 — du 2e Congrès des Journées internationales du Verre qui se tiendra à Leyde, du 30 juin au 3 juillet 1962, dans le cadre de la sixième Conférence Générale de l'I. C. O. M. (International Council of Museums), notamment par la mise au point — avec une collaboration internationale — du 1er Bulletin des Journées internationales du Verre (à paraître au début de 1962).

2° Activités d'organisation :

— Délégation par la Ville de Liège du Conservateur, comme Secrétaire général des Journées internationales du Verre, aux sessions des Comités consultatif et exécutif de l'I. C. O. M. (Conseil international des Musées) les 3 et 4 juillet, à Paris.

— Mission en Italie du Secrétaire Général, du 24 septembre au 5 octobre où il présida la session sur le verre de la Conférence de Rome de l'I. I. C. (International Institute for Conservation).

— Mission du Secrétaire général permanent à Leyde auprès du Comité organisateur du 2e Congrès des Journées inter-

nationales du Verre le 20 mai. (Le Secrétaire Général était accompagné de MM. Pierre Baar et Jean Beguin).

— Constitution de nouveaux comités nationaux des Journées internationales du Verre.

— Diffusion auprès des membres d'un programme sommaire du 2e Congrès.

— Réception par la Ville de Liège du Président du Comité néerlandais des Journées internationales du Verre.

Publications relatives aux Musées et à leurs collections

— *Catalogue de l'exposition « Venise, splendeur du Monde »*, Liège (Echevinat de l'instruction publique), 1961, pp. 8-9 (texte polycopié).

— Comte J. de Borchgrave d'Altena et J. Philippe, *Argenteries religieuses liégeoises des XVIIe et XVIIIe siècles.* Catalogue de l'Exposition organisée au Musée Curtius, Liège, 1961, 63 pp., ill. (collaboration scientifique de J. Beguin).

— Pierre Colman, *Seize cuivres de l'« Imago primi sæculi societatis iesu... » au Musée Curtius à Liège*, dans « Bulletin de l'Institut Royal du Patrimoine artistique », Bruxelles, t. IV, pp. 187-197, ill.

— Henri Fettweis, *Le Musée d'Ansembourg à Liège*, Liège, Feuillets archéologiques de la Société Royale Le Vieux-Liège, 39 pp., ill., 1 plan.

— Joseph Philippe,

- — *Journée d'études C_{14} à l'Université de Liège* ;
- — *Enrichissement du Musée Curtius en pièces préhistoriques* ;
- — *Verre de l'Antiquité et des Temps modernes : un colloque du secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre* ;
- — *Pierre sculptée romaine découverte à Majerou (Vieux-Virton)*,

dans « Archéologie », 1960, fasc. 1, pp., 144 *s.*, 147 *s.*, 176 *s.*, 177.

— Joseph Philippe, *In memoriam. Hélène van Heule*, dans

« Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique », année 1961.

— Joseph Philippe, *Glanes historiques sur les musiciens de l'ancien pays de Liège (moyen âge-XIX^e siècle)*, dans « Chronique archéologique du pays de Liège », 47^e année, pp. 4-29.

— Michel Vanderhoeven, *Verre romains (I^e-III^e siècle) des Musées Curtius et du Verre à Liège*, Liège (Edition du Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre), 1961, 128 pp., ill., Préface de J. Philippe.

Personnel et collaborateurs des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs

Personnel.

— *Formation* : M. Alexandre Lakaye, préposé aux chaufferies des Musées, a passé avec distinction l'examen de fin d'étude du cours d'histoire de l'art aux Cours supérieurs de Culture générale de la Ville de Liège.

— *Missions* : voir Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre.

Collaborateurs.

— *Travaux scientifiques* :

- M. Claude Gaier, licencié en histoire, a entrepris l'étude des armes du Musée Curtius en vue de leur publication.
- Inventaire des trouvailles de monnaies romaines de Theux-Juslenville par Mlle Lallemand, de la Bibliothèque Royale de Belgique.
- Plusieurs étudiants de l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université de Liège ont, dans le cadre de leurs études de licence, effectué des recherches dans les collections : Mme Ulrix, sur les fouilles préhistoriques de Sainte-Walburge à Liège, et M. Jacques Papeleux, sur l'iconographie de la Résurrection.

— *Fouilles* : Le Musée Curtius a entrepris une collaboration avec trois fouilleurs de la région d'Amay : MM. Docquier, Lauwerijs et Willems. Dès à présent un partie des trouvailles d'époque belgo-romaine est entréee dans cette institution.

— *Causeries-promenades* : Signalons l'importance de la collaboration des conférenciers des causeries-promenades nocturnes : Mme Goldine, MM. Jean Beguin, Marcel Cloes, Pierre Colman, le comte Joseph de Borchgrave d'Altena, le chevalier Oscar de Schaetzen, MM. Henri Fettweis, Richard Forgeur, Willy Lemoine, Georges Micheels, Michel Vanderhoeven.

— *Donateurs* : Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections : Mme Ernest Andrien, M. Pierre Baar, Mme Vve Closset, MM. De Wilde, Fernand Discry, Docquier, feue Mme Anne Dossin, M. Paul Eeckhout, Mlle C. Folie, MM. Joseph Gasquis, Ch. Graffart, M. Lauwerijs, Nicolas Leclerc, Charles Leva, Mme Vve Fernand Linon, MM. Joseph Philippe, Jacques Willems ; l'Association des Architectes de Liège, le Spéléo-Club de Liège par l'intermédiaire de M. Pasleau, Verreries-Gobeleteries de Braine-le-Comte ; Verreries Barovier et Toso de Murano, Gobeleterie Inébrechable de Soignies, Mosaico Vetroso Pelv, de Venise.

Accroissement des collections
Musées Curtius et d'Ansembourg

Fonds Ville de Liège
(dons, legs, achats)

Bijoux

— Bracelet en or décoré d'émail bleu et de diamants datant du XIX^e^ siècle et provenant de Roumanie. Legs de feue Mme Anne Dossin, Forest (61/67).

Bois sculptés

— Christ de carrefour de l'école liégeoise, en chêne sculpté provenant du quartier de Saint-Gilles à Liège et datant du XVII^e^ siècle. Transfert Ville de Liège (61/107).

Céramique

— Bassin de fontaine en faïence ordinaire liégeoise, à décor polychrome. Œuvre du décorateur Michel Radil. Vers 1780 (61/38).

— Service à café en porcelaine blanc laiteux semé d'étoiles dorées. Epoque Empire. Composé d'une cafetière, d'un pot à lait, d'un sucrier, de douze tasses, de douze sous-tasses et d'un bol. Legs de feu Mme Anne Dossin, Forest (61/89).

— Cruche en grès de Raeren à émail brun, de la 1re moitié du XVIe siècle, provenant de fouillles faites à Mérols IV (61/124). Voir aussi numismatique.

— Cafetière en terre noire de Namur (?) à monture d'argent. Vers 1830. Don de Mlle C. Folie, Bruxelles (61/187).

— Paire de grands vases en faïence polychrome liégeoise, du dernier quart du XVIIIe siècle (61/188*a-b*).

— Lot de fragments ornés, de débris de four, de tuyaux, d'anses, de cols, de fonds, de fusaïoles, de jettes, d'armoiries, de fragments gris, bleus et bruns, le tout en grès de Raeren trouvé lors de fouilles exécutées par feu Fernand Linon. Don de Mme Vve Fernand Linon, Ensival (61/217 à 61/514 et 61/516 à 61/546).

— Grand vase en grès brun trouvé lors de fouilles exécutées par feu Fernand Linon le 5 octobre 1957 à l'emplacement dit Mérols II. Don de Mme Vve Fernand Linon, Ensival (61/515).

Eventail.

— Eventail en écaille orné de motifs circulaires ajourés. XIXe siècle. Legs de feue Mme Anne Dossin, Forest (61/88).

Horlogerie.

— Bâti d'hologe provenant du château de Waroux et datant du XVIIIe siècle. Don de Mme Ernest Andrien (Liège) (61/189).

Médailler

— Médaille de l'Association des Architectes de Liège, en bronze doré, signée L. Dupont, 1960. Don de l'Association des Architectes de Liège (61/73).

— Médaille en bronze doré de la Société chorale et instrumentale St-Edmond. Signée Eichhoff et datée 1912 (61/108).

— Médaille en bronze doré, frappée à l'occasion du Festival de Spa, datée 1912 (61/109).

— Médaille en bronze doré frappée à l'occasion du Festival de Spa, datée 1913, et signée J. Christophe (61/110).

— Médaille en bronze doré signée L^A^ Desmeth, datée 1914 et portant l'inscription GLOIRE A LIÈGE LA VAILLANTE, 8 août 1914 (61/111).

— Médaille en bronze doré frappée à l'occasion de l'exposition universelle de 1905, signée De Mathelin et datée 1905 (61/112).

— Médaille en bronze doré, frappée à l'occasion du meeting de l'Institut du fer et de l'acier, datée 1873 (61/113).

— Médaille en bronze doré signée Raymond Meester (61/114).

— Médaille en métal blanc de la Confrérie de Notre-Dame de Lourdes. Eglise Sainte-Catherine à Liège (61/115).

— Médaille en bronze doré au nom de Mgr. Darboy, Archevêque de Paris, martyr du 24 mai 1871. Datée 1872 (61/116).

— Médaille en métal blanc, jadis doré, relative au culte de saint Lambert et de la Vierge (61/117).

— Médaille en bronze relative au culte de saint Gilles à Liège (61/118).

— Jeton en nacre d'un club liégeois (61/119).

— Jeton en bakélite gris ardoise au nom du club privé Kursaal de Chaudfontaine (61/120).

— Médaille en bronze doré de l'exposition universelle de Liège 1905. Signée A. Michaux (61/121).

MÉROVINGIEN

— Squelette mérovingien provenant de la tombe n° 15 découverte au cimetière mérovingien de la Sarte à Ben-Ahin. Don de MM. Docquier, Lauwerijs et Willems, Amay (61/190).

MÉTAUX

— Deux grilles de balcon en fer forgé de style « Régence

liégeoise » provenant de l'ancien pavillon XVIII^e siècle de l'école de la rue Hazinelle. Transfert Ville de Liège (61/191*a-b*).

MOBILIER

— Grande armoire provenant de la Région de Verviers. Décor au cordonnet. XVIII^e siècle. Legs de feue Mme Anne Dossin, Forest (61/86).

1. *Garde-robe en chêne* provenant de la région verviétoise. XVIII^e siècle. Inv. 61/86. (Négatif Musée Curtius, photo Clément Dessart, Liège.)

NUMISMATIQUE

— *Liège* :

— Denier d'Alexandre I de Juliers (1129-1135). de Chestret 78 (61/6).

2. *Monnaie liégeoise.* Obole de Hugues de Pierrepont (1200-1229). Revers. De Chestret n° 172. Inv. 61/1. Négatif Musée Curtius. Photo Clément Dessart, Liège (cf. p. 237).

3. *Monnaie liégeoise.* Obole de Hugues de Pierrepont (1200-1229). Avers. De Chestret n° 165. Inv. 61/2. Négatif Musée Curtius. Photo Clément Dessart, Lilège (cf. p. 237).

4. *Monnaie liégeoise.* Denier de Hugues de Pierrepont (1200-1229). Revers. De Chestret n° 164 v. Inv. 61/3. Négatif Musée Curtius. Photo Clément Dessart, Liège. (cf. p. 237).

— Denier de Henri II de Limbourg (1145-1165). de Chestret 97 (61/5).

— Obole de Hugues de Pierrepont (1200-1229). de Chestret 153 (61/4).

— Denier de Hugues de Pierrepont (1200-1229). de Chestret 164 variante (61/3).

— Obole de Hugues de Pierrepont (1200-1229). de Chestret 165 (61/2).

— Obole de Hugues de Pierrepont (1200-1229). de Chestret 172 (61/1).

— Brulé de Corneille de Berghes, prince-évêque de Liège (1538-1544) du milieu du XVI^e siècle. Don de Mme Fernand Linon, Ensival (61/123).

— *Anciens Pays-Bas.*

— Réal de Charles-Quint en or frappé à Anvers de 1521 à 1558 (61/122). Découvert dans le vase n° 61/124 (voir céramique).

ROMAIN

— Fragment de terre sigillée provenant de Braives (vicus) de l'époque Néron-Vespasien. Don de M. Charles Leva, Tervueren (61/71).

— Fragment de terre sigillée provenant de Braives (vicus) et datant du dernier tiers du 1^e siècle. Don de M. Charles Leva, Tervueren (61/72).

5. *Monnaie liégeoise.* Obole de Hugues de Pierrepont (1200-1229). Avers. De Chestret nº 153. Inv. 61/4. Négatif Musée Curtius. Photo Clément Dessart, Liège (cf. p. 237).

6. *Monnaie liégeoise.* Dinier de Henri II de Limbourg (1145-1165). Revers. De Chestret nº 97. Inv. 61/5. Négatif Musée Curtius. Photo Clément Dessart, Liège (cf. p. 237).

7. *Monnaie liégeoise.* Denier d'Alexandre I de Juliers (1129-1153). Avers. De Chestret nº 78. Inv. 61/6. Négatif Musée Curtius. Photo Clément Dessart, Liège (cf. p. 235).

Musée du Verre de la Ville de Liège

Fonds Ville de Liège
(dons, achats)

Allemagne (XIX^e^ et XX^e^ s.)

— Flacon à parfum en verre vert, vers 1960 (61/17).

— Deux verres à bière à jambe courte. Vers 1955-59 (61/33 et 61/34).

— Verre à bière à orifice doré et au décor émaillé par impression. Vers 1955-59 (61/35).

— Vase à deux anses en verre triplé à décor craquelé rose. Vers 1920-1930. Don de M. Paul Eeckhout, Gand (61/106).

— Gobelet à pied en verre incolore, décoré d'un cartouche ambré et gravé, 2^e^ moitié du XIX^e^ siècle (61/139).

— Gobelet à anses, de forme tronconique, en verre incolore émaillé, taillé et gravé à la roue. 2^e^ moitié du XIX^e^ siècle (61/140).

— Vase oblong légèrement côtelé en verre incolore doublé mauve. Décor « modern style » d'émaux opaques. Vers 1900-1920 (61/152).

— Vase en forme de héron, en verre incolore chamarré de brun et doublé extérieurement d'opale blanc. Irisation intentionnelle. Début XX^e^ siècle (61/153).

— Vase en forme de cornet d'inspiration florale en verre opale doublé orange. Début XX^e^ siècle (61/154).

— Pique-fleur comprenant deux tubulures et un socle en verre incolore maté à l'acide et une fleur de lotus en verre vert, blanc et orange. Début XX^e^ siècle (61/155).

— Flacon en forme d'ampoule en verre vert émaillé. Fin XIX^e^ - début XX^e^ siècle (61/156).

— Vase en verre mauve à deux anses. Premier quart du XX^e^ siècle (61/157).

— Vase opalescent rose et mauve. Début XX^e^ siècle (61/158).

— Vase en verre incolore irisé à décor moulé de côtes croisées et de mammelons verts. Premier quart du XX^e siècle (61/159).

— Vase en verre rose-orange irisé, à décor filigrané de longues « plumes d'oiseaux ». Premier quart XX^e siècle (61/161).

— Flacon en verre incolore doublé intérieurement rose. Allemagne ou Bohème. Premier quart du XX^e siècle (61/162).

— Carafe en verre incolore à décor taillé. Vers 1920-1930 (61/163).

— « Verre d'eau » (carafe et gobelet) en verre vert émeraude. Fin XIX^e siècle (61/166*a-b*).

— Flacon à eau de Cologne en verre incolore. Vers 1960. Don de M. Joseph Philippe, Liège (61/203).

BELGIQUE (XV^e-XX^e s.)

— Tête de pipe en verre bleu foncé translucide. Fin XIX^e-début XX^e siècle (61/21).

— Socle en verre incolore massif. Fin XIX^e-début XX^e siècle (61/22).

— Porte-couteau en verre incolore pressé. Fin XIX^e- début XX^e siècle (61/23).

— Deux bouteilles à eau minérale en verre vert. Premier quart du XX^e siècle (61/24 et 61/25).

— Pot à moutarde décoré de côtes plates et d'oves, en verre incolore pressé. Fin XIX^e-début XX^e siècle (61/26).

— Verre à anse. Deuxième moitié du XIX^e-premier quart du XX^e siècle (61/27).

— Gobelet à alcool. Deuxième moitié du XIX^e-premier quart du XX^e siècle (61/28).

— Fragments de verre (*a* : 17 fragments de verre plat verdâtre ; et *b* : 3 fragments de verre creux incolore) provenant des fouilles d'un remblai sous la sacristie de l'église St-Barthélemy. XVIII^e ou XIX^e siècle. Don de M. Nicolas Leclerc, Liège (61/93 *a-b*).

— Onze fragments de « Roemer », gobelets et fioles en verre

jaunâtre ou verdâtre, datant des XV^e-XVI^e siècles, trouvés lors des fouilles effectuées à l'emplacement de l'ancienne abbaye de St-Gilles à Liège. Don de Spéléo Club de Liège, par l'intermédiaire de M. Jean Pasleau, Liège (61/94 à 61/104).

— Quatre fragments de verre plat. XVI^e siècle. Provenant de fouilles à l'emplacement de l'ancienne Abbaye de St-Gilles à Liège. Don du Spéléo-Club de Liège par l'intermédiaire de M. Jean Pasleau, Liège (61/105 *a-d*).

— Bouteille en verre brunâtre. Deuxième moitié du XVIII^e siècle (61/167).

— Bouteille en verre brun foncé. Fin XVIII^e-début XIX^e siècle (61/168).

— Bouteille en verre brun. Début XIX^e siècle (61/169).

— Bocal à conserves en verre verdâtre. XIX^e siècle (61/170).

— Deux rouleaux à mélisse en verre vert clair. XIX^e siècle (61/171 et 61/172)

— Biberon de malade en verre incolore. Deuxième moitié XIX^e siècle (61/173).

— Broyeur de pharmacie en verre incolore massif. XIX^e siècle (61/174).

— Entonnoir en verre incolore. XIX^e siècle (61/175).

— Bouteille en verre incolore. Deuxième moitié XIX^e siècle (61/176)

— Bocal à conserves en verre incolore. Deuxième moitié XIX^e siècle (61/177).

— Bocal d'épicerie à couvercle, en verre incolore. Fin XIX^e siècle (61/178).

— Deux verres de lampe. Vers 1940. Don de M. Joseph Gasquis, Liège (61/179 et 61/180).

— Verre décoratif dit « rocher » en verre incolore massif incrusté de verre opaque blanc, rouge, bleu et vert. Deuxième moitié du XIX^e siècle (61/182).

— Verre à fleurs de voiture automobile taillé à pans coupés, avec monture d'argent. Début XX^e siècle (61/183).

— Deux carafes en verre clair avec bouchon, à décor taillé de côtes plates et de pointes de diamant. Vers 1820-1830. Don de Mlle C. Folie, Bruxelles (61/185 et 61/186).

— Sceau à cacheter en verre incolore incrusté de mouchetures polychromes et taillé. Fin XIX^{e}-début XX^{e} siècle (61/194).

— Trois fragments de canne en verre vert clair décorée d'un enroulement de quatre filets blancs. Fin XIX^{e} siècle. Don de M. Pierre Baar, Liège (61/209).

— Six carreaux de verre plat, incolores ou légèrement teintés. XVIII^{e} siècle. Don de M. Pierre Baar, Liège (61/210*a-f*).

— Huit fragments de verre plat incolores ou légèrement verdâtres. XVIII^{e} siècle. Don de M. Pierre Baar, Liège (61/211).

— Verre plat incolore coupé à froid en forme de losange. XVIII^{e} siècle. Don de M. Pierre Baar, Liège (61/212).

— Quatre carreaux rectangulaires de verre plat incolore. XVIII^{e} siècle. Don de M. Pierre Baar, Liège (61/213).

— Carreau rectangulaire de verre plat incolore. Première moitié du XX^{e} siècle. Don de M. Pierre Baar, Liège (61/214).

Gobeleterie de et à Braine-le-Comte :

Vingt-deux pièces de verrerie illustrant la production des verrerues-gobeleteries de et à Braine-le-Comte. Production actuelle. Don de la verrerie (61/42 à 61/62 *a-b*).

Gobeleterie Inébréchable S. A. Soignies :

— Huit pièces de la « Gobeleterie Inébréchable, » S. A. Soignies. Production actuelle. Don de la verrerie (61/63 à 61/70).

Cristalleries du Val-Saint-Lambert :

— Flacon à liqueur en demi-cristal pressé et taillé. Fin XIX^{e} siècle (61/7).

— Trois verres à liqueur en demi-cristal incolore pressé et taillé. Fin XIX^{e} siècle (61/8*a*, *b*, *c*).

— Cendrier en forme de feuille et muni d'une anse, en demi-cristal teinté brun mordoré dans la masse et pressé. Début XX^e siècle (61/9).

— Bocal à conserves cylindrique en verre incolore. Fin XIX^e-début XX^e siècle (61/10).

— Petite bonbonnière quadrangulaire en cristal incolore pressé. 1939 (61/11).

— Presse-papier en cristal incolore doublé rouge, taillé et gravé. Fin XIX^e siècle (61/134).

— Flacon à parfum en cristal incolore massif, à doublage intérieur blanc. Vers 1940 (61/136).

— Carafe en cristal incolore taillé, vers 1900-1910 (61/141)

— Bonbonnière avec couvercle en verre bleu foncé à décor gravé à l'acide et doré représentant une frise mythologique. Création Léon Ledru. Fin XIX^e-début XX^e siècle (61/145).

— Bouchon de carafe pommiforme en cristal incolore taillé. Première moitié XX^e siècle. Don de Mme Vve Closset, Liège, (61/147).

— Plafonnier de forme conique en verre triplé, à décor « modern style ». Frères Müller. Vers 1900-1910 (61/151).

— Etagère du service « Prince de Galles » en cristal clair taillé, comprenant cinq éléments superposés. Vers 1870-1873. Don de Mlle C. Folie, Bruxelles (61/184).

Région liégeoise :

— Verre à bière à coupe en verre teinté bleu dans la masse. Fin XIX^e-début XX^e siècle (61/36).

— Flacon en verre incolore en forme d'oiseau avec bouchon et chaînette métallique. Fin XVIII^e-début XIX^e siècle (61/132).

— Boule presse-papier en verre incolore avec incrustations polychromes. Deuxième moitié XX^e siècle (61/133).

— Mangeoire d'oiseau en verre incolore. XX^e siècle (61/135).

— Deux presse-papiers avec initiales entrelacées peintes en jaune et bleu sur fond blanc. Fin XIX^e-début XX^e siècle (61/197*a-b*).

— Chope cylindrique à une anse, en verre incolore pressé. Décor fantaisie en relief. Début XX^e siècle (61/198).

— Fragment de vitrail portant des armoiries liégeoises. XVIII^e siècle. (61/199).

FRANCE (XVIII^e-XX^e s.)

— Flacon à parfum en verre incolore moulé. 1885 (61/12).

— Flacon à parfum en verre incolore pressé. Vers 1935 (61/14).

— Flacon à parfum en verre incolore moulé. Vers 1940 (61/15).

— Deux flacons à parfum en verre incolore. Vers 1960 (61/16 et 61/18).

— Bouteille contenant un trois-mâts miniature. XX^e siècle (61/20).

— Petit gobelet en verre incolore légèrement cannelé, à monture en métal argenté. Vers 1930 (61/29).

— Lampe d'église en verre clair légèrement verdâtre. XVIII^e siècle? (61/164).

— Cruche en verre incolore à décor taillé de fleurs stylisées et de guirlandes. XVIII^e ou début XIX^e siècle (61/165).

— Service de toilette en opaline « pâte de riz » comprenant quatre pièces et décoré de feuillages et de filets dorés. Vers 1920. Don de M. Fernand Discry, Huy (61/192*a-d*).

— Pendentif en pâte de verre bleue représentant un papillon. Vers 1920-1930 (61/196).

— Flacon à parfum en verre incolore moulé. Vers 1960. Don de M. Joseph Philippe, Liège (61/208).

Nancy :

— Vase à haut col « modern style ». Signé E. Gallé. Nancy. Vers 1900. Don de M. Paul Eeckhout, Gand, (61/91).

— Petit vase « modern style », signé E. Gallé, Nancy. Vers 1900. Don de M. Paul Eeckhout, Gand (61/92).

— Vase globuleux chamarré mauve, blanc et bleu entre deux couches de verre incolore. Signé Lorrain. Nancy. Vers 1930 (61/181).

Paris :

— Vase biconique en verre bleuâtre et bullé genre « antique », décoré d'émaux polychromes et de dorures. Signé M. Goupy. Vers 1925 (61/193).

— Vase à panse ovoïde et à col court en verre verdâtre bullé, et décoré d'émaux opaques violet, rouille et blanc. Signé M. Goupy. Vers 1925 (61/216).

— Verre à dégustation portant l'inscription « Clos Sainte Odile ». Signé René Lalique. Vers 1925-1930 (61/195).

— Vase globulaire en verre opale doublé extérieurement vert et décoré de coccinelles en relief. Signé René Lalique. Vers 1930 (61/215).

Grande-Bretagne (XIX^e^ et XX^e^ s.)

— Verre à bière au décor émaillé par impression. Vers 1955-1959 (61/31).

— Verre à bière. Vers 1955-1959 (61/32).

— Coffret en verre incolore gravé. Fin XIX^e^ siècle Don de M. Charles Graffart, Liège (61/84).

— Petit flacon à parfum. Milieu du XX^e^ siècle. Don de M. Joseph Philippe, Liège (61/137).

— Flacon à parfum. Vers 1960. Don de M. Joseph Philippe, Liège (61/200).

Inconnu (XIX^e^ et XX^e^ s.)

— Flacon à parfum en verre incolore. Fin XIX^e^ siècle (61/13).

— Gobelet en verre incolore avec décor peint à l'huile. Début XX^e^ siècle. (61/30).

— Deux bouteilles à soda en verre vert clair. Vers 1930-

1940. Don de M Joseph Gasquis, Liège (61/39 et 61/40).

— Flacon à liqueur. Gravure mate à l'acide. Milieu XX^e siècle (61/129).

— Carafe en verre incolore pressé. Première moitié XX^e siècle (61/131).

— Couvercle de calice en verre clair orné d'une guirlande gravée à la roue XIX^e siècle. Don de l'Antiquaire De Wilde, Liège (61/138).

— Deux peinture sous verre : « Ecce Homo » et « La Vierge ». Début XIX^e siècle (61/143 et 61/144).

— Petit globe en verre incolore abritant une crucifixion. Fin XIX^e-début XX^e siècle Don de Mme Somers, Liège (61/148).

— Flacon à parfum. Vers 1960. Don de M. Joseph Philippe, Liège (61/202).

— Quatre flacons à parfum. Don de M. Joseph Philippe, Liège (61/204 à 61/207).

ITALIE (XVIII^e et XX^e s.)

— Flacon à parfum. Marque moulée. Vers 1960. Don de M. Joseph Philippe, Liège (61/201).

Murano. Verrerie Barovier et Toso :

— Sept pièces de verrerie caractéristiques de la production contemporaine de la verrerie « Ercole Barovier et Toso », Murano. Don de M. Pierre Baar, Liège (61/74 à 61/80).

— Trois pièces de la verrerie « Ercole Barovier et Toso », Murano, production actuelle. Don de la verrerie (61/81 à 61/83).

Venise :

— Petite buire en verre incolore, Venise ou façon de Venise. XVIII^e siècle (61/146).

— Palette d'échantillons de mosaïque en verre. Produit de la firme « Mosaïco vetroso PELV », Venise, 1961 Don de la firme (61/85).

8. *Bouteille en verre* de ton vert olive, à décor moulé. Perse, IXe-Xe siècle. H. 21,5 cm. Inv. 61/90. Négatif Musée du Verre, photo Clément Dessart, Liège (cf. p. 248).

PAYS-BAS (XVIII^e-XX^e s.)

— Grand flacon à essence en verre bleu. Inscription en relief. XX^e siècle (61/130).

— Gobelet en verre vert de forme tronconique orné d'une photographie de la reine Wilhelmine enfant, avec inscription gravée. Vers 1890 (61/142).

— Verre à pied cloche, en verre incolore massif, portant une inscription gravée à la roue. Vers 1760 (61/149).

Leerdam :

— Petit vase en verre incolore décoré de « côtes vénitiennes » et d'un réseau en relief évoquant des craquelures. Leerdam. Vers 1930 (61/37).

PROCHE-ORIENT

— Lampe en verre clair, à décor émaillé et doré. XIX^e ou XX^e siècle (61/41).

— Bouteille à vin en verre vert olive provenant des fouilles de Nischapur (Perse). IX-X^e siècle ap. J -C (61/90).

— Perle « millefiori » d'époque romaine provenant d'Amay. Don de M. Jacques Willems, Amay (61/150).

TCHECOSLOVAQUIE

— Vase en verre incolore décoré d'un réseau de filets rouges en relief. Vers 1920-1930 (61/160).

U. S. A.

— Flacon à parfum cylindrique en verre incolore avec monture en métal doré. New-York? Vers 1960 (61/19).

YOUGOSLAVIE

— Huit pièces de verrerie. Création de Nebojsa-Mitric, sculpteur à Belgrade. Vers 1960. Echange avec le Musée des Arts décoratifs de Belgrade. (61/125*a-b* ; 61/126*a-b* ; 61/127*a-b* ; 61/128*a-b*).

Joseph Philippe.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

MADAME L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour l'année 1962

Président :	MM. JACQUES BREUER.
Vice-Président :	Baron IVAN DE RADZITZKY D'OSTROWICK
Secrétaire :	GEORGES HANSOTTE.
Conservateur :	JOSEPH PHILIPPE.
Trésorier :	RAOUL VAN DER MADE.
Bibliothécaire :	MAURICE YANS.
Directeur des Publications	MAURICE YANS.
Secrétaire-adjoint :	
Conservateurs-adjoints :	Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA.
	LEON DEWEZ.
	NICOLAS FRANÇOIS.
	JULES PIRLET.
Conservateur honoraire :	J. SERVAIS.

Commissions

Publications : M. YANS, directeur; G. HANSOTTE, secrétaire du Bulletin de l'I. A. L.; J. PHILIPPE, secrétaire de la Chronique archéologique du Pays de Liège; L.-E. HALKIN, P. HANQUET, P. HARSIN, R. VAN DER MADE, J. YERNAUX, membres.

Fouilles : J. BREUER, J. PHILIPPE, M. RENARD, J. SERVAIS.

Achats : J. BREUER, L. DEWEZ, P. LALOUX, J. PHILIPPE, J. SERVAIS.

Vérification du Musée : G. DE FROIDCOURT, H. DANTHINE, P. LALOUX.
de la bibliothèque : L.-E. HALKIN, M. HELIN, P. LALOUX.
des comptes : F. PENY, J. PIRLET, P. LALOUX.

Excursions : J. VENTER, président; A. VECQUERAY, P. LALOUX, comte J. DE BORCHGRAVE, M. HELIN, R. FORGEUR.

Conférences : P. HARSIN, président; H. FRIERE, L.-E. HALKIN, G. HANSOTTE, J. PHILIPPE.

Protection des sites : P. LALOUX, A. PUTERS, J. VENTER.

Conseillers : L. DEWEZ, E. FRESON, L.-E. HALKIN, F. PENY, J. PIRLET A. PUTERS.

MEMBRES EFFECTIFS

	Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif
1. SERVAIS (JEAN), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège.*	20- 4-1898	27- 4-1900
2. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, *Mesnil-Saint-Blaise.*	26- 5-1904	30- 1-1910
3. PIRLET (JULES), notaire honoraire, 1*b*, rue Charles Morren, *Liège.*	29- 5-1908	25- 1-1914
4. BREUER (JACQUES), conservateur honoraire aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours honoraire à l'Université, 1, square Marie-José, *Woluwé-Saint-Lambert.*	27-11-1910	31-12-1920
5. BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte JOSEPH DE), conservateur en chef honoraire des Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 90, rue d'Arlon, *Bruxelles.*	28-12-1919	26- 3-1926
6. PÉNY (FRÉDÉRIC), administrateur honoraire de la Banque Nationale de Belgique à Liège, 123, boulevard de la Sauvenière, *Liège.*	30- 4-1920	27-12-1929
7. TOUSSAINT (ROBERT), architecte, 43, rue du Parc, *Liège.*	25- 3-1921	27-12-1929
8. HARSIN (PAUL), professeur à l'Université, 11, quai Marcellis, *Liège.*	28-11-1924	27-12-1929
9. LALOUX (PIERRE), docteur en droit, 2, rue Saint-Remy, *Liège.*	22- 7-1921	30-12-1932
10. HALKIN (LÉON-E.), professeur à l'Université, 41, rue du Péry, *Liège.*	27- 3-1925	6- 4-1934
11. YERNAUX (JEAN), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, 6, avenue de Beaufays, *Tilff.*	25- 3-1923	25- 1-1935
12. FRANÇOIS (NICOLAS), ingénieur, 86, quai de Rome, *Liège.*	27- 6-1919	28- 2-1936
13. GOTHIER (LOUIS), Inspecteur de l'Enseignement moyen, 13*a*, rue Paradis, *Liège.*	15- 1-1929	27- 3-1936
14. FRESON (Chanoine ERNEST), *Glons.*	22- 2-1914	24- 2-1939
15. DEWEZ (LÉON), licencié en histoire de l'art et archéologie, 17, rue Charle Magnette, *Liège.*	30- 3-1919	18- 3-1945

16. LEGRAND (William), docteur en philosophie et lettres, 5, place Wilbald, *Stavelot.*	28- 2-1936	18- 3-1945
17. YANS (Maurice), conservateur aux Archives générales du Royaume, 345, place des Marronniers, *Glain.*	25-10-1935	28-11-1946
18. LAVOYE (Madeleine), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 28, rue de l'Enseignement, *Liège.*	24- 2-1928	25- 6-1948
19. COLLON-GEVAERT (M^me^ Suzanne), chargée de cours à l'Université, 163, rue des Vennes, *Liège.*	28- 3-1930	30-12-1948
20. DANTHINE (Hélène), professeur à l'Université, 67, rue du Parc, *Liège.*	27- 2-1931	30-12-1948
21. OTREPPE de BOUVETTE (Baron André d'), château de Brialmont, *Tilff.*	25- 2-1935	30-12-1948
22. RADZITZKY d'OSTROWICK (Baron Ivan de), conservateur honoraire à l'Université, 16, rue de Chaudfontaine, *Liège.*	27-12-1908	30-12-1948
23. SCHAETZEN (Baron Philippe de), conservateur du Musée provincial gallo-romain, 6, rue de Maestricht, *Tongres.*	30-12-1932	30-12-1948
24. PHILIPPE (Joseph), conservateur des Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs, 201, rue Henri Maus, *Liège.*	25- 5-1945	23- 2-1951
25. LEGRAND (Maurice), architecte, 44, rue Darchis, *Liège.*	26- 7-1907	26- 9-1952
26. DESSAIN (écuyer Joseph), substitut du procureur du Roi, *Juslenville*, Theux.	20- 4-1929	26- 9-1952
27. BRAGARD (René), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 48, rue du Chêne, *Angleur.*	18- 3-1945	26- 9-1952
28. PUTERS (Albert), professeur émérite à l'Université, 444, route du Condroz, *Angleur.*	26-10-1945	26- 9-1952
29. STIENNON (Jacques), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 34, rue des Acacias, *Liège.*	27- 3-1936	26- 2-1954
30. FROIDCOURT (Georges de), premier avocat-général émérite, Villa « Plein Soleil », *Méry.*	24-11-1922	26- 2-1954
31. HOYOUX (Jean), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 66, rue Louvrex, *Liège.*	18- 3-1945	26- 2-1954
32. HANSOTTE (Georges), conservateur des Archives de l'Etat, 1, rue du Stade, *Cointe* (Sclessin).	25- 5-1945	26- 2-1954
33. van der MADE (Raoul), substitut du procureur du Roi, 206, rue des Vennes, *Liège.*	27- 6-1947	26- 2-1954

34.	FRERE (HUBERT), notaire, 15, rue F. Nicolay, *Seraing*.	28- 1-1949	25-11-1955
35.	DELATTRE (HENRY), docteur en droit, 70, rue Louvrex, *Liège*.	26-12-1915	25-11-1955
36.	HANQUET (PIERRE), juge de paix, 75, rue Louvrex, *Liège*.	17- 2-1925	26-10-1956
37.	HÉLIN (MAURICE), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe honoraire à l'Université, 37*a*, avenue du Luxembourg, *Liège*.	29- 3-1929	26-10-1956
38.	BAAR (PIERRE), ingénieur, 2, quai de Rome, *Liège*.	18- 3-1945	26-10-1956
39.	CLOES (MAURICE), vice-président honoraire du Tribunal, 66, avenue Constantin de Gerlache, *Liège*.	18- 3-1945	26-10-1956
40.	COPPIN DE GRINCHAMPS (Baron ULTAIN DE), docteur en droit, 109, rue Louvrex, *Liège*.	26- 5-1939	26-10-1956
41.	PONTHIR (MAURICE), professeur d'Athénée, 176, rue Henri Maus, *Liège*.	30- 4-1948	26-10-1956
42.	QUITIN (JOSÉ), professeur au Conservatoire, 13, rue Monulphe, *Liège*.	26- 5-1950	26-10-1956
43.	DISCRY (FERNAND), 2/5, Résidence des Remparts, *Huy*.	29-10-1954	25- 4-1958

MEMBRES D'HONNEUR

1.	SERVAIS (JEAN), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège*.	20- 4-1898	29-12-1950
2.	VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, *Mesnil Saint-Blaise*.	26- 5-1904	28-12-1956
3.	PIRLET (JULES), notaire honoraire, 1*b*, rue Charles Morren, *Liège*.	29- 5-1908	25- 4-1958

MEMBRES CORRESPONDANTS

1.	BAAR-PELTZER (Mme Pierre), 2, quai de Rome, *Liège*.	24- 2-1933	26- 9-1952
2.	BRABANT (André), directeur honoraire au gouvernement provincial, 60, rue des Eburons, *Liège*.	24- 6-1949	25-11-1955
3.	BUCHET (Arsène), 25, rue de la Chapelle, *Stembert*.	29-12-1933	27-10-1961
4.	BUISSERET (Auguste), bourgmestre de Liège, 17, boulevard Frère Orban, *Liège*	30- 6-1950	26- 1-1962
5.	BURY (Charles), 62, Thier de la Chartreuse, *Liège*.	31- 3-1950	26-10-1956
6.	CLOES (Marcel), licencié en histoire de l'Art et archéologie, 161, rue Sainte-Walburge, *Liège*.	27- 4-1956	26- 1-1962
7.	COLMAN (Pierre), assistant à l'Université 8, rue de Seraing, *Liège*.	27- 6-1952	26- 1-1962
8.	COPPIN de GRINCHAMPS (Baronne Ultain de), 109, rue Louvrex, *Liège*.	28-11-1930	27- 4-1934
9.	CRICK-KUNTZIGER (Mme Marthe), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, *Ixelles*.	25- 4-1919	28-11-1920
10.	DABIN (Jean), professeur à l'Université de Louvain, 27, avenue Van den Bremt, *Héverlé*.	18-12-1910	20- 3-1913
11.	DELHAES (Armand), 35, rue Volière, *Liège*.	27- 1-1950	25- 4-1958
12.	DELRÉE (Pierre), industriel, 7, quai de Rome, *Liège*.	26- 3-1926	30-12-1948
13.	DEMOULIN (Robert), professeur à l'Université, 50, rue du Jardin Botanique, *Liège*.	28- 2-1931	26- 1-1962
14.	DESSART (Clément), 48, quai des Grosses-Battes, *Angleur*.	20- 3-1959	26- 1-1962
15.	DOIZE (Mlle Renée), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 28, rue Saint-Pholien, *Liège*.	30-10-1931	26- 1-1962
16.	FLORKIN (Marcel), professeur à l'Université, 6, rue Naimette, *Liège*.	27- 4-1951	26- 1-1962
17.	FORGEUR (Richard), archiviste de l'Etat à Liège, 39, boulevard d'Avroy, *Liège*.	25- 5-1945	26- 9-1952
18.	FOURMARIER (Paul), professeur émérite de l'Université, rue Professeur Mahaim, *Cointe-Sclessin*.		27- 1-1922

19.	GILBERT-LOUIS (Mme ANDRÉE), 204, chaussée de Louvain, *Bouge*, *Namur*.	28-10-1927	20-10-1931
20.	HEMRICOURT DE GRUNNE (Comte PHILIPPE DE), château de Hamal, *Russon*.	26-10-1945	25-11-1955
21.	HERBILLON (JULES), 62, rue du Cloître, *Laeken*.	31- 5-1946	26- 1-1962
22.	LAMBRECHTS (Mme CLAIRE), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 24, quai Sainte-Barbe, *Liège*.	30- 1-1931	29- 4-1939
23.	LAUNOIT (Comte PAUL DE), 19, avenue Franklin Roosevelt, *Bruxelles*.	29- 3-1944	25- 4-1958
24.	LEGROS (ELISÉE), chargé de cours à l'Université, 7, rue Pasteur, *Liège*.	31- 1-1948	25- 4-1958
25.	LE PAS (JEAN-JOSEPH), 90, rue de Xhovémont, *Liège*.	27- 3-1953	26- 1-1962
26.	LOBET (ALFRED), 16, rue de Spa, *Liège*.	17-12-1908	25- 4-1958
27.	MEMOIRE-MARIE (Frère), directeur à l'école Saint-Luc, 26, rue Sainte-Marie, *Liège*.	19-12-1952	27-10-1961
28.	NEYS (MAURICE), docteur en droit, le Gasthuis, *Bemelen* par Cadier en Keer (Limbourg hollandais).	29- 1-1911	27-12-1921
29.	PANHUYSEN (J. W. A.), archiviste du Royaume dans le Limbourg, 7, rue Saint-Pierre, *Maestricht*.	26- 9-1952	26- 1-1962
30.	POSWICK (GUY), juge de paix, château de la Porte d'Ardenne, *Limbourg-Dolhain*.	31- 5-1935	25-11-1955
31.	REMACLE (LOUIS), professeur à l'Université, 92, rue du Limbourg, *Liège*.	29- 6-1949	26- 4-1958
32.	REMOUCHAMPS (EDOUARD), 17, rue de la Paix, *Liège*.	26-11-1937	25-11-1955
33.	REMY (GEORGES), homme de lettres, 119, rue Hocheporte, *Liège*.	26- 2-1932	25-11-1955
34.	RENARD (MARCEL), professeur à l'Université, 262, boulevard d'Avroy, *Liège*.	27- 3-1953	25-11-1955
35.	ROBERT (FERNAND), 23, quai de l'Ourthe, *Liège*.	25- 3-1927	25- 4-1958
36.	ROUHART-CHABOT (Mme JULIETTE), archiviste-paléographe, 263*b*, rue de l'Yser, *Ans*.	18- 3-1945	26- 9-1952
37.	SCHAETZEN DE SCHAETZENHOFF (baron MARCEL DE), Président de l'Association royale des Demeures historiques de Belgique et des Amis de la Commission royale des Monuments et des Sites. 87, rue Royale, *Bruxelles*.	27- 6-1919	25- 4-1958
38.	SOREIL (ARSÈNE), professeur à l'Université, 316, rue de l'Yser, *Ans*.	18-12-1953	26- 1-1962

39.	THIBERT (Mlle Alice), 1, rue Charles Magnette, *Liège*.	31- 1-1936	31- 1-1947
40.	THILL (Abbé Jean), curé, *Lantremange*.	19-12-1952	26-10-1956
41.	THISSE-DEROUETTE (Jacques), 37, rue Lairesse, *Liège*.	25-11-1938	25-11-1955
42.	THISSE-DEROUETTE (Rose), professeur au Conservatoire, 37, rue Lairesse, *Liège*	29- 3-1957	26- 1-1962
43.	THONE (Georges), 13, rue de la Commune, *Liège*.	29- 2-1924	25- 4-1958
44.	TULIPPE (Omer), professeur à l'Université, 54, quai Orban, *Liège*.	30- 1-1937	26- 1-1962
45.	VANDER LINDEN (Albert), 29, rue Franklin, *Bruxelles*.	25-10-1935	25- 4-1958
46.	VAN DERVEEGIIDE (Mlle Denise), conservateur aux Archives générales du Royaume, 38, rue Keyenveld, *Ixelles*.	28- 6-1946	26- 1-1962
47.	VAN SANTBERGEN (René), docteur en histoire, 56, rue du Château Massart, *Liège*.	18- 3-1945	25- 4-1958
48.	VAN ZUYLEN (Mgr Guy), évêque de Liège, Eveché, *Liège*.	26- 5-1950	25- 4-1958
49.	VECQUERAY (Albert), 68, rue de la Charrette, Sur-le-Mont, *Tilff*.	25- 3-1938	31- 1-1947
50.	VENTER (Julien), ingénieur, 17, quai Marcellis, *Liège*.	30-11-1945	26-10-1956
51.	WISER (Fernand), 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.	29- 1-1926	25- 4-1958

MEMBRES ASSOCIÉS

1.	ADAM (René), Président du cercle d'études historiques des Chercheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse, *Yves-Gomezee*.	27- 5-1955
2.	AFFNAY (Adrien d'), 25, Vinâve d'Ile, *Liège*.	27- 1-1939
3.	ALBERT (Maurice), Premier Président de la Cour d'appel, 49, rue de l'Académie, *Liège*.	29-12-1950
4.	ANSEMBOURG (Comtesse Alfred d'), château de *Hex*.	29- 9-1950
5.	BAAR (Alfred), avocat, 13, avenue Emile Digneffe, *Liège*.	27- 6-1930
6.	BARE (Louis), 34, rue François Lefebvre, *Rocour*.	25- 5-1951
7.	BEAUFAYS (Bertin), 120, rue E. Mahaim, *Seraing*.	27- 5-1955
8.	BEBRONNE (Abbé Joseph), professeur, 6, rue Louise Derache, *Liège*.	26-11-1937

9. BECO (Abbé Pierre de), curé émérité, *Hony, Esneux.* 30- 4-1937
10. BEDUWE (Mme Vve Jean), 50, quai de la Boverie, *Liège.* 26-10-1956
11. BEGUIN (Jean), licencié en histoire de l'Art et archéologie, 34, rue Adolphe Borgnet, *Liège.* 27- 6-1958
12. BERCK (François), 95, rue Fivé, *Seraing.* 28- 3-1947
13. BERGER (Nicolas), 36, place du Marché, *Liège.* 30- 4-1948
14. BERNARD (Albert), 4, impasse du Cygne, *Liège.* 26- 2-1932
15. BERNARD-BOVY (Mme Jeanne), 21, rue des Combattants, *Esneux.* 26- 3-1959
16. BETHUME (Maurice), 100, rue Harkay, *Flémalle-Grande.* 31- 1-1948
17. BIEN (Em. de), notaire, 7, rue Lonhienne, *Liège.* 26- 6-1959
18. BONEMME (Juliette), directrice d'école, 32, rue Jean-Mathieu Nisen, *Liège.* 29-10-1954
19. BONHOME (Baron Joseph de), château de Haute-Fraipont, *Nessonvaux.* 13-12-1931
20. BONJEAN (H. J.), 8, rue de Séroule, *Ensival.* 25-11-1960
21. BORMAN (Paul de), 38, rue Jacques Musch, *Embourg.* 27- 1-1950
22. BOUCHER (Mlle Maria), régente, 16, rue Bidault, *Liège* 25-11-1960
23. BOUCHER (Mlle Renée), régente, 16, rue Bidault, *Liège* 25- 5-1945
24. BOULET (Emile), 3*b*, rue Keiberg, *Saventhem.* 25- 5-1945
25. BOUQUETTE (J.-P.), 3, rue des Augustins, *Liège.* 30- 6-1950
26. BRABANT-VECKMANS (Mme André), 60, rue des Eburons, *Liège.* 25- 3-1960
27. BRASSEUR (Mme Jean), 10*a*, avenue de La Plante, *Namur.* 27-11-1931
28. BRASSEUR (Docteur Félix), 1, rue de Louvain, Verviers. 29- 1-1960
29. BREBANT (Pierre), 5, avenue A. Mahiels, *Liège.* 30-10-1959
30. BROSE (René), chimiste, 70, Yernawe, *Saint-Georges-sur-Meuse.* 26- 6-1953
31. BROSE (Jean), 20, rue Baltus, *St-Nicolas-lez-Liège.* 27- 3-1953
32. BRUNINI (J.), industriel, 49, rue de Campine, *Liège.* 30-10-1947
33. BUGGENOMS (Ludovic de), 40, rue Courtois, *Liège.* 27- 5-1934
34. BURY (Marcel), 90, boulevard de la Sauvenière, *Liège.* 25- 3-1960
35. BUSSY (Guy le), ingénieur, 30, route de Méry, *Esneux.* 27- 2-1948
36. CALBERG (Mme Denise), 98, quai du Roi Albert, *Bressoux.* 27- 6-1947
37. CAMBIER (Henri), assureur, 37, rue Ste-Marguerite, *Liège.* 25- 4-1958
38. CANTER (Mlle Thérèse), 1, quai de Rome, *Liège.* 27- 3-1934
39. CAPELLE (René), 38, boulevard Piercot, *Liège.* 27- 1-1932
40. CARPAY (François), 16, rue des Fraisiers, *Vottem.* 25- 3-1960
41. CAUMONT (J. C.), 69, rue Foidart, *Bressoux.* 25-11-1960
42. CHALTIN (Albert), 123, chaussée de Louvain, *Namur.* 30- 3-1951
43. CHANGY (Comte Roger de), château d'*Envoz* par Couthuin. 23- 2-1934
44. CHAPEAU (Henri), 8, rue Léonard Terry, *Liège.* 25- 3-1960
45. CHARLES (Florent A.), ingénieur, 246, Sur les Trixhes, *Ben-Ahin.* 26- 4-1940

46. CHESTRET DE HANEFFE (Baron PIERRE DE), la Bergerie, *Beaufays*. 18- 3-1945
47. CLOES (Jean-Marie), régent, 69, rue de Liège, *Verviers*. 25-11-1960
48. CLOSSET (FERNAND DE), agent commercial, 6, rue de Robiano, *Schaerbeek*. 28-11-1920
49. COLLARD (PAUL), 73, rue de Tongres, *Devant-le-Pont*, Visé. 31- 7-1925
50. COLLET (JOSEPH), commissaire en chef de police honoraire, *Rendeux-Bas* (Luxembourg). 29- 3-1935
51. COLLEYE (HUBERT), licencié en histoire de l'Art et archéologie, 62, rue Vautier, *Ixelles*. 27- 6-1952
52. COLSON (E.), 10, rue des Dominicains, *Liège*. 25-11-1960
53. COMBLEN (JEAN), vice-président émérite du Tribunal de première instance, 26, rue Courtois, *Liège*. 25-11-1955
54. COULON (JOSEPH), 12, rue Théodore Schwann, *Liège*. 25-10-1935
55. COUNE (ALEX), 134, rue des Pocheteux, *Jupille*. 25- 3-1960
56. COURTOIS (SUZANNE), 21, rue Neuve, *Huy*. 30-10-1959
57. CRAHAY (MARGUERITE), 62, rue Eugène Houdret, *Liège*. 25- 2-1949
58. CRETON (PAUL), chirurgien-dentiste, 4, place des Bons-Enfants, *Liège*. 18- 3-1945
59. CROIX (JACQUES DE LA), Vieux moulin de Grand'Ry, *Cornesse* par Pepinster. 19-12-1947
60. CROUPETTE (JULES), 131, rue de la Mallieue, *Hermalle-sous-Huy*. 27- 5-1955
61. DANDRIFOSSE (Abbé FERDINAND), professeur à l'Institut Saint-Remacle, *Stavelot*. 26- 5-1934
62. DANSE (Mlle THÉRÈSE), 107, rue Lairesse, *Liège*. 27- 4-1951
63. DANTHINNE (PAUL), 36, rue Dossin, *Liège*. 27- 1-1950
64. DANTINNE (ROGER), chef de travaux à l'Université, 155, rue de la Chartreuse, *Liège*.. 27- 1-1950
65. DARGENT (Mlle JULIETTE), conservateur adjoint à la Bibliothèque royale de Belgique, 16, rue des Deux-Eglises, *Bruxelles*. 25-10-1935
66. DAVID (Chevalier PIERRE), « Malacord », *Stavelot*. 27-10-1950
67. DEGAND (ALBERT), architecte, 8, avenue de la Jonction, *Saint-Gilles*. 31- 5-1946
68. DEHALU (JOSEPH), *Awans-Bierset*. 18- 3-1945
69. DEJACE (PIERRE), avocat, 83, rue Louvrex, *Liège*. 26- 5-1950
70. DEJARDIN (Mme MARIE), 28, avenue J. Wauters, *Beyne-Heusay*. 27- 6-1958
71. DELACROIX (JOSEPH), 154, rue Charlemagne, *Jupille*. 26-11-1948
72. DELBŒUF (FERNAND), architecte, 58, rue des Acacias, *Liège*. 29- 5-1926
73. DELCOURT-CURVERS (Mme MARIE), professeur émérite à l'Université, 19, quai Churchill, *Liège*. 29-12-1950

74. DELEERSNYDER, étudiant, 135, rue des Trixhes, *Flémalle-Haute.* 25-11-1960
75. DELFOSSE (Hubert), 48, rue Château Massart, *Liège.* 29- 2-1960
76. DELHAYE (Gustave). 86, avenue Montéfiore, *Esneux* 27- 4-1962
77. DELLOYE (Henri), notaire, 38, rue des Palais, *Bruxelles.* 26- 2-1926
78. DELREE (Charles), docteur en médecine, 11, rue Château Massart, *Liège.* 31- 3-1950
79. DELVAUX (Mlle Berthe), 94, rue Sur-la-Fontaine, *Liège.* 24-11-1950
80. DELVAUX (Jules), ingénieur, 160, rue du Horloz, *Tilleur.* 30- 6-1950
81. DEMBLON (Isidore), 15, rue du Bonnet, *Saint-Nicolas-lez-Liège.* 31- 5-1954
82. DEN DOOVEN (Pierre), professeur d'Athénée, *Theux.* 28- 5-1937
83. DENIL (Vincent), général-major honoraire, 36, rue des Vingt-Deux, *Liège.* 28- 3-1920
84. DEPREZ (René), ingénieur, 12, avenue Emile Digneffe, *Liège.* 31- 1-1936
85. DETIENNE-BRASSINNE (Mme Marcel), 9, rue Saint-Thomas, *Liège.* 25-11-1955
86. DETRY (Maurice), 241, rue Gustave Baivy, *Jemeppe-sur-Meuse.* 29-12-1950
87. DEVILLERS (M.), 45, Petite Voie, *Herstal.* 25-11-1960
88. DEWONCK (Mlle Armand), 10, boulevard Saucy, *Liège* 23- 2-1962
89. DEWONCK (Mlle Augusta), 7, rue des XXII, *Liège.* 20- 3-1959
90. DIEUDONNÉ-BODART (Mme Yvonne), 194*a*, avenue de Tervueren, *Bruxelles.* 25-11-1955
91. DIRIK (Marie-Claire), 101, rue Louvrex, *Liège.* 27- 6-1958
92. DIRIK (Théodore), géomètre-expert, 110, rue du Calvaire, *Liège.* 30- 6-1950
93. DOAT (Henri), ingénieur, 428, rue des Vennes, *Liège.* 30- 6-1950
94. DOCQUIER (Jules), 15*g*, rue Pirka, *Les Thiers*, *Amay.* 29- 1-1960
95. DOSSIN-HALKIN (Mme Renée), 32, route de Dolembreux, *Esneux.* 22-12-1950
96. DROSSART (Mme Vve Pierre), avenue Léon Souguenet, *Esneux.* 29-10-1954
97. DRYVERS (René), régent, 38, rue Samuel Donnay, *Flémalle-Grande.* 25-11-1960
98. DUBOIS (Ludovic), docteur en médecine, 25, rue Louvrex, *Liège.* 30-11-1945
99. DUFRASNE (Jacques), 17, rue des XXII, *Liège.* 28- 5-1954
100. DUMONT (François), instituteur, 76, rue des Sables, *Seraing.* 26-10-1934
101. DUMOULIN (Madison), industriel, 24, rue J. Verkruyst, *Hermalle s/Argenteau.* 31- 1-1958
102. DUPONT (François), ensemblier, 18, quai Godefroid Kurth, *Liège.* 27- 4-1962
103. DUPONT (Jacques), 35, rue van Elewijck, *Ixelles.* 26-10-1913

104. DUPONT (Pierre), régent, avenue F. Nicolay, *Stavelot.* 25-11-1960
105. DUYSINX (Michel), régent, 59, rue Neuve, *Stavelot.* 25-11-1960
106. DZULINSKY (Monique), ingénieur, rue Croisette, *Plainevaux.* 25-11-1960
107. EGGEN (Victor), 77, rue du Palais, *Verviers.* 28- 5-1948
108. ELIAS (François), 46, quai de la Dérivation, *Liège.* 29-10-1954
109. EVRARD (J. M.), 105, avenue V. David, *Dolhain.* 25-11-1960
110. EVRARD (René), 120, parc de Méhagne, *Chênée.* 27- 5-1949
111. FABRI d'ENEILLES (Pierre), agent de la Banque Nationale, 12, square F. Roosevelt, *Mons.* 24- 6-1938
112. FABRY (Georges), ingénieur technicien, 9, rue Chafnay, *Jupille.* 26- 9-1952
113. FANCHAMPS-DEMARET (Mme Paula), 38, rue du Centre, *Verviers.* 30- 1-1931
114. FAVAUGE (Jacques), 42, avenue de Monte-Carlo, *Bruxelles.* 29- 1-1960
115. FAYMONVILLE (Robert), 2, rue Jean Jaurès, *Andrimont.* 25- 3-1960
116. FETTWEIS (Henri), licencié en histoire de l'Art et archéologie, 50, rue des Martyrs, *Verviers.* 31- 1-1958
117. FISCHER (Mathieu-G.), Le Saway, *Heusy.* 26- 3-1948
118. FOLVILLE (Jacques), artiste-peintre, restaurateur, 11, rue Darchis, *Liège.* 25-11-1955
119. FRAIPONT (Edgard), 118, chaussée Wilson, *Flemalle-Haute.* 26- 5-1961
120. FRANÇOIS (Georges), régent, 19, rue d'Orp, *Petit-Hallet.* 25-11-1960
121. FRANÇOIS (Pierre), conservateur du Musée de Verviers, 20, rue des Alliés, *Verviers.* 31- 1-1948
122. FRANCOTTE (Auguste), industriel, 29, rue des Bégards, *Liège.* 30- 3-1951
123. FRESART de CLERCX de WAROUX (Emmanuel), 13c, place Xavier Neujean, *Liège.* 6- 4-1934
124. FRESON (Ray.), 7, rue des Briqueteries, *Seraing.* 6- 4-1934
125. GADEYNE (Mme Veuve Emile), 32, rue Billy, *Grivegnée.* 30- 4-1954
126. GARDEDIEU (Mlle Laure), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, *Liège.* 27- 3-1936
127. GASON (Pierre), étudiant, 44, rue Marie-Henriette, *Verviers.* 25- 5-1962
128. GENEVROIS (M.), 170, rue de Xhovémont, *Liège.* 25-11-1960
129. GENON (Pierre), antiquaire, 52, rue de l'Armistice, *Bressoux.* 26- 5-1950
130. GERARDY (Georges), 25, rue de l'Etat Tiers, *Liège.* 26- 3-1948
131. GERARDY-DUMONT (Mme Georges), 25, rue de l'Etat Tiers, *Liège.* 29-12-1927
132. GHILAIN (Claire), 4, rue Simonon, *Liège.* 20- 3-1959
133. GILLES (Adolphe), antiquaire, 156, boulevard d'Avroy, *Liège.* 30- 1-1959
134. GILLET (Aristide), ingénieur, 269, rue Saint-Gilles, *Liège.* 26- 5-1950

135. GILTAY-VETII (Sophie), 45, St-Niklaastraat, *Maestricht.* 25-11-1955
136. GIVE (Auguste de), receveur honoraire des Contributions, 55, thier de la Fontaine, *Liège.* 24- 9-1938
137. GOBEAUX (Albert), ingénieur A. I. Lg., 13, rue Wazon, *Liège.* 26-10-1934
138. GODERNIAUX (Mlle Denise), directrice d'école, 97, Large Voie, *Herstal.* 18- 3-1932
139. GODIN-JACQUEMIN (Mme), 3, boulevard d'Avroy, *Liège.* 29-11-1957
140. GOLDSCHEIDER (Mlle Cécile), conservateur du Musée Rodin, 77, rue de Varennes, *Paris* (VIIe). 29- 5-1959
141. GOTHIER (Fernand), libraire, 11, place du XX Août, *Liège.* 28- 2-1947
142. GOTHIER (Paul), libraire, 5, rue Bonne Fortune, *Liège.* 27- 2-1931
143. GOTTAL (J. de), 9, rue de l'Egalité, *Fléron.* 25-11-1960
144. GOVAERTS (Chanoine Jean), 33, rue Reynier, *Liège.* 30- 9-1927
145. GRÉGOIRE (Jacques), bourgmestre, 1, place Saint-Denis, *Huy.* 26- 5-1950
146. GUERIN (Hubert), ingénieur-agronome, 50, rue de Romsée, *Fléron.* 31- 3-1961
147. GUFFENS (Théodore), 1, rue Mathieu Polain, *Liège.* 28-11-1952
148. GUILLITTE (Albert), architecte, 262, avenue de l'Observatoire, *Liège.* 26- 5-1950
149. HABETS (D.), 59, rue du Chéra, *Liège.* 25-11-1960
150. HAMAL (Georges), 2*d*, rue Sainte-Véronique, *Liège.* 31-10-1919
151. HANQUET (Mlle Adèle), 13, place de Bronckart, *Liège.* 26- 5-1950
152. HANQUET (Joseph), avocat, 13, place de Bronckart, *Liège.* 26- 5-1950
153. HANSON (Paul), antiquaire, 38, quai Marcellis, *Liège.* 26-11-1948
154. HARMEL (Charles), ingénieur, 9, rue Jacques Musch, *Embourg*, par Chênée. 19-12-1924
155. HENET (Mlle Berthe), 14, rue des Ixellois, *Liège.* 27- 1-1950
156. HENRY de GENERET (Léon), château de *Clavier.* 18- 3-1945
157. HERBETO (André), pharmacien, 67, rue de Belleflamme, *Grivegnée.* 28-10-1955
158. HERVE (Mme Paul), 3, avenue Rogier, *Liège.* 29- 3-1929
159. HOEBANX (Sylvain), opticien, rue de la Station, *Aubel.* 29- 3-1957
160. HULSTAERT de MEZQUITA (Béatrice), licenciée en archéologie et histoire de l'Art, 14, rue du Vieux-Mayeur, *Liège.* 20-12-1957
161. HUMBLET (Jean-Marie), Heid de Mael, *Tilff.* 24- 2-1956
162. HUMBLET (Marcel), 16, Heid de Mael, *Tilff.* 24- 2-1956
163. HUYNEN (René), 35, rue Fabry, *Liège.* 26-10-1945
164. JACOB (Georges E.), journaliste, 6, place Royale, *Spa.* 25-11-1938
165. JACOB (Robert), architecte, 6, rue Edouard Wacken, *Liège.* 28- 2-1947

166. JACQUEMIN (JANINE), 15, rue de Visé, *Wandre.* 30-10-1959
167. JAMART (Mme BLANCHE), 6, rue Courtois, *Liège.* 26- 6-1959
168. JANNE (RAYMOND), avocat, 117, rue Louvrex, *Liège.* 27- 5-1932
169. JANNE D'OTHEE (Mme HENRI), 111, rue Louvrex, *Liège.* 25-11-1955
170. JANSSEN (Mme VICTOR), 287, rue St-Léonard, *Liège.* 29- 4-1960
171. JARBINET (GEORGES), professeur d'Athénée, 99, rue du Péry, *Liège.* 27- 2-1953
172. JEANRAY (Mlle ANDRÉE), régente, 55, rue Bois-l'Evêque, *Liège.* 25-11-1960
173. JEGHERS (ALBERT), notaire, 23, Mont-Saint-Martin, *Liège.* 25- 3-1949
174. JOWA (JEAN), assureur-conseil, 49, Mont-Saint-Martin, *Liège.* 28- 1-1927
175. KAISER (Mme RENÉE), 101, Voie de Liège, *Chênée.* 28- 4-1961
176. KAYE (ARMAND), 11, rue Grétry, *Liège.* 29- 1-1954
177. KINAY-POLLEUNUS (Mlle J.) 145, rue Saint-Gilles, *Liège.* 26-10-1962
178. KLEINERMANN DE LANCE (WALTER), juge au Tribunal, 17, avenue du Centenaire, *Embourg.* 24- 2-1956
179. KLEPPER (GABRIELLE), directrice d'Ecole, 42, rue de Sclessin, *Liège.* 18-12-1953
180. KNAEPEN (JOHN), professeur d'Athénée, 42, rue de la Trairie, *Visé.* 25- 4-1947
181. KOENIG (JULIEN), architecte, 32, boulevard d'Avroy, *Liège.* 27-11-1931
182. KONINCKX (Chanoine EGIDE), rue du Vertbois, *Liège.* 26-11-1950
183. KRAFT DE LASSAULX (Mme LÉON), 45, quai des Ardennes, *Liège.* 3- 5-1957
184. LAMBRECHTS (HENRI), régent, 66, allée Verte, *Haccourt.* 25-11-1960
185. LANDENNE (MATHIEU), 48, rue Albert de Cuyck, *Liège.* 27- 1-1950
186. LANDRAIN (RENÉ), rue Albert Ier, *Hannut.* 26-11-1948
187. LANG (MAURICE), généalogiste, 40, Cheminrue, *Malmedy.* 27-10-1939
188. LAOUREUX (ALFRED), 94, avenue de Thiervaux, *Heusy.* 29- 4-1960
189. LARBALETTE (JEAN), 163, rue Saint-Séverin, *Liège.* 25- 5-1933
190. LARUELLE (MARCEL), 27, rue Neuve, *Stavelot.* 27- 1-1956
191. LASTERS (JULES), 5, rue du Molinay, *Seraing.* 28- 6-1952
192. LAURENT (Mme), 27, quai Van Beneden, *Liège.* 26- 5-1961
193. LEBEAU (ALFRED), ingénieur, 23, rue Gaucet, *Liège.* 26-10-1945
194. LEBOUTTE (GÉRARD), régent, 31, rue Auguste Donnay, *Liège.* 25-11-1960
195. LEBRUN (ANDRÉ), antiquaire, 76, quai de Rome, *Liège.* 24- 4-1953
196. LEBRUN (PIERRE-LOUIS), 1, rue des Rivageois, *Liège.* 27-12-1946
197. LECHANTEUR (J. M.), 1, rue Trixhay, *Feneur-Visé.* 25-11-1960
198. LECLERC (NICOLAS), architecte, 125, rue de Campine, *Liège.* 28-11-1946

199. LECLERCQ (Jean), ingénieur A. I. Lg., 32, rue Dehin, *Liège*. 25- 4-1932
200. LEMAIRE (Fernand), 8, avenue des Bois, *Méry*. 29- 3-1935
201. LEMAIRE (Mlle Mariette), 46, rue Reynier, *Liège*. 24- 2-1950
202. LEMAITRE (Roger), ingénieur, 7, rue de Londres, *Liège*. 29- 3-1957
203. LEONARD (Mme Lucien), 17, place Xavier Neujean, *Liège*. 30-11-1956
204. LEONARD (P.), régent, 21, rue de Serbie, *Liège*. 25-11-1960
205. LEVA (Charles), 383, avenue de Tervueren, *Woluwé-Saint-Pierre*. 31- 1-1958
206. L'HOEST (Mme Hélène), 20, rue Basse-Wez, *Liège*. 28-11-1924
207. LIBEN (Henri), président émérite à la Cour d'Appel, 49, rue César Franck, *Liège*. 26- 5-1950
208. LIMBURG-STIRUM (Comte Thierry de), château de *Huldenberg* par Weert-Saint-Georges. 28- 4-1950
209. LINTERMANS (Maurice), 26, rue Renory, *Angleur*. 29- 6-1923
210. LOHEST (Jacques), 29, rue de Bornhem, *Capelle-au-Bois*. 25-11-1938
211. LORIGENNE (René), 67, rue Général Collyns, *Liège*. 25-11-1960
212. MACOT (Mme Paul), régente d'école moyenne, 9, rue Vapart, *Angleur*. 28- 9-1960
213. MAGIS (Fernand), avenue Winston Churchill, *Bruxelles*. 25- 3-1960
214. MANHEIMS-WILLEM (Mme Georges), 5, quai de la Boverie, *Liège*. 30-11-1968
215. MANNOY (Albert), architecte, 14, rue Gustave Baivy, *Jemeppe-sur-Meuse*. 29-10-1954
216. MAQUINAY (Abbé Jacques), Institut St-Remacle, *Stavelot*. 30-11-1959
217. MARÉCHAL (Abbé Albert), professeur, *Stavelot*. 18- 3-1945
218. MARIQUE (Mme), 50, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 28- 4-1961
219. MARTIN, 83, rue de la Chatqueue, *Seraing*. 25-11-1960
220. MARTIN (Jean), ingénieur, 7, Grand'Place, *Cheratte*. 31- 3-1950
221. MARTIN (Léon), docteur en médecine, 73, rue du Grand Puits, *Herstal*. 29- 4-1949
222. MASSANGE de COLLOMBS (Chevalier Henri), 119, boulevard Louis Schmidt, *Etterbeek*. 24- 2-1928
223. MASSON (Mme Christiane), 34, quai Mativa, *Liège*. 27- 5-1938
224. MASSON (René), ingénieur, 41, rue des Rivageois, *Liège*. 26- 2-1932
225. MATIVA (Alfred), pharmacien, *Houffalize*. 28- 2-1947
226. MELON (Nestor), directeur d'école honoraire, 89, rue Jean Haust, *Liège*. 28- 6-1946
227. MELOTTE (Louis), 19, boulevard Piercot, *Liège*. 26- 6-1949
228. MENTIOR (André), directeur de la Lainière, 15, rue de Selessin, *Liège*. 29-10-1954
229. MERCENIER (Fernand), juge de Paix, 191, rue des Vennes, *Liège*. 28-10-1932

230. MEYERS (Abbé GÉRARD), curé, *Warsage.* 25- 5-1945
231. MICHAUX (ETIENNE), expert comptable agréé, 29, rue de Bovenistier, *Remicourt.* 27- 6-1946
232. MICHEELS (GEORGES), lustrier, 5, rue de la Vieille Montagne, *Liège.* 27- 5-1955
233. MICHEL (J. P.), 71, rue Ferrer, *St-Nicolas-lez-Liège.* 25-11-1960
234. MOFFARTS D'HOUCHENÉE (Baron FRANÇOIS DE), 7, place Emile Dupont, *Liège.* 26- 5-1950
235. MONTRIEUX (ERNEST), architecte, 67, rue des Wallons, *Liège.* 28-10-1932
236. MOONS (JACQUES), pharmacien, 14, boulevard Bamps, *Hasselt.* 26- 5-1950
237. MOREAU (GÉRARD), chef de Travaux à l'Université, 68, rue Richard Heintz, *Herstal.* 27- 1-1937
238. MOREAU-COULON (M^me^ MARCEL), 27/15, avenue G. Truffaut, *Liège.* 29- 6-1951
239. MOUREAU (LÉON), professeur à l'Université, 12, rue Courtois, *Liège.* 28-11-1952
240. MOUTSCHEN (P.), architecte, 216, rue Charlemagne, *Jupille.* 26- 5-1950
241. MULLER (P.), 26, rue de la Fontaine, *Trembleur.* 25-11-1960
242. NAGELMACKERS (ARMAND), capitaine honoraire, 40, boulevard Frère-Orban, *Liège.* 27-10-1933
243. NAGELMACKERS (M^me^ ARMAND), 40, boulevard Frère-Orban, *Liège.* 25- 2-1955
244. NAVEAU DE MARTEAU (PIERRE), château de *Bomershoven*, par Jesseren. 3- 5-1957
245. NELIS (FRANZ), 5, place d'Italie, *Liège.* 29-10-1954
246. NELIS (M^me^ FRANZ), 5, place d'Italie, *Liège.* 29-10-1954
247. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, *Hove (Anvers).* 29- 5-1959
248. NINANNE (GÉRARD), directeur d'école, 86, rue Materne, *Grâce-Berleur.* 25- 2-1949
249. NIVETTE (JOSEPH), chef du département minerais à la Vieille Montagne, 40, rue Large, *Chênée.* 28- 7-1922
250. NOEL (M^lle^ JULIETTE), 6, rue Dossin, *Liège.* 26- 5-1950
251. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, *Liège.* 26- 2-1932
252. NOTTET (PAUL), ingénieur, 2, rue Clemenceau, *Ans.* 30- 3-1928
253. NYSSEN (ANDRÉ), assureur-conseil, 70, rue Lambert Dewonck, *Alleur.* 26- 2-1932
254. OGER (JEAN), 93, rue de la Coopération, *Saint-Nicolas.* 25- 2-1949
255. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, *Liège.* 31- 1-1958
256. PARTZ DE COURTRAY (Vicomte CHARLES DE), 12, place du roi Albert, *Liège.* 26- 9-1952
257. PASSELECQ (MARTHE), régente, 35, rue Darchis, *Liège.* 18-12-1953

258. PASQUE (JEAN), régent, rue Simon, *Grâce-Berleur.* 25-11-1960
259. PASQUE (R.), 112, rue Lerousseau, *Liers.* 25-11-1960
260. PEROT (GEORGES), 6, avenue des Platanes, *Cointe-Sclessin.* 25- 3-1955
261. PETIT (PAUL), juge au Tribunal, 27, rue de Verviers, *Liège.* 25- 5-1951
262. PHILIPPART (GÉRARD), architecte, 4, rue Léon Frédéricq, *Liège.* 20-12-1957
263. PICARD (VICTOR), 10, quai du Condroz, *Liège.* 17- 7-1948
264. PIERARD (Mlle CHARLOTTE), régente, 20, rue Saint-Jean, *Liège.* 29- 6-1934
265. PIERPONT (MARC DE), avocat, 13, rue Darchis, *Liège.* 29- 4-1960
266. PINCHART (GEORGES), secrétaire communal, 66, rue F. Nicolay, *Seraing.* 27- 5-1955
267. PIRET (ERNEST), ingénieur, 15, quai Marcellis, *Liège.* 29-10-1954
268. PIRLET (ANDRÉ), 230, rue des Vennes, *Liège.* 25- 5-1945
269. PITEU (Mme E.), 82, rue du Champ du Roi, *Etterbeek.* 24- 2-1962
270. PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HENRI DE), banquier, château de *Villers-lez-Heest*, Rhisnes. 29-12-1926
271. PLANCHAR (LOUIS), antiquaire, 16, rue Saint-Remy, *Liège.* 29-12-1950
272. PLUYMERS (Chanoine LUDOVIC), visiteur diocésain, 28, rue Reynier, *Liège.* 18- 3-1945
273. POELS (EUGÈNE), 10, rue des Bas-Sarts, *Val-Saint-Lambert.* 30- 4-1948
274. POIJAT (Mme R.), 14, rue d'Avister, *Méry.* 27- 4-1962
275. POIRIER (MATHIEU), dessinateur industriel, 99, rue des Prés, *Wandre.* 25- 3-1955
276. POISSINGER (ANDRÉE), professeur d'art décoratif, 19, rue du Gravier, *Chênée.* 25-11-1955
277. POLAIN DE WAROUX (CHRISTIAN DE), 10, avenue des Géraniums, *Woluwé St-Pierre.* 28-12-1956
278. POLET (GEORGES), notaire honoraire, 18, avenue de l'Yser, *Etterbeek.* 25- 3-1938
279. PORRET (CHARLES-A.), 6, Nouveau Marché-aux-Grains, *Bruxelles.* 29-11-1957
280. POSWICK (Baron PROSPER), ambassadeur, château de Tihange, *Huy.* 18- 3-1945
281. POURSAIN-BARON (Mme PAULETTE), 29, avenue Georges Truffaut, *Liège.* 27- 9-1958
282. PRION PANSIUS (ARMAND J.), château de la Motte, *Bellaire.* 27- 9-1935
283. PROST-BUCHLER (EUGÈNE), 18, boulevard Piercot, *Liège.* 30-11-1945
284. PURAYE (JEAN), docteur en histoire de l'art et archéologie, 6, rue Charles Magnette, *Liège.* 30-10-1931
285. QUESTIENNE (PHILIPPE), ingénieur A. I. Lg., 81, rue des Buissons, *Liège.* 3- 5-1957

286. RAICK (Albert), 52, quai Orban, *Liège* 29- 6-1962
287. RAICK (Armand), 56, rue Darchis, *Liège.* 25- 5-1945
288. RASKIN (Marcel), 274, boulevard d'Avroy, *Liège.* 25- 9-1931
289. RASQUINET (R. de), 13, rue des Lilas, *Chênée.* 25-11-1960
290. REMONT (Julien de), greffier de la Justice de Paix, route de Bouillon, *Florenville.* 27- 1-1950
291. REMY (Léon), professeur d'Athénée, 11, Thier de Liège, *Stavelot.* 30-12-1949
292. RENARD (Jean), 52, avenue de l'Oiseau bleu, *Woluwé Saint-Pierre.* 18- 3-1945
293. RENARD (Paul), avocat, 14, rue Fabry, *Liège.* 27- 5-1949
294. RENARD (Paul), docteur en médecine, rue de la Chatqueue, *Seraing.* 30- 3-1951
295. RINCK-RENARD (Lucien), docteur en philologie classique, route de Balmoral, *Sart-lez-Spa.* 27-11-1935
296. ROBIN (Lydie), ingénieur civil, 23, rue de l'Hôtel de Ville, *Angleur.* 20-12-1957
297. ROGISTER (Chrétien), docteur en médecine, 23, quai du Roi Albert, *Bressoux.* 27- 1-1950
298. ROLET (André), 1, rue Alex Bouvy, *Liège.* 31- 5-1957
299. ROSELIER (Eugène), ingénieur, 9, rue de Chestret, *Liège.* 29-10-1937
300. ROSELIER (Mme Yvonne), 9, rue de Chestret, *Liège.* 27- 5-1938
301. ROUCHE (Nicolas), professeur d'Athénée honoraire, 15, Longs Thiers, *Huy.* 27- 1-1956
302. SCHAETZEN (Bertrand de), 32, boulevard d'Avroy, *Liège.* 19-12-1958
303. SCHEPERS (Pierre), ingénieur civil, 4, place d'Italie, *Liège.* 20-12-1957
304. SCHMIT (Monseigneur Henri), curé de la Cathédrale, *Luxembourg* (*Gd-Duché*). 25- 3-1960
305. SCHNACKERS (Joseph), directeur d'école honoraire, 94, rue Haisse, *Mortier* par Blégny. 27-10-1950
306. SENY (Charles de), notaire, 2, place de Bronckart, *Liège.* 6- 4-1934
307. SERVAIS (Jean), professeur d'Athénée, 13, rue Wiertz, *Liège.* 28-11-1920
308. SERVAIS (Jean), professeur à l'Athénée de Binche, 85, rue de Fontaine, *Ressaix.* 28-11-1946
309. SERVAIS-JANSSEN (Mme Andrée), 9, rue Henri de Dinant, *Liège.* 26- 6-1953
310. SMIDS (Louis), industriel, 9, rue Saint-Pierre, *Liège.* 28- 2-1931
311. SOUBRE (John), ingénieur, 17, rue Raikem, *Liège.* 31- 1-1947
312 SPECHT (Jean), régent, 122, Haute Wez, *Grivegnée.* 25-11-1960
313. STEKKE (Joseph), 20, rue de Beaufays, *Ninane-Chaudfontaine.* 25- 1-1957
314. STOUFFS del HAMAIDE (Mlle Jacqueline), 32, rue du Vieux-Mayeur, *Liège.* 29- 6-1951

315. STREIGNART (Mme), 14, rue Dartois, *Liège.* 27- 4-1962
316. SWYSEN (Mlle LÉONTINE), régente, 15, rue des Fories, *Liège.* 27- 7-1951
317. TASSET (PAUL), docteur en droit, 46, quai de la Boverie, *Liège.* 26- 6-1953
318. TASSOUL (Mlle NICOLE), bibliothécaire-bibliographe, 147, rue Gatti de Gamond, *Uccle.* 26- 5-1950
319. TECHY (DÉSIRÉ), conservateur du Musée d'Armes, 248, rue de Campine, *Liège.* 29- 4-1949
320. THIBOUT (Mme FANNY), 39, rue Darchis, *Liège.* 18- 3-1945
321. THIBOUT (JOSEPH), 39, rue Darchis, *Liège.* 31- 5-1935
322. THIRIFAYS (ALFRED), juge au Tribunal, 8, rue des Déportés, *Verviers.* 27- 2-1953
323. TIMMERMANS (PAUL), ingénieur, 26, rue de Beaufays, *Péry-Trooz.* 29- 3-1935
324. TINLOT (Mme DENISE), conservateur du Musée archéologique de Herstal, 42, quai de la Boverie, *Liège.* 29- 9-1933
325. TIXHON (Mme MARIE-THÉRÈSE), 1, quai de Rome, *Liège.* 28- 6-1952
326. TOMSON (FREDDY), 49, rue du Marais, *Huy.* 25- 3-1960
327. ULRIX (F.), 266, rue des Wallons, *Liège* 29- 6-1962
328. VAN BENEDEN (ALFRED), 158, rue de Beyne, *Jupille.* 28- 6-1935
329. VAN CROMBRUGGE (JEAN), 3, boulevard d'Avroy, *Liège* 26-10-1951
330. VAN CROMBRUGGE (Mme JULES), 46, rue Reynier, *Liège.* 26-10-1951
331. VANDERBYSE (W.), 14, rue de l'Yser, *Villers-l'Evêque.* 25-11-1960
332. VAN DER EYKEN (LOUIS), 21, avenue des Klauwaerts, *Lxelles.* 29-12-1936
333. VAN DER HAEGHEN (ALFRED), 244, Dieweg, *Uccle.* 28-10-1932
334. VAN DER MADE-DISCRY (MARIE-THÉRÈSE), 206, rue des Vennes, *Liège.* 29- 3-1957
335. VANELDEREN (FRANCIS), 124, rue des Wallons, *Liège.* 29- 4-1949
336. VAN GEYSEGHEM (FÉLIX), directeur du Banc d'épreuves des armes à feu, 243, rue Saint-Léonard, *Liège.* 31- 1-1958
337. VAN HEULE (Mlle LUCIE), 10, place de Bronckart, *Liège.* 25-11-1932
338. VANNITSEN (URBAIN), régent, 72, boulevard Hector Denis, *Liège.* 25-11-1932
339. VAN ZUYLEN (Baron FRÉDÉRIC), 71, boulevard St-Michel, *Bruxelles.* 27-11-1931
340. VELDMAN (J.), 21, quai du Halage, *Lixhe.* 25- 3-1960
341. VERBOCKHAVEN (ERNEST), industriel, 13, place St-Jacques, *Liège.* 28- 4-1933
342. VINCINAUX (MICHEL), 120, Gisves, *Ben-Ahin.* 20- 3-1956
343. VRANCKEN-PIRSON (Mme IRÈNE), 67, quai Mativa, *Liège.* 18- 3-1945
344. WAHA (LÉONCE), avocat, 35, boulevard Piercot, *Liège.* 30-11-1934
345. WAHA (Mme LÉONCE), 35, boulevard Piercot. *Liège.* 26-10-1951
346. WARLAND-LAVALLEE (Mme Veuve ESTHER), 11, rue du Pont d'Avroy, *Liège.* 28-12-1956

347. WEEKERS (Léon), professeur à l'Université, 15, rue Forgeur, *Liège*. 28- 3-1909
348. WELKER (Albert), architecte, 115, boulevard Emile de Laveleye, *Liège*. 20-12-1957
349. WIBAIL (Oscar), ingénieur, 53, rue du Vieux-Mayeur, *Liège*. 30- 3-1926
350. WILEUR (Albert), avocat, 75, Mont-Saint-Martin, *Liège*. 28- 6-1952
351. WILKIN-BODSON (A.), 148, rue Fraichamps, *Grivegnée*. 19-12-1958
352. WILL (Mlle Berthe), 8, rue Sohet, *Liège*. 31- 3-1922
353. WILLEM (Léon), ingénieur, 78, rue Fanny, *Seraing*. 25- 2-1955
354. WILLEMS (Jacques), industriel, 17, rue du Pont, *Amay*. 25-11-1960
355. WISER (Fernand), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 1-1926
356. XHIGNESSE (Louis), 30, quai des Ardennes, *Liège*. 27- 6-1947
357. ZUMKIR (André), professeur d'Athénée, 114, rue Sur-la-Fontaine, *Liège*. 24- 2-1956

ABONNEMENTS

1. ANVERS (*Ruisbroeck genooschap*).
2. BONN (*Habelt, R., Buchhändler*).
3. BRESSOUX (*Administration communale*).
4. BRUXELLES (*Archives générales du Royaume*).
5. CHÊNÉE (*Administration communale*).
6. COMBLAIN-AU-PONT (*Administration communale*).
7. ENGIS (*Administration communale*).
8. HANNUT (*Collège Sainte-Croix*).
9. HASSELT (*Archives de l'Etat*).
10. HASSELT (*Bibliothèque provinciale*).
11. HENRI-CHAPELLE (*Administration communale*).
12. LIÈGE (*Archives de l'Etat*).
13. LIÈGE (*Collège Saint-Servais*).
14. LIÈGE (*Bibliothèque de la Ville*).
15. LIÈGE (*Services Educatifs de la Province*).
16. LIÈGE (*Centre d'Education populaire et de Culture*).
17. MARIEMONT (*Patrimoine du domaine de*).
18. MAASTRICHT (*Archives et Bibliothèque de la ville*).
19. MONTEGNÉE (*Administration communale*).
20. MORTIER (*Administration communale*).
21. NAMUR (*Institut Moretus-Plantin*).
22. SAINT-NICOLAS-lez-LIÈGE (*Administration communale*).
23. SERAING (*Administration communale*).
24. VAL-DIEU (*Abbaye du*).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

Aislingen, 18, 29.

Amay, prov. Liège, cant. Huy, 5, 36.

Amet, du Havre, 106.

Ammeberg, Suède, 144.

Ancion, famille, 175, 176. — (Ailid), 199. — (Bertrand), 209. — (Gil-(Gilles), 212. — (Jacques-Joseph), 209. — (Jean), 199. — (Jean-François), 197. — (Jean-Joseph), 200. — (Paquay), 209. — (Pascal), 209. — (Thomas), 207. — (Toussaint), 199, 210.

André (Catherine), 203.

Anseilhon (Jean), 196.

Ansiaux (A. J.), notaire, 128. — (Jules), 133.

Apremont de Nanteuil (Jacques d'), 68.

Arberg (comte d'), seigneur de la Rochette, 192, 194.

Arbouville (Adrien de Chambon, chevalier d'), 50, 56.

Argenson (Madame d'), 79.

Arnould (Henri), 206.

Astmot (Jacques d'), 46.

Asturiennes des Mines (Compagnie royale), 137.

Ateliers d'Ougrée, à Seraing, 117.

Aubusson (Pierre d'), cardinal de St-Adrien, 45.

Augst, 18.

Aumont (prieuré Notre-Dame), 82, 89.

Aux Brebis (Jacques), 184, 186, 187.

Avalterre, 32, 44.

Aviles, Espagne, 149.

Avroy (boulevard d'), Liège, 135.

B

Bad Nauheim, Allemagne, 18, 21.

Bailly (Louis), 192, 194.

Barbière, usine à canon à Forêt, 197. — (Henri-Joseph), 197. — (Nicolas Joseph), 197. — (Marie-Jeanne), 197.

Barnabe (Renier), 207.

Basacq(ue), taillanderie à Forêt, 207, 208. — famille, 207, 208, 209

Basse-Fraipont, 174, 210.

Basse Ransy, usine à Vaux-sous-Chèvremont, 178-180.

Bave (Jacques), 108. — (Marie-Jeanne), 197.

Belgiojoso (Louis-Charles-Marie), 87.

Belhoste (Jean-François), 46, 47, 48, 50.

Beaufays, prov. Liège, cant. Louveigné, 179, 206.

Beck (André le), 208. — (Antoine), 216. — (Toussaint le), 216.

Beckers (Jacob), 196, 206, 207. — (Jacques), 196, 201, 203.

Ben Ahin, prov. Liège, cant. Huy, 15.

Bergeret (Jacques-Onésyme), 76, 77.

Bergeyck (comte de), 192.

Bernard de Senlis (Etienne), 45.

Bernimolin (Joseph), notaire, 108.

Bernis (château de), 89, 91.

Bertransard, 51.

Beuvereau (Lambert le), 209.

Bierset, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 51.

Binzurd (firme à Paris), 142.

Biolley (François), 129.

Bischoffsheim (Jonathan-Raphaël), 145.

Blanche-Plombière (usine de la), 168, 169, 173, 196.

Blendef (David), 197.

Blicquy, Hainaut, cant. Chièvres, 11*n*, 14, 36.

Blydesteyn (Jean), 106.

Boesmans (Erard), 180. — (Jeanne), 180.

Boileau (Jean-Baptiste de), 185.

Bois-le-Duc, Pays-Bas, 39.

Bonmariage, usine, 208.

Boniface de Reel (François-Pierre-Marie, chevalier de), 84-87.

Bonnet (Jean-Esprit), 58.

Borchenne, ruisseau, 220.

Borle (Baudouin), 203.

Bosse (Pierre Damien de), 176.

Bounam (famille de), 176.

Bounameau, usine à Hoster, 186-187. — Famille, 185-188.

Bourdon (P. A.), 138.

Bourguignon (Pierre le), 212.

Bouxha (François), 215.

Boyer, abbé, 87.

Braconnier (Félix), 179. — (Joseph-Charles-Frédéric), 148, 149.

Bracque, Anvers, Vieux-Turnhout, commanderie, 39. 117.

Brain (Richard), 117, 118, 119, 121.

Breteuil (famille le Tonnelier de), généalogie, 94*ss*. — (Anne-François), 70. — (Claude-Charles), 70. — (Jacques-Laure), 60, 63, 64, 65, 66, 70-100.

Brien de Clare (Laure O'), 70.

Bronkar (Catherine), 108.

Brouck (La), dép. Forêt, 166, 167, 169, 174. — Famille, 206. — (Gabriel del). 196. — (Georis del) 201. — (Guillaume del), 199. — usine, 202-204.

Brouckere (Charles de), 122.

Brugman (Frédéric), 124.

Brumiers (Charles de), 45.

Brunet, Père, 45.

Bruslart (Hardouin), chevalier de Genlis, voir Genlis.

Brusse (Nicolas de), 216.

Burghöfe, 21, 29.

Butbach, famille, 174, 183, 186, 188, 199.

C

Caerlon, Royaume Uni, Monmouthshire, 18, 19, 21.

Cajot (Jacques-Joseph), 203.

Califice (Denis), 207. — (Jacques), 207. — (Jean-Jacques), 207.

Caligula, empereur, 36.

Canembourg, hôtel à Liège, 128.

Canterbury, Royaume-Uni, 19.

Cassematrie, fenderie, voir Ster.

Castres, Commanderie, 39.

Catoz (Guillaume), 110. — (Pierre-Joseph-Rical), mayeur de Hodeige, 110.

Caumont (chevalier de), 86.

Chambly de Monthenault, 48.

Chambon (Adrien de) chevalier d'Arboville ou d'Arbouville, 50, 56.

Chambray, sieur, 75.

Champagne (Marie-Judith de), 111.

Chanteclerc (famille), 65.

Chantraine, Brabant, près de Jodoigne, Commanderie, 38, 39, 45, 92.

Chanxhe, fourneau, 217.

Charles le Téméraire, 166.

Charneux, famille, 188.

Chartier (Gilles), 67.

Chasselet (Louis), 84.

Chaudfontaine, prov. Liège, cant. Forêt, 166, 167, 169, 174175. — Usine, 190.

Chaulet, de Bordeaux, 106.

Chenée, prov. Liège, ch. l. cant., 168, 169, 172.

Chession (Joseph), 178. — (Marguerite), 203.

Chypre (ordre de), 37-100.

Christiane (Anne-Catherine), 211. (Cornet), 219. — (Jacques), 204, 211.

Claude, empereur, 36.

Clément V, pape, 44.
Clément XIII, pape, 75.
Clémodeau, dép. de Villers le Temple, 42.
Clerc de Louveigné (Jean le), 206.
Clergg, sieur, 118.
Clossart (Jean-Joseph de), 204.
Closset (Mathieu-Joseph), 215. — Usine à Vaux-sous-Olne, 215.
Cochin, fils, 70, 72, 73.
Cockerill (John), 114, 115, 119, 124, 130, 135. — (Usine), 101.
Codeviole, usine à Forêt, 196-197.
Coenar ou Coenen (Willaume), 174, 196, 205, 206.
Coheur, famille, 103.
Coignoulle (Gilles), 108.
Coke (David, dit Remacle), 184.
Colberoste, commanderie, 46.
Colleye (Jean), 196. — (Lambert), 196.
Colchester, 18, 20.
Colladios (société de) à Mons-lez-Liège, 137*ss*.
Collelande (Jehan de), seigneur Dagymont, 46.
Conti (prince de), 76.
Coppeneur, usine à Nessonvaux, 211.
Cornet (Conrad), 200. — (Jean), 199, 210. — (Joseph), 200.
Counart voir Coenar.
Coune (Alexandre de), 138. — (Jean-François de), 138. — (Marie-Catherine de), 148. — (Maurice de), 138.
Couthuin, prov. Liège, cant. Héron, 90.
Cox (Simon), 199.
Coypel, 73.
Crahay ou Crahea (Henri), 209. — (Jaspar), 190, 197, 203. — (Jean), 196. — (Thomas), 196, 199, 203. — Usine, 190, 191.
Cralle (Félix), 216.
Crisnée, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres. — 102 à 104, 108.
Crompipen ou Crumpipen, chancelier de l'état de Brabant, 87.
Curtius, 174. — (Henri), 185. — (Jean), 183, 184. — (Pierre), 180, 184.

D

Dagymont, seigneur, voir Collelande.
Dans (André), 203.
David, famille, 117, 200. — Usine, 199.
Davignon (Gilles-François), 124.
Debare, sieur, 104.
Dedonker, notaire, 122.
Defrance (Eugénie), 111, 120.
Degotte, usine à Nessonvaux, 211, 212.
Dehaime (Marguerite), 110.
Delchef (François),216.
Delhaye (Simon-Jacques), 213.
Del Marmol (Charles, baron), 145.
Delpérée, notaire, 67.
Deltour (Armand), 104.
Delvaux, potier à Ben-Ahin, 14.
Delveaux (Pierre), curé de Villers, 56.
Delvigne (J. P.), 108.
Demazeaux (Gilles), 203.
Demonceau (Jean-Henri), 122, 124.
Depauw-Vanhasselt (Joseph), 178, 179.
Dery (J. N.), notaire, 65.
Detilleux, Directeur général de Phénix, 146.
Detombai (Henri-André), 203. — (François-Paul), 203.
Dieupart (forges de), 118.
Dionysy, procureur, 162.
Dolhain, dép. de Limbourg, 220. — (Willaume de), 206.
Dombret (Henri), 208, 211, 212, 214. — (Jean), 211. — (Mathieu), 214.
Donnea (Hubert), 199.
Dony (Jean), 136, 137.
Dopfeld, firme à Paris, 142.
Dosquet (Laurent), 192, 194.
Dossin (Joséphine de), 110, 147.
Douffet (Everard), 55.
Doupey (H), notaire, 46.

DREIN, maître tapissier, 90, 93.

DRIANE (Toussaint), 189. — Usine à Prayon, 199-200.

DRION, famille, 84, 88, 89.

DU BOIS, de Nantes, 107

DUMONT (Henri), 214 — (Ph. Fr. Ant.), 84. — Usine à Nessonvaux, 214.

DUPONT (Winand), 139.

E

ERNAINVILLE (chevalier d'), 59.

F

FABRY (F.), 129.

FARNEUX, ry, 220.

FERRARE, 37-100.

FLAMENSART, usine, 209.

FLEURY, 75. — (bailli de), 77, 83.

FLONE (abbaye de), 42.

FORGE (Lambert delle), 206. — (Mathieu), 206.

FOSSE (Thomas de), 196.

FEAINEUX, 56.

FRAIPONT, dép. Olne, 166, 169, 170. — (Guillaume de), 198.

FRANCHIMONT (marquisat de), 167, 168, 170, 174.

FRANCISCI, sieur, 158.

FRANCOTTE (Pierre-Joseph), 110.

FRANC-WARET, ferme de Malonne, 110.

FRAZE, maître tapissier, 90, 93.

FRÉJUS, cathédrale, 58.

FROIDEFONTAINE, 50.

FROULLAY DE THESSE (Louis Gabriel), 75, 79, 80, 81, 92, 93.

G

GEER, prov. Liège, cant. Waremme, 42.

GENLIS (Hardouin-Bruslart, chevalier de), 47, 50.

GEORGE (Jean), 185. — (Pierre), 185.

GÉRARD D'ABEE DE VILLERS, 42.

GÉRARD DE PROVENCE OU DE TUNC, 38.

GÉRARD DE VILLERS, 42, 68.

GERDAY (le cortil), 56.

GERMEAU (Raskin), 183, 188.

GILEPPE, ruisseau, 220.

GILMAN (Nicolas), 180. — (Thomas), 183.

GLAIN, prov. Liège, cant. Saint-Nicolas, 110.

GODIET (Remy le), 188.

GODET (Lambert le), 191.

GOFFONTAINE, dép. Cornesse, 171, 172, 174, 192.

GOMZE (famille de), 210. — (Mathieu de), 196. — (Toussaint de), 206.

GOSSUIN (Jean), 189. — (Jean-Joseph), 189.

GOSUIN, sieur, 174. — (Jean), 191.

GOUDERS DE BEAUREGARD (Charles), 215.

GOUVERNEUR (Tilman), 203, 207.

GOUVY (Louis), 213.

GOVAERTS (J. B.), 130.

GRADY (Albert), 158.

GRAFF, sieur, 135.

GRANDRY, famille, 213. — (Henri), 219. — (Jean-Baptiste), 215. — (Léonard), 198. — (Melchior), 198.

GRATIA (Georges), 209.

GRÉGOIRE (Nicolas), notaire, 108.

GRÉGOIRE DE FRAIPONT, famille, 210.

GRENAY (Christophe de), 46.

GRISARD (André), 181. — (André-Antoine), 180. — (Conrad), 188, 194. — (Conrad-Joseph), 180, 185, 188. — (François-Joseph), 185. — (Gilles), 185, 188. — (Gilles-Joseph), 185. — (Jean), 176, 194. — (Olivier), 188.

GRISARD-CONSTANT (Jean-Thomas-Joseph), 104. — (Servais-Adolphe-Ernest), 194.

GRISART, famille, 174.

GUILLAUME I, roi des Pays-Bas, 115.

GUIRAUD de CETTE, 106.

GUSTIN (Jacques), 208.

H

Halen (L.), 67.
Haltern, 31.
Hambourg (Cornil de), 68.
Happe (Nicolas), 162.
Harcourt (marquis d'), 47.
Hardi (Gilles), 201.
Hardy (Jean), 211.
Haust (Jean), 131.
Hauzeur (Jules), 142, 144. — (Jules Jean van der Heyden a), 148, 149.
Havrincour (bailli d'), 88.
Hayme (de), 189. — (Léonard de), 188.
Hellincx famille, 204. — (Servais), 169, 176.
Heninque (Mathieu), de Héron, 103.
Henne, dép. Vaux-sous-Chèvremont, 169. 172, 174, 179. — (fenderie de), 180-183.
Hennequin (Néoclès), 122, 124.
Henrotay (J. A.), 114.
Henusse Malherbe (Noël), 216.
Heuse, famille, 175. — (Bertrand), 213, 219. — Usine à Nessonvaux, 212. — Usine à Olne, 216.
Higny (Gilles-Joseph), 213, 216. — Usine à Nessonvaux, 213.
Hofheim, 18, 21, 23, 30, 32.
Hofstade, Brabant, cant. Vilvorde, 24.
Hollogne-aux-Pierres, prov. de Liège, ch. l. cant., 138.
Hondroux (comte de), voir Chambon.
Hope, sieur, 117.
Hortemels (Louis-Madeleine), 73.
Hoster, dép. Chaudfontaine, 168, 169, 172, 174. — Maka à, 188-190. — Platinerie, voir Bounameau.
Howardries, 14.
Huombois, dép. Sainte-Marie, 16.
Hurar delle Forge (Willaume), 206.
Huwar (Léonard), 201.

I

Ibert, sieur, 162.
Ista, sieur, 117.

J

Jaquemotte, famille, 103.
Jacquet (Baudoin-Hubert), 199.
Jadot, entrepreneur, 65.
Jamar (Marie), 148.
Jamme (Thérèse), 108.
Jean de Hornes, prince-évêque de Liège, 46, 210.
Jérusalem (ordre de), 37-100.
Jeunehomme (Marie-Lucie), 211.
Jong, famille de, 217-218. — Fenderie à Goffontaine, 217-218.
Jupille, prov. Liège, cant. Grivegnée, 169.

K

Kemerlixhs (Guillaume), 204.
Kerstenne (Anne-Catherine), 103.
Kock (David), 168. — (Daniel), 168, 169. — (Marcus) 168.
Kroger de Bordeaux, 106.

L

La Brouck, voir Brouck.
Lahaye (Elisabeth), 103. — (Marie-Elisabeth), 104.
Lairesse (Jean-Guillaume), 180. — (Silvestre), 180.
Lamarche, famille, 101-151.
Lambinon (Pétronille), 110.
Lambotte (Gilles), 192, 194.
Lamet (Simon), 211.
Lannoy (Louis Ledde de), 45.
Laon, France, 58.
La Rochette, voir Rochette.
La Saulx voir Saulx.
Lassence, (N.), 210.
Lau (de), 47, 48.
Le Beck, voir Beck.
Le Beuvereau (Lambert le), voir Beuvereau.

Leblanc, abbé, 73.

Le Clerc de Louveigné, voir Clerc de Louveigné.

Lecomte (Michel), 188.

Ledde de Lannoy voir Lannoy.

Ledent (Catherine-Barbe), 108, 110. — (Mathieu), 110.

Léonard (Jean-François), 180.

Léonard d'Ayeneux (Jean), 207.

Lepage (François), 189.

Lesoinne, famille, 137. — (Abraham), 104.

Lhoneux, l. d. à Chenée, 174. — Usine, 176-178.

Libert (Berthold de), 176, 210. — (Louis J.), 177. — (N), 204.

Lierneux, famille, 184. — (Arnould de), 185.

Lieutenant (Gilles-François), 214.

Lince (Henri-Jacques de), 216.

Linden (messire van der), 55.

Lochet (Arnold), 211, 214.

Lonneux (Costant), 158.

Louvrex (rue à Liège), 135.

Loyal (Isabeau), 102. — (Jean), 102.

Lucq (A.), 127.

M

Madame, usine à Chaudfontaine, 190.

Magnery, 56.

Mahieu (de), 47.

Malaise, 161. — (Grégoire), 176. — (Mathias), 194. — (Mathieu), 188.

Malherbe, famille, 174, 215-216, 219-220. — (Antoine), 214. — (Dieudonné), 205. — (J. E.), curé de Sainte-Marguerite à Liège, 108. — (Jean), 191, 194, 205. — (Joseph), 191, 192, 194. — (Philippe-Joseph), 190. — Usine à Chaudfontaine, 191. — Usine à Goffontaine, 219-220. — Usine à Vaux sous Olne, 215-216.

Malte (ordre de), 37-100.

Mangombroux, ruisseau, 220.

Mannier (E.), 69.

Marche (La), voir Lamarche.

Marchin (Jean-Ferdinand, comte de), 114.

Massart (Antoine), 207. — Usine à Forêt, 206-207.

Mathy le serrurier, 158.

Mathys (Georis), 176.

Maximilien Emmanuel de Bavière, 170.

Memeach, prov. Liège, cant. Limbourg, 139.

Mesmes (Jacques de), 17.

Mettenius (Jean-Guillaume), 124.

Michollet de Louveigné, 206.

Michotte delle Forge, 206.

Milot (Marie-Catherine), 103.

Mockel (Adolphe), 127, 150.

Modave, prov. Liège, cant. Huy, 111, 149.

Molle (Joseph-Boniface de la), 84.

Moller, de Nantes, 106.

Monreal, 24.

Monseur (Anne), 204, 211. — (Jean), 180.

Mont (Ernotte de), 199. — (Guillaume de), 207. — (Jean de), 207.

Mont César, dép. Louvain, 38.

Montmorency (Anne-Léon, duc de), 111.

Montpellier (Monseigneur de), évêque de Liège, 134.

Moreau (Jean), 190.

Mosbeux, l. d. à Trooz, 170, 174. — Forge, 205-206. — Ruisseau, 209.

Mosselman (Dominique), 137.

Mulhens (François), 67. — (Jean-Jacques), 67.

N

Nandrin, prov. Liège, ch. l. de cant., 44.

Nantes (commanderie de l'Ordre de Malte à), 92.

Nene (vallée de la), Bretagne, 12*n*.

Nessonvaux, prov. Liège, cant. Fléron, 169, 170. Usine Coppeneur, 211. — Usine Heuse, 212. — Usine Higny, 213.

Noirfalize (Collart, dit Kokelet), 196. — (François), 204, 205. — (Joseph), 204. — (Maroie), 196. — (Pirot), 196. — (Toussaint), 173, 196, 199.

Noirvaux (Charles-François de), 199. (Gilles de), 199.

Norivaux (Bastin de), 196. — Gilet de), 196. — (ruisseau de) ou de Co de Viole, 197.

Notet (B. M.), 176.

O

Oberaden, 30, 32.

O'Brien de Clare (Laure), 70.

Oems (Andrien), 196.

Olne, Usine Heuse à, 216.

Oppenheim (Adolphe), 124.

Orban (Florence-Hubertine), 148. — (Joseph-Michel), 115. — (Jules), 145. — (Jules-Edouard), 148.

Orval, famille, 174, 190, 191. — (Jacob), 203. — (Jean-Pierre), 201, 203. — (Joseph), 203. — (Léonard), 203. — (Michel), 198. — Usine à La Brouck, 198. — Usine à Prayon, 201.

Orval-Borsu (Michel), 202.

Ougrée, prov. Liège, cant. Seraing, 101, 115. — Usines, 101, 117, 122.

Ourthe, rivière, 165, 168, 169.

P

Palatte (Charles), 216.

Pannetier (Everard le), seigneur de Fraipont, 196.

Parfondry (Renier), 56.

Paris Boissy (Nicolas de), 47, 75.

Pepinster, prov. Liège, cant. Spa, 165.

Peaige (Sarazin de), 45.

Phénix (société du), 146.

Philippart (Marie-Catherine-Josèphe), 185.

Philippe IV, roi d'Espagne, 217.

Pickar (François), 201. — Famille, 201.

Piéton, commanderie de l'ordre de Malte, 38, 83, 89

Pinto (Emmanuel), 75, 92.

Pirard (Ambroise), 200. — (Bastin), 188. — (Joseph), 216. — (Sébastien), 200, 209.

Pirotte (Guillaume), 201, 203. — le Rosseau, 196, 199.

Pirotte Toussaint de Noirfalize, 202.

Pirquin (Lambert), 208. — (Pierre-Joseph), 208. — Usine à Forêt, 208.

Pirson, de Marche, 213.

Pivocquet (Gilet), 215.

Plumat (Jean-B.), 138.

Polis (Arnold-Josph), 67.

Polleur (François), 194. — (Jean de), 180. — (Jean-Lambert de), 180.

Pompadour (Mme de), 73.

Porta, de Cette, 106.

Posson (Lambert de), 200.

Poullon (Thiery), 45, 46.

Prayon, dép. Forêt, 166, 169, 170, 173, 174, 175. — Usine Driane, 199-200.

Puyssembrun, commanderie de l'Ordre de Malte, 82, 83.

Q

Quirini Goreux (Charles de), 115, 117.

R

Raeskin (Jean), 158.

Ransy, famille, 175. — (Baudouin de), 207. — (Gilles de), 202, 208. — (Jacques), 178. — Ruisseau, 179. — Usine à La Brouck, 202-204.

Baunet (Nicolas-Poncelet), 189.

Reel (François-Pierre-Marie de Boniface), voir Boniface de Reel.

Remacle (Daniel), 196. — (David), 199, 206.

Remacle de Limbourg, 168, 169.

Rener (Jean-Robert), 198 — (Louis), 198 — (Michel), 198. — (Pierre), 198, 199, 200. — (Toussaint), 198.

Rensonnet, bâtonnier du chapitre de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège, 162. — (François-Joseph), 214, 215. — (Léonard), 216. — (Mathieu-Joseph), 214, 215. — Usine à Vaux-sous-Olne, 214-215.

Reul (de), 87.

Rhodes (Ordre de), 37-100.

Rhuy, puits de mine à Mons-lez-Liège, 138.

Richard (Hyacinthe), 133. — (Hyacinthe-François), 111, 121, 122, 124

Riga, 136

Ristissen, 18.

Robechies, prov. Hainaut, cant. Chimay, 24.

Rochette (La), dép. Chaudfontaine, seigneurie, 171, 174, 192-195. — Seigneurs, 183, 184, 201.

Rodberg (Lambert), 200.

Rodes (marquis de), 124.

Rohan (Camille-Eugène de), 82. — (Emmanuel de), 91, 93.

Rohan Polduc (Emmanuel, prince de), 78, 79, 80.

Roloux (Catherine), 201. — (François), 201.

Rome, sieur, 88. — (Pierre de), notaire, 163.

Romeur, du Havre, 106.

Rossius d'Humain (Caroline Henriette de), 148. — (Charles-François de), 148.

Ruhl, famille, 218.

Rutten, famille, 218.

Ruyt (Gilles de), 45.

S

Saint-Germain (abbaye de), 89.

Saint-Jean d'Acre, 37-100.

Saint-Jean de Jérusalem (ordre de), 37-100.

Saint-Simon (bailli de), 77.

Saint-Petersbourg, 37-100.

Saint-Servais, paroisse de Liège, 155.

Sainte-Marguerite, faubourg de Liège, 105, 108, 110.

Salomon (temple de), 40.

Saulx (Gertrude-Catherine de La), 204.

Schellaert (Gérard), 201.

Sclassin (Thomas de), 196.

Selys, famille, 174. — (Antoine-Pierre), 176. — (Jean), 176. — (Lambert), 176. — (Michel), 176, 204.

Semme de Ronde Terre ou de Codeviole, usine à Forêt, 196-197.

Senlis (Etienne-Bernard de), frère, 45.

Servais le Picar, 199.

Sery, l. d. à Villers-le-Temple, 52, 54.

Sianne Dupont (Jean), 114.

Simonis (Ivan), 129.

Sizet (Mathieu), 207.

Slins (Henrard de), 201.

Sluze (René-François de), 188.

Slype, commanderie des Templiers, 39, 58.

Soiron, prov. Liège, cant. Verviers, curé, 219.

Somalle (J. J.), curé de Villers, 63, 90.

Sommereux, commanderie des Templiers, 93.

Soufflot, 73.

Souhon (A. de), 216.

Soumagne (ruisseau de), 196.

Soy (Marie de), 188.

Spa (Jean de), 196, 199. — (Simon de), 198, 210. — (Philippe de), 198.

Spedalieri, abbé, 78.

Speder (Jacques), 174, 194.

Spex (Anne-Catherine), 203, 207. — (Jacques), 203, 207.

Spirlet (Franck), 215.

Sprimont, prov. Liège, cant. Louveigné, 218.

Ster ou de la Cassematrie, usine à Vaux-sous-Chèvremont, 167, 168, 169, 174, 183-186.

Stevers (Guillaume), 196.

Stree, prov. Liège, cant. Huy, 58.

Sturbois, sieur, 61.

Sualem (Rennequin), 114, 168.

Suffren (bailli de), 75.

T

Taintignyes, 36.

Temple (Ordre du), 37-100.

Tencin (bailli de), 93.
Terwagne (Eugénie-Françoise de), 110.
Texhier d'Hautefeuille (Marie-Gabriel-Louis), 58.
Thier (Guillaume de), 201. — (Henri de), 196.
Thiers Canton, l. d. à Herstal, 67.
Thiesen (Hélène), 207.
Thissen (Hélène), 203.
Thomas (Colson), 176. — (Louis), 180.
Thonart, notaire, 163.
Thour aux Bois (Madame de la), 56.
Tichon (Jean), 56.
Tilff, prov. Liège, cant. Seraing, 166, 167.
Tiron, 88.
Tonnelier, famille, 65. — (Le), généalogie, 94 ss.
Tonnelier de Breteuil (Anne-François le), 70. — Claude-Charles le), 70.
Toppo, sieur, 118.
Tour de Louveigné (Michot delle), 205.
Tourville, sieur, 75.
Toussaint (Pirotte), 202.
Trooz, prov. Liège, cant. Louveigné, 166, 169. — Fenderie, 176, 204-205.
Troyes (Concile de), 40. — Commanderie des Templiers, 82, 88.

V

Vaillampont, commanderie des Templiers, 38, 82, 88, 93.
Valentin Cocq, Usine à Hollogne aux-Pierres, 145.
Van der Heyden a Hauzeur (Jules), 137. — (Jules-Jean), 148, 149.
Van der Linden, messire, 55.
Vanzuylen (Catherine-Charlotte-Pauline), 194.
Vauclin (Eustache de), chevalier, 58.
Vaudière (de), 73.
Vaux-sous-Chèvremont, prov. Liège, cant. Fléron, Usine, voir Basse Ransy, Ster.
Vaux-sous-Olne, dép. Olne, 174, 212. — Usine, voir Closset.
Vergennes (comte de), 78-81, 91.
Verhaegen, notaire, 122.
Vennes (Usine des), à Liège, 179.
Vesdre, rivière, 165 ss.
Vieille-Montagne (Société des Mines et fonderie de zinc de la), 137.
Vielvoye (Jacquemin), 214. — (Jean), 214. — (Marie-Françoise), 214.
Vieux Turnhout (commanderie de la Bracque à), 39.
Vignoul (Jean-Paul-François), 214.
Ville (Arnold de), 114.
Villers (Dieudonné-Joseph de), 197.
Villers-le-Bouillet, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 68.
Villers-le-Temple, commanderie des Templiers, 37-100. — Curés, voir Delveaux, Somalle.
Vindonissa, 18.
Viollette, de Nantes, 106.

W

Watelet (Claude-Henri), 70, 72, 73.
Watrin, sieur, 117.
Werteau le Piemme (Wéry), 204.
Werth, d'Elberfeld, 107.
Winand, famille, 220.

X

Xharde (Collas le), 215.
Xhendremael, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 102.

Y

Ysendoorn de Bois (Frédéric Charles-Théodore, comte de Canembourg), 128.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Une officine de potiers belgo-romains à Amay (Liège) par M. AMAND, J. WILLEMS et J. DOCQUIER 5- 36

La commanderie de Villers-le-Temple, par F. LILY VERBIEST 37-100

Gilles-Antoine Lamarche, par Jean PURAYE 101-151

L'impôt sur les fenêtres à Liège au XVII^e^ siècle, par Etienne HÉLIN 153-163

L'industrie métallurgique dans la vallée de la Vesdre aux temps moderne, par Georges HANSOTTE 165-220

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Albert VECQUERAY ..... XXI-XXIX

TABLE DES AUTEURS

Pages

AMAND (M.), Une officine de potiers belgo-romains à Amay (Liège) par M. AMAND, J. WILLEMS et J. DOCQUIER 5-36

DOCQUIER (J.), voir AMAND.

HANSOTTE (Georges), L'industrie métallurgique dans la vallée de la Vesdre aux temps modernes 165-220

HELIN (Etienne), L'impôt sur les fenêtres à Liège au XVII^e siècle .. 153-163

PURAYE (Jean), Gilles Antoine Lamarche 101-151

VECQUERAY (Albert), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux ..... XXI-XXIX

VERBIEST (F. Lily), La commanderie de Villers-le-Temple 37-100

WILLEMS (J.), voir AMAND.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

1. Amay. Plan de la Situation des Fours 5
2. 2*a*-2*b*. Amay. Coupe à partir du niveau du sol 6-7
3. Blicquy (Hainaut). Four de potier 9
4. Amay. Four n° 1 : coupe 10
5. Amay. Four n° 1 : plan 10
6. Amay. Four n° 1 : vue d'ensemble 11
7. Amay. Four n° 2 : vue en plan 12
8. Amay. Vue d'ensemble du four n° 2 13
9. Amay. Broyeur, type *a* 17
10. Amay. Broyeur, type *a* 18
11. Amay. Broyeur, tupe *b* 19
12. Amay. Broyeur, type *b* 20
13. Amay. Broyeur, type *b* 21
14. Amay. Broyeur, type *c* 22
15. Amay. Cruches à collerette 23
16*a*. Amay. Cruches type *b*. 25
16*b*. Amay. Cruches type *b* 26
16*c*. Amay. Cruche type *b* avec lèvre à boudin 26
17. Amay. Cruches, type *c* 27
18. Amay. Cruche, type *d* 28

Pages

19. Amay. Amphore, type *a* 28
20. Amay, Amphores, type *b* 29
21. Amay. Assiette 30
22. Amay. Coupe à partir du niveau du sol 31
23. Amay. Les écuelles 33
24. Amay. Types de couvercles 34
25. Amay. Les urnes 35
La Commanderie de Villers, vers 17738 41
Pierre tombale du Templier Gérard de Villers (1273) 43
Château XVIe siècle. Villers-le-Temple 49
Château XVIe siècle. Tour dans le jardin 51
Eglise Saint-Pierre de Villers-le-Temple 62
Monument commémoratif du Commandeur de Breteuil 64
Pierre-chevet avec des armoiries du Commandeur de Breteuil 66
Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil, par H. WATELET 71
Armes de la famille Lamarche 103
La Maison Lamarche à Crisnée 104
La Maison Lamarche. Cour intérieure 105
La Maison Lamarche. Vue du verger 106
La Maison Lamarche, rue Sainte-Marguerite 107
La Maison Lamarche. Manteau de cheminée 109
Le château de Modave 112
Le château de Modave. Salle des gardes 113
Demande de permission pour l'établissement d'une fonderie 116
Société anonyme d'Ougrée. Litho. d'Ed. TOOVEY 125
Plan de la favrique de fer d'Ougrée 126
Cachet de la Société de la Fabrique de fer d'Ougrée 127
La Maison Gilles Lamarche, à Liège 129
Liège. Place de Spectacle et église Sainte-Croix 130
Emballage de tabac (début du XIXe s.) 131
Emballage de tabac (début du XIXe s.) 132
Emballage de tabac (début du XIXe s.) 133
Emballage de tabac (début du XIXe s.) 134
L'Institut Ophtalmique, rue Sainte-Marguerite, Liège 135
S. A. de Colladios, en tête de lettre 139
Portait de Gilles-Antoine Lamarche 143
Lettre de G. A. Lamarche à son gendre 143
Armoiries de la S. A. Cockerill-Ougrée 149
L'Usine de la Cassematrie au 17e siècle 192
L'Usine de la Cassematrie au 17e siècle. « Le balloir » 184
L'Usine de la Cassematrie au 17e siècle. Tour de l'angle sud-est 187
Ordonnance du prince de Liège interdisant à ses sujets de construire des fenderies en dehors du territoire 193

ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOISE

Imprimé en Belgique

19175 — Imp. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
J. François, directeur, 4, place St-Michel, Liège